A. L.

REVUE

DES

DEUX MONDES

LI[e] ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

LI[e] ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME QUARANTE-TROISIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE BONAPARTE, 17

1881

NOIRS ET ROUGES

QUATRIÈME PARTIE (1)

XVI.

A quelques jours de là, Mme de Moisieux reçut une visite qui changea le cours de ses idées et bouleversa tous ses plans. Elle était seule un matin dans son petit salon, occupée à relire, la plume à la main, une grande lettre que venait de lui adresser un banquier de Londres avec qui elle entretenait une correspondance assez active. M. Cantarel ne s'en doutait pas, quoiqu'il eût acquis à la sueur de son front le droit de tout savoir; mais si une femme peut dire beaucoup de choses à son confident, elle ne lui dit jamais tout. La lettre que la marquise venait de recevoir était bourrée de chiffres, qu'elle relevait un à un pour les reporter avec une extrême attention dans un petit carnet relié en maroquin rouge. Les chiffres ne lui avaient jamais fait peur; ceux-ci lui paraissaient non-seulement intéressans, mais fort satisfaisans. Elle en fit l'addition, cette addition lui plut.

Il n'est pas de bonheur complet. Lorsqu'elle eut serré le pli précieux et le carnet dans un secrétaire en bois de rose dont elle n'avait jamais permis à personne de scruter les obscures profondeurs, elle revint s'asseoir sur son canapé, et pendant quel-

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre, du 1er et du 15 décembre 1880.

ques instans elle regarda ses ongles d'un air soucieux. Elle pensait à une conversation qu'elle avait eue la veille avec son fils, qui était revenu de Paris tout échauffé de sa découverte et s'écriant : « Je tiens le lièvre par les deux oreilles. » Sa métaphore n'était pas heureuse; M. Valport ressemblait fort peu à un lièvre, il avait les oreilles courtes, et on ne l'avait jamais vu courir à toutes jambes pour échapper à un chasseur. Quelque insistance qu'eût apportée Lésin dans ses affirmations, si concluantes que fussent les preuves qu'il alléguait, cet homme convaincu n'était pas parvenu à convaincre sa mère, qui lui avait déclaré tout net une fois de plus qu'il n'avait pas le sens commun. Cependant on n'a pas besoin d'être convaincu pour être inquiet; la marquise se disait en ce moment :

— Si cela était vrai, ce serait grave... Mais cela n'est pas vrai.

Elle était plongée dans cette méditation, lorsque Lara entra comme un coup de vent, fâcheuse habitude dont elle ne pouvait le corriger, et lui présenta la carte d'un inconnu, lequel demandait à lui parler et s'appelait M. Félix Mongiron. Ce nom, je ne sais pourquoi, ne lui revint pas; elle s'imagina que M. Mongiron était un voyageur de commerce qui venait lui offrir ses services. Cependant, après un instant d'hésitation, elle consentit à le recevoir, et elle vit paraître une figure qui piqua sur-le-champ sa curiosité. C'était un petit homme roux, à la mine futée, chafouine, à l'œil luisant et fureteur, au visage très pointu, dont le nez aussi tranchant qu'un rasoir était surmonté d'une loupe ombragée de quelques poils follets. Vêtu de noir, ganté de frais, il se présenta d'une façon à la fois dégagée, hardie et fort révérencieuse. Il fit en entrant un profond salut, puis il traversa le salon à petits pas pressés, et n'attendit point pour s'asseoir qu'on lui offrît une chaise. Il attira à lui un fauteuil, mais avant de s'y installer, il fit de nouveau à la marquise une grande courbette, accompagnée d'une sorte de génuflexion. On eût dit qu'il la prenait pour un autel. Après quoi il la remercia avec un sourire agréable de la faveur qu'elle daignait lui faire en l'admettant auprès d'elle. Il avait une petite voix nasillarde, susurrante, qui ne laissait pas de couler et dont les inflexions étaient onctueuses, presque suaves. La marquise regardait ce personnage avec saisissement, elle trouvait en lui des contrastes singuliers; il lui faisait l'effet d'un renard doucereux, d'un renard enduit de miel.

— Il n'aura pas son compte, pensait-elle, il n'y a pas ici de poule à croquer.

Et après l'avoir examiné une fois encore, elle décida que ce petit homme était quelque agent d'affaires, qui en avait une à lui proposer.

Elle avait raison et pourtant elle se trompait. Les affaires dont

M. Mongiron s'occupait étaient d'un genre tout particulier, celle qu'il venait lui proposer n'était point ce qu'elle imaginait. Il avait eu dans sa vie un grand chagrin dont il était entièrement consolé. Après une première jeunesse passée en pleine bohème, il avait rêvé de devenir avocat; son nasillement et la faiblesse de sa poitrine l'y avaient fait renoncer. Heureusement il avait découvert que, si au palais on est obligé de donner de la voix, il est d'autres métiers aussi fructueux que celui d'avocat, et qu'on peut gagner honorablement son pain en parlant bas, très bas. L'agence un peu mystérieuse qu'il avait fondée lui rapportait beaucoup : sa clientèle, qui se recrutait dans le meilleur monde, ne l'estimait guère, mais le payait bien. Il était parvenu à se passer de l'estime, la marque des sages est de savoir s'imposer gaîment des privations. Il se sentait utile et même nécessaire, cela lui suffisait, et vraiment, si les Mongiron n'existaient pas, les honnêtes gens se trouveraient souvent dans de cruels embarras. Un poète grec a dit qu'il ne faut pas gouverner pour les coquins, mais qu'il est bien difficile de gouverner sans eux. Si pures que soient leurs intentions, si nobles que soient leurs visées, les honnêtes gens qui aspirent à gouverner ne sauraient arriver à leurs fins sans employer parfois de vilains petits moyens. C'est pour eux une douloureuse nécessité, car ils n'aiment pas à salir leurs doigts et leur conscience; mais quoi! la vie est ainsi faite. Leur seule ressource est de pécher par procuration. Quand on a des scrupules, on recourt aux bons offices de ceux qui n'en ont point. On fait venir Mongiron, on lui expose le cas; est-il besoin de lui en dire bien long? il ne serait pas Mongiron s'il ne comprenait pas à demi-mot. On lui donne carte blanche et on lui interdit de rendre ses comptes; on entend demeurer dans une sainte ignorance, dans l'innocence du baptême. Si d'aventure Mongiron est maladroit, s'il se découvre, s'il se laisse prendre, on le désavoue; mais le plus souvent Mongiron est adroit, il réussit, et en définitive la bonne cause, la vertu, la sainteté, Dieu lui-même, s'en trouvent bien.

Mme de Moisieux avait trop de coup d'œil pour ne pas démêler bien vite que M. Mongiron était un agent d'affaires d'un genre particulier. Si son museau pointu annonçait une conscience que ses scrupules ne gênaient guère et un renard d'assez mauvaise vie, la gravité de ses manières révélait l'importance des intérêts dont il était chargé. Sur les lèvres tortueuses de cet ouvrier peu délicat de la bonne cause, on voyait passer tour à tour des sourires noirs, qui étaient propres à Mongiron, que personne ne lui avait jamais appris, et des sourires bénins, empruntés par lui à des gens pleins d'onction auxquels il se frottait. L'expression changeante de ses yeux témoignait également que, si petit qu'il fût, il y avait deux

hommes dans ce petit homme, l'un créé de toutes pièces par la nature, l'autre un peu artificiel et incomplet comme tout ce que produit l'industrie humaine. Après avoir attaché sur la marquise un regard presque effronté, il fit le plongeon; il aspirait à s'anéantir, à disparaître. Puis, s'étant renversé dans son fauteuil, tandis que ses deux mains faisaient tourner en rond son chapeau de soie d'une irréprochable fraîcheur, il lorgna amoureusement le plafond, au travers duquel il apercevait, sans doute, les hiérarchies célestes. Le ciel était pour lui un pays de connaissance; il y était bien vu, il y avait des amis, des patrons, de puissans protecteurs; il s'y trouvait comme chez lui.

— Madame la marquise, dit-il en la regardant d'un œil doux, vous êtes une femme si distinguée, si intelligente que je me flatte de vous faire comprendre sans beaucoup d'explications l'importante affaire qui m'amène auprès de vous. J'ose croire que nous nous entendrons facilement et que nous nous quitterons satisfaits l'un de l'autre.

Il fit une pause pour lui laisser le temps de se recueillir et de le questionner. Comme elle ne disait mot, il reprit :

— Je vais droit au fait, madame la marquise; c'est mon habitude. Le motif de ma visite est le désir qui m'est venu de causer avec vous d'une jeune fille charmante, qu'un heureux concours de circonstances a amenée dans votre voisinage et avec laquelle vous entretenez des relations fort suivies. Je sais que personne n'est plus à même que vous de lire dans son cœur et d'exercer quelque influence sur ses sentimens et sur sa conduite; car vous passez, madame la marquise, pour une femme aussi adroite que clairvoyante, et je sais...

Elle l'interrompit en lui disant avec hauteur :

— Vous vous méprenez, monsieur, et vous avez tort de croire...

— Ah! madame, interrompit-il à son tour, nous ne croyons pas, nous savons.

Elle quitta son air de hautaine indolence. Elle venait de comprendre à peu près quel était ce personnage singulier qui disait tantôt *je* et tantôt *nous*. Il lui parut qu'il avait plus d'étoffe et plus de surface qu'elle ne l'avait pensé d'abord, que sa voix nasillarde méritait qu'on l'écoutât; sa loupe même lui sembla un objet intéressant, il y avait quelque chose derrière. Bref, elle devinait confusément l'importance du personnage, elle reconnaissait en lui l'ambassadeur d'une grande et vénérable puissance de ce monde. Les plus saintes ambitions ont leurs dessous, et ce qu'il y a dessous, c'est souvent Mongiron. Elle le regarda avec un sourire entre figue et raisin, car elle ne désarmait pas encore. Puis elle fit un geste qui voulait dire : — Continuez.

— Cette jeune fille charmante, continua-t-il, nous est chère à plus d'un titre, et nous la considérons comme nous appartenant. Malheureusement nous avons des rivaux, on nous la dispute. Peut-être ignorez-vous qu'il y a trois jours elle a rendu visite à une respectable religieuse, qui est sa tante, et que cette visite a laissé à cette sainte femme une fâcheuse impression. Elle a cru deviner qu'il se passait quelque chose d'inquiétant dans ce jeune cœur... Madame, on veut nous prendre Mlle Maulabret et nous voulons la garder; voilà toute l'affaire.

Il fit encore une pause; mais Mme de Moisieux ne sonna mot. Elle se défiait et elle attendait.

— J'ai toujours aimé à jouer cartes sur table, dit-il d'un ton plus vif, plus dégourdi. Je sais... nous savons que vous avez, vous aussi, madame, des desseins sur Mlle Maulabret... Oh! ne vous en défendez pas, nous le tenons de Mlle Maulabret elle-même... Eh! madame la marquise, nous n'avons garde de vous en vouloir. Que ne pardonnerait-on pas à une mère qui tient beaucoup à marier son fils et dont le fils est difficile à marier? Mais si louable que soit votre projet et si habile que vous soyez, avouez que le succès vous paraît fort incertain... Eh bien! les maigres espérances que vous pouvez avoir, nous consentons à vous les acheter. Donnant donnant, madame, et je ne serais pas ici si je n'avais rien à vous offrir. Nous connaissons une héritière dont la famille (une bonne famille bourgeoise) est entièrement dans notre dépendance... Nous aimons mieux vous avoir pour alliée que pour ennemie. Assurez-nous votre alliance, madame, et l'héritière est à vous. Nous l'avons déjà promise à quelqu'un, nous vous donnons la préférence.

A ces mots, il ouvrit vivement sa main droite, que jusqu'alors il avait tenue fermée; l'héritière était dedans. La marquise la vit distinctement, et le cœur lui bondit de joie; mais on ne saurta prendre trop de précautions.

— Quelque confiance que vous m'inspiriez, monsieur, dit-elle d'un ton bref, j'ai entendu dire qu'un ambassadeur avait toujours soin de se munir de lettres de créance, et je regrette...

Il ne lui laissa pas le temps d'achever. Il tira prestement de sa poche un portefeuille sur la couverture duquel on voyait un grand œil, brodé en perles, qui représentait la Providence, et de ce portefeuille il tira une lettre qu'il tendit à la marquise en s'inclinant jusqu'à terre. Cette lettre courte, mais éloquente, était ainsi conçue:

« En présentant mes complimens respectueux à Mme la marquise de Moisieux, je la prie de faire bon accueil à M. Félix Mongiron et de croire tout ce qu'il lui dira. »

Ce peu de lignes était signé de deux prénoms reliés par un tiret; c'étaient ceux d'un ex-grand-vicaire, dont M. de Moisieux, par son

active intervention, avait fait un évêque, et qui se distinguait parmi tous les prélats de France par l'ardeur quelquefois indiscrète de son zèle. Entièrement rassurée, la marquise s'abandonna à sa joie. Elle regarda en souriant M. Mongiron, comme on sourit à un compère.

— Convenez qu'elle est bossue, lui dit-elle.

— Ah! madame! s'écria-t-il d'un ton indigné, me croyez-vous capable de vous offrir une bossue? Si par hasard il y avait quelque déviation dans sa taille, l'orthopédie y mettrait bientôt bon ordre; vous savez quels progrès a faits de nos jours ce bel art... Mais il n'en est rien. Mon Dieu! je ne vous dirai pas que ce soit un miracle de beauté.

— Je la vois d'ici, elle est affreuse, dit-elle en riant de bon cœur. Et la dot?

— Nous tâcherons d'obtenir le million et demi... Quand je vous disais, madame, que nous nous quitterions satisfaits l'un de l'autre.

— Et qu'attendez-vous de moi? demanda-t-elle vivement,

— On vous a remis ma carte, répondit-il en brossant son chapeau avec le parement de son frac. Vous y trouverez mon adresse, et j'ose espérer qu'avant peu nous recevrons de vous quelque avis utile.

A quoi elle répliqua : — Je ne sais rien encore.

Ils gardèrent quelques instans le silence; ils se demandaient l'un et l'autre s'ils avaient encore quelque chose à se dire. Ce fut Mme de Moisieux qui rouvrit l'entretien :

— Vous voulez-donc me brouiller avec mon voisin?.. Restituer sa pupille à l'église! c'est un crime qu'il ne me pardonnera jamais.

A ces mots, M. Mongiron redevint tout à fait Mongiron. Il darda sur la marquise un regard fort expressif, qui pétillait de malice effrontée, et ce fut avec l'accent de la pure nature qu'il lui répondit :

— Je le crois capable de tout vous pardonner, madame, mais sous condition, et peut-être demanderait-il un peu plus que vous n'êtes disposée à lui accorder... Eh! vraiment! c'est un homme assez étrange et de forte conviction que votre voisin. Il est persuadé de la meilleure foi du monde qu'en s'efforçant de vous plaire, il travaille pour son pays et que les affaires de l'état se porteront à merveille, que la république sera définitivement fondée, que la France reprendra son rang parmi les nations le jour où M. Cantarel aura obtenu les précieuses faveurs de la plus charmante des marquises.

Là-dessus, il rentra sa tête dans ses épaules, une fois encore il s'anéantit. Mme de Moisieux avait envie de se fâcher. Elle était partagée entre l'admiration qu'elle ressentait pour son beau génie et

l'irritation que lui causaient les impertinences dont il l'assaisonnait. Mais aux impertinences il mêlait les plongeons. Se fâche-t-on contre un homme qui plonge? Au surplus, elle était obligée de reconnaître qu'il était bien informé, qu'avant de traiter une question il se donnait la peine de l'étudier consciencieusement.

— Vous savez donc tout? dit-elle.

Il composa aussitôt son visage, leva les yeux au plafond, lorgna de nouveau les hiérarchies célestes, et répliqua d'un ton pénétré :

— Nous savons beaucoup de choses, madame, mais Dieu seul sait tout.

Puis rentrant dans sa peau de renard, où il se trouvait bien :

— Vous auriez tort de vous brouiller avec M. Cantarel. Nous avons appris de bonne source qu'il s'occupe activement de rouvrir à M. votre fils la porte des affaires étrangères; c'est une entreprise que nous voyons de bon œil. Hélas! dans les temps déplorables où nous vivons, certaines régions nous sont fermées, et nous avons beaucoup de peine à nous y ménager des intelligences... Vous me direz peut-être que M. votre fils n'est qu'un pion. Ah! madame, il ne faut pas mépriser les pions. Richelieu et tous les grands politiques savaient s'en servir... Non, ne vous brouillez pas avec M. Cantarel. Gardez-vous de lui apprendre que M. Mongiron a eu l'honneur de vous approcher et que son éloquence a produit quelque effet sur votre esprit. Ne lui donnez aucun éclaircissement. La suprême habileté d'une femme est d'employer un pauvre homme à ses fins, sans lui rien expliquer... Il y avait jadis près de Saint-Pétersbourg une statue devant laquelle un factionnaire montait la garde. On transporta ailleurs la statue, mais on oublia d'enlever la guérite et de relever le factionnaire. Il y est encore... Cette comparaison me semble exprimer assez nettement la situation que vous allez faire à M. Cantarel, à moins que vous ne préfériez que je le compare à un cheval qui, les yeux bandés, fait tourner la roue d'un puits... Le bandeau, au dire des poètes, a toujours été l'un des attributs de l'amour... Ah! madame, tromper M. votre fils en affectant de le servir dans ses amours, tromper M. Cantarel en lui persuadant que vous faites campagne avec lui contre l'armée noire, tromper Mlle Maulabret en sollicitant adroitement ses confidences, tromper tout le monde à la fois, voilà, ce me semble, une partie intéressante à jouer et tout à fait digne de la souplesse bien connue de votre esprit.

Mme de Moisieux grillait du désir de souffleter M. Mongiron, les mains lui démangeaient, et pourtant elle l'écoutait sans sourciller. L'amour de l'art était plus fort que son dépit.

Il s'était remis à brosser son chapeau. L'instant d'après, il se leva en disant :

— Voyons, madame la marquise, quand nous donnerez-vous des nouvelles de Mlle Maulabret ?

— Chut! repartit Mme de Moisieux... C'est elle.

La marquise avait l'ouïe fine, elle venait d'entendre dans le vestibule le frôlement d'une robe de soie. La porte s'ouvrit, Mlle Maulabret parut.

Elle revenait du village, où elle était allée voir une coquetière qui avait eu une pneumonie et qui était encore fort dolente. Accompagnée de l'un des domestiques du château, elle lui avait porté un panier de vin de Saint-Julien. Elle s'était oubliée auprès de cette convalescente, qui lui avait raconté, non-seulement sa pneumonie, mais ses tracas domestiques, les paresses de son mari, l'inconduite de son fils, les coûteuses fantaisies de ses filles. Tout en l'écoutant, Jetta s'était avisée que la pièce où elle se trouvait était d'une propreté douteuse. S'armant d'une époussette, elle s'était mise à balayer un plancher qui en avait grand besoin. Cet exercice lui fit du bien. Il lui semblait qu'avec cette poussière elle balayait des soucis, des chagrins, des espérances coupables, des rêves criminels, dont elle était tourmentée, et qu'elle nettoyait tout à la fois la chambre d'une malade et l'âme d'une sœur blanche. Lorsqu'elle sortit de chez la coquetière, elle éprouva une sensation d'allégement, de bien-être. Il lui parut qu'elle était plus forte et comme maîtresse de son cœur, elle se sentait capable de tenir tête aux événemens. Depuis son retour de Paris, elle n'avait pas mis les pieds au chalet, de crainte d'y rencontrer Lésin. Il arriva qu'en ce moment elle l'aperçut de loin sur la route, conférant avec un cocher devant la porte du *Cheval blanc*. Elle se flatta qu'il ne la voyait point et jugea que l'occasion était bonne pour s'acquitter de la visite qu'elle devait à Mme de Moisieux et qu'elle ne pouvait différer davantage. Elle se mit en chemin. Lara, selon son habitude, lui assura que sa maîtresse était seule; mais en traversant le vestibule, elle eut la surprise d'entendre une voix inconnue qui prononçait son nom. Du reste, n'eût-elle rien entendu, elle aurait deviné facilement, à l'air déconcerté de M. Mongiron et de la marquise, qu'ils étaient occupés à parler d'elle. Il y a toujours, en pareille circonstance, un premier moment d'embarras que les plus habiles ne peuvent sauver.

Cependant M. Mongiron recouvra bientôt son aplomb.

— Oui, madame la marquise, croyez-moi, dit-il, vendez vos gaz de Paris. Au prix où ils sont, ce n'est plus que du quatre et demi, et c'est trop peu pour une valeur industrielle. Serviteur, mesdames.

Et il disparut. Il était sorti d'une trappe, il y rentrait.

— Soyez la bienvenue, ma charmante, s'écria Mme de Moisieux

en embrassant Jetta avec une tendresse presque amoureuse. Vous arrivez fort à propos pour me délivrer d'un fâcheux. Ne lui en déplaise, je ne vendrai pas mes gaz. D'ailleurs j'en ai si peu!.. Mais savez-vous que vous êtes plus jolie que jamais? Asseyez-vous bien vite et contez-moi Paris, vos fêtes, vos succès mondains, le triomphe de vos toilettes, car enfin j'y suis pour quelque chose. Ah! je ne puis vous dire combien vous m'avez manqué pendant ces six semaines. J'en étais réduite à faire des patiences. Le fait est que vous êtes devenue pour moi un objet de première nécessité et que je me suis ennuyée à mourir.

Cela était faux, elle ne s'était pas ennuyée un instant, Lara pouvait en témoigner.

Elle adressa à Jetta beaucoup de questions indifférentes, sans écouter les réponses. Elle pensait à M. Mongiron, à ce petit homme qui, tour à tour, tenait dans le monde tant et si peu de place, à ce petit homme qui était si petit quand il disait *je,* qui était immense quand il disait *nous.* Elle pensait aussi qu'il était fort avisé et qu'il ne s'était point trompé en lui déclarant qu'elle avait une partie intéressante à jouer. Elle se promettait de jouer serré et de gagner.

Cependant Lésin, tout en conférant avec un cocher, avait vu du coin de l'œil Mlle Maulabret sortir de chez la coquetière. Sans qu'elle s'en doutât, il l'avait suivie. Elle eut le chagrin de le voir entrer. Mais elle n'avait pas à craindre qu'il l'obsédât de ses empressemens. Il la salua froidement du bout du menton, alla s'asseoir devant la cheminée. Les pieds allongés sur les chenets, il déchira la bande d'un journal, le déplia et se mit à le lire sans prononcer un seul mot. Cinq minutes s'étaient écoulées lorsqu'il rompit tout à coup son morne silence pour s'écrier :

— Quelle nouvelle! quel événement! Cela doit faire du bruit sur le boulevard... Figurez-vous qu'Albert Valport est allé hier se promener au bois, que son cheval s'est emporté, s'est abattu et que le cavalier a été tué du coup.

Mlle Maulabret devint horriblement pâle. Un nuage s'amassa sur ses yeux, et la nuit se fit dans sa tête. Elle s'apercevait pourtant qu'il y avait devant elle, de l'autre côté d'une table ovale, une marquise qui la regardait fixement. Puis il lui parut qu'il y en avait deux, puis elle en vit trois, puis dix, après quoi elle ne vit plus rien et elle s'affaiss lourdement sur sa chaise.

— Vos moyens sont aussi délicats qu'ingénieux, cria la marquise à son fils.

— Mais, maman, vous ne vouliez pas me croire. Je vous prie, qui de nous deux avait raison?.. Quand je vous disais que je connais les femmes!

— Vous n'êtes et ne serez jamais qu'un sot, lui répliqua-t-elle sans colère.

Elle désapprouvait le moyen, mais après tout il n'était pas si mauvais, puisqu'elle avait appris ce qu'elle désirait savoir. Elle courut dans la pièce voisine pour y chercher un flacon de sels. Lésin profita de son absence pour s'approcher de Jetta évanouie. Il la contemplait avec des yeux de convoitise et de rage. Il se pencha sur elle, il aurait voulu l'embrasser et l'étrangler, l'étrangler et l'embrasser; ce qui le retint peut-être, c'est qu'il ne savait par quoi commencer. Une idée lui vint, qui lui parut sublime : « Oh! si maman voulait!.. »

— Vous êtes encore ici? lui dit la marquise qui rentrait avec son flacon. Je n'entends pas qu'elle vous retrouve à son réveil.

Il partit en secouant ses grosses épaules et en emportant son idée. Les sels de Mme de Moisieux étaient énergiques. Jetta ne tarda pas à se ranimer, elle remua les mains, la tête. Elle entendit une voix qui criait :

— Rassurez-vous, ma toute belle, il est vivant, très vivant.

Elle rouvrit les yeux, elle regarda la marquise comme on regarde un précipice.

— Je vous répète qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette tragique aventure. Sotte invention d'un jaloux, qui voulait avoir le cœur net de ses soupçons. Voilà bien les hommes, ils n'ont pas de repos qu'ils n'aient acquis la certitude de leur malheur. Mais il se repent de son crime; il m'a priée de me mettre à vos genoux pour implorer sa grâce. Tenez, m'y voilà. Est-il donc bien possible qu'on vous ait fait un chagrin dans cette maison! Jurez-moi que vous ne la prendrez pas en horreur.

Le teint de Jetta se réchauffait par degrés. A sa pâleur succéda une rougeur de honte et de confusion. Elle ne se pardonnait pas de s'être trahie, d'avoir laissé son secret sortir de son âme.

— Oh! n'allez pas croire,.. murmura-t-elle.

— Pourquoi vous en défendre? interrompit en souriant la marquise, qui l'entourait de ses bras. L'homme que vous aimez est bien dangereux, mais il est fort distingué et tout à fait digne de vous. Ma chère enfant, je caressais une folle espérance, j'y renonce, votre bonheur m'est plus cher que mes rêves.

— Mais taisez-vous donc, madame, lui dit Jetta, et elle lui ferma la bouche avec ses deux mains. Ne devinez-vous pas tout le mal que vous me faites?

XVII.

Ce fatal incident avait fait mesurer à Mlle Maulabret la profondeur de sa blessure. Elle ne pouvait plus avoir aucune illusion sur l'état de son cœur; elle savait combien ce cœur qu'elle avait cru un instant en voie de guérison était désespérément malade, elle savait aussi combien sa volonté, qu'elle se flattait de posséder encore, lui appartenait peu. Le pis est qu'elle venait d'avouer publiquement son mal et sa défaite, et en pareil cas les défaites avouées sont irréparables.

Au surplus, l'ennemi, qui aimait à brusquer les aventures, ne la laissait pas respirer. Elle arriva au château comme sa tante montait en voiture pour aller faire une visite dans le voisinage.

— Je ne vous emmène pas, ma chère, lui dit Mme Cantarel en la regardant d'un air narquois. J'ai reçu tantôt de M. Vaugenis un gros pli qui renfermait une lettre pour vous. La voici; autant que je le puis croire, vous ne vous ennuierez pas dans cette intéressante compagnie.

M. Vaugenis, qui voyait partout des proverbes dans la vie et qui mettait la vie en proverbes, avait pris un malin plaisir à écrire à Mlle Maulabret ce qui suit :

« Mademoiselle, je ne pense pas m'écarter de ce système de neutralité bienveillante, qui sert de règle à ma conduite, en vous avertissant que si M. Valport a beaucoup de qualités, la patience n'est pas au nombre de ses vertus. Il lui tarde de se rendre à Combard pour y plaider lui-même sa cause devant le redoutable tribunal de M. Cantarel. Mais il désire qu'au préalable vous l'autorisiez à tenter cette démarche. C'est à vrai dire l'inverse de ce qui se pratique d'ordinaire, en France du moins. Toutefois cette méthode a du bon, et elle me paraît la plus convenable dans la situation un peu particulière où vous vous trouvez l'un et l'autre. Veuillez donc lui donner, par mon entremise, l'autorisation après laquelle il soupire. Vous me délivrerez ainsi d'obsessions fort importunes; à la lettre, il ne me laisse pas un instant de repos.

« Je vous envoie ci-joint un billet inachevé que m'adressa votre grand-oncle Antonin vingt-quatre heures avant sa mort. Vous devinerez au tremblement de l'écriture le prodigieux effort qu'il dut faire pour tracer ces pauvres lignes, et vous reconnaîtrez aussi en les lisant la vivacité de l'intérêt qu'il vous portait. Le monde, qui lui reprochait la froide sévérité de son humeur, ne le connaissait guère; il aimait bien ceux qu'il aimait. Vous avez été sa dernière comme sa plus chère pensée; je pourrais être jaloux, je ne le suis pas.

« Agréez, mademoiselle, avec mes vœux pour votre bonheur, l'expression de mes sentimens les plus sympathiques et les plus dévoués. »

Avant de lire le billet inachevé qu'avait tracé la main d'un mourant, Jetta y posa pieusement ses lèvres. Il était ainsi conçu :

« Dites-lui, mon cher Vaugenis, que belle et charmante comme elle l'est... Excusez-moi, j'ai de la peine à trouver mes mots. Je voulais dire que n'ayant pas à se plaindre de la nature, il lui serait permis d'entrer en religion si elle avait de graves sujets de se plaindre des hommes. Or elle n'en a point. Elle ne les connaît pas encore.

« Dites-lui que ceux qui lui ont fait croire qu'elle doit expier les fautes de ses parens en ont menti. Nous ne répondons que de nous.

« Dites-lui que je n'ai aucun préjugé contre les communautés hospitalières. Je sais mieux que personne quels précieux services elles nous rendent et la peine que nous aurions à nous passer d'elles. Les fanatiques qui voudraient les supprimer d'ici à demain ne savent ce qu'ils désirent; ce serait plus qu'un crime, ce serait une sottise : le fanatisme est toujours sot.

« Mais dites-lui aussi que les statuts des congrégations vouées aux œuvres de charité ne sont plus ce qu'ils étaient. Jadis les religieuses appartenaient à leurs malades, on les dispensait de toutes les petites pratiques superflues, et elles ne s'acquittaient de celles qui leur étaient commandées que lorsqu'elles en avaient le temps. Dans les cas pressans, la charité leur tenait lieu de culte. Le jésuitisme a changé tout cela. On a multiplié comme à plaisir les devoirs de fantaisie tyranniquement imposés. Ce n'est plus la charité qui est la première des vertus, c'est la superstition dans l'obéissance. Elle a trop d'ouverture de cœur et d'esprit pour s'accommoder longtemps de ce régime; elle se sentirait à l'étroit, elle serait tentée de tirer sur sa chaîne, elle aurait des regrets, des repentirs. Pour une augustine, l'hôpital est un cloître; pour elle le cloître serait un cachot. Elle en verrait les grilles à toutes les heures du jour et de la nuit.

« Parlez-lui sa langue, qui est un peu la vôtre, mon cher Vaugenis, puisque vous appelez Dieu ce que j'appelle tout simplement la Nature. Dites-lui donc que le génie de Dieu est la perfection, que le génie de l'homme et des jeunes filles est l'exagération, et que quand Dieu inspire à une pauvre âme le désir de devenir parfaite, cela ne produit le plus souvent qu'une méchante caricature.

« Dites-lui que, si elle a le goût de servir les pauvres et les malades, il n'est pas besoin pour le satisfaire de porter une voilette noire sur une coiffe blanche, et que sans renoncer au monde, ses

talens et son cœur, que j'ai vus à l'œuvre, ne trouveront que trop d'occasions de se dépenser utilement.

« Dites-lui surtout que l'œuvre à laquelle je la convie est digne d'elle. Expliquez-lui qui est Albert, ne lui cachez pas ses peccadilles ou ses iniquités, mais assurez-lui de ma part que c'est une nature généreuse, que ce mariage comblerait tous mes vœux, bien que cependant je respecte sa liberté, car enfin... »

Ici la plume lui avait échappé des doigts.

Mlle Maulabret lut jusqu'à dix fois ces lignes péniblement écrites, qu'elle avait peine à déchiffrer. Les argumens de l'athée ne lui semblaient point décisifs, elle avait mille objections à y faire et de victorieuses certitudes à leur opposer. Cependant ils l'inquiétaient. Huit jours auparavant, ils auraient glissé sur son esprit sans y laisser la moindre trace. Mais la dernière visite qu'elle avait faite dans son hôpital, sans porter aucune atteinte à la vénération que lui inspirait mère Amélie, avait ébranlé sa confiance dans l'infaillible jugement de cette servante de Dieu. Elle sentait confusément qu'une augustine ne voit qu'une face des choses et que le monde est plus grand que la tête d'une sainte.

Elle avait la fièvre; elle éprouva le besoin de respirer le grand air, de remuer son corps et de promener l'inquiétude de ses pensées. Elle sortit, elle chemina pendant une demi-heure dans le parc sans rien regarder, sans rien voir, sans que rien pût la distraire de cette dispute où son âme était enfoncée et qui ne finissait pas. Le ciel était voilé d'une brume blanchâtre, mais le vent qui fraîchissait de minute en minute y fit une large trouée, le soleil se montra. Elle sentit tout à coup sur ses mains dégantées une agréable tiédeur, et laissant ses yeux vaguer autour d'elle, il lui parut que ce n'était pas encore le printemps, mais que ce n'était plus l'hiver, et qu'au pied d'un hêtre sans feuilles il y avait des violettes. Elle contempla quelques instans la vallée sinueuse, accidentée, qu'entre deux plaines à blé a creusée au gré de son caprice une rivière dont les eaux vertes et paresseuses se plaisent aux longs détours. Au-delà, se dressait une côte assez rapide où grimpaient deux chemins creux. Dans le lointain, au milieu d'un gras plateau, apparaissaient les maisons basses d'une petite ville qu'une grande église enveloppe de son ombre; on dirait une poule abritant ses poussins sous son aile. Çà et là se détachaient sur un fond de vapeurs argentées quelques-unes de ces meules monumentales qui sont les pyramides de la Brie. Le soleil, se dégageant de plus en plus de ses voiles, faisait scintiller les vitraux et la rose de l'église, ainsi que les girouettes d'un village voisin. Au travers des saules qui la bordaient la rivière miroitait par intervalles. Dans un vaste champ, dont la terre fraîchement

remuée était rouge et luisante, un charme solitaire semblait étirer ses bras et se reprocher d'avoir dormi trop longtemps. Des aunes, des trembles qui avaient des airs de patriarches tenaient un conseil de famille, rangés en cercle autour d'une mare. Près de là un moulin faisait tourner sa roue, une lavandière accompagnait d'un refrain monotone les coups secs de son battoir, et dans la tranchée du chemin de fer des terrassiers chantaient aussi en poussant leur brouette. Partout dans la vallée comme dans la plaine régnait une joie tranquille, l'ordre, la paix. Les arbres s'attendaient à leurs fruits, les champs à leurs moissons, les oiseaux à leurs prochaines amours. En dépit des aventureux méandres où elles semblaient s'égarer, les eaux vertes de la rivière savaient trouver leur route; les fumées s'envolaient où le vent les poussait et ne disputaient point avec lui. Hommes et choses, tout le monde vaquait à sa besogne, personne ne doutait de son avenir ou ne bataillait contre sa destinée, et les vieux hêtres engourdis par l'hiver se sentaient revivre en voyant à leur pied des violettes.

Mlle Maulabret, ayant tourné la tête, aperçut quelque chose qui la surprit, qui la ravit. Un grand bois de chênes au front découronné, aux branches dépouillées, formait une masse brune et sombre; mais dans l'épaisseur des fourrés quelques buissons se décidaient à verdir, et par places des narcisses étalaient leurs nappes jaunes. Sur le devant, un cerisier sauvage, svelte, élancé, tout en fleurs, détachait en pleine lumière son tronc noirâtre et la grâce de ses innombrables bouquets d'une blancheur immaculée. Cet arbre ne paraissait pas se douter que, si belle qu'ait été la tragédie, la fin est sanglante; on ne lui avait jamais parlé de la révolte des sens, du désir impur et du péché immonde, il ne croyait pas aux ruses du serpent. Il semblait se baigner avec délices dans l'air pur, il en buvait les clartés, il se grisait des caresses que lui faisait le soleil, il mariait innocemment au bleu pâle du ciel la beauté de ses fleurs et la divine fraîcheur de ses espérances. En ce moment, un merle se mit à jaser. Il ne se rappelait que le commencement de sa chanson, il s'efforçait d'en retrouver le reste; il jetait dans les profondeurs de la futaie des notes courtes, brèves, vibrantes, qu'il n'achevait pas. Mlle Maulabret demeurait immobile, fascinée. Ayant grandi entre quatre murailles, les douceurs et les enchantemens des bois qui ressuscitent aux premiers jours d'avril lui étaient nouveaux; cette nouveauté l'enivrait. Quoiqu'elle résistât au charme dont elle était possédée, quoiqu'elle évoquât devant ses yeux des murs d'hôpital ou de couvent et le visage redoutable d'une Vierge couronnée d'étoiles qui ne tenait point d'enfant dans ses bras, quoiqu'elle crût ouïr des voix lointaines et gémissantes de ma-

lades mal soignés, se plaignant qu'on les abandonnât, quoiqu'une autre voix sévère, menaçante, lui reprochât les changemens de sa volonté, les lâchetés et les désertions de sa conscience, ses vœux oubliés ou trahis, son parjure commencé et l'homme qu'elle aimait, quoiqu'elle tâchât de se représenter l'incertitude des joies de la terre, la vanité de leurs promesses, le mensonge de leurs sourires, quoique le sentier où elle cheminait fût jonché de feuilles mortes que son pied faisait craquer ou que le vent chassait en les froissant, malgré qu'elle en eût, elle regardait le cerisier fleuri, elle écoutait le chant du merle, et comme ensorcelée, elle entendait au fond de son cœur le confus murmure d'une fête, le bourdonnement d'un printemps en fleur, le cri éperdu d'un oiseau qui voulait vivre, qui battait des ailes, se querellait avec les barreaux de sa cage et appelait le bonheur à pleine gorge.

Elle était résolue d'en finir, une pensée lui vint. La coquetière, qui était sans cesse en différend avec son fils et qui se plaignait qu'il lui manquât d'obéissance, désirait que le curé de la paroisse usât de l'autorité qu'il avait sur lui pour le chapitrer et le ramener dans le devoir. Sur ses pressantes instances, Jetta lui avait promis de s'occuper de cette affaire. Elle revint sur ses pas, rentra chez elle et, dès qu'elle eut changé de robe et de chapeau, elle prit le chemin de la cure.

Le curé de Combard était un gros homme plantureux, à la face rubiconde, carré d'épaules, toujours barbouillé de tabac. La légende rapportait qu'il avait été hussard, et il lui en restait quelque chose. Quand ses catéchumènes étaient jolies, il aimait à leur pincer la joue, mais il n'en était que cela, et personne, à commencer par lui, n'y voyait le moindre mal. Ce digne ecclésiastique était une bonne pâte de curé, un curé à treilles et à ruches, qui ne pouvait pas plus concevoir la vie sans abeilles et sans le bourgeon que sans une tabatière bien pleine. Il avait accepté les nouveaux dogmes avec soumission, mais avec peu d'enthousiasme; il ne trouvait pas que le besoin s'en fît sentir, ni qu'il fût opportun de faire des surcharges au catéchisme dans un temps où la foi est rare et où le bon sens est ergoteur. Mais il gardait pour lui ses pensées de derrière la tête, il tenait à ne pas se brouiller avec monsieur le prieur, et au surplus, que la Vierge eût été conçue sans péché, qu'il plût au saint-père de se déclarer infaillible, il n'y voyait, quant à lui, aucun inconvénient, admettant sans peine que chacun cherchât son plaisir où il le trouvait, sans compter que ses treilles ne s'en portaient pas plus mal. Cet excellent homme voulait du bien à toute la création, sauf aux célibataires. Il n'y avait pas dans tout le canton de plus grand marieur que l'abbé Minard. Cou-

reurs de filles, vieux garçons, veufs impénitens, il fallait que tout le monde y passât. Quand il entamait ce sujet, son éloquence devenait irrésistible; au besoin il eût pris les rénitens par la gorge pour les traîner à l'autel. Il estimait que le mariage est le plus beau des sacremens, que les plus belles fêtes sont les repas de noces et les baptêmes; il les égayait quelquefois par des contes un peu gras, par des propos un peu lestes; mais sa vie étant irréprochable, il était la preuve vivante qu'il y a plusieurs manières de gagner le royaume des cieux, qu'on y peut entrer à la hussarde. Si ses paroissiens souriaient en le saluant, s'ils disaient de lui: « C'est un bon diable, » ils allaient à vêpres pour lui faire plaisir. Combard était à dix lieues à la ronde la commune où les offices étaient le plus fréquentés et dans laquelle il se faisait le plus d'enfans.

Mlle Maulabret s'arrêta un instant à la porte de la cure pour souffler. Le curé était dans son jardin. Une serpette à la main, les manches de sa soutane retroussées, il s'occupait à apointir par le bout des palis destinés à remplacer quelques-uns des tuteurs de sa treille. Il interrompit son travail pour demander à Mlle Maulabret des nouvelles de sa santé; il le reprit bien vite, en lui disant :

— Vous permettez?

Elle s'acquitta promptement du message de la coquetière. Il l'écoutait avec attention, tout en s'escrimant de sa serpette. Quand elle eut fini :

— C'est entendu, fit-il, je frotterai les oreilles à ce petit drôle. Il n'est pas moins vrai que sa mère est une éternelle plaignante, une pleurarde... Sauf votre respect, mademoiselle, c'est un peu le goût des femmes.

— Monsieur le curé, il en est de bien malheureuses.

— Eh! oui, celles qui n'ont pas su trouver un mari.

— Et celles que leur mari bat, monsieur le curé.

— Quand on est battue, c'est qu'on le veut bien... Allez, mademoiselle, le pire des mariages vaut encore mieux que le meilleur des célibats.

— Il y a pourtant des cas...

— Eh! certainement, il y a des cas... Lequel, par exemple?

— Celui d'une femme qui se sent née pour entrer en religion.

— Vous avez bien raison, dit-il. Il nous faut des religieuses, il nous en faut... Encore n'en faut-il pas trop. Le point est d'avoir la vocation. Les apparences sont si trompeuses!

Elle prit son courage à deux mains.

— Je connais, dit-elle, une jeune fille...

Elle s'appliquait à ne pas rougir, mais sa voix tremblait si fort qu'elle ne put achever sa phrase d'une seule haleine.

— Ah! vous connaissez une jeune fille!.. Veut-elle se faire religieuse, celle-là ?

— Le malheur est qu'elle a un oncle, un grand-oncle, qui veut absolument la marier.

— Dieu bénisse le grand-oncle! M'est avis que c'est un homme de bien.

— Assurément, monsieur le curé; mais songez qu'elle se considère comme liée, comme engagée.

— Liée par qui? engagée par quoi?.. A-t-elle déjà prononcé ses vœux?

— Oui, monsieur le curé, mentalement.

Il laissa tomber son échalas. Elle le regardait dans les yeux, dans ses gros yeux ronds, où elle cherchait anxieusement le secret de sa destinée.

— Mentalement, dites-vous?.. Voilà un mot qui n'est pas dans mon vocabulaire.

Il ajouta avec un gros rire :

— Si le bon Dieu s'était contenté de promettre mentalement la vigne à Noé, il aurait eu le droit de s'en dédire. Et de quoi nous serviraient nos fûts? Nous n'aurions rien à mettre dedans... Heureusement le bon Dieu n'y va pas par trente-six chemins, le bon Dieu ne cherche pas midi à quatorze heures, le bon Dieu ne coupe pas les cheveux en quatre,.. c'est bien assez de les couper en deux. J'ai bien envie d'aller trouver ce grand-oncle; nous réglerons cette affaire à nous deux.

— Ce serait difficile, répondit-elle avec un triste sourire.

— Pourquoi donc?

— Il est mort il y a près de cinq mois, monsieur le curé.

— Il est mort et il s'occupe encore de marier sa petite-nièce? Drôle d'histoire.

Et il ramassa son échalas. Elle suivit un instant des yeux un papillon fraîchement éclos, qui s'essayait à voler. Le curé ne sonnait mot. Elle reprit vivement :

— Le père de cette jeune fille l'avait recommandée quelques heures avant sa mort à ce noble vieillard. Il a tenu pour sacré le dernier vœu d'un mourant; il l'a aimée, traitée comme sa fille. N'est-il pas juste qu'à leur tour ses dernières volontés soient obéies?

— A la bonne heure! s'écria-t-il avec un accent de triomphe.

Puis, se grattant l'oreille :

— Ah! oui, mais il y a le vœu mental, ce diable de vœu mental. Belle invention, ma foi!.. Eh! mademoiselle, savez-vous quoi? Puisqu'elle a promis mentalement à Dieu de se faire religieuse, j'entends qu'elle exécute sa promesse mentalement, en idée, en intention; c'est-à-dire qu'en vivant dans le monde, elle sera tenue

d'avoir là, sous la mamelle gauche, *sub mamma sinistra*, un bon petit cœur de religieuse.

Et saisissant son chapeau, qu'il avait suspendu à une branche d'arbre, il le tendit à Jetta, en lui disant :

— Là, que me donne-t-on pour mes pauvres?

Elle fouilla dans la poche de sa robe, en tira sa bourse, qui était toute pleine, la laissa tomber dans le chapeau.

— Fort bien, dit-il, en la regardant en dessous, et après cela, mademoiselle, envoyez bien vite à mon confessionnal cette faiseuse d'embarras, cette embrouilleuse d'écheveaux. Je la condamnerai pour ses péchés à se marier, à procréer coup sur coup dix beaux enfans, dont elle fera de bons chrétiens. Elle leur donnera à sa fantaisie des yeux bleus ou noirs, ou noirs et bleus tout à la fois, et si on me fait l'honneur de m'inviter au repas de baptême, je vous garantis qu'on n'y pleurera pas.

Là-dessus il devint plus grave, prit un ton plus sérieux pour parler d'autre chose, de la vigne, de ses treilles, des divers plants dont il avait fait l'essai, du maurillon hâtif, du pineau de Bourgogne et du piquepoule. Son chasselas, disait-il, valait celui de Thomery; mais que de peines ne fallait-il pas se donner! Le bourgeon a tant d'ennemis, les gelées printanières, les pluies, la coulure, sans parler de la grêle, de la maladie et des insectes! Vraiment, quand Dieu ne s'en mêlait pas, le bourgeon ne venait jamais à bien. Heureusement Dieu s'en mêlait.

Lorsque Jetta prit congé de ce rustique, qui était plus fin qu'il n'en avait l'air, il fit quelques pas pour la reconduire, puis s'empressa de retourner à ses palis. A l'angle de la maison, elle s'arrêta une minute pour le regarder. Il avait le teint bien rouge, l'air épais, une tête mal équarrie, et son chasselas l'occupait beaucoup; mais quoiqu'il eût retroussé les manches de sa soutane, c'était une vraie soutane, et partout où il y a une soutane, l'église est là. L'église avait parlé par cette bouche qui aimait les gros rires et ne craignait pas les gros mots, et se faisant la complice de Mlle Maulabret, elle lui avait dit : « Va ton chemin, ma fille, obéis à ton cœur, Dieu ne te maudira pas. » Après quoi elle lui avait tendu son chapeau en lui demandant quelque chose pour ses pauvres; dans ce chapeau un peu gras Mlle Maulabret avait laissé tomber sa bourse, et du même coup un souci qui lui pesait comme une montagne s'était détaché de son cœur rendu à lui-même et pacifié.

Elle était si gaie en retournant au château qu'elle avait envie de chanter, et elle marchait si vite que les gens qui la voyaient passer s'en étonnaient. Ils ne savaient pas ce qui lui arrivait ni par quelle raison elle se sentait dans l'âme comme dans les jambes une légèreté d'oiseau.

Pendant que Mlle Maulabret conversait avec le curé de Combard, Mme de Moisieux était engagée dans une discussion assez aigre avec son fils. Elle avait entrepris de lui démontrer qu'après la cruelle épreuve qu'il avait fait subir à une aimable fille, il ne pouvait de quelque temps reparaître décemment devant elle, qu'il était dans son intérêt d'abjurer toutes ses prétentions ou du moins d'en avoir l'air, et de laisser le champ libre à M. Albert Valport. Il répondait en secouant ses oreilles qu'il était amoureux comme une carpe de Mlle Maulabret, qu'il en raffolait, qu'on la lui avait promise, qu'il voulait l'avoir, qu'il l'aurait, que d'ailleurs il y avait une affaire commencée entre Albert Valport et lui, que, si ce bellâtre osait se présenter à Combard, il lui couperait la gorge.

Elle haussa les épaules.

— Ah! çà, lui dit-elle, ne comprenez-vous pas?.. Mais êtes-vous capable de rien comprendre?

— Voyons, maman, que comptez-vous faire?

— Ayez l'obligeance de vous en remettre à moi. Je donnerai à M. Cantarel mes instructions, qui seront fidèlement suivies.

— Oh! je n'en doute pas, dit-il en ricanant. Ce fabricant de semoule a pour vous des attentions particulières, il vous regarde comme un chien contemple un évêque, et je suis sûr, ma parole, qu'il marcherait à quatre pattes pour vous être agréable... Tenez-vous bien, maman, tenez-vous bien.

Il se mit à rire bruyamment de sa plaisanterie. L'être impossible, nous l'avons dit, avait des clairvoyances intermittentes, cet enfant de la nature avait par instans la finesse d'un sauvage; le propre du sauvage est de ne pas comprendre ce qu'on lui dit et de deviner ce qu'on ne lui dit pas. C'était une raison de plus pour que la marquise trouvât peu d'agrément dans son commerce. Elle ne pouvait souffrir qu'on fourrageât soit dans son cœur, soit dans ses papiers ou dans ses tiroirs, et l'être impossible ne respectait rien.

— Ne savez-vous donc pas que vous avez l'air d'une oie quand vous riez? dit-elle en lui jetant un regard méprisant.

— Ne vous fâchez pas, expliquez-moi plutôt vos projets... J'espère du moins que, pour se conformer à vos instructions, le premier soin de l'homme au macaroni sera de consigner le Valport à sa grille.

— Tout au contraire, j'entends qu'on le reçoive avec empressement, que tout lui soit ouvert, les bras, les portes et les fenêtres. Je connais ce beau pèlerin, il n'est friand que des entreprises difficiles et ardues. Il ressemble à ce personnage d'une tragédie anglaise qui ne déjeunait de bon appétit que lorsqu'il avait tué dans sa matinée six ou sept douzaines d'Écossais; autrement la vie lui semblait fade et insipide. Quand M. Valport aura découvert qu'il n'y a

point ici d'Écossais à tuer, son aventure perdra tout son sel, et en moins de trois semaines il sera dégoûté de son bonheur.

— Tout ceci est bien compliqué pour moi, répliqua-t-il avec un froncement de sourcils qui témoignait de l'extrême contention de son esprit.

C'était l'air qu'il avait jadis quand son précepteur s'appliquait à lui démontrer le théorème de Pythagore.

— Décidément vous avez l'intelligence fort obtuse, lui dit-elle.

— Et la vôtre a des profondeurs où je me perds. Enfin il n'importe, faites ce qu'il vous plaira; je suis pour les grands moyens, moi. J'agirai de mon côté, nous verrons bien qui de nous deux mettra dans le blanc.

— C'est à quoi je m'oppose formellement, reprit-elle en haussant le ton. Vous feriez sottise sur sottise, et tout serait perdu. Pour plus de sûreté, vous quitterez Combard dès ce soir. Votre tante, Mme de Lireux, va passer deux mois dans le midi. Elle est venue tantôt me faire ses adieux, elle m'a proposé de vous emmener. Ce soir, à neuf heures, vous prendrez le train de Paris, et demain vous partirez pour Cannes par l'express du matin. Dans deux mois on vous permettra de revenir, et je vous jure que vous n'entendrez plus parler de M. Valport.

Il entra en révolte, il déclara que la comtesse de Lireux était la plus ennuyeuse des femmes, que par un fâcheux travers elle aimait à le traiter en petit garçon, qu'elle lui ferait porter son carlin tout le long de la route, que ce carlin avait des habitudes déplorables, qu'il en savait les conséquences, que cette sorte d'accident était fort désagréable.

— Et d'ailleurs, ajouta-t-il, j'entends m'occuper moi-même de mes affaires, travailler en personne à mon propre bonheur. Vous êtes très adroite, maman, je le veux bien, mais quelquefois vous vous emballez.

La marquise se fâcha, lui signifia qu'il obéirait ou qu'il dirait pourquoi. Le débat devint orageux. Lésin finit par se lever et gagner la porte, en disant :

— Vous verrez que ce soir, à neuf heures, ma malle ne sera pas faite.

Elle se rendit dans son petit bois et cria : « Lara ! Lara ! » Une voix qui semblait tomber du ciel répondit : « Me voici. » Le jeune Palikare était perché au sommet d'un chêne, qu'il débarrassait de son bois mort. Amoureux du danger, il s'asseyait à califourchon sur les branches et les sciait entre le tronc et lui. Peu s'en fallait qu'elles ne l'entraînassent dans leur chute; mais au premier craquement qu'il entendait, il se cramponnait bien vite à quelque chicot et demeurait suspendu dans l'air.

— Qu'on descende sur-le-champ pour aller me chercher M. Cantarel ! dit la marquise.

— Je n'en ferai rien, répliqua-t-il d'un ton colère.

— Alors j'irai moi-même, dit-elle en faisant mine de se mettre en chemin.

Agile comme un écureuil, il se laissa couler au bas de son arbre, et se frayant une route à travers les broussailles, il barra le passage à la marquise. Il ressemblait à un petit brigand du Pentélique, mais à un amour de brigand. Quoiqu'il eût quelques pouces de moins qu'elle, se dressant sur ses ergots, il parvint à la regarder les yeux dans les yeux. Les uns étaient noirs comme le jais et avaient dix-huit ans à peine; les autres étaient du gris le plus doux, et on ne savait pas exactement leur âge, mais assurément ils avaient vu beaucoup de choses. Ces yeux gris et ces yeux noirs, qui ne parlaient pas la même langue, ne laissaient pas d'avoir ensemble des intelligences secrètes, ils s'entendaient comme larrons en foire.

— Petit monstre, dit-elle, qui se permet de dire non quand je dis oui !.. Allons, qu'on me laisse passer !

Il la saisit par les deux poignets et les serra si fort qu'elle poussa un cri. Relevant deux manchettes de dentelle, il contempla la blessure qu'il avait faite, et à la vue de deux cercles bleus que ses doigts scélérats avaient imprimés sur cette peau blanche et délicate, il rougit tout à la fois de remords, de fierté et de plaisir.

Elle lui dit en souriant : — Preste ! va-t'en préparer la malle de mon fils ; je te dirai ce que tu dois y mettre.

Le visage de l'enfant s'illumina de joie. — M. Lésin part ?

— Ce soir-même.

Il courut faire ce qu'on lui ordonnait. Le jeune Lara avait peu de goût pour les gens qui entraient, beaucoup pour ceux qui s'en allaient ; il n'aimait pas les arrivées, il adorait les départs. Il avait l'humeur ainsi faite.

Mme de Moisieux finissait toujours par avoir raison de son fils. Un peu avant neuf heures, il vint prendre congé d'elle, sa sacoche au côté, sa casquette de voyage sur sa tête. Il avait l'air si maussade qu'elle ne put s'empêcher de rire, et qu'elle lui dit :

— Vous voilà bien malheureux, et pourtant les bonheurs dont vous vous contentez se trouvent partout.

Elle lui fourra dans sa sacoche quelques billets de mille francs, non sans regretter amèrement le fâcheux usage qu'elle en faisait, ni sans reprocher à l'être impossible qu'il la ruinait.

— Bah ! fit-il, vous n'êtes pas aussi pauvre qu'il vous plaît d'en avoir l'air.

Elle fit la grimace. Décidément cet esprit opaque avait de loin en loin des clartés incommodes.

— Oh ! c'est que j'ai des yeux ! ajouta-t-il en se rengorgeant.

Et ce disant, il fouillait dans toutes les poches de sa pelisse, de sa redingote et de son pantalon pour y chercher ses gants de Suède. Sa mère lui fit remarquer qu'il les avait aux mains.

— Mon compliment sur vos yeux ! lui dit-elle.

Il venait de sortir, quand il rouvrit la porte et s'écria :

— A propos, défendez à Lara de fumer mes pipes, de mettre ma cravate rouge et de toucher à mon fusil de chasse. Ce petit monsieur se croit tout permis... Quand donc le remettrez-vous dans le ruisseau d'où il est sorti ?

— Je m'en occupe, répondit-elle.

Et quand il fut parti, définitivement parti, elle s'installa dans sa bergère et dit : — Ouf ! m'en voilà délivrée pour deux mois. A nous deux, monsieur Mongiron !

En montant en wagon, Lésin avait encore l'air lugubre. Quand il passa devant le château de Combard, il crut apercevoir dans l'appartement de Mlle Maulabret un rideau éclairé par la lumière d'une lampe. Il se figura qu'elle était occupée à faire sa toilette de nuit, et mille images brûlantes assaillirent son esprit. En dépit de ses farouches ressentimens, il jeta dans l'espace un baiser qui ne sut pas y trouver son chemin. Un peu plus loin, il vit briller la lanterne du *Cheval blanc*, et il pensa mélancoliquement à la poule qu'en ce moment ses amis les cochers jouaient sans lui. Toutefois il ne tarda pas à se dérider. Il avait non-seulement de l'imagination, mais de la méthode. Il passa méthodiquement en revue les plaisirs variés qu'un homme qui sait s'y prendre peut se procurer avec quelques billets de mille francs. Il crut entendre au fond de sa sacoche, qui était bien garnie, d'agréables glouglous de bouteilles, et il y aperçut, à travers le cuir et la doublure, de jolies servantes d'auberge, qui, debout sur le pas de leur porte et jouant de la prunelle, ne demandaient qu'à le consoler de ses mésaventures amoureuses.

Au même instant, Jetta, accoudée sur un coin de table, se disait :

— Si Mme de Moisieux est de bonne foi, M. Cantarel dira oui... Mais est-elle de bonne foi ?

Ce point lui semblait douteux, et les combinaisons de la grande politique lui échappaient. Elle ignorait Mongiron. Elle finit par prendre la plume, elle écrivit ce qui suit :

« Monsieur, je ne m'oppose pas à la visite que M. Valport désire faire à Combard, mais je me fais peu d'illusions sur le résultat. Vous savez quelles sont les vues de M. Cantarel à mon endroit, je

doute qu'il se rende aux bonnes raisons qu'on pourrait lui donner. Je veux suivre votre exemple, monsieur, et comme vous, pour tout concilier, je me propose de rester neutre, sans pouvoir m'empêcher d'être bienveillante. »

Elle relut sa réponse, l'approuva. Cette réponse était froide et même décourageante. Pouvait-on lui en demander davantage? Il lui parut qu'elle était en règle avec sa conscience, qu'elle venait d'élever une dernière muraille entre elle et le bonheur, qu'elle ne le voyait plus. Et pourtant elle le voyait encore. Cette muraille si bien bâtie était transparente.

XVIII.

Trois jours plus tard, Mlle Maulabret venait de remonter dans sa chambre après avoir fait une promenade en voiture avec Mme Cantarel, lorsque le gong, le terrible gong du château, faisant retentir sa voix éclatante, s'écria de toutes ses forces : « C'est lui, le voilà ! » Elle courut à sa fenêtre; elle aperçut dans la cour d'honneur un alezan qui mâchait son mors blanc d'écume, elle entrevit aussi un fier et beau cavalier, d'une irréprochable élégance, lequel arrivait en droiture de Bois-le-Roi, où il avait élu de nouveau domicile pour n'en pas perdre l'habitude. Elle se rejeta violemment en arrière et fut se blottir dans un coin de son canapé. Elle y demeura une demi-heure, comme tassée et pelotonnée sur elle-même, les genoux aux dents, les yeux hermétiquement clos, étonnée que sa pendule, dont elle entendait le tic-tac régulier, continuât de compter tranquillement les secondes, comme si ce jour eût ressemblé à tous les jours et que, dans une pareille crise, il y eût encore des secondes et des minutes. Le temps venait de s'arrêter pour elle. Ne savait-elle pas que par exception son tuteur s'était abstenu d'aller à Paris, que le beau cavalier trouverait à qui parler? Le destin avait laissé tomber de son cornet ses dés d'airain, la partie qu'elle jouait depuis quelques mois avec un mort touchait à son terme. L'issue ne dépendait plus de sa volonté, qui avait abdiqué, mais d'un concours de circonstances inconnues dont elle renonçait à pénétrer le secret. En cet instant son sort se décidait, et elle en attendait la nouvelle avec de tels battemens de cœur qu'elle craignait qu'on ne les entendît dans tout le château.

Albert jeta négligemment la bride de son cheval au valet d'écurie accouru à sa rencontre. Puis il gravit lestement le perron et trouva dans l'antichambre un grand domestique qui joignait la gravité d'un électeur à la morgue d'un laquais de jeune maison. Ce laquais connaissait son monde; un simple coup d'œil lui suffit pour s'assurer que le visiteur ne descendait pas des sommets de l'Aven-

tin, c'est-à-dire des hauteurs de Ménilmontant, et qu'il n'avait point l'encolure d'un agent électoral. Aussi le traita-t-il sans beaucoup de façons. Après lui avoir annoncé que son auguste maître faisait un tour dans son parc et lui avoir demandé sa carte, il le laissa croquer le marmot dans l'antichambre. Au bout de quelques minutes, il reparut, le conduisit par un bel escalier en marbre blanc, aux balustres dorés, dans un petit salon du premier étage, et ne le quitta pas sans avoir déposé sur ses genoux le dernier numéro de *la Vraie République*, journal du matin, fondé et dirigé par M. Cantarel. Mais apparemment Albert n'était pas en humeur de lire. Il posa *la Vraie République* sur une table, et, son chapeau à la main, il se promena en long et en large.

Il était pâle comme un joueur qui s'est mis en tête de faire sauter la banque, il avait aussi l'air résolu d'un capitaine de frégate qui est prêt à incendier la soute aux poudres plutôt que d'abaisser son pavillon. Par intervalles il se mordait les lèvres jusqu'au sang, comme s'il avait eu besoin de se procurer une douleur physique pour tromper son anxiété. Cependant, malgré ses préoccupations, il parcourut du regard le riche mobilier Pompadour qui l'entourait et qu'il s'étonnait un peu de trouver chez un futur conseiller municipal de Paris. Il démêla parmi des colifichets de grand prix beaucoup d'articles de pacotille, et il ne put réprimer un demi-sourire. Mais il reprit bien vite sa gravité. Il venait d'entendre dans l'escalier les éclats d'une toux sèche et sonore, particulière aux hommes qui n'ont dans la tête que des affaires d'état.

L'instant d'après, M. Cantarel fit son entrée, chaussé d'espadrilles, vêtu de futaine, de simple futaine; ce Louis XIV aimait quelquefois à étonner le monde par sa simplicité. Il était coiffé d'un bonnet rouge, presque phrygien, il tenait à la main la canne de Robespierre, et portait à sa boutonnière un aimable narcisse qu'il venait de cueillir dans son parc. On eût dit un quatre-vingt-treize printanier, sylvain et horticulteur. A vrai dire, son visage n'annonçait rien de bon. Il avait l'œil insolent et dur, la contenance rogue d'un butor qui tient un galant homme à sa discrétion et se dispose à le faire danser dans le creux de sa main. Quoique M. Valport fût d'origine très bourgeoise, il avait eu le malheur d'hériter d'une fortune toute faite; c'en était assez pour que le fondateur de *la Vraie République* le considérât comme un aristocrate, et il faut avouer qu'il en avait l'air et la chanson. Bref, M. Cantarel ne ressentait pour ce beau garçon qu'une pitié méprisante, et sa figure le disait. Il estimait qu'une société bien organisée ne doit admettre au partage des biens et des honneurs de la terre que les fils de leurs œuvres et les nouvelles couches, en y ajoutant quelques marquises que la république leur distribue à titre de récompense

pour payer leurs services, pour amuser leurs loisirs, pour servir de décor à leur vie, car rien n'est plus décoratif qu'une marquise.

Albert lui fit un salut d'une politesse exquise, et ce fut d'une voix presque caressante qu'il lui dit :

— Je crois, monsieur, que vous savez pour quelle raison j'ai dans ce moment l'honneur de me présenter auprès de vous.

— Je m'en doute, monsieur, répondit brusquement M. Cantarel. J'ai reçu tantôt de M. Vaugenis, qui vous veut beaucoup de bien, une lettre de quatre pages, et je regrette que votre impatience ne m'ait pas laissé le temps d'y répondre. Après tout, le mal n'est pas grand. Ce que j'ai à vous dire, j'aime mieux vous le dire de bouche que de vous l'écrire.

A ces mots, il daigna lui offrir un siège, et s'étant assis à son tour, il demeura quelques instans muet, les jambes étendues, se servant de la canne de l'immortel Maximilien pour appliquer de petits coups saccadés sur ses espadrilles. Ce début parut de mauvais augure à M. Valport. Au reste, on l'avait averti qu'il s'embarquait dans une entreprise hasardeuse, et il s'était promis de faire preuve d'une patience 'angélique. Il avait dressé d'avance son plan de campagne ; il n'était pas homme à recourir avant l'heure à l'intimidation, aux mesures comminatoires, aux procédés énergiques et violens.

— M. Vaugenis, reprit-il, a bien voulu vous informer des sentimens que m'inspire Mlle Maulabret et de la joie que j'éprouverais...

— Ou que vous croiriez éprouver en devenant le maître et le propriétaire de sa charmante personne, interrompit M. Cantarel. Sans doute vous croyez l'aimer. En êtes-vous bien sûr ?.. Vous la connaissez si peu !

— Un homme qui a quelque expérience des femmes, répondit Albert, n'a pas besoin de voir bien souvent Mlle Maulabret pour être sûr qu'elle ne ressemble à personne.

— Eh ! mon Dieu, oui, elle n'est pas mal, elle est gentille, et il est possible que vous l'adoriez. Mais ce n'est pas la question... Je suis son tuteur, monsieur.

Et bouffissant ses joues :

— Je suis un homme sérieux, moi, un homme de devoir. Quand j'accepte un office, j'en accepte toutes les charges. Je ne suis pas homme à décliner aucune responsabilité.

Il appuya cette affirmation d'un grand geste à la Danton.

— Quand j'ai consenti à devenir le tuteur de cette pauvre enfant, poursuivit-il avec des larmes dans la voix, je me suis juré de travailler à son bonheur et son bonheur est l'une des grandes préoccupations de ma vie. Je ne me consolerais pas si elle était malheureuse. Aussi n'épousera-t-elle de mon aveu qu'un homme qui prenne

au grand sérieux les devoirs du mariage et la sainteté du nœud conjugal. Car le mariage est une sainte institution, et notez que je vous parle ici du mariage civil. Pour ce qui est de l'autre...

— Il me semble que nous nous écartons un peu de la question, interrompit à son tour Albert.

M. Cantarel fronça le sourcil; il n'admettait pas qu'on endiguât le torrent de son éloquence.

— Je ne nie pas, monsieur, que vous ne soyez un parti de quelque valeur, reprit-il sèchement. Je ne parle pas de votre nom, les noms ne sont rien pour moi; mais on assure que vous êtes intelligent, vous avez une tournure agréable, et bien que vous ayez fortement écorné une fortune que vous n'aviez pas eu la peine de gagner, il vous en reste assez pour faire une assez belle figure dans le monde... Malheureusement, monsieur, je regarde avant tout aux qualités solides, oui, monsieur, aux qualités solides de l'esprit et du cœur, et l'on s'accorde à dire que vous avez un passé...

— Déplorable, dit Albert avec une douceur enchanteresse. De grâce, ne troublons pas le repos des morts.

— M. Vaugenis m'apprend, en effet, que vous vous appliquez à faire peau neuve, et je vous en félicite... La France a besoin d'hommes sérieux, qui se consacrent tout entiers à son service, qui méprisent les plaisirs et la bagatelle, qui aient des principes... Avez-vous des principes, monsieur? Est-il permis de vous demander quelles sont vos opinions?

— Politiques?

— Oui, politiques. C'est là l'essentiel.

— Mais, en vérité, je ne conçois pas ce que mes opinions politiques ont à voir dans cette affaire et en quoi elles intéressent le bonheur de Mlle Maulabret.

— Ah! vous ne concevez pas!.. J'estime, monsieur, que tant valent les opinions, tant vaut l'homme.

— Je croirais plutôt, dit Albert en souriant, que tant vaut l'homme, tant valent ses opinions.

— Cela me ferait supposer que vous n'en avez guère... Êtes-vous seulement républicain?

— Oui, par raison, la république étant la seule chose possible.

— Alors, convenez tout de suite que vous êtes un opportuniste. Je m'en doutais.

— Je serais heureux, monsieur, qu'on pût dire de moi que je fais tout avec opportunité, dans ce moment surtout.

— Enfin êtes-vous pour les écoles et les hôpitaux laïques? Si vous étiez au pouvoir, supprimeriez-vous les congrégations?

— Mais il me semble que la démarche que je fais auprès de vous n'est pas de nature à leur plaire.

— Ah! oui, vous ne craignez pas de braconner sur les terres du Seigneur; mais vous braconnez pour votre plaisir et non par conviction... Vous n'êtes pas convaincu, monsieur, et vous aspirez à faire de la politique!.. Pauvre France!

— Je n'aspire en ce moment, repartit Albert d'une voix de velours, qu'à obtenir de votre bienveillance la main de M[lle] Maulabret, votre pupille.

— Eh! c'est toujours là que vous en revenez... Vous voulez donc épouser ma pupille; c'est votre désir, votre rêve et votre chimère?.. Savez-vous, monsieur, qu'il ne tiendrait qu'à moi d'en faire une marquise?

— Je présume que vous faites encore moins de cas des titres que des noms. Assurément vous n'auriez pas de peine à procurer à M[lle] Maulabret un parti plus brillant que moi et plus digne d'elle. J'ai cependant deux argumens à invoquer en ma faveur. Le premier est que je l'aime avec passion; le second, que M. Antonin Cantarel, votre frère, désirait ce mariage, qu'il m'a choisi et que, s'il vivait encore, il vous recommanderait chaudement ma candidature.

M. Cantarel éclata de rire; il était devenu plus arrogant à mesure qu'Albert était plus souple.

— Vous vous présentez donc ici en qualité de candidat officiel! s'écria-t-il. Ah! monsieur, vous êtes un fier maladroit. Candidat officiel! Vous flattez-vous de gagner ma bienveillance en me rappelant ces temps d'asservissement et de honte dans lesquels un pouvoir oppresseur dictait ses choix au suffrage universel et tenait la France sous son talon?

Et comme si ce souvenir malencontreusement évoqué lui avait causé un spasme, une véritable suffocation, il se mit à arpenter le salon en s'éventant avec son mouchoir et en jetant par intervalles sur M. Valport des regards d'indignation et de pitié. Albert sentait que sa provision de patience angélique était absolument épuisée, son sang bouillonnait, les oreilles lui tintaient, et il se disposait à rompre en visière au butor. Quelle ne fut pas sa stupéfaction quand M. Cantarel vint tout à coup se planter devant lui et lui dit:

— Vous la voulez donc? Décidément vous la voulez?.. Qu'à cela ne tienne, je vous la donne.

Albert demeura comme écrasé sous son bonheur qui tombait sur lui inopinément à la façon d'un coup de massue. Il n'osait s'en croire, il regardait M. Cantarel avec des yeux interdits, il le soupçonnait de se gausser.

— Eh bien! vous ne me remerciez pas, jeune homme? s'écria le tribun millionnaire.

— Monsieur, répondit-il, dites-moi bien vite quelle marque de reconnaissance vous attendez de moi, je suis prêt à tout.

Et il se disait : « S'il me demande de l'embrasser, je l'embrasserai. » M. Cantarel ne le mit pas à une si dure épreuve. Il avait changé de ton et de manières, sa morgue avait fait place à un excès de familiarité dont M. Valport eut peine à ne pas s'offusquer.

— Il est certain que vous seriez un ingrat de ne pas m'adorer. C'est un fameux présent que je vous fais. Modestie de tuteur à part, elle est amoureusement jolie, cette petite fille, et tout à fait appétissante. C'est ce qu'on appelle un morceau. Elle a ce je ne sais quoi, mon cher, elle en a beaucoup, et vous êtes un heureux coquin... Je vous prie, depuis quand l'aimez-vous?

— Depuis le jour où je l'ai vue dans un hôpital pansant une malade, répondit-il avec une froideur glaciale. Quand on ne croit plus aux danseuses, la femme que l'on préfère est celle qui a le don précieux de faire avec grâce des choses utiles.

M. Cantarel lui appliqua une tape sur l'épaule, et le regardant d'un air goguenard :

— Allons, vous êtes encore plus pervers que je ne croyais. Ce n'est pas la femme, c'est la religieuse que vous aimez.

Et sans lui laisser le temps de répondre, il ajouta :

— Mais j'ai deux mots à dire à ma pupille, il faut bien que je la consulte... Je suis à vous dans l'instant.

Albert resta seul pendant dix minutes. Il était abasourdi de la rapidité inespérée de son succès. « Tenons-nous sur nos gardes, mon fils, se disait-il. Ce polichinelle s'amuse à nous mystifier. C'est un coup monté, une partie liée, et tout à l'heure, après nous avoir donné une fausse joie, il nous servira quelque plat de sa façon, où sans doute Mme de Moisieux a mis la main. » A cette pensée, ses yeux ardens jetaient des éclairs; mais il fut bientôt hors de peine.

M. Cantarel rentra et lui dit d'un ton gracieux et bénévole :

— Voilà une affaire en règle, mon cher monsieur; vous êtes accepté par la pupille comme par le tuteur, et en vérité je n'en doutais pas. Vous êtes un grand séducteur, un vrai sorcier, vous avez jeté un charme sur cette chère enfant; elle vous adore, monstre que vous êtes, et vous ne me devez aucune reconnaissance. Je vous la donne parce que je ne puis faire autrement; si je vous la refusais, je devrais la garder à vue, et je n'ai pas le temps, j'ai trop d'affaires sur les bras!.. Tenez plutôt, quoique j'eusse promis d'être discret, je veux vous conter une petite histoire. L'autre jour, quel-

qu'un... il faut tout pardonner aux jaloux... quelqu'un, disais-je, s'est donné le plaisir de lui faire croire que vous vous étiez rompu le cou en vous promenant au bois : la pauvre petite est tombée raide évanouie. Voilà de l'amour, et vous êtes un scélérat.

Si dans ce moment l'homme qu'il traitait de polichinelle en conversant avec lui-même avait disparu dans un précipice, M. Valport s'y serait jeté de grand cœur pour l'en retirer. Il lui pardonnait ses sots propos, ses épaisses plaisanteries; peu s'en fallait qu'il ne le trouvât charmant, agréable et distingué. Cependant son front se rembrunit quand M. Cantarel ajouta :

— Ah! par exemple, je mets à tout cela une condition que Mlle Maulabret a acceptée. Il ne sera question de rien avant deux mois et demi, que vous passerez sans vous voir.

— Cette condition me paraît un peu dure, répondit M. Valport, et assez singulière.

— Je m'explique. Vous savez ou vous ne savez pas que Mme de Moisieux m'avait demandé pour son fils la main de ma pupille, qui a fort peu de goût pour ce gros garçon. Mais comme elle a de l'amitié pour la marquise, elle a consenti à se donner le temps de la réflexion, c'est-à-dire à différer son refus, et le délai qu'elle a accepté n'expire qu'à la fin de juin. Mme de Moisieux est une femme trop raisonnable pour conserver la moindre espérance, mais elle doit ménager les susceptibilités de son fils. Elle a obtenu qu'il essayât de se distraire en voyageant. Il ne voulait pas partir, elle lui a rappelé la promesse de Mlle Maulabret, et j'ai dû moi-même lui donner l'assurance qu'à son retour il trouverait tout en l'état... Pure question de formes, mon cher monsieur, mais j'ai toujours attaché beaucoup d'importance aux formes. Je suis un homme ponctuel, très ponctuel... Ne prenez pas cet air chagrin, deux mois sont bientôt passés, et tenez que, de ce jour, Mlle Maulabret est à vous... Ma parole vous suffit-elle ou voulez-vous de l'écriture?.. Mais à propos d'écriture, je ne suis pas un tyran; si je vous défends de vous voir, libre à vous de vous écrire autant qu'il vous plaira.

Ces derniers mots calmèrent les inquiétudes d'Albert; puisqu'il était permis de s'écrire, il n'avait rien à craindre, et d'ailleurs il fit la réflexion que M. Cantarel, par son culte pour les formes, lui donnait le temps de regratter son château de Bois-le-Roi, où il comptait passer sa lune de miel, et de le pourvoir de tout ce qui est nécessaire à l'installation luxueuse d'une jeune femme.

— J'espère du moins, dit-il, que vous m'autoriserez à présenter aujourd'hui mes hommages à Mlle Maulabret. Je serais heureux d'apprendre de sa bouche la confirmation...

— Rien n'est plus juste, interrompit M. Cantarel en le prenant par le bras. Ces dames sont au salon et nous attendent.

Une demi-heure plus tard M. Valport se promenait sur la terrasse seul à seule avec Jetta, qu'on avait chargée de lui en faire les honneurs. Les rôles étaient renversés. Il était excité, nerveux, un peu tendu; son ton saccadé trahissait l'agitation fébrile de son âme. Jetta était tranquille, sereine, enjouée. Elle en avait fini avec ses combats intérieurs, elle n'avait plus ni inquiétude, ni remords, elle s'abandonnait sans résistance au courant qui l'entraînait, et il est curieux de remarquer que, si elle possédait son cœur en paix, elle en était redevable en partie à un ancien hussard qui avait échangé sa buffleterie contre une soutane.

Ils s'assirent sur un banc, et Albert s'écria :

— Comme le Dormeur éveillé, j'aurais besoin qu'on me mordît au petit doigt pour me prouver que je ne dors pas. Ce banc est-il un vrai banc? Est-il vrai que le lilas que voici ait des bourgeons? Est-ce bien moi? Est-ce bien vous? En êtes-vous sûre?... Vraiment je ne sais plus où j'en suis. Je me représentais Combard comme un château fort presque imprenable, hérissé de barbacanes et de coulevrines, et je suis arrivé résolu à supporter vaillamment toutes les fatigues d'un long siège. Et voilà que les pont-levis se sont abaissés devant moi, et je suis parvenu jusqu'à vous par un chemin de velours. Il me semble que je n'ai pas payé assez cher mon bonheur et qu'il est honteux de revenir de la bataille sans blessure. J'en ai été quitte pour subir un examen circonstancié touchant mes opinions politiques.

— Et vos réponses ont-elles paru satisfaisantes?

— Je ne le pense pas. On m'a déclaré que j'étais un opportuniste et un sceptique.

— Eh! oui, un sceptique tolérant. Vous m'en avez fait l'aveu le premier soir que je vous ai vu.

— Et vous consentez à m'épouser? C'est admirable... Mais rassurez-vous, je me calomniais. J'ai des opinions religieuses très arrêtées.

— Peut-on les connaître?

Il savait parler toutes les langues.

— Écoutez-moi bien, dit-il. Je crois qu'il y a un Dieu, qui n'est pas un solitaire farouche, mais qui a l'esprit fort sociable, puisqu'il a créé le monde pour se procurer une société. Je crois qu'il est infiniment bon, puisqu'il nous a permis d'exister et de nous promener ensemble sur cette terrasse. Je crois qu'il est infiniment prévoyant et qu'il avait décidé de toute éternité que nous nous rencontrerions dans cette vallée de misère. Je crois qu'il nous

aurait voulu mal de mort si nous l'avions contrarié dans son idée, à laquelle il tenait beaucoup; mais je crois aussi qu'après lui avoir donné satisfaction sur le point essentiel, nous pouvons désormais compter sur son indulgence attendu qu'il est trop raisonnable pour vouloir condamner à la perfection des êtres imparfaits... Je crois surtout, ajouta-t-il en fixant sur Jetta ses yeux d'aigle dont elle eut peine à soutenir le feu, je crois surtout que ce qui ressemble le plus à l'être infini et parfait, c'est l'amour que deux êtres finis et imparfaits, comme vous et moi, peuvent ressentir l'un pour l'autre. Aimons-nous passionnément, aimons-nous follement, et si jamais, par votre protection, j'obtiens mes entrées dans la société des anges et que je contemple Dieu face à face, je lui dirai : Je te connais, je t'ai déjà vu, un jour que tu t'amusais à te promener sur la terre.

Cette profession de foi d'une orthodoxie douteuse causa peu de scandale à Mlle Maulabret. Les femmes ont l'admirable don d'interpréter et de traduire. Leur cœur, quand il le veut, aplanit les montagnes, comble les vallées, blanchit les plus noirs péchés. Une femme, une vraie femme, qui aime un athée, quoi qu'il fasse, quoi qu'il dise, lira dans ses yeux qu'il croit en Dieu.

— Voilà mon *Credo*, reprit-il. Qu'en pensez-vous?

— Ce qui m'afflige, dit-elle gaîment, c'est que vous ne me regardez plus comme une perfection.

— C'est vrai, je vous ai découvert un défaut grave. Vous préférez l'espérance au bonheur, et il vous faut plus de deux grands mois pour vous résigner à l'idée d'être heureuse.

— Oh! ce délai, ce n'est pas moi qui l'ai réclamé.

— Peut-être, mais vous le subirez sans chagrin, sans impatience.

— Après tout, dit-elle, avant de cueillir son bonheur, n'est-il pas bon de le laisser mûrir?

— Cette réponse fait grand honneur à votre sagesse, mais je vous reproche précisément d'être trop sage. Quand vous serez à moi, vous m'apprendrez à raisonner un peu, je vous apprendrai à déraisonner beaucoup, et tout sera pour le mieux.

Ils furent interrompus dans leur causerie par M. Cantarel, qui entendait montrer à M. Valport son parc, son château, ses Fragonard et son Danton. Albert s'y prêta de la meilleure grâce du monde et admira tout sans réserve. A tout prendre, c'était plus facile que de retirer M. Cantarel du fond d'un précipice. Quand on eut fini le tour du propriétaire, le tuteur de Mlle Maulabret était de si belle humeur qu'oubliant sa prudence accoutumée, il osa prendre sa femme à partie, quoiqu'il sût par expérience qu'il lui en cuisait toujours.

— Vous n'avez pas encore vu, dit-il à Albert, la plus belle chose qu'il y ait à Combard, la merveille des merveilles. Priez donc Mme Cantarel de vous montrer ses coqs nègres.

Il se repentit de son audace quand Mme Cantarel, qui savait l'histoire du faux Fragonard, lui répliqua de sa voix sèche :

— Mes coqs nègres ont l'avantage d'être tous authentiques; il est vrai que je ne les achète pas en dormant.

On retint Albert à dîner. Il fit honneur au succulent repas qu'on lui servit. Il fut amusant, il conta des anecdotes avec grâce, il eut de l'esprit, beaucoup d'esprit. Mme Cantarel trouva même qu'i en avait trop, mais elle ne fit part à personne de sa réflexion. Neuf heures sonnaient quand on annonça à M. Valport que sa monture était sellée et l'attendait dans la cour.

— Mignonne, dit M. Cantarel à Jetta, je vous autorise à reconduire M. Valport jusqu'au bas du perron. Il m'a promis de ne pas vous enlever.

Elle sortit avec Albert. Un valet d'écurie tenait d'une main la bride du cheval et de l'autre une lanterne. Elle s'empara de la lanterne et de la bride, elle osait tout. Albert réussit à éloigner le valet, il le pria d'aller réclamer dans l'antichambre un de ses gants qu'il y avait oublié. Alors, posant sa main sur l'un des arçons de sa selle, il dit à Jetta :

— Je meurs d'envie de vous asseoir là et de vous emporter dans mes bras, comme dit la chanson, à travers la nuit et le vent; voulez-vous?

— Non, dit-elle en riant, nous n'aurions pas le plaisir de nous écrire.

— Voici ma première lettre, répondit-il.

Et l'attirant brusquement dans ses bras, il déposa sur sa bouche un long baiser; quand elle rentra au château, elle en avait encore aux lèvres la douceur, l'ivresse et l'épouvante.

Quoi qu'en pensât Mme Cantarel, M. Valport était passionnément épris de Mlle Maulabret et heureux autant que fier de sa victoire. Cependant il y avait du mécompte dans son fait. Quand on aime à se battre, on n'aime pas à vaincre sans coup férir. Il avait cru s'embarquer dans une entreprise de longue haleine, il avait fait provision de courage et d'énergie, il s'était promis de venir à bout de la malveillance d'un tuteur, de son parti-pris, des intrigues de Mme de Moisieux, des dangereux scrupules de Mlle Maulabret. Au moment où s'engageait l'action, l'ennemi s'était dérobé comme un fantôme et lui avait abandonné le champ de bataille. Il ressemblait à un homme qui raidit ses muscles et ses jarrets pour enfoncer une porte; la porte s'ouvre d'elle-même et il ne sait que faire de ses forces. Faute de mieux, Albert enfonçait ses éperons dans

les flancs de son cheval, qu'il mettait sur les dents, et il fouettait de sa cravache toutes les branches d'arbres qui se trouvaient à sa portée. Il les eût laissées tranquilles s'il avait pu deviner qu'en ce moment Mme de Moisieux revenait de Paris, où elle avait visité dans sa tanière un renard avec qui elle avait eu un entretien court, mais substantiel.

— Oui, vraiment, c'est un conte de fées, dit Jetta à Mme Cantarel, qui lui répondit :

— J'aime beaucoup les contes de fées, mais ce sont des contes.

Et comme Jetta l'interrogeait du regard :

— Ma chère, reprit-elle, comme M. Vaugenis, je vous dirai : Défiez-vous.

— Et de qui donc ?

— De M. Cantarel, de la marquise de Moisieux, de M. Valport, de vous-même, de tout le monde.

— Que Dieu lui pardonne ! pensa Jetta. L'aigreur produit quelquefois la déraison.

XIX.

Ils passèrent plus de deux mois sans se voir, mais ils s'écrivaient. Les lettres d'Albert étaient aussi fréquentes que longues ; il tenait Mlle Maulabret au courant des travaux et des changemens qu'il faisait dans son château de Bois-le-Roi, de ses maçons, de ses peintres, de ses tapissiers. Jetta répondait courrier par courrier, mais ses réponses étaient courtes ; en voici quelques fragmens :

« 16 avril.

« Non, quoi que vous en disiez, je n'éprouve ni remords, ni inquiétude, ni aucun trouble intérieur. Pendant bien des jours, nous nous sommes disputées violemment, *elle* et moi. On nous a réconciliées ; de si violentes querelles ne peuvent durer toujours. M. Vaugenis, qui a dîné hier à Combard, me racontait, avec intention peut-être, qu'il a vu dans les Cévennes une maison si singulièrement située que l'une des pentes de son toit envoie ses pluies dans la Méditerranée et l'autre à l'Océan. Je pensais en l'écoutant que, si cette maison avait une âme, elle ne se résignerait pas longtemps à ce partage. Coûte que coûte, elle aurait fait son choix ; elle se serait dit que, quand on se donne, il faut se donner tout entière. Je me suis donnée tout entière, je ne me reprendrai pas. Je me sens heureuse et pardonnée, vous le savez bien ; mais vous vouliez me le faire dire. Êtes-vous content ?»

« 3 mai.

« Oh ! les braves gens que ces maçons, que ces tapissiers ! Je les vois d'ici gratter leurs pierres et planter leurs clous, j'entends le bruit de la scie, de la ripe et du marteau. Oh ! les braves gens ! que Dieu les bénisse ! Il sera donc charmant, notre nid, comme vous l'appelez ? Mais vous prétendez que la Pompadour m'a gâtée, qu'il me faut des splendeurs, des dorures, que Bois-le-Roi me fera l'effet d'une grange. Vous n'en croyez pas un mot. Je serai toute ma vie une petite bourgeoise. La Pompadour me fait peur, je me sens perdue comme une mite dans son vaste et somptueux logis. Les maisons que j'aime sont celles où l'on est bien et dans lesquelles pourtant on peut recevoir un pauvre sans rougir de sa richesse. Quand il vient ici des indigens, quoiqu'on ait bon cœur, on ne sait qu'en faire. Les fauteuils en tapisserie ne sont pas à leur usage et on n'a pas une chaise de bois ou de paille à leur offrir. On les laisse dans l'antichambre ou on les envoie à l'office, où Mme Cantarel va les trouver. Quand la pauvreté nous rendra visite dans *notre grange*, nous ne la laisserons pas debout, nous saurons la faire asseoir. Dieu a beaucoup d'amitié pour les maisons où les pauvres aiment à entrer et où les hirondelles font leur nid. M. Cantarel ne peut pas les souffrir, — c'est des hirondelles que je parle ; — il les traite d'oiseaux criards, il fait détruire leurs nids, et cela me chagrine. Nous en avions beaucoup à l'hôpital, et au printemps leurs cris réjouissaient nos malades ; c'était l'espérance qui revenait à tire-d'aile du fond de l'Égypte. Mais ce qui est charmant à Combard, c'est que les rossignols y abondent. Croiriez-vous qu'à mon âge, je n'avais jamais entendu chanter un rossignol ? Hier soir, pour la première fois, j'en ai eu la fête. Leurs roulades et leurs trilles remplissaient l'espace et nous faisaient frissonner de plaisir, les bois, la nuit et moi. Près de la grande pièce d'eau, dans la futaie de vieux chênes que précède un cerisier sauvage, il y en avait deux qui se répondaient, et tous deux disaient la même chose, tous deux me criaient de leur voix d'or ou de cristal : Il t'aime, il t'aimera toujours. »

« 7 mai.

« Vous croyez m'apprendre que vous possédez mon portrait ou plutôt celui de sœur Marie. Vraiment je m'en doutais. Vous oubliez donc que le jour où vous causiez si librement avec M. Vaugenis, j'étais cachée dans la pièce voisine ? Mais si délicieux, si séduisant que soit ce portrait, n'espérez pas que j'en devienne jalouse. Vous

aurez beau me répéter que nous ne sommes pas la même personne, *elle* et moi, et qu'*elle* a toutes vos préférences, vous ne me persuaderez jamais. Vous lui trouvez dans les yeux, dites-vous, une douceur que je n'ai pas, et elle vous charme par sa complaisance, elle se prête à tous vos caprices, elle se plaît infiniment dans votre chère société. Il se trouve au contraire que j'ai le cœur ingrat, revêche, que j'ai commis le crime impardonnable de ne pas me laisser emporter dans vos bras à travers le vent et la nuit, et que les rossignols de Combard suffisent à mon bonheur. Vous vous trompez, les rossignols me plaisent, mais ils ne me suffisent pas, et quoi que vous en disiez, nous avons les mêmes yeux, *elle* et moi. Mais voilà ce que c'est, elle n'est plus, et j'ai le tort d'exister, on est indulgent pour les morts, sévère pour les vivans. Pauvre fille ! serait-il vrai qu'elle ne soit plus qu'un souvenir, un rêve évanoui, l'ombre d'une ombre? Ne le croyez pas. Dites à cette sœur blanche dont vous avez le portrait, dites-lui bien qu'elle n'est pas morte, qu'elle vivra toujours au fond de mon cœur. Je l'ai promis à mon curé, et mon curé m'est si cher que je lui brode en cachette un tapis d'autel. Ne me trahissez pas, M. Cantarel me mangerait. »

« 30 mai.

« Hier encore nous avons eu M. Vaugenis à dîner, et vous le savez, puisqu'il nous arrivait de Bois-le-Roi, envoyé par vous. Il m'a confessé qu'il avait l'ordre de s'informer exactement de tout ce qui se passe à Combard et de vous en faire un fidèle rapport. Quel joli métier vous lui apprenez ! Un ancien président qui devient espion ! C'est égal, quoique son ironie et sa loucherie m'inquiètent, je l'ai trouvé charmant, délicieux. D'abord il vous avait vu, du moins il l'a juré, et puis il s'est acquitté en homme d'honneur du galant message dont vous l'aviez chargé pour moi. — « Répétez trois fois à ma chère mystique que j'adore ses yeux noirs, qui sont peut-être bleus, » lui aviez-vous dit en le mettant en wagon. — Il l'a répété trois fois. Je lui ai demandé ce que c'était qu'un mystique. Il m'a répondu que c'était un homme ou une jeune fille qui, quelle que fût la couleur de ses yeux, voyait Dieu partout. Si cela est, je connais quelqu'un de plus mystique que moi, puisqu'il voit dans l'amour Dieu lui-même, Dieu tout entier. On lui reprochera peut-être de confondre le maître, celui dont le mystère remplit les cieux et rassasie les âmes, avec le messager qu'il envoie ici-bas pour donner aux hommes de ses nouvelles et pour tromper par des fêtes magnifiques la tristesse et l'ennui de leur exil. Si je le grondais, cet homme qui prétend m'adorer, ma lettre ne finirait pas.

Faisons un accord: je vous permets de m'aimer passionnément, même follement, mais ne me dites plus que je suis adorable. Ce mot me fait peur. Tantôt, en me regardant dans mon miroir, je me disais avec confusion : « Eh! quoi, il adore ces yeux qui ont tant pleuré, ces pauvres yeux qui n'osent regarder en face ni le soleil ni le bonheur! » Et je cherchais, autour de moi un trou de souris pour y cacher ma divinité. Non, plus d'adoration! mais un peu de folie dans l'amour, oh! pour cela j'y consens, car je commence à croire pour vous faire plaisir qu'aimer follement est la seule manière raisonnable d'aimer. »

« 4 uin.

« Vous m'adorez, mais vous me taquinez. Vous devenez méchant. Pourquoi m'accusez-vous de trop l'aimer! Vraiment! qu'en savez-vous? Et puis pourquoi le traiter de polichinelle ou de tartufe rouge? Que vous a-t-il donc fait? Il me semble que vous n'avez pas à vous plaindre de lui. Pourquoi me dites-vous qu'un millionnaire radical est un homme qui allie à la morgue d'un empereur tout le venin démocratique? On m'assure qu'il en est plus d'un sans venin et sans morgue. Pourquoi dites-vous encore que vous voyez avec bonheur approcher le jour où il ne sera pas élu conseiller municipal de Paris et que vous serez le premier à le féliciter de sa déconvenue? Il est vrai que l'élection se fera dans quelques semaines, mais peut-être la déconvenue sera-t-elle pour vous. Mme de Moisieux est certaine du succès, et Mme de Moisieux ne se trompe guère. Vous verrez qu'il sera élu, et j'en serai charmée. Je suis si heureuse que je veux du bien à tout le monde. Je vous accorde que ses opinions sont bizarres, mais je les crois sincères. Il nous disait hier qu'il s'était juré de ne plus passer par la rue Bonaparte, aussi longtemps qu'on ne l'aura pas débaptisée.

« — Vous ne pouvez pourtant pas empêcher ce scélérat d'avoir existé, lui a dit Mme Cantarel de son ton sardonique.

« — C'est possible, a-t-il répondu, mais si j'étais procureur-général, je poursuivrais pour attentat à la pudeur quiconque se permet de prononcer son nom.

« Là-dessus il nous a expliqué que cet homme surfait n'avait jamais gagné ses batailles qu'en dépit des règles et du bon sens, et qu'en bonne justice il aurait dû les perdre: mais quoi! malgré ses honteuses bévues, il a toujours été sauvé par le soldat et par sa chance d'enragé.

« — Êtes-vous bien sûr que les dés ne fussent pas pipés? lui a demandé ma tante.

« Il a haussé les épaules et reparti qu'il est presque aussi impar-

donnable de croire aux grands hommes qu'à l'eau de la Salette. Je ne crois pas beaucoup à la Salette, mais j'aime les grands hommes, il me semble qu'on respire et qu'on vit double en lisant leur histoire, et si vous voulez savoir quels sont les livres que je préfère aux autres, je vous dirai que c'est *l'Imitation,* les fables de La Fontaine et Plutarque. Mais ce n'est pas une raison pour calomnier M. Cantarel. Vous lui attribuez les intentions les plus criminelles à notre égard. Le croyez-vous donc si noir? C'est une couleur qu'il n'aime guère. Il espérait tout simplement qu'en nous tenant séparés pendant plus de deux mois, il pourrait survenir tel accident... Lequel? Je suis si heureuse que je ne crois plus aux accidens. Peut-être aussi se flattait-il que je me réveillerais un matin la mémoire et le cœur vides, et que j'aurais beau vous y chercher, je ne vous y trouverais plus. Et voilà ce que c'est que de ne pas croire à la bataille d'Austerlitz, cela porte malheur au jugement. Mais il faut convenir que depuis quelque temps il me traite avec beaucoup de douceur. Je peux aller à la messe sans qu'il me crible d'épigrammes; il a même des mots aimables. Deux fois par jour il me dit d'un air gracieux :

« — Eh bien! petite fille, l'aimons-nous encore?..

« Nous nous ressemblons peu, vous et moi; je veux du bien, beaucoup de bien à tout ce qui vous entoure. Donnez de ma part et en mon nom un morceau de sucre à votre cheval. »

« 8 juin.

« Aujourd'hui, c'est à Mme de Moisieux que vous vous en prenez. Vous me grondez, vous vous plaignez que je la voie trop souvent. En conscience, puis-je ne pas la voir? Elle n'est pas si mauvaise que vous le pensez. Je n'ai qu'un reproche à lui faire: elle me demande trop souvent de vos nouvelles, et sans doute elle s'amuse de mes réponses embarrassées. Je baisse les yeux, je rougis, mes lèvres se serrent, ma langue se noue. Décidément il y a des noms bien difficiles à prononcer et des aventures dont il ne faut causer qu'avec les rossignols, mais ils n'ont qu'un temps, les nôtres ne parlent plus. Vous prétendez qu'elle est si légère et si calculée qu'elle en devient perverse, et pourtant si aujourd'hui elle se présentait à Bois-le-Roi, vous lui feriez grand accueil et grande fête. Je sais bien que c'est le train du monde, mais le train du monde ne me plaît pas, et je crois que le mieux est d'être un peu indulgent, pour n'être pas obligé de trop mentir. Perverse par légèreté! ce serait un sujet de proverbe pour M. Vaugenis. Moi, je la plains, cette pauvre femme. Être affligée d'un tel fils! Et d'ailleurs à quoi

bon se défier des gens? Que peut-on craindre, quand on est sûr de soi? Je relisais la fable de *l'Hirondelle et les Oisillons*; c'est si beau que cela fait pleurer :

> Imitez le canard, la grue et la bécasse.
> Mais vous n'êtes pas en état
> De passer, comme nous, les déserts et les ondes,
> Ni d'aller chercher d'autres mondes.
> C'est pourquoi vous n'avez qu'un parti qui soit sûr,
> C'est de vous renfermer aux trous de quelque mur.

Chercher d'autres mondes, c'est un parti un peu violent; se renfermer dans un trou, ce n'est pas vivre, et nous voulons vivre, n'est-ce pas? vivre beaucoup et très longtemps, C'est si bon de vivre! Faisons grâce aux pervers. »

« 13 juin.

« Cette fois, votre lettre m'a fait rire. Vous m'annoncez avec tant de circonlocutions la fâcheuse, la cruelle nécessité où vous êtes d'aller passer quinze jours à Paris, vous m'expliquez avec tant de minutie les nombreuses affaires qui vous y appellent, que j'ai ri; oui, je le confesse, j'ai ri. Que puis-je craindre? Oh! je n'ai pas peur, je vous assure; si je pouvais douter de vous, est-ce que je vous aimerais? Et n'allez pas vous imaginer que je sois jalouse du passé; le présent est à moi, et je crois à l'avenir de tout mon cœur; je n'espère pas, je suis sûre. Allez-y donc dans votre grand Paris, qui après tout est à moi autant qu'à vous, mais en partant ne m'oubliez pas à Bois-le-Roi. Je vous souhaite un bon voyage et un beau soleil, et quand vous arpenterez le boulevard, regardez cheminer votre ombre sur l'asphalte, mais regardez-y bien, et vous verrez qu'il y en a deux et que l'une ou l'autre me ressemble beaucoup. »

« 20 juin.

« Bonjour, Albert! Comment se porte-t-on rue de Luxembourg? Il fait ici le plus beau temps du monde. Au petit jour, j'ai ouvert ma fenêtre, il m'est venu au visage une bouffée d'air frais. Je ne pouvais tenir en place; au bout d'une heure, je suis sortie. Le ciel était du bleu le plus doux; çà et là se promenaient de petits nuages blancs comme neige et tout gonflés de vent; ils avaient des airs de passans et de curieux. Je suis descendue à la rivière; elle était charmante, verte comme une émeraude, tranquille, heureuse; les grandes herbes qui en tapissent le fond arrivaient à fleur d'eau, et

autour de leurs longues barbes il se formait de petits remous tout frissonnans, où naviguaient des araignées. Je me suis assise près d'un saule creux; en face de moi était une île et dans cette île un fouillis de verdure, de ronces, de liserons grimpans, de fleurs roses, blanches ou violettes, au milieu desquelles un beau coquelicot écarlate jetait sa note éclatante comme le chant d'un clairon parmi les violons et les petites flûtes. Un botaniste qui herborisait vint à passer, sa boîte de fer-blanc en bandoulière. Vous savez comme je suis hardie, je le questionnai. Il me répondit en latin, je le suppliai de me parler français, et il finit par m'expliquer que les fleurs roses étaient des épilobes et les fleurs blanches des reines-des-prés. Quand je fus savante, il reprit son chemin, et je restai auprès de mon saule. Des papillons, des mouches, des abeilles se disputaient une touffe de thym; tout ce monde était heureux. J'ai regardé longtemps couler l'eau, et j'ai pensé que le temps coule aussi; ces trois mois qui ne devaient jamais finir, il n'en sera bientôt plus question. Et puis il me revint un souvenir d'hôpital; je me rappelai qu'un interne qui avait de l'amitié pour moi et qui peut-être me regardait un peu trop m'apprit un jour que nos os, notre corps, toute notre substance se renouvelle en vingt ans, et je me dis que cette rivière qui courait devant moi renouvelle son eau à chaque minute et que pourtant c'est toujours la même rivière. Il y a en nous comme une forme qui demeure. La moelle de nos os, le sang de nos veines peuvent changer tant qu'il leur plaira, ce sera toujours nous, Albert. Mon interne soutient que dans quelques années d'ici vous n'aurez plus le même cœur; que m'importe, pourvu que j'y sois encore, comme vous serez dans le mien? Et voilà à quoi l'on pense quand on a connu des internes et qu'on est au bord d'une rivière! Je me levai, je partis, et j'aperçus un vieux pêcheur qui levait ses lignes dormantes, mais il n'y trouva point de brochets; tant pis pour ceux qui placent mal leurs espérances! Un peu plus loin je rencontrai un maraîcher qui avait posé un piège à taupes et qui se désolait de n'en avoir point pris. Je fis semblant de compatir à ses douleurs, mais vous savez que, quand je suis heureuse, je veux du bien à tout le monde, même à Mme de Moisieux, même aux taupes. Je leur dis : « Cachez-vous bien, mes filles. » Quand j'eus gravi la colline, je pris au travers des champs, qui se déroulaient devant moi comme des nappes de soie et de velours. L'avoine mêlait son vert argenté au vert sombre du froment et au brun doré du seigle déjà mûrissant. Je suivais un étroit sentier, les tiges étaient si drues et si hautes que je disparaissais. J'apercevais au-dessus de moi un pan de ciel bleu, des bluets fleuris à mes pieds. Par instans, un épi qui se penchait me cha-

touillait la joue au passage. et je tressaillais. Une alouette se mit à chanter, je cherchai vainement à la voir; je crois vraiment qu'elle était cachée quelque part dans mon cœur. Au revoir, Albert, dans dix jours! C'est à vous de compter les heures. »

« 22 juin.

« Il faut que je vous l'avoue, Albert, si j'ai pris si facilement mon parti du long délai que nous a imposé M. Cantarel, ce n'est pas que je préfère l'espérance au bonheur, comme vous m'en accusez; mais je me consolais en pensant qu'on m'accordait ainsi plus de deux mois pour m'acquitter d'une visite et d'un devoir qui m'épouvantent. Je ne puis différer davantage; dans quelques jours Mme Cantarel me conduira à Paris, j'irai trouver mère Amélie, je lui dirai tout. Si vous la connaissiez, vous n'auriez pas de peine à comprendre ma terreur. Je m'attends à des sécheresses, à des amertumes, à de sanglantes ironies, à des sarcasmes, à des emportemens. Je ne répondrai pas. J'ai employé toute ma raison à me convaincre moi-même, il ne m'en reste plus pour convaincre les autres. J'écouterai et je me tairai. Mme Cantarel me conseillait d'écrire, ce serait lâche. Il faut que je boive ce calice; je n'en mourrai pas. Ne m'avez-vous pas dit un jour qu'on n'achète jamais trop cher son bonheur? »

« 24 juin.

« Non, Albert, n'en faites rien. Ne profitez pas des quelques heures que nous devons passer à Paris pour venir nous voir rue de Rivoli. Je suis sûre que Mme Cantarel y consentirait, si je l'en priais, mais je me fais un scrupule de l'en prier. Nous avons pris un engagement, remplissons-le jusqu'au bout. Songez que, dès le 1er juillet, vous aurez vos entrées libres à Combard. Mère Amélie me répétait sans cesse : « Des scrupules ! vous n'en aurez jamais assez. » J'ai fait bon marché des grands, je tiens d'autant plus aux petits. Et pourtant si je vous voyais samedi, ne fût-ce qu'en passant, de loin, un seul instant et sans dire un mot, je me sentirais deux fois plus de courage pour entrer dans la caverne du lion. Savez-vous une chose? En face de mon hôpital, de l'autre côté de la place, il y a une boutique de fruitier. Si, samedi, à deux heures précises, vous vous promeniez devant cette boutique!.. Mais voilà que je me sens rougir de confusion et de plaisir. Passe encore devant Mme de Moisieux ! mais toute seule, sans témoins ! Faut-il que je me sente coupable ! Que sera-ce donc samedi?.. Rappelez-vous que

la fruiterie est à l'angle de la rue et de la place. Elle est très bien achalandée, cette fruiterie. Vous y trouverez sans doute des cerises superbes ; vous nous regarderez tour à tour, elles et moi, et vous me direz le 1er juillet si elles étaient aussi rouges que mes pauvres joues. »

XX.

La veille du jour où elle devait aller à Paris, Mlle Maulabret rendit visite à Mme de Moisieux, qu'elle n'avait pas vue depuis plusieurs jours. Lara l'annonça, l'introduisit. En l'apercevant, la marquise, qui tenait à la main un journal, le fit disparaître derrière un coussin avec une extrême vivacité et peut-être avec un peu d'affectation.

Selon sa coutume, elle fit à Jetta l'accueil le plus empressé; mais, ce qui ne lui était pas ordinaire, elle paraissait pensive, soucieuse, une préoccupation pénible lui ôtait la liberté de son esprit, de sa langue. Elle avait parfois de longs silences, pendant lesquels elle jetait sur sa jeune amie des regards pleins d'inquiétude et de commisération. Puis elle semblait se secouer, renouait avec effort le fil du discours, parlait à perte d'haleine pour ne rien dire. Tout à coup :

— A propos, avez-vous des nouvelles de M. Valport?

— Oui, madame, répondit Jetta en s'efforçant de ne pas rougir.

— Il est toujours à Bois-le-Roi ?

— Non. Je croyais vous avoir dit que des affaires pressantes l'avaient appelé à Paris.

— Eh ! vraiment, je l'avais oublié... Vous êtes sûre qu'il est à Paris ?

— Oui, madame; mais qu'y a-t-il là qui vous émeuve si fort?

— Rien, ma belle, rien.

Et elle parla d'une exposition de légumes et de fruits qu'elle avait visitée l'avant-veille au Palais de l'industrie. Elle s'espaça sur la beauté des guignes cœur-de-poule, sur la splendeur des artichauts camus.

— Quel infâme métier, dit-elle, que celui de journaliste !

— A propos de guignes? demanda Jetta.

— A propos de rien. L'autre jour, il m'est tombé sous la main certaine feuille... Depuis qu'ils ont le champ libre, ces messieurs se permettent tout. Il n'y a pas selon moi de gouvernement ni même de société possible sans un bon préfet de police qui se charge de museler la presse... Oh ! que l'empereur avait raison ! Il me disait dans son beau temps : « Je ne régnerais pas huit jours si je permettais au premier venu de me discuter. » Mais il n'a pas eu le

courage d'avoir raison jusqu'au bout, et c'est la liberté de la presse qui l'a perdu. La presse est un poison, ma chère, un vrai fléau.

— Le diriez-vous en face du directeur de *la Vraie République?* lui repartit gaîment Jetta.

— En face, non, mais de profil... Passe encore si ces messieurs se contentaient de remettre le gouvernement en question chaque matin, mais il n'y a pour eux rien de sacré, et ils font des incursions dans la vie privée, comme le disait jadis, au corps législatif, ce bon M. Josseau en défendant la proposition Guilloutet. « Est-il plus permis, ajoutait-il, de s'ingérer dans les actes de votre vie privée que d'entrer chez vous malgré vous, que de violer votre domicile? La vie privée est le domicile moral. » C'est de l'éloquence Josseau et du bon sens universel; mais aujourd'hui le moindre gazetier se sent la bride sur le cou, et son effronterie se donne carrière; il parlerait de moi, de vous, de tout le monde.

Jetta s'imagina d'abord que quelque journaliste d'aventure venait de se livrer à de fâcheuses indiscrétions touchant Mme de Moisieux, et elle fut tentée de la plaindre. Elle changea bien vite d'idée, lorsque, après une nouvelle tirade sur les artichauts camus, la marquise lui dit :

— Êtes-vous réellement sûre que M. Valport soit à Paris?

Mlle Maulabret demeura un instant bouche close; puis elle s'écria :

— Serait-il question de M. Valport dans le journal que vous lisiez quand je suis entrée?

— Quelle idée, ma belle! Où prenez-vous?..

— Je vous en prie, madame, soyez assez bonne pour me montrer ce journal.

— Mais je vous jure, ma chère enfant...

— Ce journal, ce journal, madame, dit-elle en riant, il me faut absolument ce journal.

Et quoique la marquise fît semblant de l'en empêcher, elle tira vivement de derrière le coussin qui le cachait le numéro du jour d'une petite feuille de récente création et d'un haut ragoût, intitulée *le Diable borgne*. Nous doutons qu'elle existe encore. Ce genre de diables n'a pas la vie longue, mais il est prolifique, et à sa mort il laisse toujours trois ou quatre enfans, qui, pour la consolation de l'univers, prennent bien vite sa place et renchérissent sur leur père. Aux commérages de bouis-bouis et de brasseries cette petite feuille ajoutait les racontars du *high-life*. Quoique les rédacteurs logeassent sous les toits, que leur gamelle fût un peu triste et leur fricot un peu maigre, on eût juré qu'ils dînaient et couchaient tous les soirs dans le grand monde, tant ils en connais-

saient les aventures et les alcôves. Ils en parlaient d'un ton dégagé, en tortillant leur moustache, en se cambrant ou se dandinant sur leurs hanches, et ils faisaient siffler dans l'air leur bonne lame de Tolède. On devinait à la noble désinvolture de leur style qu'ils portaient un gardénia à leur boutonnière et qu'ils étaient gantés de frais; mais on devinait aussi que sous ces gants frais il y avait des mains crochues.

Mlle Maulabret promenait ses yeux au hasard dans les colonnes du journal; après avoir ri, elle s'était sentie soudain si troublée que ses yeux n'y voyaient plus. Il lui semblait bien que, dans ce journal, à l'ombre d'un alinéa, il y avait un malheur embusqué comme un serpent sous des broussailles. Elle le cherchait et ne le trouvait pas. Les colonnes, les lignes, les lettres dansaient.

— Madame, dit-elle d'un ton résolu, faites-moi la grâce de me lire vous-même cet article venimeux où il est question de M. Valport.

La marquise s'en défendit longtemps, lui représenta qu'elle avait tort, qu'on ne fait pas à certaines infamies l'honneur de s'en occuper, qu'on leur rend justice en les ignorant. Mlle Maulabret tint bon.

— Allons, puisque vous le voulez... Mais dites-vous bien que ce que je vais vous lire est l'invention de quelque famélique à bout de copie. Promettez-moi de n'en pas croire un traître mot.

— Ah! lisez donc, madame, lui répondit Jetta.

Et de guerre lasse, elle se résolut à lire. L'article commençait ainsi :

« *Le Diable borgne* n'a qu'un œil, mais cet œil voit tout, pénètre tout, entre partout, même dans les intérieurs les mieux clos et jusque dans le fond des alcôves et des âmes. Pour donner à nos lecteurs une idée de son ubiquité, nous leur dirons qu'hier soir *le Diable borgne* avait trouvé moyen d'être à la fois au foyer de la danse, où s'est produit un incident assez curieux, dans le cabinet du président de la chambre, où se sont prises d'importantes résolutions, que nous ferons connaître un autre jour, et dans un élégant entresol de la rue de Luxembourg ou Cambon, comme il vous plaira, habité par un des héros du *high-life*, dont le prochain mariage devait causer une grande sensation dans le grand monde et faire verser dans l'autre des larmes bien amères. Pleurez, belles petites! pleurez, étoiles de l'Opéra! et toi surtout, toi!.. Nous disions donc que ce gentleman accompli, connu de tout Paris, réunissait hier autour de sa table sept ou huit de ses amis les plus intimes, — soyons exacts, ils étaient sept. Il les avait convoqués à un repas d'adieux ou de funérailles; il se proposait d'enterrer avec eux, la

fourchette en main, son riant passé de garçon, sa belle et florissante jeunesse. Les convives étaient,... mais nous sommes discrets, nous ne voulons nommer personne. Pour montrer à nos lecteurs à quel point nous sommes bien informés, voici la composition du menu : crème d'orge à la reine, timbale à la polonaise, homards à l'américaine, filet de bœuf à la nivernaise... »

— Passons, passons, dit Jetta, dont les doigts crispés effilochaient la frange d'un tapis de table, rapporté jadis de Constantinople.

— Passons tout, dit la marquise.

Et elle fit mine de rouler le journal en pelote.

— Oh! je vous prie, lui dit Jetta en essayant de sourire, ayez quelque indulgence pour ma curiosité.

— Soit, passons les détails oiseux, reprit-elle. Où en étions-nous?.. « Un château-larose incomparable, un romanée sans pareil... » Que Dieu bénisse leurs grands crus! Ah!.. voici qui est plus intéressant : — « D'abord on était grave, presque lugubre, comme il convient à des gens qui sont priés à un repas d'enterrement. Mais la chère était si exquise, les vins si délicieux, que peu à peu les cerveaux s'échauffèrent, les langues se dégourdirent. On tâcha d'arracher à l'amphitryon quelques révélations touchant la miraculeuse créature qui avait eu l'heur ou l'adresse de convertir au mariage le moins mariable des hommes. On portait des toasts à cette belle inconnue, on s'écriait : Nommez-la! L'amphitryon fut inflexible, jusqu'à la fin il resta boutonné jusqu'au menton... Nous serons moins discrets que lui. Nous croyons savoir que la belle inconnue est une charmante fille que des malheurs de famille avaient décidée à entrer en religion et qui, il y a quelques mois encore, soignait les malades dans un de nos grands hôpitaux. Amour, voilà de tes traits! Au siècle dernier on enlevait les nonnes, aujourd'hui on les épouse; ce qui est certain, c'est que tous les grands viveurs, don Juan et les autres, ont fini par la religieuse; c'est le dernier mot d'un gourmet à bout d'invention. Relisez à ce propos certain chapitre des Mémoires de Casanova. »

— Un vilain livre, dit la marquise, écrit par le plus spirituel coquin que la terre ait porté.

Elle poursuivit sa lecture; mais Jetta l'interrompit en lui disant :

— Plus vite, lisez plus vite.

Elle accéléra pendant quelques instans son débit; elle le ralentit de nouveau en arrivant au passage que voici :

« Ils étaient tous partis, notre héros resté seul rêvait, assis dans un fauteuil. Tout à coup, ô miracle! le frôlement d'une robe se fait entendre, accompagné d'un rire mal étouffé, d'un chuchotement mystérieux. Un rideau s'était-il écarté? une trappe s'était-elle

ouverte? Je ne sais, mais c'était elle. Il frémit, il la regarde, il la reconnaît. Oui, c'est elle, il n'en peut douter, c'est sa jeunesse, sa jeunesse elle-même qui, vêtue de rose, des fleurs dans ses cheveux, lui reproche son ingratitude, lui tend ses lèvres encore chaudes de ses baisers, et lui dit : « Tu te flattais de m'avoir enterrée; ne vois-tu pas que je suis plus vivante que jamais? » Il veut la repousser, la chasser, elle s'obstine, lui prend la main, elle murmure d'une voix ensorcelante : « Je suis ta rose, et *ta rose est la* seule maîtresse de ton cœur. »

La marquise s'interrompit de nouveau :

— Il y a là des italiques, dit-elle, et un jeu de mots par à-peu-près qui n'est pas la merveille de l'esprit humain : « Rosella, seule maîtresse de ton cœur... » Fi donc! c'est pitoyable.

Puis elle reprit : « L'instant d'après, leurs haleines se confondaient, leurs lèvres s'étaient unies, sa jeunesse ressuscitée tenait l'ingrat dans ses bras charmans et victorieux, elle le défiait de s'en échapper jamais... Mais *le Diable borgne* est d'une moralité sévère, il laisse à d'autres journaux les peintures sensuelles ou licencieuses. Jetons un voile sur les délices de cette réconciliation, sur les voluptés de cette nuit d'ivresse; nous en souhaitons une pareille à tous ceux de nos lecteurs qui renouvelleront leur abonnement. Que fera la sœur blanche? Grâce à nous, le public sera tenu au courant. Et puisse cette histoire servir à l'instruction de la jeunesse! Petites filles, petites filles, ne vous flattez pas d'amadouer le loup et surtout de l'épouser. Il ne veut pas qu'on l'attache et il retourne bien vite à ses premières amours. Notre immortel fabuliste l'a dit :

Chassez le naturel, il revient au galop. »

— Ignorant! c'est du Destouches, dit la marquise en jetant le journal avec mépris.

A ces mots, elle regarda Mlle Maulabret, qui depuis longtemps se taisait, et elle dut la regarder à deux fois pour la reconnaître, tant ses traits étaient décomposés, tant ses joues étaient livides. Elle fut prise d'épouvante, elle éprouva une sorte de remords, quoiqu'elle ne sût guère comment c'était fait; emportée par un mouvement de sympathie sincère, elle courut à Jetta, elle l'embrassa, elle s'empara de ses deux mains qui étaient glacées, elle s'efforça de les réchauffer dans les siennes.

— Oh! remettez-vous, mon cher ange, lui disait-elle. Vous me faites peur. Vous croyez donc à ces horreurs? Il y a dix à parier contre un que le journaliste a menti. Écrivez bien vite à M. Valport. Cet homme séduisant et dangereux a une vertu, il ne sait pas men-

tir. Vous aurez bientôt le cœur net de cette aventure, et peut-être avant peu rirez-vous de ce qui vous désespère aujourd'hui.

— Je vous remercie, madame, lui répondit Jetta en se levant, de la peine que vous avez bien voulu prendre et des consolations que vous avez la bonté de me donner.

Puis, raide comme une statue qu'on fait pivoter sur son socle, elle tourna tout d'une pièce sur ses talons, se dirigea vers la porte, suivie par Mme de Moisieux, qui s'attendait à la voir tomber et s'apprêtait à la recevoir dans ses bras.

— Ah! ma belle, que n'avez-vous suivi mon conseil! s'écriait la marquise. Pourquoi vous être obstinée à boire ce poison?

— Mais vous voyez bien, madame, que je n'en suis pas morte, répondit-elle. Je ne me suis pas même évanouie comme l'autre fois... Ne voyez-vous pas que je me tiens debout, que je marche, que je respire, que je ne pleure pas?.. Ne voyez-vous donc pas que je souris?

Et elle la considérait en effet avec un sourire navrant, qui ressemblait à une folie commencée.

Mme de Moisieux ne voulait pas la laisser partir ainsi et tâchait de la retenir. Elle s'échappa de ses bras, s'élança dans le jardin, qu'elle traversa rapidement. Au désespoir succédait par degrés l'indignation. Elle éprouvait des transports tout nouveaux pour elle, qui l'étonnaient, elle faisait connaissance avec cette sainte colère que le monde n'ose contempler en face et qui sent la terre trembler sous ses pas. Mais à peine eut-elle franchi le seuil de la petite porte, à peine se fut-elle engagée dans l'une des allées du parc, une défaillance la prit, elle n'en pouvait plus, les jambes lui manquaient, elle se laissa tomber sur un banc, et pendant quelques minutes elle promena autour d'elle des yeux égarés, qui ne croyaient plus à rien. Ils regardaient l'herbe verte et ils doutaient qu'elle fût verte; ils regardaient le ciel bleu, et ils n'auraient su dire de quelle couleur il était. Tout à coup il se fit une révolution dans son esprit, elle décida que toute cette histoire était non-seulement invraisemblable, mais impossible. Il y a des choses qui n'arrivent pas, ou le monde serait un enfer, une maison de fous, un mauvais lieu, et celui qui l'a fait et qui peut tout l'aurait détruit depuis longtemps. Le soleil qui brillait au dessus de sa tête lui parut moins évident que l'impudence des journalistes qui mentent à journée faite et qui chaque soir mangent leur déshonneur avec leur pain. Était-il possible qu'on fût assez absurde pour les croire? Ne portaient-ils pas leur infamie écrite sur leur front?

Elle se leva, s'achemina en courant vers le château, rentra précipitamment chez elle, et se jetant sur sa plume, elle écrivit ce qui suit :

« N'est-ce pas, Albert, il ne s'est rien passé chez vous l'autre soir, absolument rien? On voudrait me faire croire... Mais je n'en crois pas un mot. Cela est faux, n'est-ce pas? absolument faux. Répondez-moi bien vite. Une ligne suffira, ce serait trop de deux, et pardonnez-moi. Je crois en vous, Albert, de toute mon âme, et je vous aime de tout mon cœur. »

Ce billet fut bientôt jeté dans la boîte, mais la journée fut longue à passer. Mlle Maulabret ne put se taire jusqu'au bout; dans la soirée elle ouvrit son cœur, tout son cœur à Mme Cantarel, qui lui témoigna toute la sympathie dont elle était capable.

— Ne vous avais-je pas dit de vous défier? s'écria-t-elle.

— Ainsi, madame, vous croyez?.. vous pouvez croire?..

— Je crois que tout ceci ressemble fort à un complot. Je ne soupçonne pas M. Cantarel; il est incapable de noirceurs si savantes, et d'ailleurs il est trop occupé de son élection. Mais sûrement Mme de Moisieux a eu la main dans cette affaire. Il faut toutefois qu'on l'ait aidée. Il y a là un mystère que l'avenir éclaircira peut-être.

— Mais vous me parlez des autres! que m'importent les autres? C'est de lui qu'il s'agit, de lui seul. Ah! madame! le croyez-vous coupable?

— Vous lui avez écrit, attendons sa réponse, et tâchez, ma chère, de dormir un peu cette nuit. Le sommeil escamote les heures.

Malgré ce souhait charitable, Mlle Maulabret ne put fermer l'œil de toute la nuit. Le soleil finit par se lever, il se leva même assez tôt, parce qu'on était au mois de juin. Que nous soyons dans la douleur ou dans la joie, il ne change jamais ses habitudes. Le premier courrier n'apporta rien. Jetta interrogea le facteur, se fit expliquer par lui les trains-poste, l'heure des levées, tout le détail de la distribution. Jusqu'au soir elle le suivit en imagination dans toutes ses courses, elle compta ses pas, elle n'avait en tête que cet homme extraordinaire qui, vêtu d'une blouse bleue galonnée de rouge, coiffé d'une casquette, allait et venait sur les grands chemins, portant dans sa boîte des événemens, des tristesses sans nom et des joies indicibles, des catastrophes, des désespoirs, des délivrances, des destinées. A la nuit tombante, il lui remit un pli chargé, muni de cachets rouges. Dès qu'elle eut donné la signature qu'il lui réclamait, elle demeura seule avec ce pli, dont la grosseur l'épouvantait, et qu'elle n'osait ouvrir.

— Ah! grand Dieu, pensait-elle, toute pâle et éperdue, s'il était innocent, une ligne, un mot suffisait. Que d'explications il y a là dedans!

Elle déchira l'enveloppe et reconnut son erreur. Il n'y avait

là dedans point d'explications et pas un mot d'Albert; il s'était contenté de lui renvoyer toutes les lettres qu'elle lui avait écrites. Elles y étaient toutes, jusqu'à la dernière, mais elle ne les compta pas. Elle se laissa tomber à genoux sans voix, sans pouls, sans mémoire, presque sans vie.

Quand Mme Cantarel entra dans sa chambre, elle était encore agenouillée, mais la nature avait repris le dessus, elle pleurait abondamment, elle pleurait comme une Madeleine. Ses sanglots n'étaient interrompus que par de courts silences, que causait l'étouffement d'une âme qui se noie dans son chagrin; parfois aussi, s'adressant à quelqu'un qu'elle ne voyait pas, elle lui disait avec emportement :

— Vous qui prétendiez qu'il avait l'âme généreuse ! Vous qui me reprochiez de ne pas connaître encore les hommes !.. Les voilà !

Puis les yeux, le cœur, tout se fondait en eau et aux sanglots succédaient les sanglots.

Mme Cantarel ne savait que faire ni que dire; n'ayant jamais pleuré, elle ne comprenait pas les larmes. Elle finit cependant par s'écrier :

— Vous l'aimez donc tant que cela?

— Moi, l'aimer ! répondit Jetta en relevant brusquement la tête. Puis-je aimer un homme que je méprise?

— Quand on pleure, c'est qu'on aime, reprit Mme Cantarel... En ce cas, ma chère, il faut lui pardonner et l'épouser.

— Jamais, jamais ! balbutia-t-elle. Plutôt mourir !

Assise au coin d'un sopha, Mme Cantarel la regardait, cherchant vainement des mots pour consoler cette inconsolable douleur; elle trouvait que le cœur de Mlle Maulabret était beaucoup plus compliqué que celui d'un coq nègre. Elle la laissa à elle-même et à sa solitude. Quand elle revint la voir vers minuit, la pauvre enfant ne pleurait plus. De lassitude, d'épuisement, elle s'était assoupie au pied de son lit. Sa tête sur son bras, ses beaux cheveux flottaient épars sur sa joue, où l'on voyait des traces de larmes mal séchées, et son sommeil était troublé par des mouvemens convulsifs, par de profonds soupirs, comme il arrive aux enfans qui s'endorment au milieu d'une grosse querelle avec la vie. Par intervalles, sans rouvrir les yeux, elle parlait; elle murmurait :

— Toi ! toi !.. Oh ! c'est faux. Ce n'est pas toi !

Mme Cantarel respecta ce sommeil fiévreux, qui, si mauvais qu'il fût, valait mieux que les horreurs du réveil; elle se retira sur la pointe des pieds.

A la même heure, au même instant, la marquise de Moisieux faisait fête à son fils, qui venait de rentrer au colombier, vie et bagues sauves, n'ayant rien perdu en voyage, ni ses effets, ni son

parapluie, ni ses illusions, ni ses idées, ni ses amours. Il faut lui rendre cette justice, qu'il ne perdait jamais rien. Il oubliait quelquefois ses gants de Suède sur une table d'auberge, mais au risque de manquer le train, il retournait toujours les chercher.

Après qu'on eut échangé les premiers complimens :

— Et ce mariage? dit-il.

— Il a été fait et défait, répondit-elle.

— Peste! maman, vous êtes une habile femme, fit-il d'un ton jovial. Et à ce compte, la gélinotte est à nous ?

— La gélinotte, répliqua-t-elle, ne croit plus à l'amour; elle épousera l'hôpital ou Dieu.

Il recula d'un pas et sa figure s'allongea.

— Et moi? s'écria-t-il.

— Je vous ai trouvé autre chose, répondit-elle négligemment.

Éclairé d'une lumière d'en haut, il lui dit ce qu'elle avait dit elle-même à M. Mongiron : — Gageons qu'elle est bossue!

— Je ne le crois pas, mais je n'en sais rien, repartit-elle d'un ton qui ne souffrait pas de réplique. Quoi qu'il en soit, c'est un superbe parti, et dans quelques semaines au plus tard, on vous présentera.

Il fut sur le point d'éclater; mais il se rappela fort à propos la façon pleine de mystère dont son père se dérobait jadis aux indiscrets. Il se ravisa, se contint, regarda sa mère d'un air capable et profond, s'inclina gravement devant elle. Puis ce Talleyrand se retira dans sa chambre, en se disant :

— Vraiment, on a fait de bel ouvrage en mon absence! Ah! çà, se moque-t-on de moi? Me prend-on pour un nigaud, pour un benêt, pour une selle à tous chevaux? Million pour million, on ne me fera jamais épouser la bossue, c'est de l'autre que je suis amoureux, car il est positif que j'en suis amoureux et que je m'en passerai la fantaisie. Quand le diable y serait, je veux l'avoir et je l'aurai.

Il le jura par le rhum de la Jamaïque, il le jura par le meilleur whiskey de l'Irlande, et là-dessus il s'alla coucher, un peu las de son voyage, mais enchanté de sa résolution et de son discours.

VICTOR CHERBULIEZ.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

LE

SALON DE MME NECKER

D'APRÈS DES DOCUMENS TIRÉS DES ARCHIVES DE COPPET.

VII[1].

LE SALON DE LA RUE BERGÈRE ET LE SECOND MINISTÈRE.

I.

M. et Mme Necker avaient loué, un peu imprudemment peut-être, leur hôtel de la rue de Cléry; force leur fut donc, en sortant du contrôle général, de choisir un nouveau logis. Ils s'établirent rue Bergère, et ils y demeurèrent jusqu'à l'époque où M. Necker fut rappelé aux affaires, en 1788. Ces sept années furent peut-être les plus belles de la vie de M. Necker. Arrêté au cours d'une administration heureuse par une disgrâce inexpliquée, toutes les fautes de ses successeurs tournaient à son profit et à sa gloire. Ce n'étaient ni le timide Joly de Fleury, dont on avait chansonné toutes les mesures avec ce refrain :

Si c'est du Fleury,
Ce n'est pas du joli.

ni l'intègre mais incapable d'Ormesson, ni le frivole Calonne, ni l'insignifiant Fourqueux, ni le brouillon Loménie de Brienne, qui pouvaient faire oublier celui dont les actes avaient agi si puissamment sur l'imagination de la France. Sa situation ressemblait à celle qu'avait occupée le duc de Choiseul pendant les dernières années du règne de Louis XV. Il était devenu l'homme vers lequel tous

(1) Voyez la *Revue* des 1er janvier, 1er mars, 1er avril, 1er juin, 1er août, 15 déc. 1880.

les yeux se tournaient, le chef reconnu de ce grand parti libéral d'alors, qui voulait la réforme sans vouloir la révolution. Sa réputation était devenue européenne, et il avait reçu au lendemain de sa chute les témoignages les plus flatteurs de l'estime où le tenaient les souverains étrangers. C'est ainsi qu'une lettre du marquis Caraccioli lui offrait, au nom du roi de Naples, de venir prendre l'administration du royaume des Deux-Siciles et que la grande Catherine écrivait à Grimm : « M. Necker n'est plus en place. C'était un beau rêve que la France a fait et une grande joie pour ses ennemis. Le roi de France a touché du pied à une grande gloire. Il fallait à M. Necker une tête de maître qui suivît ses enjambées. » Aussi n'était-il pas un étranger de distinction traversant Paris, pas un prince en visite qui ne recherchât la connaissance de M. Necker, tout comme de nos jours les étrangers qui s'intéressent au sort de notre pays rendent également visite aux membres du gouvernement et à ceux qu'ils considèrent comme leurs héritiers présomptifs. Le salon de M. Necker était devenu ce que nous appellerions de nos jours un salon d'opposition, où les anciens habitués de l'hôtel Leblanc se rencontraient avec ces grands seigneurs éclairés auprès desquels M. Necker avait trouvé un si chaleureux concours. Les questions littéraires et académiques y tenaient moins de place qu'aux anciennes réunions du vendredi; mais on y causait des nouvelles du jour; on y gémissait sur l'abandon des plans de M. Necker; on y critiquait les actes de ses successeurs, et le maître de la maison prêtait probablement à ces propos une oreille moins distraite qu'au temps où il ne se mêlait à la conversation que par un : « Plaît-il? » distrait.

Ce qui contribua singulièrement à grandir M. Necker dans l'esprit de ses contemporains, ce ne fut pas seulement l'incapacité de ses successeurs, ce fut aussi la manière élevée et digne dont il occupa ses loisirs. Notre temps est accoutumé à voir les hommes d'état passer de la politique aux lettres et chercher dans des travaux de philosophie, d'histoire ou de critique l'emploi des années dont la mobilité de nos institutions leur assure la liberté. Mais c'était chose nouvelle alors de voir un ministre disgracié s'occupant encore d'études désintéressées et travaillant par là au bien de l'état qu'il ne pouvait plus servir. Pas si désintéressées cependant, pourrait-on dire, car, dans son *Traité sur l'administration des finances*, M. Necker cherchait à défendre ceux des actes de son administration qui avaient soulevé certaines critiques et à développer les réformes dont sa disgrâce l'avait empêché d'essayer l'application. « M. Necker, disait assez méchamment Mme de Marchais (sans doute après la brouille), aime la vertu comme on aime sa femme et la gloire comme on aime sa maîtresse. » C'est surtout l'amour

de sa maîtresse, je veux dire la gloire, qui inspirait à M. Necker ce premier ouvrage, où l'on trouve cependant une exposition assez claire et complète de notre ancienne organisation financière. Mais c'était un sentiment moins personnel qui lui dictait, en 1785, son ouvrage *sur l'Importance des opinions religieuses*, ouvrage dont, au point de vue philosophique, l'argumentation et les conclusions sont peut-être un peu vagues, mais dont l'inspiration est profondément chrétienne. La sagacité de M. Necker sentait bien tout ce qu'il y avait d'étrange dans la prétention, ouvertement affichée par ses amis les philosophes, de commencer la réforme d'une société par la destruction de ses croyances et d'appeler un peuple à la liberté en renversant la plus solide des barrières qui puissent contenir ses écarts. Cette prétention, qui de nos jours s'affirme plus hardiment que jamais, trouvait déjà en M. Necker un vigoureux contradicteur. Il y a tel passage dans son ouvrage qui semble écrit d'hier et qu'on dirait à l'adresse des modernes sectateurs de la morale laïque et indépendante. « On n'entend parler, dit-il, depuis quelque temps, que de la nécessité de composer un catéchisme de morale où l'on ne ferait aucun usage des principes religieux, ressorts vieillis et qu'il est temps de mettre à l'écart. On attaquerait plus sûrement ces principes si l'on parvenait jamais à les présenter comme inutiles au maintien de l'ordre public et si les froides leçons d'une philosophie politique pouvaient tenir lieu de ces idées sublimes qui, par le nœud spirituel de la religion, lient les cœurs et les esprits à la plus pure morale. » Il faut croire que la rédaction de ce catéchisme présente quelques difficultés, puisque depuis un siècle qu'on s'en occupe, il n'est pas encore terminé. Souvent, le titre même de l'ouvrage l'indique, c'est chez M. Necker l'homme public qui se préoccupe de l'influence de la religion et qui s'indigne à la pensée des consolations qu'on veut ravir « à cette classe infortunée dont la jeunesse et l'âge mûr sont dévorés par les riches et que l'on abandonne à elle-même quand le moment est venu où elle n'a plus de forces que pour prier et pour verser des larmes. » Mais parfois c'est une pensée plus vraiment philosophique qui l'anime, et le souci de la condition humaine lui inspire d'assez beaux passages en faveur de l'existence de la divinité et de la perpétuité de notre être. On me pardonnera de citer ici un morceau, un peu long peut-être, où l'auteur du *Compte-rendu* parle sur un ton d'émotion simple et sincère qui n'était pas commun de son temps :

On ne peut méditer profondément sur les merveilleux attributs de la pensée; on ne peut arrêter son attention sur le vaste empire qui lui a été soumis; on ne peut réfléchir sur la faculté qui lui a été donnée,

de fixer le passé, de rapprocher l'avenir, de ramener à elle le spectacle de la nature et le tableau de l'univers, et de contenir, pour ainsi dire, en un point, l'infini de l'espace et l'immensité des temps; on ne peut considérer un pareil prodige, sans réunir à un sentiment continuel d'admiration l'idée d'un but digne d'une si grande conception et digne de celui dont nous adorons la sagesse. Pourrions-nous cependant le découvrir, ce but, dans le souffle passager, dans l'instant fugitif qui compose la vie? pourrions-nous le découvrir dans une succession d'apparitions éphémères, qui ne sembleroient destinées qu'à tracer la marche du temps? pourrions-nous surtout l'apercevoir dans ce système général de destruction, où devroient s'anéantir de la même manière, et la plante insensible qui périt sans avoir connu la vie, et l'homme intelligent qui s'instruit chaque jour du charme de l'existence? Ne dégradons pas ainsi nous-mêmes notre sort et notre nature, et jugeons, espérons mieux de ce qui nous est inconnu. La vie, qui est un moyen de perfection, ne doit pas conduire à une mort éternelle; l'esprit, cette source féconde de connaissances et de lumières, ne doit pas aller se perdre dans les ombres ténébreuses du néant; le sentiment, cette douce et pure émotion qui nous unit aux autres avec tant de charme, ne doit pas se dissiper comme la vapeur d'un songe; la conscience, ce rigide observateur de nos actions, ce juge si fier et si imposant, ne doit pas avoir été destiné à nous tromper; et la piété, la vertu, ne doivent pas élever en vain leurs regards vers ce modèle de perfection, objet de leur amour et de leur adoration. — Il y a donc, n'en doutons pas, quelque magnifique secret derrière tout ce que nous voyons; il y a quelque étonnante merveille derrière cette toile encore baissée; et de toutes parts, autour de nous, nous en découvrons les commencemens. Qu'on nous laisse seulement l'idée d'un Dieu; qu'on ne nous enlève point notre confiance dans l'existence de ce souverain maître du monde, et c'est en nous unissant intimement à cette grande pensée que nous pourrons défendre nos espérances contre tous les raisonnemens métaphysiques auxquels nous ne serions pas préparés.

L'ouvrage de M. Necker, qui arrachait à Buffon mourant un dernier cri d'admiration, fut cependant reçu avec plus de respect que d'enthousiasme. Les conclusions de cet ouvrage étaient trop contraires à l'esprit de la société au milieu de laquelle il vivait et n'avaient rien qui pût plaire à des hommes dont un grand fonds d'insouciance composait presque toute la philosophie. Mais ceux-là même ne pouvaient méconnaître que l'esprit de M. Necker n'habitât une sphère singulièrement plus élevée que celle de ses adversaires politiques. De cette supériorité personne n'était plus convaincu que la propre fille de l'auteur. Germaine Necker, qui à cette date n'avait pas encore quitté le toit paternel, avait été mise par

son père dans le secret de cette publication préparée en silence, et dans ce journal dont j'ai déjà cité quelques fragmens, elle traduisait son admiration sous cette forme un peu emphatique qui, chez la jeunesse, ne prouve rien contre la sincérité des sentimens :

Nous avons été nous promener, mon père et moi, sur le soir. Le soleil étoit prêt à se coucher, la nature étoit si belle! Ah! qu'un grand homme est mieux placé au milieu des grandes merveilles de la création que parmi la foule de ses semblables; que cette analogie le dégrade! tandis que, seul de son espèce, il semble par son génie ressaisir l'empire du monde et relever l'homme à la plus haute dignité dont il soit susceptible! Nous avons parlé du nouvel ouvrage auquel il travailloit. Je croyois qu'il lui donneroit pour titre : *de l'Existence de Dieu*, mais ce sera : *de l'Importance des idées religieuses;* il trouve que ce titre se rapproche plus de ses premières occupations et semble indiquer les vues d'un homme d'état. Il faut donc obtenir des hommes la permission de les entretenir de l'éternité en leur parlant du présent, et ils appelleroient vain et inutile tout ce qui n'auroit que l'âme et l'immortalité pour objet. Mais quelle belle idée que cet ouvrage pour mon père! quel noble début je m'imagine! quelle sublime excuse aux hommes de leur parler de Dieu! quelles armes foudroyantes contre ceux qui voudroient jetter si haut le ridicule! qu'il est beau de faire sentir par quelles vérités l'homme d'état peut se détacher des grands intérêts qui l'ont si vivement agité et quelles consolations, sans bornes comme sa pensée, il peut retrouver dans sa retraite! Ah! je vois l'ouvrage; il m'apparoit, mais il disparoit aussitôt, et j'attends de le lire pour retrouver ce que je sens et ce que je ne puis dire.

Je crois que, si on donnoit à tous nos amis à deviner quel ouvrage mon père fait, aucun ne le nommeroit. M. de Guibert lui-même seroit bien loin de le deviner. Cette idée frappera peut-être son imagination: un grand homme qui vient appuyer de tout son génie ce que tant d'esprits ont voulu ébranler, un homme passionné d'amour des hommes qui veut, au-delà de sa tombe, au-delà de leur tombe, servir à leur bonheur. Toutes ces idées en foule pourront lui faire aimer ce sujet; mais il est trop ambitieux, mais il est trop plein de vie, mais il se sent trop ces facultés puissantes qui peuvent remuer le monde, pour les en détacher et les élever à cette hauteur sublime où le génie peut trouver le repos. C'est là seulement qu'il peut l'y trouver.

Cependant Germaine Necker ne pouvait se dissimuler que ces nobles préoccupations ne suffisaient pas à remplir tout entière l'âme de son père, et que la pensée de M. Necker se tournait souvent, avec regret, vers ces jours passés où son action s'exerçait directement sur les affaires. Elle s'affligeait alors de sentir que son ardente affection ne suffisait pas à remplir une existence qui lui

était si chère, tout en confessant, avec cette sincérité qui faisait le charme de sa nature, qu'elle-même aurait reculé s'il lui avait fallu faire à son père le sacrifice de ses jeunes ambitions et s'enfermer avec lui dans la solitude.

Ce 16 août.

M. de Castries et M. de Lessart sont venus dîner hier ici. Tristesse que de semblables visites causent à mon père. Il ne peut pas supporter la société des ambitieux; je voudrois qu'on écrivît sur la porte de notre maison : Ici, on ne loge que ceux qui reviennent; bonne auberge pour le retour. Faut-il me l'avouer à moi-même? oui, je le crains, mon père n'aime pas tout ce qui lui rappelle une place qu'il regrette encore, et comment ne pas la regretter avec une certitude aussi grande de ses talens? Une carrière si belle dans laquelle il seroit encouragé par l'opinion; une gloire qui flatteroit son cœur et dont les signes seroient la prospérité d'une nation; l'exercice de son génie dans un espace aussi immense, le présent, l'avenir, la France, l'Europe. L'ouvrage qu'il a fait, je l'espérois, le rendroit peut-être insensible à toutes les conversations sur les affaires; je lui disois souvent qu'après avoir appris aux hommes tout ce que l'on peut faire, après leur avoir donné la mesure de son génie, il se sentiroit quitte envers eux et n'éprouveroit plus le remord ou le tourment de l'inexercice de ses facultés; mais en se développant à lui-même des idées qui étoient plus confusément dans sa tête, en observant de plus près encore la richesse de la France et le malheur des peuples, il éprouve un tourment d'un autre genre que celui de Tantale. Il voit tomber le plus beau des édifices, et sa forte main qui le soutiendroit est trop loin pour y atteindre. Mais il se cache à lui-même ce sentiment, j'ai soin de l'imiter; cette place est entre nous comme une maîtresse infidèle; nous n'en disons que du mal, mais si elle revenoit, le language changeroit.

C'étoit à Coppet que mon père étoit le plus heureux. On respire en ce lieu l'indépendance; toutes les idées ambitieuses paroissent si petites auprès de ces monts qui touchent aux cieux. Les hommes qui vous environnent sont heureux; un rempart formidable vous sépare de la France. Une patrie qu'on a quitté dès l'enfance retrace au cœur les souvenirs et le calme de cet âge. On l'a quitté jeune, on y revient au commencement de la vieillesse, et l'intervalle qui sépare ces deux époques semble un rêve dont le souvenir est étranger à l'ame. Les années qui sont au-devant de vous doivent ressembler à l'instant présent; jeune, on demande à l'avenir surtout de ne pas ressembler au présent; plus âgé, l'on craint tout ce qu'on ne connoit pas. En Suisse, on est environné d'hommes qui ne retraçoient pas à mon père les idées de puissance, qui en ignoroient le nom, n'en concevoient pas le desir; en France, dans la société, on ne jouit que par elle. La gloire vous environne à

une certaine distance; mais ceux qui vous approchent ne sentent que le pouvoir et la réputation; l'éclat des actions, des écrits demande une autre perspective. Dans la société, ce qu'on a été nuit à ce qu'on est; un ministre hors de place est une femme qui n'est plus belle, mais elle doit souhaiter de vivre avec ceux qui ne l'ont pas vu dans sa jeunesse.

Je le sais, sans doute on s'élève par l'ame, par la pensée au-dessus de ce petit cercle qui vous entoure; on voit par-dessus leur tête les hommes de tous les tems et de tous les pays; on voit l'éclat de la gloire et de la vertu, mais je le sens, sur le sommet des Alpes on est mieux placé pour l'appercevoir. Belle retraite pour mon père qu'une solitude daus un pays libre, après avoir servi un roi! Belle retraite lorsque le cœur a conservé toute sa fierté! Qu'il seroit beau encore qu'on vînt là le trouver pour lui redemander de gouverner de nouveau la France! Tout ce qu'il feroit là seroit noble; il pourroit à son choix refuser ou accepter; ce ne seroit pas comme Cincinnatus à sa charrue qu'on l'iroit chercher, mais plus près des cieux, et dans le pays où l'homme dans toute sa dignité est indépendant comme l'air qu'il respire. Ah! je conçois comment mon père n'est heureux que là, comment il n'est content que là de lui-même. Ce mouvement des ambitieux l'agite; ce spectacle des malheureux l'afflige. Ame noble, ame sublime, c'étoit dans la retraite, entre ta femme et ta fille, que tu retrouvois la paix de ton génie!

Mon père a sacrifié au goût de ma mère son penchant infini pour la Suisse; il eût été malheureux de son malheur, mais il n'est pas heureux de son bonheur. Pour moi je le sais, je m'en afflige, je craignois mortellement qu'il voulût passer sa vie dans sa terre; qu'il me pardonne, je n'ai pas encore assez fait provision de souvenirs pour vivre sur eux le reste de ma vie. Ce n'est point les illusions, les plaisirs qui me retiennent, mais mon cœur qui l'adore trembleroit cependant si la porte à jamais se refermoit sur nous trois. Un moment encore et peut-être je le suis dans la solitude. Si par un malheur affreux il se trouvoit sans autre lien que moi, je me devouerois à lui, j'arracherois toute autre idée de mon cœur. Il m'en couteroit peut-être, mais si je le rendois plus heureux, un moment de sa joie vaut mieux que la peine de toute ma vie. Si de nouveaux devoirs me retenoient, je l'attirerois vers moi. Détournons ma pensée d'une image funeste; souvent on se tourmente à se représenter des malheurs auxquels peut-être on ne survivroit pas.

La solitude effraie une âme de vingt ans

et point n'est besoin d'être Célimène pour éprouver ce sentiment. M. Necker pensait si peu, au reste, à refermer la porte de Coppet sur sa femme et sur sa fille, qu'il était précisément au moment de conclure le mariage de celle-ci avec M. de Staël. Ce qui achèverait de montrer, s'il en était besoin, que dans leur recherche d'un gendre

M. et Mme Necker n'étaient pas mus uniquement par des considérations d'éclat extérieur, c'est qu'il n'aurait dépendu que d'eux d'accepter pour leur fille une alliance bien autrement brillante. Le prince George-Auguste de Mecklembourg, frère du duc régnant, demanda sa main. A la vérité, l'âge du prétendant (il avait plus de quarante ans), et la franchise avec laquelle il avouait rechercher la main de Mlle Necker, « parce qu'étant cadet de famille et depuis vingt ans major dans l'armée impériale, il avait été forcé de contracter des dettes considérables, » n'étaient peut-être pas des titres qui parlassent très haut en sa faveur. Mais si les parens de la jeune fille avaient été surtout sensibles aux argumens de la vanité, ils auraient pu être flattés d'un mariage qui aurait fait d'elle la belle-sœur du roi d'Angleterre. M. Necker n'hésita pas cependant, et pour se tirer d'affaire, il écrivit au prince une lettre fort honnête dans laquelle il s'excusait de décliner l'honneur de son alliance en invoquant d'autres engagemens « qui, disait-il, n'étaient pas encore conclus, mais qu'il ne pouvait rompre avec délicatesse si ses propositions étaient acceptées. » Le prince battit en retraite, et quelques mois après Germaine Necker, ainsi que nous l'avons déjà vu, devenait ambassadrice de Suède.

Le mariage de Mme de Staël allait donner au salon de ses parens un lustre nouveau. Bien qu'elle demeurât avec son mari à l'hôtel de l'ambassade de Suède, qui était situé rue du Bac (la rue du fameux ruisseau), et qu'elle y tînt même un assez grand état de maison, cependant le plus grand nombre de ses soirées se passait rue Bergère et tous ses étés à Saint-Ouen. Sa présence donnait une animation singulière à la conversation, dont elle était devenue la reine, au détriment de sa mère un peu éclipsée. Les beaux jours de Mme Necker, il faut le dire, commençaient à passer. Sa santé avait reçu quelques années auparavant une grave atteinte dont elle ne se releva jamais, et qui, sans éteindre l'ardeur de ses sentimens, avaient abattu la vivacité de son esprit. Ses amis, ses admirateurs Thomas, Buffon, Diderot étaient morts ou mourans. L'ancien cercle de la rue Cléry se renouvelait en s'agrandissant, et peu à peu c'était Mme l'ambassadrice (ainsi appelait-on Mme de Staël dans le salon de sa mère) qui en devenait le centre. D'ailleurs les questions politiques, auxquelles Mme Necker avait toujours eu peu de goût, prenaient de plus en plus le pas dans la conversation sur ces questions littéraires qui avaient été la passion de sa jeunesse, et chacun sentait confusément que le jeu devenait trop sérieux pour s'en tenir aux simples amusemens de l'esprit. Dans ces conversations, au contraire Mme de Staël excellait, et nulle femme ne l'a égalée dans l'art de rattacher aux considérations les plus élevées ces incidens parfois assez mesquins qui sont le train courant de la politique. Le

salon de la rue Bergère devenait donc en réalité le salon de Mme de Staël; c'était bien son esprit, et non plus celui de sa mère, qui en inspirait les propos. Des sentimens qui animaient à la veille de la révolution cette société d'élite, il existe un témoignage intéressant et fidèle, ce sont les dépêches diplomatiques adressées par M. de Staël à son souverain Gustave III, dont les originaux sont aux archives de Stockholm (1). Toute la partie de ces dépêches qui a trait aux affaires de France est manifestement le résumé des conversations que M. de Staël entendait dans le salon de son beau-père. Quel autre, en effet, que le gendre de M. Necker aurait écrit à son souverain en parlant de la monarchie française : « Cette monarchie ne diffère du despotisme que par l'influence de l'opinion publique. Elle est la seule sauvegarde du citoyen? » Quel autre aurait parlé en ces termes de la funeste influence que de mauvais ministres exercent sur le sort d'une nation ?

On ne peut raisonnablement s'attendre à un changement dans le système politique de la France qui soit utile et permanent tant pour elle que pour ses alliés que lorsqu'on trouvera dans le conseil du roi de France des hommes qui aiment plus la gloire de la patrie et la vérité que leurs places. Je ne doute point que de telles personnes ne puissent se trouver, mais on ne voudra les employer que le plus tard possible. Il faut en attendant déplorer tout le mal que fait un gouvernement faible : il donne l'exemple du relachement de tous; il éteint l'amour de la patrie et de la gloire, sentimens qui sont les sources des grandes vertus sociales, et il y substitue la corruption de l'égoïsme et l'amour insatiable du plaisir. C'est ainsi que des mauvais ministres préparent des maux dont on peut à peine calculer la fin et rendent souvent infructeux les efforts d'un prince sage, puisque le mal réside dans l'avilissement de toute une génération.

Assurément ni le prédécesseur de M. de Staël, le comte de Creutz, ni ses collègues les ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre, ne tenaient dans leurs dépêches un langage aussi philosophique que ce diplomate de vingt-huit ans, et bien que M. de Staël ne manquât pas d'esprit, c'est au point de se demander si c'est bien lui qui tient toujours la plume.

Le jugement qu'on portait dans le salon de M. Necker sur les conseillers du roi de France était, on le voit, sévère; en revanche,

(1) Il ne faut pas confondre ces dépêches avec les bulletins de nouvelles que Mme de Staël adressait de son côté au roi, et dont M. Geffroy a publié d'intéressans extraits. Gustave III devait être un souverain singulièrement bien informé, car en plus de ces bulletins et des dépêches de son ambassadeur, celui-ci lui adressait encore des lettres privées qui roulaient sur les menus événemens de la cour et de la société.

le ton dont on s'exprimait sur la famille royale était toujours déférent et respectueux. On déplorait l'aveuglement du roi, mais on rendait justice aux intentions d'un prince vertueux. Quant à la reine, on la croyait seule capable « d'arracher le bandeau que les courtisans avaient étendu sur les yeux du monarque. » Chose singulière, en effet, et qui n'a pas été assez remarquée, c'est du monde de Versailles et de Trianon, de la petite cour de Mesdames tantes ou de celle de Monsieur, parfois même de l'entourage le plus intime de Marie-Antoinette, que sont partis ces jugemens sévères, ces rumeurs malveillantes, ces calomnies odieuses qui sont retombées d'un poids si lourd sur cette tête charmante et infortunée. Le parti libéral d'alors était plutôt bienveillant pour elle; il devinait que sous cette apparence frivole se cachait plus d'intelligence et de résolution que sous les dehors sévères du roi, et il espérait qu'une fois les premières bouffées de la jeunesse dissipées, cette intelligence, cette résolution, se tournant aux choses sérieuses, viendraient en aide aux réformateurs. Tels sont les sentimens dont M. de Staël se fait plus d'une fois l'interprète dans ses dépêches :

Plus j'ai le bonheur de voir la reine, plus je suis fort dans l'opinion que j'ai toujours eue de l'excellence de son caractère. Elle aime la vérité, et on peut la lui dire si elle est persuadée de la probité et du désintéressement de celui qui lui parle. En traitant avec noblesse et franchise, on est sûr de lui plaire, seroit-on même d'une opinion contraire à la sienne. Aussitôt qu'elle peut démêler la flatterie et la fausseté, elle les prend en horreur, mais comme tous les princes de la terre, elle ne peut point, pour le malheur de l'humanité, être toujours en garde contre l'adresse qu'emploient les courtisans pour arriver à leur but, n'importe de quelle manière et quelles qu'en puissent être les suites.

Quelle impression faisaient éprouver à Gustave III ces propos un peu cavaliers de son jeune ambassadeur, sur *tous les princes de la terre*, desquels il ne paraît même pas excepter son souverain? Peut-être la disgrâce où M. de Staël tomba quelques années plus tard eut-elle pour première origine la liberté du langage qu'il tenait dans ses dépêches. Gustave III devait lui savoir gré cependant de la manière dont il continuait à parler de la reine. C'est ainsi que M. de Staël lui écrit, à propos de l'arrestation du cardinal de Rohan :

Il paroît certain que MM. de Vergennes et de Calonne sont fortement contre la reine, et que, loin d'arrêter les bruits qui peuvent lui être désagréables, ils se plaisent à les exciter. Il est malheureux pour la reine de n'avoir pas un homme en état de la conseiller, car, avec des qualités aimables, elle a la force nécessaire pour suivre un excellent

parti, mais elle a besoin qu'on le lui indique. Sa société n'a pas pour elle, à ce qu'il paroît, une grande déférence, car, dans le moment présent par exemple, les Polignac et M. de Vaudreuil sont avec ferveur pour le cardinal, et le comte d'Artois a montré pour lui le plus vif intérêt. En général, je ne trouve pas qu'on ait pour la reine le sentiment qu'elle devroit inspirer. Son désir de plaire ne lui a pas réussi, même autant que cela auroit fait à une particulière. C'est peut-être une preuve que, malgré la légèreté de ce pays-ci, cette nation a besoin de trouver chez ses souverains des vertus éminentes, et ne s'attache à eux que par leur activité.

En rendant ce témoignage à la reine, M. de Staël ne faisait que reconnaître l'appui qu'elle lui avait prêté dans l'affaire de son mariage et la bienveillance qu'elle avait témoignée depuis lors à la jeune ambassadrice. Cette bienveillance avait eu lieu de se manifester le jour de la présentation de Mme de Staël à la cour, qui eut lieu le 31 janvier 1786. Au moment où elle se préparait à faire à la reine les trois révérences d'étiquette, la garniture de sa robe, mal ajustée, se détacha, et le trouble où la jeta ce petit accident lui fit manquer une de ces révérences, probablement la troisième, qui était la plus difficile, parce qu'en se relevant la personne présentée faisait le simulacre de prendre le bas de la robe de la reine pour la porter à ses lèvres. Comme Mme de Staël devait, après sa présentation, assister à un grand dîner de quatre-vingts couverts donné en son honneur, l'embarras que lui causait le désordre de sa toilette de cour était grand. Elle se fût trouvée fort en peine avec sa garniture pendante si la reine ne l'eût avec bonté fait entrer dans ses appartemens particuliers et n'eût fait rajuster la garniture par une de ses femmes pendant qu'elle s'efforçait, par ses propos bienveillans, de remettre de son émotion la jeune ambassadrice. Ce petit incident fit assez de bruit et donna lieu immédiatement à un quatrain qui n'avait au reste rien de désagréable pour Mme de Staël :

> Le timide embarras qui naît de la pudeur,
> Bien loin d'être un défaut, est une belle grâce.
> La modeste vertu ne connaît pas l'audace,
> Ni le vice effronté l'innocente rougeur.

Quelque temps après, la reine devait encore donner à Mme de Staël une nouvelle marque d'intérêt d'une nature plus délicate et plus intime. Le jeune ménage de Staël vivait largement à Paris et menait à l'hôtel de l'ambassade assez grand train d'élégance. La reine, qui avait été mêlée aux négociations du mariage, savait de quelles ressources il pouvait disposer, et, craignant sans doute que ces ressources ne fussent pas tout à fait en proportion avec d'aussi

grandes dépenses, elle fit, par l'intermédiaire de M. Necker, parvenir à la jeune femme d'amicales représentations. C'est ce qui résulte de cette lettre familière, adressée par Mme de Staël à son mari :

Ce lundi. Saint-Ouen.

Je te prie, mon cher ami, d'inviter Mme de Simiane pour notre dîner de jeudi. Ce n'est pas une personne de plus qui augmente un dîner, et quoi qu'on en dise, nous ne nous ruinerons pas. Cet *on*, au reste, n'est à dédaigner. C'est tout simplement la reine qui a fait dire à mon père par M. de Castries qu'elle craignoit que nous ne nous dérangeassions et qu'il prît garde à nous. Voilà mon père qui a saisi cette occasion pour me moraliser, car il a été fort frappé de l'avertissement et surtout fort touché de la bonté de la reine. Il t'en parlera sûrement, mais je ne crois pas qu'il te le dise aussi vivement qu'à moi, car je trouve comme lui qu'on est embarrassé de dire qu'on aime des personnes de ce rang-là : il y a tant de gens qui le feignent. Dans le fait j'ai toujours remarqué qu'il la louoit avec une manière à lui sur la justesse de son esprit, sur son élévation, sur sa bonté, qu'il repoussoit toute espèce d'attaque qu'on vouloit lui faire en sa présence et surtout qu'il devenoit triste quand on lui disoit qu'elle lui avoit conservé de l'intérêt. Le talent des femmes, c'est les observations fines, et je devine tous les mouvemens de ce que j'aime.

Tu vas demain à Versailles ; tu feras mes complimens à M. de Vergennes; cela lui fera plaisir (1). Tu voudras bien ordonner le dîner. Seize entrées me paraissent suffisantes ; les leçons de la reine opèrent comme tu le vois. Adieu, mon cher ami.

Ces sentimens bienveillans de la reine pour M. Necker et pour sa fille devaient recevoir une première atteinte lors du différend public de M. Necker avec M. de Calonne. On sait que, dans son discours d'ouverture à l'assemblée des notables de 1787, M. de Calonne mit en doute, implicitement du moins, l'exactitude du *Compte-rendu* en évaluant à 110 millions le déficit annuel qu'il accusait, mais en s'efforçant d'établir qu'au moment où M. Necker était sorti des affaires, ce déficit montait déjà à 60 millions. Piqué au vif de se voir attaquer ainsi dans son exactitude de calculateur et dans sa loyauté d'homme public, M. Necker sollicita du roi la faveur d'une discussion contradictoire devant l'assemblée des notables, et ne pouvant l'obtenir, il publia en réponse aux assertions de M. de Calonne un Mémoire justificatif. Le roi avait fait dire à M. Necker de demeurer tranquille en l'assurant qu'il tenait le *Compte-rendu* pour fidèle. Il fut

(1) Les relations de M. Necker et de M. de Vergennes étant des plus mauvaises, il ne faut évidemment voir dans cette commission qu'une plaisanterie.

irrité à son tour de ce que cette assurance n'eût pas suffi à détourner M. Necker d'une justification publique, et il lui fit signifier par le baron de Breteuil une lettre de cachet qui l'exilait à quarante lieues de Paris. Cette mesure, qui autrefois aurait paru fort simple et même assez douce comme punition infligée à une désobéissance, excita cependant, les temps étant changés, un cri universel. Les amis de M. Necker jetaient feu et flamme contre un ordre d'exil qui lui donnait vingt-quatre heures pour quitter Paris au moment où sa femme était malade, sa fille prête d'accoucher. Les indifférens même prenaient parti pour lui, et c'était peut-être M. Necker lui-même qui s'accommodait le plus philosophiquement de sa mésaventure, ainsi qu'on va le voir par une lettre qu'il écrivait à sa fille, de Fontainebleau, en route pour son lieu d'exil :

Ma chère Minette,

Toutes réflexions faites et pleins de respect pour ton dernier conseil, nous partirons demain de grand matin pour Château-Renard, à moins d'incident imprévu; je crois que le château est convenable, puisque toutes les automnes il a été habité par les deux familles d'Outremont et de Fougeret; quant aux dehors, je n'en ai nulle idée; je redoute les goûts décidés de ta chère maman en bien et en mal; cependant elle se met en route de bon cœur... Tu ramasseras dans la semaine toutes les nouvelles; nous avons été mis au courant par Germani et encore plus par tes lettres, qui sont un voyage rapide, mais fort amusant. Mais tout cela n'est pas ma bonne Minette, dont je me sens séparé depuis bien longtemps et que je serai bien ravi de revoir. La chère maman se livrera au plus parfait repos que son état nécessite. Je ne puis m'empêcher parfois de sentir qu'on nous traite durement en nous obligeant à tout ce remue-ménage. Ce n'est pas à cause de moi, mais une femme qu'on scait fort malade, une fille déjà ronde comme un tambour, tout cela change bien la nature d'un exil. Je suis un peu plus animé sur tout cela depuis que je suis plus rendu à moi-même, et aussy depuis que j'ai éprouvé tous les inconvéniens qui naissent d'un éloignement sans habitation : et encore depuis que j'ai vu que le mot *transitoire*, que j'avois placé dans une lettre au baron de Breteuil, n'a fait aucun effet. Nous aurons tous le temps de moraliser là-dessus. Un grand dédommagement, un grand contrepoids, c'est l'intérest public; sans cela... Mais ce n'est que par toi que je saurai bien tout.

L'animation de M. Necker n'était rien auprès de celle de sa fille. « Je ne saurois, écrivait-elle plus tard, peindre l'état où je fus à cette nouvelle; cet exil me parut un acte de despotisme sans exemple; il s'agissoit de mon père, dont tous les sentimens nobles

et purs m'étoient intimement connus ; je n'avois pas encore l'idée de ce que c'est qu'un gouvernement, et la conduite de celui de France me paraissoit la plus révoltante de toutes les injustices. » La mainlevée de la lettre de cachet, qui survint au bout de deux mois, ne suffit pas à l'apaiser, et elle écrivait à son mari, du château de Marolles, près de Fontainebleau, où elle avait été rejoindre ses parens :

Je te remercie, mon cher ami, de la lettre que tu m'as écrite par Mme de Beauvau; j'étois déjà fâchée contre toi de ce que M. de Crillon ne m'avoit rien apporté de ta part. Tu vois bien que la reine ne s'est pas mieux conduite pour toi dans cette occasion que dans l'autre, car il étoit bien simple qu'elle te fît part de la levée de la lettre de cachet, et c'est un genre d'attention qu'il est bien naturel d'avoir et qui est même dans sa manière ordinaire pour tous ceux à qui elle veut plaire. Je crois donc qu'il est plus essentiel que jamais de te tenir en arrière; mais si elle demande à te voir, de lui parler comme nous en sommes convenus, avec une grande noblesse pour mon père, faisant sentir que la fin de cet exil intéressoit plus la reine et le roi que mon père; avec une grande peine de la froideur et de l'indifférence que la reine t'a personnellement montrées, et rappelant la discrétion que tu as eue en tout temps de ne jamais l'entretenir de mon père. Je sens que ce que je viens d'écrire, ménagé avec ta prudence, développant ce que je n'ai fait que t'indiquer, et surtout accompagnant tes discours d'un accent et d'une physionomie à la fois respectueuse et prononcée, seroit très bon à dire, si c'étoit elle qui t'eût fait demander de venir chez elle... Tu ne m'as pas répondu à ma lettre sur Fontainebleau. Si ton état, le caractère de ton roi l'avoit permis, je t'avoue que je n'aurois plus remis le pied à Versailles après l'exil de mon père; il m'eût été doux de me livrer à ma fierté en m'en bannissant pour toujours. Mais comme notre position rend cette résolution d'éclat impossible, je trouve qu'on n'annonce point le désir de plaire à la reine en lui faisant sa cour une fois ou deux et en passant quelques jours à jouir de la chasse et des spectacles qui, à mon âge, peuvent attirer sans qu'on me soupçonne d'intrigue ou d'amour de la faveur. D'ailleurs M. de Montmorin étant ton ministre, je serai plus agréablement à Fontainebleau cette année que du temps de ton Vergennes. Adieu, mon cher ami.

L'exil de M. Necker ne devait, par un retour facile à prévoir, précéder que de peu de temps sa rentrée aux affaires. La situation allait en s'aggravant chaque jour. Chacun commençait à comprendre, suivant l'expression du marquis de Mirabeau, « que le colin-maillard prolongé conduirait à la culbute générale. » Les dépêches de M. de Staël rendent à son souverain un compte fidèle de l'état des esprits, qu'il décrit avec beaucoup d'animation et de

sagacité. Près d'un an avant la convocation des états-généraux, on y rencontre ce mot de révolution que le duc de Liancourt devait faire retentir pour la première fois aux oreilles de Louis XVI étonné, le matin de la prise de la Bastille :

Il paroît, écrit-il au mois de novembre 1788, que le parlement est décidé à n'enregistrer aucun emprunt sans la promesse des états-généraux, et l'argent devient si nécessaire qu'il est presque certain qu'on mettra dans le préambule qu'on les assemblera dans deux années. Ce grand pas fait, il ne sera plus, je crois, au pouvoir de la cour de suspendre le mouvement des esprits, et les notables, choisis par le roi, sans pouvoir légitime, ont donné cependant assez de preuves de courage pour faire pressentir ce que seront aujourd'hui les états-généraux. Je ne sais si c'est un bien pour cette nation qu'une si grande révolution, mais ce qui est bien remarquable au moins, c'est que cette nation soit la première dans laquelle les finances seront la cause des plus grands événemens et qu'un seul homme (M. de Calonne) aura mis le roi plus dans la dépendance de la nation que toutes les guerres et les malheurs des dernières années de Louis XIV ne l'avoient placé. Il faut avouer aussi que les esprits sont entièrement changés. Les philosophes les ont animés; mais, plus que tout, l'inconsidération dans laquelle les ministres du roi l'ont fait tomber a inspiré à tous ses sujets un courage fondé sur l'opinion de sa faiblesse. Dans le moment présent, il me semble que toute l'Europe doit bien vivement s'intéresser aux événemens qui se passeront en France dans cette année, car la constitution politique de ce royaume doit influer sur ses relations politiques.

Lorsque M. de Staël prend ainsi à partie l'homme qui a fait plus de mal à la monarchie que les guerres et les malheurs de Louis XIV, il n'est pas malaisé de deviner quel est dans sa pensée celui qu'il faudrait lui donner comme successeur et qui pourrait encore tout réparer. Mais cette opinion n'était pas seulement celle du petit groupe qui entourait M. Necker, elle était partagée par la France entière, et jamais Louis XVI n'a mieux répondu au vœu de la nation que le jour où, par l'intermédiaire du comte de Mercy, il fit proposer à M. Necker d'entrer au Contrôle-général. Aussi, dans le nouveau brevet délivré à M. Necker n'est-il plus question de ces restrictions que nous avons remarquées dans le premier, et il semble, au contraire, que, en rédigeant ce brevet, on se soit préoccupé d'accumuler tous les témoignages de confiance :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre amé et féal le sieur Necker, salut.

La place de contrôleur-général de nos finances dont étoit pourvu le

sieur Lambert étant vacante par sa démission, nous avons jugé ne pouvoir faire un meilleur choix que celui de votre personne pour administrer un département aussi important au bien de notre royaume. Les preuves que vous nous avez déjà données de votre zèle pour le bien de notre service nous persuadent que vous répondrez dignement à la confiance dont nous vous honorons. A ces causes et autres à ce nous mouvant, nous vous commettons, ordonnons et établissons pour, en qualité de directeur-général de nos finances, nous en rendre compte, avoir entrée, séance, voix et opinion délibérative en notre conseil royal des finances et pour vous jouir et user de la ditte commission aux honneurs, autorités et pouvoir qui y appartiennent sur le fait de nos finances.

La nomination de M. Necker fut saluée d'un bout à l'autre de la France par un long cri de joie. Ceux que M. Necker devait retrouver plus tard sur les bancs de l'Assemblée constituante parmi ses adversaires les plus violens se signalaient des premiers par leur enthousiasme, et peut-être ne lira-t-on pas sans curiosité la lettre suivante du fougueux abbé Maury, qui devait plus tard diriger contre M. Necker les traits de son amère et incisive éloquence :

Saint-Brice, 11 septembre.

Je fus l'un des premiers, madame, et certainement l'un des plus sincères de tous les empressés qui accoururent chez vous dès que j'appris la grande nouvelle que j'attendois depuis si longtemps et que j'avois osé vous prédire tant de fois. Il n'y eut bientôt plus moyen de se faire remarquer par l'hommage de sa joie. Je respectai vos embarras; je n'aspirai plus qu'au mérite de la discrétion et je quittai Paris au moment où le public commençoit à se faire honneur dans mon esprit, ce qui ne lui arrive pas souvent. Je me serois contenté de parler sans cesse de vous et du grand homme dont vous êtes la digne moitié, sans vous importuner de mes félicitations, et j'aurois été tout près de ne vous faire ma cour qu'à la Toussaint. Mais il n'y a pas moyen de suivre un plan si sublime. Le superbe ouvrage (1) de M. Necker que je viens de lire avec autant de respect que d'admiration ne me permet plus de conserver tant de dignité avec un ministre dont la gloire et le génie vont faire le bonheur habituel de ma vie. C'est le triomphe de la vertu, de la dialectique et de l'éloquence. Jamais on ne donna tant d'intérêt au calcul, jamais personne ne s'est élevé à cette hauteur en montrant son âme et ses principes. M. Necker n'auroit pas pu prendre un autre ton, désirer une plus parfaite mesure, s'il eût prévu que son apologie

(1) M. Necker avait fait imprimer en réponse aux attaques de M. de Calonne un second Mémoire, qui ne parut, en effet, qu'après son entrée au ministère.

suivrait de si près son entrée au conseil. Son rappel a été le retour de Camille. Dites-lui bien, madame, qu'après ces acclamations générales, il ne lui est plus permis d'abaisser ses regards sur ses vils ennemis ni même de croire qu'il en ait encore. Non, sans doute; il ne doit plus se souvenir de ces malheureux que la joye publique vient de flétrir. Je leur pardonne à présent à tous, à M. de Calonne lui-même qui nous a vallu ce nouveau chef-d'œuvre. Qu'on ne profère plus son nom devant vous qu'avec reconnoissance. Ce n'est pas dans la maison de Cicéron qu'il faut maudire Antoine, Verrès et Catilina. J'aurois un grand plaisir à épancher mes sentimens dans cette lettre, mais vous n'aurez pas le temps de la lire. Il n'y a plus d'autre manière de dialoguer avec vous que de battre des mains. Agréez, madame, le fidèle hommage de mon attachement et de mon respect.

Je ne sais quelle impression cette lettre produisit sur M. Necker, à qui sa femme dut certainement la communiquer. Mais ne dut-il pas être touché davantage par celle-ci, que lui adressait, au nom de sa communauté, la supérieure des Ursulines de Saint-Germain en-Laye, et que je choisis entre bien d'autres semblables?

Monseigneur,

Je me prête avec ardeur à l'empressement de ma communauté qui désire que je vous fasse part de la joie qu'elle ressent avec l'univers entier qui rend justice à vos lumières, à votre mérite, à votre grande intégrité. Quoique nous soyons d'un état à ne pas faire grande sensation, nous sommes néanmoins citoyennes et nous prenons part au bonheur du public. Celui de vous voir à la tête des affaires va ramener l'allégresse. Chacun se félicite d'avoir cet avantage de pouvoir recourir avec confiance à votre justice, à la bonté de votre cœur, et aux sentimens d'humanité dont votre grande âme est remplie. La connoissance qu'on en a donne une joye universelle, rend le calme et ressuscite l'espoir de devenir heureux. J'ose prendre la respectueuse liberté de vous assurer, Monseigneur, que la nôtre n'est pas médiocre, appressiant avec un plaisir infini que l'étendue de votre esprit et de vos qualités soient connus. Nous les admirons et bénissons le Seigneur d'un rappel qui satisfait tous les sujets dont nous sommes du nombre; daignez, Monseigneur, recevoir avec bonté cet hommage et les vœux ardens que nous ne cesserons d'offrir à Dieu pour tout ce qui peut intéresser votre illustre personne.

M. Necker eût été assurément bien excusable si de pareils témoignages de confiance l'eussent enivré quelque peu; mais il s'en fallait de beaucoup que la confiance générale fût partagée par lui. « Que ne m'a-t-on donné, disait-il, les huit mois de l'archevêque

de Sens! Aujourd'hui il est bien tard. » Les événemens ne devaient donner que trop raison à ses pressentimens, et les vrais amis de sa gloire auraient dû souhaiter pour lui, au lieu de ce retour de prospérité, qu'il mourût, comme Turgot, dans l'opposition et la disgrâce.

II.

La seconde partie de la carrière politique de M. Necker est loin d'avoir enrichi les archives de Coppet de documens aussi nombreux que la première. Lorsqu'en 1798, les armées du Directoire envahirent le pays de Vaud, M. Necker, par un sentiment très honorable, fit un triage de ses papiers, et brûla « tout ce qui, disait-il, aurait pu compromettre quelqu'un, » c'est-à-dire tout ce que ces papiers devaient contenir de plus intéressant. Ceux qu'il a laissés subsister ne jettent aucun jour nouveau sur les événemens auxquels M. Necker a été mêlé. Aussi n'ai-je rien d'autre à faire que de passer très rapidement sur ces événemens, n'ayant point l'intention de discuter ni de juger la ligne de conduite que M. Necker a cru devoir suivre. Je me permettrai cependant une réflexion : c'est qu'entre ceux qui accusent M. Necker d'avoir, par impéritie sinon par trahison, précipité les malheurs de la révolution française, et ceux qui essaient plus ou moins timidement de le défendre, la partie n'est pas tout à fait égale, car la ligne de conduite qui n'a pas été suivie est toujours celle dont il est le plus facile de démontrer victorieusement les avantages. Il ne faut pas un grand effort de sagacité pour découvrir que M. Necker a fait une imprudence en accordant la double représentation du tiers, et qu'à la célèbre formule de Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers-état? Rien. Que doit-il être? Tout*, on pouvait théoriquement répondre : Le tiers-état ne doit être ni rien ni tout; il doit être quelque chose. Mais il serait moins aisé de démontrer qu'un ministre porté au pouvoir par le mouvement de l'esprit réformateur pût se refuser à cette concession, alors qu'un des frères du roi s'était publiquement prononcé en ce sens et que la reine elle-même avait fini par se rallier à un système adopté au reste depuis longtemps dans quelques pays d'état et entre autres en Languedoc. Pas n'est besoin non plus d'avoir beaucoup d'esprit pour railler, après coup, ceux dont l'enthousiasme un peu crédule rêvait la transformation pacifique de la monarchie administrative en une monarchie constitutionnelle, et de dire que les concessions du roi et de ses ministres devaient infailliblement perdre la royauté; mais encore faudrait-il démontrer qu'en réponse au mouvement des esprits, il fût possible à Louis XVI de prendre le ton de Louis XIV, et à M. Necker l'allure de Richelieu. Grande est sans doute la respon-

sabilité de ceux qui ont ébranlé imprudemment un pouvoir dont ils ne souhaitaient pas la chute, ou qui ne sont pas venus assez tôt à son secours. Mais que dire de ceux qui, dans l'assemblée constituante, unissaient constamment leurs votes à ceux des jacobins dans l'espérance que le bien sortirait de l'excès du mal, ou qui par delà les frontières s'associaient à des provocations dont le péril retombait sur d'autres têtes que les leurs? A vrai dire, je n'aperçois entre eux qu'une différence; c'est que les premiers ont eu parfois l'ingénuité de convenir de leurs fautes, tandis qu'on attend encore la confession des autres et qu'ils n'ont jamais pris la parole ou la plume que pour injurier leurs adversaires.

Parmi les nombreux reproches dirigés contre M. Necker, je dois convenir cependant qu'il en est un qui paraît fondé, c'est celui que lui adresse Malouet d'avoir abordé les états-généraux sans aucun plan arrêté et d'avoir attendu leur impulsion au lieu de leur imprimer la sienne. Dans ses *Considérations sur la révolution française*, Mme de Staël explique cette abstention de M. Necker par le scrupule d'empiéter sur une initiative qui devait appartenir, selon lui, aux mandataires de la nation. Mais cette raison dont se contentait la piété filiale de Mme de Staël dissimule mal le côté faible de M. Necker : une irrésolution dans les grandes circonstances, qui tenait en grande partie à ce que la sagacité de l'esprit lui faisait apercevoir en même temps les inconvéniens comme les avantages de chaque détermination sans que la fermeté du caractère vînt jeter à temps le poids décisif dans un des plateaux de la balance. Quelques années plus tard, lorsque l'éclatante figure de Bonaparte commença d'attirer les regards du monde, ce que M. Necker admirait surtout chez lui, « c'était une superbe volonté, qui saisit tout, règle tout et qui s'étend ou s'arrête à propos. C'est la première qualité, ajoutait-il, pour gouverner en chef un grand empire. On finit par considérer cette volonté comme un ordre de la nature, et toutes les oppositions cessent. » N'était-ce point, comme cela arrive souvent, la faculté dont il se sentait dépourvu que M. Necker admirait le plus chez Bonaparte? Ce n'est pas à dire cependant que, si M. Necker eût été doué de cette superbe volonté, il lui aurait été donné de saisir tout, de régler tout, et que toutes les oppositions se seraient inclinées devant cette volonté comme devant une loi de la nature. Il aurait encore fallu, et c'eût été une tâche difficile, associer à cette volonté le monarque infortuné chez lequel l'excès du malheur ne devait développer que la grandeur morale. Or à cette tâche M. Necker n'aurait probablement pas mieux réussi au début que Marie-Antoinette, dont on connaît aujourd'hui les désespoirs, ne devait réussir plus tard, et parfois même l'indécision du roi vint mettre un obstacle aux décisions de son ministre. Malouet rapporte sur

ce point une anecdote curieuse et peu connue. C'était quelques semaines avant les journées d'octobre. Malouet, d'accord avec plusieurs membres influens des états-généraux, avait proposé à M. Necker et à M. de Montmorin, alors ministres, de faire voter par l'assemblée constituante le transfert du lieu de ses séances à plus de vingt lieues de Paris. Ils se croyaient sûrs de la majorité de l'assemblée; les ministres avaient donné leur assentiment à la proposition de Malouet et lui assignèrent un rendez-vous le soir, à l'issue du conseil, pour lui communiquer la décision du roi. A minuit, Malouet se rend chez M. de Montmorin, et après une longue attente voit arriver M. Necker qui, d'un air contraint, l'informe que la proposition n'a pas été adoptée par le conseil. Malouet se récrie, insiste pour savoir les causes d'une résolution dont il prévoyait les conséquences fatales, et M. Necker finit par lui dire : « Monsieur, si vous voulez tout savoir, apprenez que notre rôle est bien pénible. Le roi est bon, mais difficile à décider. Sa Majesté étoit fatiguée. Elle a dormi pendant tout le conseil. Nous étions de l'avis de la translation de l'assemblée, mais le roi en s'éveillant a dit : « Non, » et s'est retiré. Croyez que nous sommes aussi fâchés et surtout plus embarrassés que vous. »

Il y a une autre accusation, souvent dirigée contre M. Necker, qui ne me paraît pas avoir la même solidité, c'est celle de s'être laissé infatuer par la popularité dont il jouissait au point de s'aveugler sur les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise et d'avoir tout laissé aller, comptant sur son ascendant personnel pour tout arrêter. Je ne crois pas qu'un examen impartial de la conduite de M. Necker justifie cette accusation. Sans doute, il était rentré aux affaires avec le sentiment que la popularité dont il jouissait lui créait une situation bien autrement forte que lors de son premier ministère et lui permettait une attitude plus indépendante. Mais il ne se dissimulait pas combien le mouvement impétueux qui se préparait serait difficile à diriger, et la prévoyance des conseils que, dans son premier discours (à cause de cela même si mal accueilli), il adressait aux états-généraux, est là pour en témoigner. Lorsqu'à ces représentans de la nation réunis pour la première fois et bouillant d'une orgueilleuse impatience, il demandait « de ne pas se montrer envieux du temps, de lui laisser quelque chose à faire et de ne pas croire que l'avenir pût être sans connexion avec le passé, » il les mettait précieusement en garde contre cette tendance fatale qui devait perdre en partie l'œuvre de la Constituante et dont la France moderne a tant de peine à revenir : le dédain et la haine aveugle d'un passé, à tout prendre plein de bienfaits et de grands souvenirs. Eût-il, même au début, nourri quelques illusions, il ne devait pas tarder à les perdre en voyant

la violence des passions contre lesquelles il avait à lutter de part et d'autre et qui devaient bientôt se réunir contre lui. Le marquis de Ferrières raconte dans ses Mémoires que, peu de jours avant la prise de la Bastille, le comte d'Artois ayant rencontré M. Necker qui se rendait au conseil, lui ferma le passage et, lui montrant le poing, l'apostropha en ces termes : « Où vas-tu, traître d'étranger? Est-ce ta place au conseil, fichu bourgeois? Retourne-t'en dans ta petite ville, ou tu ne périras que de ma main. » Lorsque des passions aussi violentes éclataient chez les défenseurs naturels de la royauté contre le ministre qui allait avoir à défendre contre l'assemblée les prérogatives du pouvoir exécutif, il ne lui fallait pas beaucoup de sagacité pour deviner qu'il succomberait sous les coups de tant d'adversaires. Aussi, lorsque le 12 juillet 1789, M. Necker reçut la lettre par laquelle Louis XVI lui signifiait si imprudemment son renvoi, sa conduite et son langage montrent qu'il considéra ce renvoi comme une délivrance. Les conseillers imprudens qui avaient poussé Louis XVI à cette résolution aveugle sans s'assurer les moyens de la soutenir voulaient, pour empêcher M. Necker d'ameuter le peuple, qu'il fût mis à la Bastille. Mais le roi, toujours juste envers le caractère de M. Necker, se porta garant que le ministre disgracié ne chercherait à exciter aucun trouble qui pût prévenir sa retraite. Sur ce point, la confiance de Louis XVI ne fut point trompée.

On sait que M. Necker était à table lorsqu'il reçut la lettre et l'ordre d'exil du roi. Sans en rien témoigner devant ses convives, il mit la lettre dans sa poche et continua la conversation. Le dîner terminé, il prit Mme Necker à part pour l'informer de l'ordre qu'il venait de recevoir, et tous deux, sans changer de vêtemens, sans prévenir leur fille, dont M. Necker redoutait peut-être la douleur indiscrète, se firent conduire par leur voiture jusqu'au premier relais de poste. De là, ils prirent la route de Belgique, qui était la frontière la plus rapprochée, et marchèrent jusqu'à ce qu'ils l'eurent dépassée. Ce ne fut pas tout. Arrivé à Bruxelles, M. Necker se souvint qu'à la demande de MM. Hope, les grands banquiers d'Amsterdam, il avait garanti sur sa fortune personnelle le paiement d'un envoi de grains assez considérable destinés à l'approvisionnement de Paris. Craignant que la nouvelle de sa retraite ne suspendît cet envoi et que la disette n'occasionnât quelque trouble dans la ville, il s'empressa d'écrire à MM. Hope qu'il maintenait sa caution, dont 2 millions laissés par lui au trésor continuaient à répondre. Depuis cette première crise ministérielle, qui devait finir d'une façon si tragique, bien des ministres sont tombés du pouvoir, mais on aurait peine à en trouver un seul qui ait poussé aussi loin les précautions en vue de prévenir son rappel.

Ces précautions furent vaines cependant, et M. Necker fut rejoint à Bâle par son ancien premier commis, Dufresne de Saint-Léon, qui lui apporta la célèbre délibération des états-généraux, votée sur la motion de M. de Lally. Dufresne de Saint-Léon était en outre porteur d'une lettre personnelle que Louis XVI adressait à M. Necker et qui se terminait ainsi : « Vous m'avez parlé en me quittant de votre attachement; la preuve que je vous en demande est la plus grande que vous puissiez m'en donner. » Il n'est donc point exact, ainsi qu'on s'est laissé aller à l'écrire, séduit par le piquant de l'anecdote, que cette lettre ait été remise à M. Necker par Mme de Polignac, fuyant elle-même devant l'émeute et l'hostilité populaire. Mais il est vrai que le hasard les fit se rencontrer tous deux à Bâle sous le toit de cette vieille auberge des *Trois Rois*, qui a depuis abrité tant de voyageurs moins illustres, et que dans cette auberge ils eurent une entrevue. M. Necker désirait assez naturellement savoir des nouvelles de l'état de Paris. Mme de Polignac, de son côté, n'était sans doute pas fâchée de savoir quelles étaient les déterminations de M. Necker, et la curiosité triompha des préventions réciproques. Ce dut être néanmoins une scène curieuse que cette dernière (1) rencontre entre le ministre et la favorite qui représentaient les deux influences si longtemps en lutte à la cour de Louis XVI; chacun des deux, au fond de son cœur, attribuait à l'autre la responsabilité des malheurs qu'ils s'accordaient à prévoir, et il fallut toute la bonne grâce naturelle de Mme de Polignac, tout le savoir-vivre de M. Necker, pour que la conversation demeurât dans les bornes d'une courtoisie un peu contrainte.

M. Necker ne se faisait, en effet, aucune illusion sur la gravité des choses, et sa réponse au roi, dont l'original est aux archives nationales, n'a rien qui sente l'homme enivré de son triomphe :

Je touchois au port que tant d'agitations me faisoient désirer lorsque j'ai receu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré. Je vais retourner auprés d'Elle pour recevoir ses ordres et pour juger de plus près si en effet mon zèle infatigable et mon dévouement sans réserve peuvent encore servir à Votre Majesté. Je crois qu'Elle me désire puisqu'Elle daigne m'en assurer et que sa bonne foy m'est connue, mais je la supplie aussi de croire, sur ma parole, que tout ce qui séduit la plus part des hommes élevés aux grandes places. n'a plus de charme pour moi et que sans un sentiment de vertu digne de l'estime du Roy, c'est dans la retraite seule que j'aurois nourri l'amour et l'intérest dont je ne cesserai d'être pénétré pour la gloire et le bonheur de Sa Majesté.

A Basle, ce 23 juillet 1789 (jour où les ordres du roy me parviennent.)

(1) Mme de Polignac mourut à Vienne en 1794, brisée par la secousse et le chagrin que lui causa la mort de la reine.

Si cette lettre un peu officielle ne paraissait pas un assez sûr garant de la sincérité de M. Necker, le ton familier et plein d'abandon de celle qu'il adressait le lendemain à son frère suffirait à convaincre les plus incrédules :

Basle, 24 juillet 1789.

Je ne scais pas où tu es, mon cher ami, n'ayant aucune nouvelle de fraiche datte. Je suis arrivé icy lundy dernier 20 de ce mois, et chaque jour j'ai eu dans l'idée que je te verrois arriver parce que tu aurois pris cette route en apprenant que j'irois en Suisse de Bruxelles par l'Allemagne. J'avois devancé Mme Necker ayant pour compagnon M. de Staël; nous avons traversé l'Allemagne sans accident sous des noms empruntés. Hier j'ai vu arriver Mme Necker et ma fille, qui ont supporté la fatigue du voyage mieux que je ne l'espérois; elles ont été précédées de quelques heures par M. de Saint-Léon qui m'avoit cherché à Bruxelles et qui avoit ensuite suivi ma route; il m'a apporté une lettre du roy et des états-généraux pour m'inviter et me presser de retourner à Versailles y reprendre ma place. Ces instances m'ont rendu malheureux; je touchois au port et je m'en faisois un plaisir. Mais ce port n'eut pas été tranquille et serein si j'avois pu me reprocher d'avoir manqué de courage et si l'on avoit pu dire et penser que tel ou tel malheur je l'aurois prevenu. Je retourne donc en France, mais en victime de l'estime dont on m'honore. Mme Necker partage ce sentiment avec plus de force encore, et notre changement de plans est un acte de résignation pour tous deux : Ah! Coppet, Coppet! j'aurai peut-être bientost de justes motifs de te regretter! mais il faut se soumettre aux lois de la nécessité et aux enchainemens d'une destinée incompréhensible. Tout est en mouvement en France, il vient d'y avoir encore une scène de désordre et de sédition ouverte à Strasbourg. Il me semble que je vais rentrer dans le gouffre. Adieu, mon cher ami.

« Si M. Necker avait continué sa route vers la Suisse, dit l'auteur des *Souvenirs d'un officier des gardes-françaises*, si passionnément hostile à M. Necker, il n'aurait dépendu que de lui de passer pour un grand homme qui aurait pu empêcher la révolution. » Ne faut-il donc pas lui savoir quelque gré du sentiment qui le faisait sans aucune illusion « rentrer dans le gouffre? » Pour un homme aussi infatué de sa popularité qu'on l'a prétendu, il eût été bien excusable de concevoir un peu d'exaltation au moment où tout un peuple, soulevé d'abord par la nouvelle de son renvoi, allumait ensuite des feux de joie à celle de son retour. Jamais M. Necker ne reçut d'aussi incroyables témoignages de l'enthousiasme public que sur sa route de Bâle à Paris, et après sa rentrée au ministère. Il y a dans les archives de Coppet deux énormes liasses qui sont

remplies tout entières des adresses que lui faisaient parvenir les municipalités des plus petites comme des plus grandes villes de France. J'en choisis une hasard qui émane d'un petit hameau de Bretagne :

Monseigneur,

Veuillez bien accueillir l'assurance de notre reconnoissance et de notre amour. Nous vous l'offrons avec une confiance sans bornes. Votre retour vient mettre le comble à l'allégresse qui a succédé dans nos cœurs aux sentimens de l'angoisse la plus accablante. Un deuil affreux couvroit la France et nous déroboit les beaux jours que vos lumières et vos vertus nous avoient promis. Votre présence, Monseigneur, achève de la dissiper. Restez avec nous, rendez-nous heureux ; ne soyez plus sensible aux traits de l'envie. Le zèle patriotique dont vos grandes vues ont embrasé la France les a brisés. Aux pieds de Louis XVI, entouré de citoïens, quel monstre oseroit vous attaquer? Pour notre bonheur, pour la gloire du monarque, demeurez auprés de lui. Jouissez-vous même d'une place que vous seule pouvez occuper. Elle vous est assignée dans la postérité comme à Sully, près d'Henri IV. Nous sommes avec un profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissans serviteurs,

Les Habitans de Rhuis en Bretagne.

Comment cette popularité si grande devait-elle s'user si rapidement que le départ de M. Necker, au mois de septembre 1790, passa presque inaperçu au milieu des événemens qui se pressaient ? Ce fut par la résistance consciencieuse, quotidienne, infatigable, qu'il opposa pied à pied à la manie de désorganisation dont l'assemblée constituante était envahie; ce fut par l'indépendance de son langage et de son opposition aux caprices populaires de cette cohue délibérante, devenue par l'enivrement de son pouvoir aussi impatiente de la vérité que jamais souverain absolu ait pu l'être. Il n'y a pas, dans la carrière politique de M. Necker, de période plus obscure que celle de ces quatorze mois, et il n'y en a pas non plus qui lui fasse plus d'honneur par la fermeté sans espoir et sans récompense avec laquelle il combattit des mesures populaires dont il prévoyait les effets funestes. Ce « fichu bourgeois, » pour reprendre l'élégante expression de M. le comte d'Artois, s'efforça de mettre obstacle aux conséquences injustes que comportaient les résolutions précipitées de la nuit du 4 août, et fit ressortir dans un mémoire tout ce qu'avait de ridicule la prétention d'abolir les titres. Ce républicain (car le côté droit de l'assemblée l'accusait de tra-

vailler en secret à l'établissement de la république) rappela plus d'une fois dans un ferme langage à l'assemblée quelles étaient les prérogatives indispensables du pouvoir exécutif, et s'il se prononça en faveur du *veto* suspensif contre le *veto* absolu, c'est qu'il pensait (l'événement lui a-t-il donné tort?) qu'en face d'une assemblée unique, une arme aussi puissante mise dans la main d'un souverain aussi faible que Louis XVI, aurait fini par se retourner contre lui. Ce protestant s'efforça de préserver le clergé d'une spoliation injuste et de lui faire assurer une dotation convenable. Ce courtisan de popularité blâma la publication du *Livre rouge,* qui contenait le registre des anciennes dépenses secrètes de la royauté et couvrit de sa responsabilité des actes auxquels il n'avait point eu de part. Et quel encouragement recevaient ces efforts que, sans avoir l'ascendant du génie, il tentait au nom de l'honnêteté et du bon sens? Ses tentatives de résistance soulevaient les clameurs de la gauche et excitaient les sarcasmes de la droite. C'était surtout à ces sarcasmes que M. Necker et les siens étaient sensibles; car il leur semblait avec raison que les efforts d'un ministre du roi auraient dû trouver chez les défenseurs de la royauté un appui plus constant. Aussi un jour où les *aristocrates* (c'était le langage du temps) avaient refusé d'entendre la lecture d'un mémoire de M. Necker, Mme de Staël écrivait à son mari qu'elle était sortie de la salle aussi indignée que triste, et prête à se trouver mal. M. Necker n'avait même pas, en effet, la ressource d'essayer sur ses contradicteurs l'ascendant d'une parole qu'il maniait, sinon avec éloquence, du moins avec facilité. L'accès de la tribune était interdit aux ministres, et M. Necker en était réduit à lutter contre elle à coups de mémoires écrits qui se trouvaient le lendemain livrés sans réponse aux sophismes d'une contradiction captieuse et contre lesquels s'acharnait souvent l'éloquence de Mirabeau.

On sait quel fut le malheureux succès de l'entrevue préparée par Malouet entre Mirabeau et M. Necker. « Quelles sont vos propositions, monsieur? avait dit assez maladroitement le ministre à l'orateur. — Ma proposition, monsieur, est de vous souhaiter le bonjour, » répondit Mirabeau brusquement, et s'en allant furieux, il vint trouver Malouet, auquel il dit : « Votre ministre est un sot; il aura de mes nouvelles. » Depuis cette époque, en effet, Mirabeau ne perdit aucune occasion de ruiner le crédit de M. Necker et de contrecarrer ses desseins. Mais sa haine remonterait plus haut, s'il faut en croire du moins un témoignage assez curieux, bien que peut-être un peu suspect. C'est celui de Cerutti, cet ex-jésuite qui était devenu l'ami de Mirabeau et qui avait fini par se brouiller avec lui, ce qui ne l'empêcha pas de prononcer son éloge funèbre en

1791 dans l'église Saint-Eustache. Mais, entre temps, il avait offert ses services à M. Necker et remplissait l'office désintéressé, je veux le croire, de tenir Mme Necker au courant des mouvemens de l'opinion publique sur le compte de son mari. Voici en quels termes Cerutti s'exprime dans une de ses lettres à propos de l'homme dont il avait été le collaborateur et dont il devait être le panégyriste :

... N'en doutez pas, madame, l'horrible Mirabeau a été sans cesse à la tête de ces mineurs souterrains. Il les conduisoit dans leurs profondeurs, il les animoit dans leurs manœuvres; s'il ne fournissoit pas l'argent, il fournissoit la flamme et le salpêtre. Il auroit voulu faire sauter le trône et la caisse d'escompte et d'abord M. Necker. Dans ma courte et imprudente liaison avec l'énergumène, j'eus une dispute sur M. Necker. Se levant en furie et frappant la cheminée d'un coup de poing effroyable, il me dit : « Je renverserai votre idole à la face de la nation. » Je lui répondis froidement : « Votre coup de poing n'a pas renversé la cheminée, votre fureur ne renversera pas le soutien de la France. » Le forcené étinceloit de rage, son front livide étoit recouvert d'une sueur blanchâtre qui ressembloit à l'écume d'un tygre. Il s'essuya, il se rassit et avec un sourire convulsif il me dit : « M. Necker a diffamé Calonne et ruiné Panchaud : je veux qu'un jour sa réputation soit au-dessous de celle de Calonne et sa fortune plus bas que celle de Panchaud. Je le poursuivrai à Versailles, à Genève, dans ses opérations, dans ses écrits... A moins, ajouta-t-il en se reprenant, qu'il n'accorde la double représentation du tiers. » C'étoit à la fin de l'année 1788. M. Necker accorda la double représentation du tiers. C'est sur cela que j'écrivis bêtement au fourbe Mirabeau, qui eut l'art d'engager, de prolonger, de falsifier et de publier cette plate correspondance. Dès ce moment je connus le monstre en plein et je vis clairement que, s'il n'étoit pas exterminé, tout seroit exterminé par lui.

M. Necker ne pouvait tenir longtemps contre la coalition d'attaques aussi vives. Un jour, il annonça dans un de ses mémoires l'intention de se retirer. Cette annonce fut accueillie par l'assemblée dans un silence glacial et prémédité. Le roi, qui, pour déterminer son retour, avait fait appel à son dévoûment et au service duquel il avait usé sa popularité, le laissa également partir sans lui donner un témoignage de sympathie personnelle, et M. Necker, reprenant la route de Suisse, eut à traverser de nouveau ces provinces qui l'avaient acclamé à son retour de Bâle et qu'il trouvait animées de sentimens bien différens. Ce changement n'avait rien qui le surprît. Quelques jours avant le 14 juillet, comme la foule l'avait accompagné en triomphe jusqu'à son logement, il disait à quelques amis :

« Vous voyez quelles ovations me fait ce peuple. Eh bien ! dans quinze jours peut-être, il me jettera des pierres. » Ce ne fut pas quinze jours, à la vérité, mais quinze mois, ou peu s'en faut, qui amenèrent ce changement. En plusieurs endroits, il trouva la plèbe ameutée par ces rumeurs stupides qui (nous en avons tous fait, il y a quelques années, l'expérience) obtiennent créance dans les momens de trouble chez cette nation qui se vante d'être la plus intelligente de la terre. « Il emporte, criait-on sur son passage, la fortune du peuple. » A Arcis-sur-Aube, il se vit retenu par la municipalité, et pour obtenir son élargissement, il dut s'adresser à l'assemblée nationale. A la réclamation de son père Mme de Staël joignait la lettre suivante, qu'elle adressait au baron de Jessé, alors président de l'assemblée (1) :

11 septembre 1790.

Je vous demande en grâce, monsieur, de vouloir bien faire délibérer ce matin l'assemblée sur l'arrestation de mon père. Il est nécessaire à sa santé de ne point éprouver des retards. C'est la seule considération que je présente. C'est à vous que je m'adresse personnellement, monsieur. Votre réputation fait ma confiance. Je ne prononcerois pas le nom de mon père à celui, permettez que je le dise, qui ne seroit pas aussi digne de l'entendre. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Plus heureux que le duc de La Rochefoucauld, le fils de l'aimable duchesse d'Enville, qui dans des circonstances à peu peu près semblables fut sous les yeux de sa mère massacré à Gisors, M. Necker obtint son élargissement et, après une nouvelle alerte à Vesoul, il put reprendre à petites journées un voyage que l'état de santé de Mme Necker rendait singulièrement pénible. Enfin, dans les premiers jours d'octobre 1790, ils atteignirent Coppet, où Mme de Staël vint bientôt les retrouver et où nous ne tarderons pas à les aller rejoindre nous-mêmes pour leur dire adieu.

OTHENIN D'HAUSSONVILLE.

(1) L'original de cette lettre se trouve aux Archives nationales. — On sait que l'assemblée nommait chaque mois un nouveau président.

CORRESPONDANCE

DE

GEORGE SAND

I.

1815-1830.

Pressé par quelques amis de ma mère de rassembler ses lettres et de les livrer à la publicité, j'ai d'abord hésité, je l'avoue. Ce travail était par trop pénible pour moi au lendemain de sa mort. Cette séparation a été tellement imprévue, tellement brutale qu'il m'a fallu quatre ans pour me remettre de ce coup terrible.

George Sand n'était pas seulement ma mère, elle était encore ma meilleure amie. Je la chérissais en fils dévoué, je l'adorais comme la meilleure des femmes, et je l'admirais comme l'un des plus grands génies de notre siècle.

Je dois à sa mémoire de la faire connaître telle qu'elle était et j'ai cru de mon devoir de ne rien changer aux lettres qui vont être publiées. Les jeunes générations qui n'ont pas connu George Sand pourront la juger d'après elle-même et ne s'en rapporteront plus à de fausses appréciations de ses contemporains, qui l'ont parfois présentée au point de vue légendaire et fantaisiste, ou même calomnieux.

Si, parmi ces contemporains qui vivent encore, j'ai rencontré chez quelques-uns des oppositions et des refus de me faire part de leurs lettres, je dois, en revanche, remercier le plus grand nombre de nos amis communs qui m'ont prouvé leur confiance en me livrant

toute leur correspondance. C'est à eux que je dédie mon travail de bibliophile et c'est encore à leur amitié que je fais appel afin d'être aidé et soutenu dans cette tâche.

MAURICE SAND.

Paris-Passy, 15 décembre 1880.

A Madame Maurice Dupin, Paris.

Nohant, 24 février 1815.

Oh! oui, chère maman, je t'embrasse, je t'attends, je te désire et je meurs d'impatience de te voir ici. Mon Dieu! comme tu es inquiète de moi! Rassure-toi, chère petite maman. Je me porte à merveille. Je profite du beau temps. Je me promène, je cours, je vas, je viens, je m'amuse. Je mange bien, je dors mieux encore et pense à toi plus encore.

Adieu, chère maman, ne sois donc point inquiète. Je t'embrasse de tout mon cœur.

AURORE.

A Madame Dupin, Paris.

(17 mars 1824) (1).

Je suis enchantée d'apprendre que vous vous portiez mieux, chère petite maman, et j'espère bien qu'à l'heure où j'écris, vous êtes tout à fait guérie, du moins je le désire de tout mon cœur et si je le pouvais, je vous rendrais vos quinze ans, chose qui vous ferait grand plaisir ainsi qu'à bien d'autres.

Vous avez pris bien de l'embarras de sevrer un gros garçon comme Oscar, et vous avez rendu à Caroline un vrai service de mère. Le mien n'a plus besoin de nourrice, il est sevré. C'est peut-être un peu tôt; mais il préfère la soupe, l'eau et le vin à tout et en ne cherchant pas à téter, mon lait a diminué, sans que ni lui ni moi ne nous en appercevions. Il est superbe de graisse et de fraîcheur, il a des couleurs très vives, l'air très décidé et le caractère idem. Il n'a toujours que six dents, mais il s'en sert bien pour manger du pain, des œufs, de la galette, de la viande, enfin tout ce qu'il peut attraper. Il mord comme un petit chien les mains qui l'ennuient en voulant le coeffer, etc. Il pose très bien ses pieds pour marcher, mais il est encore trop jeune pour courir après Oscar; dans un an ou deux, ils se battront pour leurs joujoux.

J'espère, ma chère maman, que le désir que vous me témoignez

(1) Je ne sais pas la date. Nous sommes le deuxième dimanche de carême.

de nous revoir, et que nous partageons bien, sera bientôt rempli. Nous espérons faire une petite fugue vers Pâques pour présenter M. Maurice à son grand-papa, qui ne le connaît pas encore et qui désire bien de le voir, comme vous pensez. Je veux lui faire une surprise. Je ne lui parlerai de rien dans mes lettres et je lui enverrai Maurice sans dire qui il est. Nous, nous serons derrière la porte pour jouir de son erreur. Mais j'ai tort de vous dire cela, car je veux vous en faire autant. Ainsi n'attendez pas que je vous prévienne de mon arrivée.

Adieu, ma chère maman, donnez-moi encore de vos nouvelles. Je vous embrasse de tout mon cœur, Casimir en fait autant ; pour Maurice, quand on veut l'embrasser, il tourne la tête et présente son derrière; j'espère que vous le corrigerez de cette mauvaise habitude.

A Madame Dupin, Paris.

Nohant, 29 juin 1825.

Vous devez me trouver bien paresseuse, ma chère petite maman, et je le suis en effet. Je mène une vie si active que je ne me sens le courage de rien le soir en rentrant et que je m'endors aussitôt que je reste un instant en place. Ce sont là de bien mauvaises raisons, j'en conviens, mais du moment que nous sommes tous bien portans, quelles nouvelles à vous donner de notre tranquille pays, où nous vivons en gens plus tranquilles encore, voyant peu de personnes et nous occupant de soins champêtres, dont la description ne vous amuserait guère. J'ai reçu des nouvelles de Clotilde, qui m'a dit que vous vous portez bien, c'est ce qui me rassurait sur votre compte et contribuait à mon silence, puisque j'étais sans inquiétude.

Si vous eussiez effectué le projet de venir à Nohant, nous aurions dans ce moment le chagrin de vous quitter. Je pars d'ici dans huit à dix jours pour les Pyrénées. J'ai eu le bonheur d'avoir ici pendant quelques jours deux aimables sœurs, mes amies intimes de couvent qui se rendent aux mêmes eaux avec leur père et un vieil ami fort gai et fort aimable. En passant à Châteauroux, ils n'ont pu se dispenser de venir chasser quelques jours à Nohant, qui était devenu pour moi un lieu de délices par la présence de ces bonnes amies. Je les ai reconduites un bout de chemin et ne les ai quittées qu'avec la promesse de les rejoindre bientôt. Nous allons donc entreprendre un petit voyage de cent quarante lieues d'une traite. C'est peu pour vous, qui faites le voyage d'Espagne comme celui de Vincennes, mais c'est beaucoup pour Maurice, qui aura demain deux ans. J'espère néanmoins qu'il ne s'en appercevra pas, à en juger par

celui de Nohant, qu'il trouve trop court à son gré. D'ailleurs nous ne voyagerons que le jour et en poste. Nous sommes donc dans l'horreur des paquets. Nous emmenons Fanchon, et Vincent, qui est fou de joie de voyager sur le siège de la voiture. Pour moi, je suis enchantée de revoir les Pyrénées dont je ne me souviens guères, mais dont on me fait de si belles descriptions. Écrivez-nous donc désormais *à Cauterets par Tarbes. Hautes-Pyrénées.* Ne manquez pas de nous donner de vos nouvelles, car il semble qu'on soit plus inquiet quand on est plus éloigné.

Adieu, ma chère maman, je vous embrasse tendrement et vous désire une bonne santé et du plaisir surtout; car chez vous comme chez moi l'un ne va guères sans l'autre. Maurice est grand comme père et mère et beau comme un amour. Casimir vous embrasse de tout son cœur. Pour moi, je me porte très bien, sauf un reste de toux et de crachement de sang qui passeront, j'espère, avec les eaux.

Nous passerons deux mois au plus aux eaux, de là nous irons à Nérac chez le papa, où nous passerons l'hyver. Au mois de mars ou d'avril, nous serons à Nohant, où nous vous attendrons avec ma tante et Clotilde.

A Madame Dupin, Paris.

Bagnères, 28 août 1825.

J'ai reçu votre aimable lettre à Cauterets, ma chère maman, et je n'ai pu y répondre tout de suite pour mille raisons. La première, c'est que Maurice venait d'être d'être sérieusement malade, ce qui m'avait donné beaucoup d'inquiétude et d'embarras. Il a eu une espèce de fièvre inflammatoire assez compliquée et frisé de très près la dyssenterie et une fièvre cérébrale. Il est parfaitement guéri, depuis quelques jours surtout que nous sommes ici et que nous avons retrouvé le soleil et la chaleur. Il a repris tout à fait appétit, sommeil, gaîté et embonpoint. Aussitôt qu'il a été hors de danger, j'ai profité de sa convalescence pour courir les montagnes de Cauterets et de Saint-Sauveur, que je n'avais pas eu le temps de voir. Je n'ai donc pas eu une journée à moi pour écrire à qui que ce soit, ce dont tout le monde me veut et dont je me veux à moi-même. Mais après avoir fait presque tous les jours des courses de huit, dix, douze et quatorze lieues à cheval, j'étais tellement fatiguée que je ne songeais qu'à dormir, encore quand Maurice me le permettait. Aussi j'ai été fort souffrante de la poitrine et j'ai eu des toux épouvantables, mais je ne me suis point arrêtée à ces misères et en continuant des exercices violens, j'ai retrouvé ma santé et un appétit qui effraye nos compagnons de voyage les plus voraces.

Je suis dans un tel enthousiasme des Pyrénées, que je ne vais

plus rêver et parler toute ma vie que montagnes, torrens, grottes et précipices. Vous connaissez ce beau pays, mais pas si bien que moi, j'en suis sûre, car beaucoup des merveilles que j'ai vues sont enfouies dans des chaînes de montagnes où les voitures et même les chevaux n'ont jamais pu pénétrer. Il faut marcher à pic des heures entières dans des gravas qui s'écroulent à tout instant et sur des roches aiguës où on laisse ses souliers et partie de ses pieds.

A Cauterets, on a une manière de gravir les rochers fort commode : deux hommes vous portent sur une chaise attachée à un brancard et sautent ainsi de roche en roche au-dessus de précipices sans fond avec une adresse, un aplomb et une promptitude qui vous rassurent pleinement et vous font braver tous les dangers; mais comme ils sentent le bouc d'une lieue et que très souvent on meurt de froid après une ou deux heures de l'après-midi, surtout au haut des montagnes, j'aimais mieux marcher et je sautais comme eux d'une pierre à l'autre, tombant souvent et me meurtrissant les jambes, mais riant toujours de mes désastres et de ma maladresse. Au reste, je ne suis pas la seule femme qui fasse des actes de courage. Il semble que le séjour des Pyrénées inspire de l'audace aux plus timides, car les compagnes de mes expéditions en faisaient autant. Nous avons été à la fameuse cascade de Gavarnie, qui est la merveille des Pyrénées. Elle tombe d'un rocher de douze cents toises de haut et taillé à pic comme une muraille. Près de la cascade, on voit un pont de neige qu'à moins de toucher on ne peut croire l'ouvrage de la nature; l'arche, qui a dix à douze pieds de haut, est parfaitement faite, et on croit voir des coups de truelle sur du plâtre; plusieurs des personnes qui étaient avec nous (car on est toujours fort nombreux dans ces excursions) s'en sont retournées convaincues qu'elles venaient de voir un ouvrage de maçonnerie. Pour arriver à ce prodige et pour en revenir, nous avons fait douze lieues à cheval sur un sentier de trois pieds de large au bord d'un précipice qu'en certains endroits on appelle l'échelle et dont on ne voit pas le fond. Ce n'est pourtant pas là ce qu'il y a de plus dangereux, car les chevaux y sont accoutumés et passent à une ligne du bord sans broncher. Ce qui m'étonne bien davantage dans ces chevaux de montagne, c'est leur aplomb sur des escaliers de rochers qui ne présentent à leurs pieds que des pointes tranchantes et polies. J'en avais un fort laid, comme ils le sont tous, mais à qui j'ai fait faire des choses qu'on n'exigerait que d'une chèvre. Galoppant toujours dans les endroits les plus effrayans sans glisser ni faire un seul faux pas et sautant de roche en roche en descendant. J'avoue que je ne croyais pas que cela fût possible et que je ne me serais jamais cru le courage de me fier à lui avant que j'eusse éprouvé ses moyens.

Nous avons été hier à six lieues d'ici à cheval pour visiter les grottes de Lourdes. Nous sommes entrés à plat ventre dans celle du Loup. Quand on s'est bien fatigué pour arriver à un trou d'un pied de haut qui ressemble à la retraite d'un blaireau, j'avoue que l'on se sent un peu découragé. J'étais avec mon mari et deux autres jeunes gens avec qui nous étions fort liés à Cauterets et que nous avons retrouvés à Bagnères, ainsi qu'une grande partie de notre nombreuse et aimable société bordelaise. Nous avons eu le courage de nous embarquer dans cette tanière, et au bout d'une minute nous nous sommes trouvés dans un endroit beaucoup plus spacieux, c'est-à-dire que nous pouvions nous tenir debout sans chapeau et que nos épaules n'étaient qu'un peu froissées à droite et à gauche.

Après avoir fait cent cinquante pas dans cette agréable position, tenant chacun une lumière et ôtant bottes et souliers pour ne pas glisser sur le marbre mouillé et raboteux, nous sommes arrivés au puits naturel, que nous n'avons pas vu malgré tous nos flambeaux, parce que le roc disparaît tout à coup sous les pieds, et l'on ne trouve plus qu'une grotte si obscure et si élevée qu'on ne distingue ni le haut ni le fond. Nos guides arrachèrent des roches avec beaucoup d'effort et les lancèrent dans l'obscurité; c'est alors que nous jugeâmes de la profondeur du gouffre, le bruit de la pierre frappant le roc fut comme un coup de canon, et retombant dans l'eau comme un coup de tonnerre y causa une agitation épouvantable. Nous entendîmes pendant quatre minutes l'énorme masse d'eau ébranlée, frapper le roc avec une fureur et un bruit effrayant qu'on aurait pu prendre tantôt pour « le travail de faux monnayeurs, tantôt pour les voix rauques et bruyantes des brigands. » Ce bruit, qui part des entrailles de la terre, joint à l'obscurité et à tout ce que l'intérieur d'une caverne a de sinistre, aurait pu glacer des cœurs moins aguerris que les nôtres. Mais nous avions joué à Gavarnie avec les crânes des templiers, nous avions passé sur le pont de neige quand nos guides nous criaient qu'il allait s'écrouler : la grotte du Loup n'était qu'un jeu d'enfant. Nous y passâmes près d'une heure et nous revînmes chargés de fragmens de pierres que nous avions lancées dans le gouffre. Ces pierres, que je vous montrerai, sont toutes remplies de parcelles de fer et de plomb qui brillent comme des paillettes.

En sortant de la grotte du Loup, nous entrâmes dans *las Espeluches*. Notre savant cousin, M. Defos, vous dira que ce nom patois vient du latin.

Nous trouvâmes l'entrée de ces grottes admirable; j'étais seule en avant. Je fus ravie de me trouver dans une salle magnifique soutenue par d'énormes masses de rochers qu'on aurait pris pour

des piliers d'architecture gothique ; le plus beau pays du monde, le torrent d'un bleu d'azur, les prairies d'un vert éclatant, un premier cercle de montagnes couvertes de bois épais, et un second, à l'horizon, d'un bleu tendre qui se confondait avec le ciel, toute cette belle nature éclairée par le soleil couchant, vue du haut d'une montagne, au travers de ces noires arcades de rochers ; derrière moi, la sombre ouverture des grottes : j'étais transportée. Je parcourus ainsi deux ou trois de ces péristyles, communiquant les uns aux autres par des portiques, cent fois plus imposans et plus majestueux que tout ce que feront les efforts des hommes.

Nos compagnons arrivèrent, et nous nous enfonçâmes encore dans les détours d'un labyrinthe étroit et humide, nous aperçûmes au-dessus de nos têtes une salle magnifique où notre guide ne se souciait guère de nous conduire. Nous le forçâmes de nous mener à ce second étage. Ces messieurs se déchaussèrent et grimpèrent assez adroitement; pour moi, j'entrepris l'escalade.

Je passai sans frayeur sur le taillant d'un marbre glissant au-dessous duquel était une profonde excavation. Mais quand il fallut enjamber sur un trou que l'obscurité rendait très effrayant, n'ayant aucun appui ni pour mes pieds ni pour mes mains, glissant de tous côtés, je sentis mon courage chanceler. Je riais, mais j'avoue que j'avais peur. Mon mari m'attacha deux ou trois foulards autour du corps et me soutint ainsi pendant que les autres me tiraient par les mains. Je ne sais ce que devinrent mes jambes pendant ce tems-là. Quand je fus en haut, je m'assurai que mes mains (dont je souffre encore) n'étaient pas restées dans les leurs, et je fus payée de mes efforts par l'admiration que j'éprouvai. La descente ne fut pas moins périlleuse, et le guide nous dit, en sortant, qu'il avait depuis bien des années conduit des étrangers aux *Espeluches,* mais qu'aucune femme n'avait gravi le second étage. Nous nous amusâmes beaucoup à ses dépens en lui reprochant de ne pas balayer assez souvent les appartemens dont il avait l'inspection.

Nous rentrâmes à Lourdes dans un état de saleté impossible à décrire; je remontai à cheval avec mon mari, et, nos jeunes gens prenant la route de Bordeaux, nous prîmes tous deux celle de Bagnères. Nous eûmes pendant six lieues une pluie à verse et nous sommes rentrés ici à dix heures du soir, trempés jusqu'aux os et mourant de faim. Nous ne nous en portons que mieux aujourd'hui. Nous sommes dans l'enchantement de deux chevaux arabes que nous avons achetés et qui seront les plus beaux que l'on ait jamais vus au bois de Boulogne.

Voilà une lettre éternelle, ma chère maman, mais vous me demandez des détails, et je vous obéis avec d'autant plus de plaisir que je cause avec vous. Clotilde m'en demande aussi, mais je n'ai

guère le tems de lui écrire aujourd'hui, et demain recommencent mes courses. Veuillez l'embrasser pour moi, lui faire lire cette lettre si elle peut l'amuser, et lui dire, que dans huit à dix jours, je serai chez mon beau-père et j'aurai le loisir de lui écrire.

Adressez-moi donc de vos nouvelles chez lui, près Nérac, Lot-et-Garonne. J'en attends avec impatience, je suis si loin, si loin de vous et de tous les miens ! Adieu, ma chère maman. Maurice est gentil à croquer, Casimir se repose, dans ces courses dont je vous parle, de celles qu'il a faites sans moi à Cauterets; il a été à la chasse sur les plus hautes montagnes, il a tué des aigles, des perdrix blanches et des *isards* ou chamois, dont il vous fera voir les dépouilles; pour moi, je vous porte du crystal de roche: je vous porterais du Barréges de Barréges même, s'il était un peu moins gros et moins laid. Adieu, chère maman, je vous embrasse de tout mon cœur.

Veuillez, quand vous lui écrirez, embrasser mille fois ma sœur pour moi, lui dire que je suis bien loin de l'oublier, mais que cette lettre que je vous écris et une à mon frère sont les seules que j'aie eu le tems d'écrire aux Pyrénées, mais que, quand je serai à Guillery, je lui écrirai tout de suite. Nous comptons y rester jusqu'au mois de janvier, de là aller passer le carnaval à Bordeaux et enfin retourner avec le printems à Nohant, où nous vous attendons avec ma tante.

A Madame Dupin, à Charleville.

Nohant, 25 février 1826.

J'ai bien du malheur, ma chère maman. Je vais à Paris précisément à l'époque où tout le monde y est, et ma mauvaise étoile veut que je ne vous y trouve pas. Je cours chez ma tante pour y apprendre que vous êtes à Charleville. Je vous espère tous les jours, mais je n'ai signe de vie qu'à mon retour ici, où je trouve enfin une lettre de vous. C'est une grande maladresse de ma part que d'aller au bout de deux ans passer quinze jours à Paris et de ne pas vous y trouver. Mais il y avait si longtems que je n'avais reçu de vos nouvelles que je vous croyais bien de retour chez vous. Caron même, chez qui nous avons demeuré, vous croyait sa voisine. Enfin j'ai joué de malheur et me voilà rentrée dans mon Berry, ne sachant plus quand j'en sortirai ni quand j'aurai le bonheur de vous embrasser.

Ma santé, à laquelle vous avez la bonté de porter tant d'intérêt, est meilleure que la dernière fois que je vous écrivis; la preuve en est que j'ai eu la force de passer quatre nuits dans le courrier, tant pour aller que pour venir, sans être malade ni à l'arrivée ni au

retour. Sans ma mauvaise toux qui ne me laissait pas dormir, je me serais assez bien portée. Merci mille fois de vos bons avis à cet égard, mais ne me grondez pas de ne pas les avoir suivis très exactement. Vous savez que je suis un peu incrédule et puis un peu médecin moi-même, non par théorie, mais par pratique. Je n'ai jamais vu de remèdes efficaces aux maux de poitrine, la nature fait toutes les guérisons quand elle s'en mêle et l'honneur en est à l'esculape qui ne s'en est pas mêlé. Je sais bien que ces messieurs n'en conviendront jamais. Comment un médecin avouerait-il sa nullité? Ce ne serait pas adroit. S'ils faisaient comme moi la médecine gratis, ils seraient de bonne foi, peut-être encore l'amour-propre serait-il là pour les en empêcher.

Tant y a que sans remède et sans docteur, sans me noyer l'estomach de boissons qui ne vont pas dans la poitrine, je ne tousse plus, c'est l'important. J'ai bien toujours des douleurs et par surcroît une fluxion de chaque côté du visage dans ce moment-ci. Mais le printems, s'il veut se dépêcher de venir, mettra ordre aux affaires.

Je vous dirai, chère maman, que si vous étiez venue passer le carnaval ici, vous ne vous seriez pas du tout ennuyée. Nous avons des bals charmans et nous passons des deux et trois nuits par semaine à danser; ce n'est pas ce qui me repose ni même ce qui m'amuse le mieux, mais il y a des obligations dans la vie qu'il faut prendre comme elles viennent. Dernièrement nous sommes sortis d'un bal chez Mme Duvernet à neuf heures du matin. N'êtes-vous pas émerveillée d'une dissipation pareille? Aussi le *Jubilé,* traversé par tant de fêtes, n'en finit-il pas. J'espère que dans deux ou trois ans nous n'en entendrons plus parler. En attendant, le curé prêche tous les dimanches matin contre le bal, et tous les dimanches soir on danse tant qu'on peut.

Quand je parle de curé grognon, vous entendez bien que ce n'est pas celui de Saint-Chartier que je veux dire. Tout au contraire, celui-là est si bon que, s'il avait quelque soixante ans de moins, je le ferais danser si je m'en mêlais. Il est venu ici faire deux mariages dans un jour. Celui d'André, avec une jeune fille que vous ne connaissez pas et qui rentrera à notre service à la Saint-Jean et celui de Fanchon, sœur d'André et bonne de Maurice, avec la coqueluche du pays, le beau cantonnier *Sylvinot,* dont vous ne vous rappelez sans doute en aucune manière malgré *ses succès.* La noce s'est faite dans nos remises, on mangeait dans l'une, on dansait dans l'autre. C'était d'un luxe que vous pouvez imaginer. Trois bouts de chandelle pour illumination, force piquette pour rafraîchissemens, orchestre composé d'une vielle et d'une cornemuse, la plus criarde, par conséquent la plus goûtée du pays. Nous avions

invité quelques personnes de La Châtre, et nous avons fait cent mille folies, comme de nous déguiser le soir en paysans et si bien que nous ne nous reconnaissions pas les uns les autres. Mme Duplessis était charmante en cotillon rouge. Ursule, en blouse bleue et en grand *chapiau*, était un fort drôle de galopin. Casimir, en mendiant, a reçu des sous qui lui ont été donnés de très bonne foi. Stéphane, que vous connaissez, je crois, était en paysan requinqué, et, faisant semblant d'être gris, a été coudoyer et apostropher notre sous-préfet, qui est un agréable et qui était au moment de s'en aller quand il nous a tous reconnus. Enfin la soirée a été très bouffonne et vous aurait divertie, je gage; peut-être auriez-vous été tentée de prendre aussi le bavolet, et je parie qu'il n'y aurait pas d'yeux noirs qui vous le disputassent encore.

Comptez-vous retourner bientôt à Paris, chère maman, et êtes-vous toujours contente du séjour de Charleville? Embrassez bien ma sœur pour moi ainsi que le cher petit Oscar. Casimir vous présente ses tendres hommages, et moi je vous prie de penser un peu à nous quand le printems reviendra. Donnez-nous de vos nouvelles, chère maman et recevez mes embrassemens.

A Madame Dupin.

Nohant, 9 octobre 1826.

Pardonnez-moi, ma chère petite maman, d'avoir été si longue à vous remercier des peines que vous avez prises pour moi. J'ai été si occupée, si dérangée, et vous êtes si bonne et si indulgente, que j'espère ma grâce. Vous avez bien voulu courir pour vous occuper de ma toilette et de celle de Maurice. Ces emplettes étaient charmantes et font l'admiration *d'un chacun* dans le pays. Pour la parure d'or mat, je nomme Casimir pour l'aimable présent, et vous pour le bon goût. Il m'a empêché jusqu'à présent de vous écrire, disant qu'il voulait s'en charger. Mais ses vendanges l'occupent à tel point que je me fais l'interprète de sa reconnaissance, c'est un sentiment que nous pouvons bien avoir en commun. Agréez-la et croyez-la bien sincère. Vous nous avez mandé que vous étiez souffrante d'un rhume. Je crains que le froid piquant qui commence à se faire sentir ne contribue pas à le guérir. J'en souffre bien aussi et je commence l'hyver par des douleurs et des rhumatismes. Pour éviter pourtant d'être aussi maltraitée que l'année dernière, je me couvre de flanelle, gilet, caleçons, bas de laine. Je suis comme un capucin (à la saleté près) sous un cilice. Je commence à m'en trouver bien et à ne plus sentir ce froid qui me glaçait jusqu'aux os et me rendait toute triste. Ayez aussi bien soin de vous, ma chère maman, à mon tour je vais vous prêcher.

Maurice, grâce à Dieu, annonce une santé robuste. Il est grand, gros et frais comme une pomme. Il est très bon, très pétulant, assez volontaire quoique peu gâté, mais sans rancune, sans mémoire pour le chagrin et le ressentiment. Je crois que son caractère sera sensible et aimant, ses goûts inconstans : un fonds d'heureuse insouciance lui fera, je pense, prendre son parti sur tout assez promptement. Voilà ses qualités et ses défauts autant que je puis en juger et je tâcherai d'entretenir les unes et d'adoucir les autres. Quant à Léontine, vous la verrez. C'est bien une autre pâte à pétrir. On peut tirer beaucoup de bien et beaucoup de mal de ce caractère concentré, réfléchi et susceptible. Elle était charmante entre mes mains. Je savais la prendre. J'ai eu beaucoup de chagrin à m'en séparer, et je m'inquiète de son voyage. Je sens qu'elle me manque et je crains qu'elle ne soit pas aussi bien qu'avec moi.

Hippolyte vous dira que nous attendons le retour de James avec sa femme, mais il ne vous dira peut-être pas les folies qu'il faisait toute la journée ici avec son *ancien*, son *commandant* Du Plessis. J'aurais bien envie de vous régaler d'une certaine histoire de *portemanteau*, si je ne craignais de vous fatiguer de ces enfantillages. Vous pourrez cependant le taquiner vertement, lorsque vous le verrez boire à table, en lui disant : *Est-ce que tu as envie de faire ton portemanteau aujourd'hui?* C'est le mot d'ordre et vous obtiendrez sa confession.

Adieu, ma chère maman. Clotilde est donc décidément grosse? j'en suis ravie. Caroline ne m'écrit point. Oscar est-il mieux portant et plus fort? Je vous embrasse bien tendrement, donnez-moi de vos nouvelles et croyez en vos enfans.

AUR.

Comment traitez-vous l'ami *vicomte?* Faites-lui mes amitiés sincères, si toutefois vous êtes contente de lui.

A Monsieur Hippolyte Chatiron, à Paris.

Nohant, mars 1827.

Ce que tu me dis de St. me fait beaucoup de peine. Il ne veut soigner ni sa santé, ni ses affaires et n'épargne ni son corps, ni sa bourse. Qui pis est, il se fâche des bons conseils, traite ses vrais amis de docteurs et les reçoit de manière à leur fermer la bouche. Je savais tout cela bien avant que tu me le dises et j'avais été avant toi bourrée de la bonne manière. Je ne m'en suis jamais fâchée, parce que je sais que son caractère est ainsi fait et que, puisque j'ai de l'amitié pour lui, connaissant ses défauts, je ne vois pas de motif à la lui retirer maintenant qu'il suit sa pente. Cette

découverte a dû te refroidir, je le conçois. Votre amitié n'était encore qu'une liaison mal affermie, attendant tout de l'avenir et ne recevant rien du passé. Sans doute, à ta place, trouvant cette âpreté de caractère chez quelqu'un, que j'aurais jugé tout différent, j'aurais comme toi rabattu beaucoup du cas que j'en faisais. Quant à moi, je voudrais pouvoir cesser de l'aimer, car ce m'est un continuel sujet de peines que de le voir en mauvais chemin et toujours refusant de s'en appercevoir. Mais on doit aimer ses amis jusqu'au bout, quoiqu'ils fassent, et je ne sais pas retirer mon affection quand je l'ai donnée. Je prévois que St., avec ses moyens de parvenir, n'arrivera jamais à rien. Je le prévois même depuis longtems. Cette famille est fort décriée dans le pays et à trop juste titre. St. a beaucoup des défauts de ses frères, et c'est tout ce qu'on connaît de lui, car ses qualités, qui sont grandes et belles, celles d'une âme fortement trempée, capable de grandes vertus et de grandes erreurs, ne sont pas de nature à sauter aux yeux des indifférens et à être goûtées autrement qu'à l'épreuve. On me saura toujours mauvais gré de lui être aussi attachée, et bien qu'on n'ose me le témoigner ouvertement, je vois souvent le blâme sur le visage des gens qui me forcent à le défendre. Je ne retirerai donc de lui rien qui puisse flatter ma vanité ; fort au contraire aura-t-elle peut-être beaucoup à souffrir de sa condition. Je craindrais, en examinant trop attentivement les taches de son caractère, de me refroidir sous ce prétexte, mais effectivement de céder à toutes ces considérations d'amour-propre et d'égoïsme qui font qu'on rapporte tout à soi, lesquelles on devrait fouler aux pieds. St. me sera toujours cher, quelque malheureux qu'il soit. Il l'est déjà, et plus il le deviendra, moins il inspirera d'intérêt, telle est la règle de la société. Moi, du moins, je réparerai, autant qu'il sera en moi, ses infortunes. Il me trouvera, quand tous les autres lui tourneraient le dos, et dût-il tomber aussi bas que l'aîné de ses frères, je l'aimerais encore par compassion après avoir cessé de l'aimer par estime. Ceci n'est qu'une supposition pour te montrer quelle est mon amitié, car on ne soupçonne pas de véritables torts à ceux qu'on aime, et je suis loin de me préparer à recevoir ce nouveau déboire de le voir s'abaisser. Mais il restera dans la misère, de tristes pressentimens m'avertissent que ses efforts pour s'en retirer l'y plongeront plus avant. Ce sera un grand tort aux yeux de tous, excepté aux miens.

Tu penses absolument comme moi à cet égard, puisque tu m'exhortes à ne lui pas retirer mon attachement. Tu peux être tranquille. Quant à toi, ce n'est pas tant de ses folies que tu es choqué que de l'aveuglement qui lui fait préférer ses faux amis aux vrais. Je ne te blâme point de cette impression. Je te demande

seulement de la modérer par un sentiment de bonté et d'indulgence qui t'est naturel et qui te fera continuer tes bons offices, soit qu'il les accueille bien ou mal. S'il les méconnaît, ce sera par fausseté de jugement, jamais par vice de cœur. Si j'étais homme, avec la volonté que j'ai de le servir, je repondrais de lui. Mais, femme, ce que je saurais obtenir de lui devient presque nul par la différence de sexe, d'état et de mille autres choses qui viennent à la traverse de mes bons desseins. Entraves cruelles que mon amitié maudit, mais qu'elle respecte, parce qu'il n'est donné qu'à l'amour, tout faible et inférieur qu'il est à l'autre sentiment, de les rompre.

A Madame Dupin.

Nohant, 5 juillet 1827.

Pourquoi donc ne m'écrivez-vous pas, ma chère maman? Êtes-vous malade? Si cela était, je le saurais probablement, Hippolyte ou Clotilde me l'auraient écrit. Mais, depuis le 24 mars, pas un mot de vous. Vous m'oubliez tout à fait, et me ferez regretter de ne pas habiter Paris, si les absens ont si peu de part à votre souvenir. Je ne suis pas démonstrative, mais votre silence me peine et me fait mal plus que je ne saurais le dire.

Caroline est-elle toujours près de vous? Ce serait du moins une consolation pour moi que de vous savoir heureuse et satisfaite. Je n'attribuerais cette absence de lettre à rien de fâcheux et j'en souffrirais seule. Mais que ne puis-je augurer de cette incertitude? Hors une maladie, dont je serais certainement informée par quelqu'un, j'imagine tout. Il faut que vous ayez quelque chagrin. Mais quel chagrin vous force à me laisser ainsi dans l'inquiétude? Hippolyte me mande que la famille Defos va partir pour Clermont, ne serez-vous pas tentée de l'accompagner? Il y a longtemps que vous projetez ce voyage, et au retour, vous vous arrêteriez ici, ou bien nous vous verrions en Auvergne, où je vais passer quelques semaines, et nous reviendrions ensemble à Nohant. Si c'est là la surprise que vous me ménagez, je ne me plaindrai pas que vous me l'ayez fait trop longtems désirer.

Depuis que je ne vous ai écrit, je me suis assez bien portée, mais j'ai eu plusieurs accidens, où j'ai failli me tuer. Je serais morte sans un souvenir de vous, ma chère maman, et ce n'eût pas été un de mes moindres regrets à quitter la vie.

Je ne veux pas vous écrire plus longuement aujourd'hui. Je vous gronderais, je crois, et ce serait passablement ridicule. Il y a déjà longtemps que j'ai sur le cœur de vous reprocher votre paresse, et

que je recule toujours, espérant une lettre. Mais elle n'arrive pas.

Adieu, ma chère maman, pardonnez-moi d'être un peu en colère contre vous et faites-moi voir, je vous en prie, que vous vous ressouvenez d'une fille que vous avez en Berry et qui vous aime plus que vous ne songez à elle.

A Madame Dupin, Paris.

Nohant, 17 juillet 1827.

Je vous remercie, ma chère maman, de m'avoir donné de vos nouvelles. Je commençais à être inquiète, non de votre santé, que je savais être bonne, mais de votre oubli. Grâce à Dieu, vous vous portez bien et vous n'avez que des contrariétés; c'est encore trop. Vous êtes bien malheureuse dans le choix de vos suivantes, mais ce n'est pas à dire, parce que vous n'en avez point encore trouvé de bonnes, qu'il n'y en ait point et que vous deviez vous résoudre à vous servir vous-même. Peut-être vous lasserez-vous bientôt de n'être pas chez vous, et il n'est pas prudent à vous qui êtes souvent malade de passer les nuits seule. Pour cette seule raison, sans compter la peur qui vous tourmente et qui est une vraie maladie qui fait même beaucoup de mal, vous devriez ne pas vous isoler ainsi de tout secours, de tous soins. Peut-être les choisissez-vous trop jeunes, par conséquent sujettes aux défauts de leur âge, la coquetterie et l'humeur légère. Il me semble que j'aimerais mieux une femme d'un âge mûr, quoiqu'il y ait souvent l'inconvénient de l'humeur revêche et rabacheuse. Vous rappelez-vous Marie Guillard, cette vieille laide et bonne femme qui, après avoir été longtemps ici, s'était mariée avec un vieillard borgne? Après une vingtaine d'années de mariage, elle a enterré son mari et placé sa fille qui est assez jolie, et, étant redevenue *célibataire,* est rentrée à notre service. Elle a repris le soin de ses vaches et de ses poules (qui ne sont pas tout à fait les mêmes qu'elle soignait il y a vingt ans). C'est la plus drôle de vieille qui soit au monde. Active, laborieuse, propre et fidelle, mais grognon au-delà de ce qu'on peut imaginer. Elle grogne le jour et, je crois, aussi la nuit en dormant. Elle grogne en faisant du beurre, elle grogne en faisant manger ses poules. Elle grogne en mangeant elle-même. Elle grogne les autres, et quand elle est seule, elle se grogne. Je ne la rencontre jamais sans lui demander comment va sa grognerie, et elle ne grogne que de plus belle. Elle vous impatienterait bien, et moi tout autant si son service la tenait plus près de moi. Aussi je ne vous la propose pas, rien que sa figure vous rendrait malade. Au reste, elle n'est pas

plus laide qu'elle ne l'était dans sa jeunesse, c'est une de ces figures qui ne changent pas, malheureusement pour elles.

A propos de figures, je vous envoie un profil que j'ai fait d'idée en barbouillant. Il est bon de vous dire que c'est Caroline que j'ai prétendu faire. Il n'y a que moi qui la trouve ressemblante, ce qui est malheureux pour le mérite de l'artiste. Telle qu'elle est, je vous l'envoie, espérant que vous, qui êtes beaucoup plus disposée à l'indulgence, vous y mettrez beaucoup du vôtre et parviendrez à retrouver du moins la coupe du visage et l'expression douce et candide de la physionomie. Au reste, vous avez bien le talent de le retoucher. Je vous le livre. J'ai fait aussi mon portrait, mais avec plus de soin et d'attention, parce que j'avais le modèle sous les yeux et que l'observation travaillait et non l'imagination. Il n'en est pas mieux et il a un air si triste et si sentimental que je lui ris au nez de le voir ainsi et n'ose vous l'envoyer. Il me rappelle ces vers :

D'où vient ce noir chagrin qu'on lit sur son visage?
C'est de se voir si mal gravé.

Hippolyte a dû vous dire, ma chère maman, que j'avais écrit à Mme Defos pour lui demander pardon de la distraction qui m'avait empêchée de la reconnaître et lui témoigner le désir de la voir à Clermont si j'y vais, comme j'en ai le projet le mois prochain.

C'est en parlant du Mont-Dore probablement que vous me dites que je ne suis qu'à quatre lieues d'elle, car d'ici par la route de poste, il y en a près de cinquante. Cette grande distance me fait craindre que Mme Defos n'effectue point son projet de venir nous voir, à moins que quelque autre affaire ou désir de voyager ne lui fasse prendre notre route pour revenir à Paris, route qui est beaucoup moins directe et moins bien servie. S'il vient malgré ces obstacles, j'en serais ravie et je le recevrai de mon mieux. Je n'ose plus vous tourmenter pour faire ce voyage. Il vous ferait pourtant grand bien. Vous n'auriez pas de peurs à redouter pour la nuit, ni tout l'embarras de vivre en pension.

Adieu, ma chère maman, je vous écris à la lueur des éclairs et aux grondemens du tonnerre, ce qui n'empêche pas Maurice et Casimir de ronfler aussi fort que lui. Je vais faire comme eux, et si à nous trois nous ne couvrons pas le bruit d'orage, il faudra qu'il fasse grand train de son côté. Écrivez-moi un peu plus souvent, portez-vous bien et soignez-vous. Je vous embrasse bien tendrement.

A Monsieur Caron, Paris.

Nohant, 1er avril 1828.

Il y a bien longtems, mon cher Caron, que je veux vous écrire, mais mon Maurice a été si malade pendant tout l'hyver, et moi si tourmentée de ses maux et des miens que je n'ai donné signe de vie à personne. Ce dont je reçois de vifs reproches de tous côtés. Quoique vous y mettiez plus d'indulgence que les autres en ne me grondant pas, je ne veux pas abuser plus longtems de votre *longanimité*, et je viens enfin vous dire que je ne vous ai point oublié, car nous parlons de vous bien souvent, avec mon mari et nos amis de la Châtre, qui demandent toujours quand vous viendrez. Je voudrais bien avoir une bonne réponse à leur donner, et je n'en perds pas l'espérance, car vous trouverez bien quelque tems à nous donner, et vous savez qu'il y a ici de bon vin et de bons garçons. J'espère que dans quelques jours nous aurons de la chaleur et du beau tems qui me rendra moins maussade et mieux portante. Pour le présent, je suis tout à fait ganache et misérable, ne pouvant bouger de ma chambre et à peine de mon lit. Je suis grosse par-dessus le marché, et cela fait une complication de maux peu agréable. Il ne me faudrait rien moins que vous pour me rendre ma bonne humeur et la santé.

Que faites-vous maintenant, mon gros ami? Avez-vous guéri ce vilain rhume qui vous fatiguait si fort, et êtes-vous un peu au courant de votre nouvel état de choses? Il y a bien longtems aussi que Casimir dit tous les jours qu'il veut vous demander de vos nouvelles. Mais vous savez comme il est paresseux de l'esprit et enragé des jambes. Le froid, la boue, ne l'empêchent point d'être toujours dehors, et quand il rentre, c'est pour manger ou ronfler.

Votre belle Pauline est-elle toujours aussi grosse et aussi bonne? Maurice est un lutin achevé. Il a été abîmé d'une coqueluche qui lui a ôté pendant deux mois le sommeil et l'appétit. Heureusement il va à merveille maintenant. Quand vous viendrez, je veux que vous m'ameniez Pauline. Vous savez que j'en aurai bien soin, et elle est si aimable et si douce qu'elle ne nous sera guères à charge en route.

Voyez-vous souvent la famille Saint-Agnan? J'ai été si paresseuse envers eux que je ne sais ce qu'ils deviennent.

Maurice qui s'endort sur mes genoux et me fatigue beaucoup m'empêche de vous en dire davantage. Je laisse à Casimir le soin de vous répéter que nous vous aimons toujours et vous désirons vivement.

A Madame Dupin, Paris.

Nohant, 7 avril 1828.

Vous me traitez bien sévèrement, ma chère maman, justement au moment où je venais de vous écrire ne m'attendant guères à vous voir fâchée contre moi. Vous me prêtez une foule de motifs d'indifférence dont vous ne me croyez certainement pas coupable. J'aime à croire qu'en me grondant vous avez un peu exagéré mes torts et qu'au fond du cœur vous me rendiez plus de justice, car si vous n'aviez pas cru que je serais sensible à de si graves reproches, vous ne me les auriez pas fait. J'espère qu'en apprenant que ma maladie avait été la seule cause de ce long silence, vous m'avez entièrement pardonné. Dites-le-moi bien vite, car c'est un mauvais traitement pour moi que vos reproches, et j'ai besoin pour me mieux porter de savoir que vous m'avez rendu vos bontés.

J'ai appris de la famille Maréchal des nouvelles qui m'ont bien profondément affligée. J'en suis malade de chagrin et d'inquiétude. Je viens pourtant de recevoir une lettre d'Hippolyte qui m'annonce que Clotilde est beaucoup mieux. Mais sa fille est morte ! pauvre Clotilde, qu'elle est malheureuse ! si bonne et si aimable. Elle ne méritait pas ces cruels chagrins. Elle ignore encore la perte de son enfant, mais il faudra qu'elle l'apprenne et combien ce nouveau malheur lui sera amer ! Je suis sûre que ma pauvre tante a le cœur brisé. Tout est chagrin et misère ici-bas.

Vous me mandez que Caroline est malade. Qu'a-t-elle donc? j'espère que cela n'est pas sérieusement, puisque vous m'en parlez si brièvement. Veuillez m'en donner des nouvelles plus détaillées, ma chère maman, ainsi que de vous-même. Je ne sais si c'est pour me punir que vous me donnez de mauvaises nouvelles sans y ajouter un mot pour les adoucir. Ce serait trop de sévérité, car vous ne croyez pas que j'y sois insensible.

Je suis moi-même continuellement malade, ne pouvant dormir, souffrant beaucoup de l'estomach et d'un battement de cœur si précipité qu'il me semble avoir de l'eau en ébullition sous mes vêtemens. J'espère toujours dans le mois de mai.

Maurice va à merveille. Il est tous les jours plus aimable et plus joli. Mais je me reproche de vanter mon bonheur, quand je pense à cette pauvre Clotilde, dont le sort à cet égard est si différent. L'aisance et les plaisirs ne sont rien au cœur d'une mère en comparaison de ses enfans. Si je perdais Maurice, rien sur la terre ne m'offrirait de consolation dans la retraite où je vis. Il m'est si nécessaire que, sans lui, je ne passe pas une heure sans m'ennuyer.

Ne me laissez pas plus longtems avec le chagrin de vous savoir mécontente. Écrivez-moi, ma chère maman, j'ai le cœur bien triste, et un mot de vous en ôterait un grand poids.

Casimir vous embrasse tendrement.

A Madame Dupin, Paris.

Nohant, 4 août 1828.

Il est vrai que j'ai été bien longtems sans vous écrire, ma chère maman, mais je n'ai pas cessé de demander de vos nouvelles à Hippolyte. Il pourra vous dire aussi que trois fois de suite je lui ai demandé votre adresse sans qu'il me l'envoyât. J'ai cherché dans vos lettres précédentes, mais je n'y ai point trouvé celle que vous me dites m'avoir désignée. Ce n'est que sa dernière lettre (qui m'est arrivée à peu près en même temps que la vôtre) qui me l'a apprise. J'étais fort contrariée, je vous assure, de ne savoir où vous étiez. Je suis enfin bien heureuse de savoir que vous êtes installée de nouveau à Paris, bien portante et avec la société de votre enfant, qui doit vous être agréable et récréative. Embrassez-le bien de ma part, je vous en prie, et gardez-le le plus longtems que vous pourrez, car j'ai bien envie de le voir.

A cet égard, je ne sais pas du tout quand j'aurai le bonheur de vous embrasser. Je crois que je ferai tranquillement mes couches ici, où je serai plus commodément et plus économiquement pour passer les premiers mois de ma nourriture. Si nos affaires nous le permettent, je fais le projet d'aller passer cet hyver quelque tems près de vous. Ma santé est assez bonne, quoique depuis quelques semaines je souffre beaucoup de l'estomach, ce qui est la maladie de la saison. En ne mangeant pas, j'y échappe, mais cela me coûte fort, car j'ai des faims très exigeantes que je ne puis satisfaire sans les payer de plusieurs jours de souffrance et de diète. Je ne suis pas très forte, et la moindre course en voiture me fatigue beaucoup. A cela près, je vais bien. Je suis si grosse que tout le monde pense que je me suis trompée dans mon calcul et que j'accoucherai très prochainement; je ne crois pourtant pas que ce soit avant deux mois.

Casimir me charge de vous dire qu'il est très mécontent de l'inexactitude de M. Puget à votre égard. Il ne peut vous adresser à M. Lambert, qui n'est plus notaire et qui n'habite plus Paris. Mais il chargera de vos affaires dès le prochain trimestre une personne sûre et parfaitement exacte. J'ai vu Léontine un instant. Elle se portait bien. Je vais la chercher demain pour quelques jours.

Adieu, ma chère maman, reposez-vous bien de vos fatigues afin que je puisse aussi vous recevoir une autre fois. Ce ne sera jamais assez tôt au gré de mon impatience. Je vous embrasse tendrement; Casimir et Maurice se joignent à moi pour en faire autant. Le cher père est très occupé de sa moisson. Il a adopté une manière de faire battre le bled qui termine en trois semaines les travaux de cinq à six mois; aussi il sue sang et eau. Il est en blouse, le râteau à la main, dès le point du jour.

Les ouvriers sont forcés de l'imiter, mais ils ne s'en plaignent pas, car le vin du pays n'est pas ménagé pour eux. Nous autres femmes, nous nous installons sur les tas de bled dont la cour est remplie, nous lisons, nous travaillons beaucoup et nous songeons fort peu à sortir, quoique nous en ayons la facilité. Nous fesons aussi beaucoup de musique.

Adieu, chère maman, rappelez-moi à l'amitié du vicomte. Maurice est mince comme un fuseau, mais droit et décidé comme un homme; on le trouve très beau, son regard est superbe.

A Madame Dupin, Paris.

Nohant, 27 décembre 1828.

Mon garde champêtre, qui est mon fournisseur et mon pourvoyeur, et qui de plus est ancien voltigeur et bel esprit, a fait ce matin, ma chère maman, une assez belle chasse. Je fais mettre dès demain ma cuisinière à l'œuvre, et quoiqu'elle ait beaucoup moins de génie que le garde champêtre, j'espère qu'elle en aura assez pour confectionner un bon pâté que je vous enverrai pour vos étrennes dès qu'il sera refroidi. Mon ami Caron, à qui j'adresse un envoi du même genre, vous fera passer ce qui vous revient.

Agréez en même tems, chère mère, tous mes vœux et mes embrassemens du jour de l'an, ayez une bonne santé, de la gaîté et venez nous voir; voilà mes souhaits.

Je suis charmée que vous ayez trouvé mes confitures bonnes. Je comptais vous en adresser un second volume, mais mon essai n'a pas été aussi heureux que le premier. Entraînée par l'ardeur du dessin, j'ai laissé brûler le tout et je n'ai plus trouvé sur mes fourneaux qu'une croûte noire et fumante qui ressemblait au cratère d'un volcan beaucoup plus qu'à un aliment quelconque. Puisque nous sommes sur ce chapitre, je vous dirai que vous avez très bien fait de ne rien donner à mon envoyé. Il en eût été très choqué. Il veut bien se considérer comme *mon ami et mon voisin*, mais non comme un commissionnaire. Il vous eût dit qu'il était *né natif* de Nohant, qu'il se rendait mon messager uniquement *par amitié*,

mais qu'il avait *trop de sentimens,* etc. Enfin il vous aurait dit peut-être de très belles choses, mais vous avez bien fait de ne le pas payer. Il est très glorieux, je suis sûre, de pouvoir dire qu'il nous a rendu service.

Je ne sais pas si mon projet d'aller à Paris s'effectuera. J'ai même tout lieu de croire qu'il ira grossir le nombre immense de projets en l'air qui sont en dépôt dans la lune avec tout ce qui se perd sur la terre. Ma fille est bien petite et bien délicate pour voyager par ce mauvais tems. Du reste, elle est fraîche et jolie à croquer. Maurice se porte bien aussi et vous souhaite une bonne année; il embrasse son cousin Oscar.

Veuillez, chère maman, être encore mon remplaçant dans le choix des étrennes de Caroline ou d'Oscar (ce que je laisse à votre disposition) et y consacrer comme de coutume une cinquantaine de francs que vous trouverez disponibles chez M. Caron,rue de Clichy, n° 22.

Adieu, ma chère maman. Je me porte très bien, ma fille est sevrée depuis longtemps parce que je n'ai pas de lait. Elle boit et mange comme une personne naturelle. Notre vie à tous s'écoule toujours paisiblement et gaîment surtout. Nous appellons Hippolyte à cors et à cris pour partager nos plaisirs de l'hyver. Envoyez-le-nous si vous pouvez. Portez-vous bien, ma chère mère, je vous embrasse de toute mon âme. Casimir en prend sa part.

AUR.

A Monsieur Caron, Paris.

Nohant, le 20 janvier 1829.

Il est très vrai que je suis une paresseuse, mon *digne vieillard* et bon ami. Ce n'était pas tant de vous écrire qui me tenait au cœur, ce n'était même pas du tout cela. C'était l'ennui, la *fatigue extrême* de prendre la mesure et de *rédiger une description* de ma lampe. Vous me reconnaissez bien là? Enfin, Dieu merci, j'en suis venue à bout et ce n'est pas malheureux. Vous savez que je suis de force à me laisser brûler les pieds plutôt que de me déranger et à vous couvrir une lettre de pâtés plutôt que de tailler ma plume. Chacun sa nature. Vous n'êtes pas mal *feignant* aussi, quand vous vous en mêlez. Mais ce n'est jamais quand il s'agit d'obliger, j'ai pu m'en convaincre mille fois, et j'ai même honte d'abuser si souvent de votre extrême bonté.

Je joins ici le dessin de cette lampe. Je vous ai demandé en outre dans quelque lettre qui se sera perdue 3 aulnes de ruban à *gros grain* pour faire des bretelles couleur rayée point trop salissante, à votre

gré, plus 2 paires de boucles d'acier propres et simples pour le même objet; *item,* 3 aulnes ruban blanc même largeur pour les doubler.

Plus un album uni, simple et un peu grand pour copier de la musique, *12 portées à la page.* Couverture papier cartonné. Point de ces petites lignes serrées qui fatiguent les yeux, mais bien espacées au contraire, qu'on y voye du premier coup d'œil les brioches dont je dois le parsemer. — *Mémoires de Barbaroux.* — *Mémoires de Mme Roland.* — J'ai deux volumes de Paul-Louis Courier intitulés : *Mémoires, Correspondance* et *opuscules inédits.* Il doit être paru un troisième volume contenant des fragmens de Xénophon, *l'Ane* de Lucius, *Daphnis et Chloé,* etc. En outre, je voudrais avoir son meilleur volume contenant les *Pamphlets politiques et opuscules littéraires,* imprimés clandestinement à Bruxelles, in-8°. Celui-là sera peut-être difficile à trouver. Aidez-vous d'Hippolyte qui s'aidera d'Ajasson pour me le dépister. Veuillez avoir ma lettre dans votre poche quand vous irez chez le libraire, afin de ne pas vous tromper ni m'acheter ce que j'ai déjà. — *Poésies de Victor Hugo.* — Ne confondez pas les Mémoires de Barbaroux le girondin, sur la révolution, avec quelque chose de nouveau que son fils *C.-O. Barbaroux* vient de publier à la suite ou au commencement d'une biographie de la chambre des pairs. J'attendrai pour lire l'histoire des vivans qu'ils soient morts, et si je le suis avant eux, je m'en passerai.

Cela ne veut pas dire que je dédaigne les œuvres des contemporains, mais seulement que la postérité jugera les hommes mieux que nous. Je voudrais avoir quelque chose de Benjamin Constant et surtout de Royer-Collard. Mais quoi? je ne suis pas au courant de ces publications. Veuillez m'aider, m'envoyer ce qu'il y a de plus remarquable et le plus à la portée d'un âne comme moi.

En voilà-t-il assez? Je vous plains bien sincèrement, mon vieux, si vous avez beaucoup de femmes comme moi sur les bras.

Pour faire diversion à ces *factures,* car mes lettres ne sont pas autre chose, je vous envoie le récit *lamentable* d'une histoire récemment arrivée à la Châtre. Vous savez qu'il y a sept ou huit sociétés qui ne se mêlent point. Vous savez que Périgny et moi, qui avons la prétention d'être *philosophes,* nous invitons tout ce monde. Moi je ne reçois pas, cette année, mais lui a commencé. La première soirée s'est assez bien passée, moyennant que les plus huppées ont été stupéfaites de surprise en se voyant *amalgamées* avec ce qu'elle appellent de la canaille, quoique cette canaille les vaut et plus. Le maître de musique et sa femme, fort gentille, ont surtout causé, par leur admission, une vive indignation, et les bonnes personnes, Mme de Pajot, de Périgois et autres, de dire que

M. de Périgny comblait *d'honnêtetés* le musicien susdit, afin d'économiser le salaire de 5 francs par soirée. Ne voulant pas négliger cet incident, mais ne voulant pas mettre *en scène* l'innocent musicien et son innocente moitié, nous avons, Dutheil et moi (auteurs indignes de cette chanson), offert nos propres individus aux traits de la satyre et nous maltraitant *soi-même* (nous avions tenu l'orchestre à nous deux la première soirée), nous détournons, par cette ruse adroite, les soupçons qui se dirigeraient sur nous si nous ne gardions le secret sur notre génie poétique, car *nous en pinçons*.

Il a pu, à Paris, vous chanter des complaintes de notre façon; que vous en semble? Nous avons tant d'esprit que nous en sommes *zonteux* nous-mêmes. Nous avons montré la susdite chanson à M. et Mme Périgny, qui en ont beaucoup ri et nous ont autorisé à la répandre *clandestinement*, à condition qu'ils ne soient pas reconnus en avoir eu connaissance. Voyez-vous d'ici la bonne figure qu'ils vont faire et nous aussi, quand d'un air piteux on viendra nous raconter qu'un libelle impertinent, *arme à deux tranchans* et dans lequel nous sommes particulièrement maltraités, circule dans la ville? Voyez-vous l'air de philosophie et de générosité avec lequel nous témoignerons notre mépris de cet outrage? J'oubliais de vous dire qu'à la seconde soirée il n'est venu personne que ce maître de musique, Casimir et moi, la chanson d'ailleurs vous l'apprendra; mais vous saurez que j'avais l'honneur de faire partie des *trois invités* qui font une si pauvre figure à la fin du dernier couplet. Nous attendons à demain pour savoir si la *cabale* continue. Moi je n'en aurai pas le démenti et j'irai pour voir. Vous voilà au courant des cancans.

Casimir a écrit à Barbignière, son refus n'est pas une défaite. J'écrirai à Félicie quand je pourrai. En attendant dites-lui que je l'embrasse, que je ne me soucie guères d'apprendre les modes, mais de savoir qu'elle se porte bien et ne m'oublie pas. Au reste, je lui dirai cela moi-même dans quelques jours. Je verrai demain toutes vos *amoureuses* et m'acquitterai de vos commissions.

Bonsoir, mon vieux, portez-vous bien, dormez quinze heures sur seize et aimez toujours votre fille.

AUR.

Casimir vous embrasse et Maurice Pauline; à propos! j'ai un ménage entier de porcelaine de Verneuil (1) pour elle, mais comment le lui envoyer? le port coûtera plus que la chose ne vaut, fixez-moi là-dessus.

(1) Village de potiers près Nohant.

LA SOIRÉE ADMINISTRATIVE

OU

LE SOUS-PRÉFET PHILOSOPHE.

—

(Air : *Tous les bourgeois de Chartres.*)

—

Habitans de la Châtre,
Nobles, bourgeois, vilains,
D'un petit gentillâtre
Apprenez les dedains.
Ce jeune homme égaré par la *philosophie,*
Oubliant dans sa déraison
Les usages et le bon ton,
Vexe la bourgeoisie.

Voyant que dans la ville,
Plus d'un original
Tranche de l'homme habile
Et se dit libéral,
A nos tendres moitiés qui frondent la noblesse,
Il crut plaire en donnant un bal,
Où chacun put d'un pas égal
Aller comme à la messe.

Un écorcheur d'oreilles,
Ci-devant procureur,
Croit faire des merveilles
Avec Madame *horreur.*
Sur son piano discord quand l'une nous assomme,
L'autre nous fait grincer des dents,
Le tout pour épargner cinq francs
Au ménage économe.

Juges et militaires,
Médecins, avocats,
Chirurgiens et notaires
Chacun prend ses ébats.
On entendit pourtant plus d'une grande dame,
Pinçant la lèvre et clignant l'œil
Murmurer dans son noble orgueil,
Voyez! quel amalgame!

Guidant la contredanse,
Périgny tout en eau
Croyait par sa prudence
Nous dorer le gâteau,
L'avant-deux n'était pas la chose délicate :
Mais quand on fut au moulinet
C'est en vain que le sous-préfet
Cria : « Donnez la patte! »

Quand finit ce supplice,
Chaque dame aussitôt
Demande sa pelisse,
Sa bonne et son fallot;
Et toutes en sortant se disaient dans la rue
En retroussant leur falbala :
Jamais on ne me reprendra
En pareille cohue (1).

La semaine suivante,
Le punch est préparé,
La maîtresse est brillante,
Le salon est ciré.
Il vint trois invités de chétive encolure.
Dans la ville on disait : « Bravo!
« On donne un bal *incognito*
« A la sous-préfecture. »

A Madame Dupin, Paris.

Nohant, 8 mars 1829.

Il y a bien longtems, ma chère maman, que je veux vous écrire, mais il a fallu que le carême arrivât pour m'en laisser le tems, car jamais à Paris on ne mena une vie plus active et plus dissipée que celle que nous avons passée durant le carnaval. Courses à cheval, visites, soirées, dîners, tous les jours ont été pris, et nous avons beaucoup moins habité Nohant que la Châtre et les grands chemins. Enfin nous voici rentrés dans un ordre de choses plus paisible, et je commence, pour que la retraite me soit aussi agréable que les plaisirs me l'ont été, par vous demander de vos nouvelles et vous assurer que je voudrais que vous fussiez ici où vous vous porteriez bien et vous amuseriez, j'en suis sûre. Un peu de mouvement en voiture, la société de personnes gaies et aimables comme celles dont notre intimité est composée vous plairait à vous qui n'aimez pas plus que moi la gêne et les obligations. Le coin du feu a aussi ses plaisirs ; Hippolyte l'égaye par son caractère facile, égal, toujours bon et content. Nous rions, chantons et dansons comme des fous, et jamais, depuis bien des hyvers, je ne me suis si bien portée. Je lui en attribue tout l'honneur. Avez-vous toujours votre petit compagnon Oscar? Hippolyte m'a dit qu'il était fort gentil, mais assez délicat. Maurice grandit beaucoup et n'est pas non plus très robuste maintenant. C'est l'âge, dit-on, où le tempérament se développe non sans quelque effort et quelque fatigue. Il est joli comme un ange et fort bon. Sa sœur est une masse de graisse, blanche et rose, où on ne voit encore ni nez, ni yeux, ni bouche. C'est un enfant

(1) *Historique.*

superbe, quoique né imperceptible, mais pour espérer que ce soit une jolie fille, il faut attendre qu'elle ait une figure. Jusqu'ici elle en a deux aussi rondes et aussi joufflues l'une que l'autre. Elle a toujours une bonne nourrice dont elle se trouve fort bien.

Le mois prochain vous verrez mon mari, qui retournera avec Hippolyte vendre son cheval. De là nous irons passer un mois à Bordeaux et un mois à Nérac, chez ma belle-mère, et nous serons de retour ici au mois de juillet. Si vous voulez à cette époque tenir votre promesse, et décider Caroline à vous accompagner, nous passerons en famille tant de tems que vous voudrez, car je n'aurai plus d'obligations de toute l'année, et il me faut des obligations pour quitter Nohant, où j'ai pris racine. Nous vous soignerons bien et vous rajeunirons si fort que vous arriverez à Paris fraîche et encore très dangereuse pour beaucoup de têtes.

Adieu, ma chère maman. Casimir, Hippolyte, mes deux enfans et moi vous embrassons tous bien tendrement. Gare à vous! au milieu d'un pareil conflit, vous aurez du bonheur si vous n'êtes pas étouffée par nos caresses et nos batailles à qui en aura sa part.

Quand vous me répondrez, aurez-vous la bonté de me donner quelques conseils sur la façon d'une robe de foulard fort belle qu'on m'envoye de Calcutta et que je ferai moyennant que vous me direz où en est la mode et la manière dont je dois tailler les manches? Je crois que maintenant on les fait de droit fil et aussi larges en bas qu'en haut. Mais dirigez-moi, car je suis fort en arrière.

A M. Dutheil, avocat à la Châtre (recommandé à Madame la poste de la Châtre).

Bordeaux, 10 mai 1829.

Hélas! mon estimable ami, que c'est cruel, que c'est effrayant, que c'est épouvantable, je dirai plus, que c'est sciant de s'éloigner de son endroit et de se voir en si peu de jours *transvasée* à 120 lieues de sa patrie! Si cette douleur est cuisante pour tous les cœurs bien nés, elle est telle pour un cœur berrichon particulièrement, qu'il s'en est fallu de peu que je ne fusse noyée dans un torrent de pleurs, répandus par Pierre, Thomas, Colette, Pataud, Marie Guillard et Brave. Torrent auquel j'en joignis un autre de larmes abondantes. Que dis-je, un torrent! c'était bien une mer tout entière. Après avoir embrassé ces inappréciables serviteurs, les uns après les autres, je m'élançai dans la voiture, soutenue par trois personnes et j'arrivai sans encombre à Châteauroux. Là nous fûmes singulièrement égayés par la conversation piquante et badine de M. Didion,

qui nous fit pour la cinquante-septième fois le récit de la maladie et de la mort de sa femme, sans omettre la plus légère particularité.

A Loches, mon ami, vous croyez peut-être que je me suis amusée à penser que ces tourelles noircies, où ma cuisinière mourrait du spleen, avaient été la résidence d'un roi de France et de sa cour? ou bien que j'ai demandé aux habitans des nouvelles d'Agnès Sorel? J'avais bien autre chose dans l'esprit. Je songeais avec recueillement, avec émotion, au passage dans cette ville du respectable et philanthrope M. Blaise Duplomb, lequel fut rattrapé par des *guerdins de gendarmes qui l'attachèrent à la queue de leurs chevaux et,..* mais vous savez le reste! Il est trop pénible de revenir sur de si déplorables circonstances.

Enfin, mon estimable ami, la présente est pour vous dire qu'après cinq jours d'une traversée fatigante et dangereuse, à travers des déserts brûlans et des hordes d'anthropophages, après une navigation de cinq minutes sur la Dordogne, pendant laquelle nous avons couru plus de périls et supporté plus de maux que La Pérouse dans toute sa carrière, nous sommes arrivés, frais et dispos, en la ville de Bordeaux, — presqu'aussi belle qu'un des faubourgs de la Châtre, — et où je me trouve fort bien; regrettant néanmoins, vous d'abord mon ami, puis votre tabatière, puis les deux lilas blancs qui sont devant mes fenêtres et pour lesquels je donnerais tous les édifices que l'on bâtit ici.

Adieu, mon honorable camarade, soutenons toujours de nos lumières et de cette immense supériorité que le ciel nous a donnée en partage (à vous et à moi), la cause du bon sens, de la nature, de la justice, sans oublier la morale, la culture libre du tabac et le régime de l'égalité.

Rappelez-moi au souvenir d'Agasta; quant à vous, frère, je vous donne l'accolade de l'amitié et vous prie de vous rappeler un peu de moi quand vous mangerez du gras double.

Hélas! loin de la patrie, le ciel est d'airain, les pommes de terre sont mal cuites et le café trop brûlé.

Ces rues, c'est de la séparation de pierres; cette rivière, c'est de la séparation d'eau; ces hommes, c'est de la séparation en chair et en os!! — Voyez Victor Hugo.

AURORE.

A Monsieur Caron, Paris.

Bordeaux, 4 juin 1829.

Aimable, estimable, respectable et vénérable octogénaire, c'est pour avoir *l'avantage* de savoir des nouvelles de votre chancelante

et précieuse santé que la présente vous est adressée par votre fille soumise et subordonnée. Comment traitez-vous ou plutôt comment vous traitent la goutte, la gravelle, la catharre, la gale, la crachomanie, la prisomanie, la mouchomanie, en un mot le cortége innombrable des maux qui vous assiègent depuis tantôt quarante-cinq ans, que j'ai le bonheur inappréciable de vous connaître ? Fasse le ciel, ô digne vieillard, que vous conserviez le peu de cheveux et les deux ou trois dents qui vous restent, comme vous conserverez jusqu'à la mort le sentiment, le dévouement et le certainement de tous ceux qui vous entourent !

C'est aussi pour vous dire que nous sommes pour le moment dans la ville de Bordeaux qui est grande et bien faite, et où nous regrettons amèrement que vous n'ayez pu mettre à exécution le projet que vous aviez formé de venir vous y divertir avec vous. Ah ! bon père ! de combien de soins, de combien de bouteilles de vin de Bordeaux, de combien de tendresse n'eussions-nous pas entouré votre vieillesse ! Certes notre affection et la bonne chère vous eussent rendu cette verdeur de jeunesse que vous regrettez en vain maintenant. Nous vous eussions procuré de bienfaisantes transpirations en vous fesant manger des artichauds cruds; et un sommeil réparateur vous eût doucement bercé jusqu'à une heure de l'après-midi, mais hélas ! où êtes-vous ?

Vous imaginez bien, mon cher ami, que nous trottons ici comme des lièvres, et que nous flânons comme..? comme vous ? Nous allons au spectacle, au café, à la campagne, sur la rivière, nous visitons les collections, les églises, les caveaux, les morts, les vivans, c'est à n'en pas finir. Nous allons voir la mer dans deux ou trois jours. Nous confions nos augustes personnes et notre précieuse existence aux flots capricieux, aux vents impétueux et au savoir chanceux d'un pilote expérimenté. Priez pour nous, saint homme, vieillard austère et séraphique ! si nous périssons dans cette lutte, je vous promets d'aller vous tirer par les pieds. Vous verrez mon ombre pâle, couronnée d'algue verte et sentant la marée à plein nez, errer autour de votre lit et chanter comme une mouette pendant votre sommeil. Alors, pieux cénobite, dites le chapelet à mon intention et répandez de l'eau bénite autour de vous.

Si pourtant, comme je l'espère, une destinée moins poétique me ramène saine et sauve à l'Hôtel de France, je partirai peu de jours après pour Guillery, où je vous prie de m'adresser votre réponse et celle de ma petite Félicie, à qui je vous prie de remettre en *particulier* la lettre ci-incluse.

Nous avons ici M. Desgranges, que vous connaissez, je crois. Plus, l'avocat-général, qui me charge de vous dire mille choses affectueuses et obligeantes pour lui. Plus, une douzaine de parens ennuyeux.

plus deux ou trois autres amis fort aimables qui ne nous quittent pas. Le tems vole trop vite au milieu de ces distractions qui me remontent un peu l'esprit. Il faudra pourtant reprendre le cours tranquille des heures à Nohant. Ce n'est pas que je m'en inquiète beaucoup, j'ai comme vous, bon père, un fonds de nonchalance et d'apathie qui me rattache sans effort à la vie sédentaire et, comme dit Stéphane, *animale*.

Ah! çà, que faites-vous? n'êtes-vous pas un peu fatigué d'affaires et n'aurez-vous pas quelques jours de liberté? vous savez que vous vous êtes formellement et solennellement engagé à venir vous reposer près de nous, dès que vous en trouveriez la possibilité. Je désire vivement que ce tems arrive et en attendant j'ai l'honneur d'être, ô vertueux père de famille, votre fille et amie.

AUR.

Casimir vous embrasse et vous prie de vous occuper de son affaire, je ne sais laquelle.

A Monsieur Jules Boucoiran, à Paris.

Nohant, près La Châtre (Indre), 2 septembre 1829.

M. Duris-Dufresne m'a fait passer, monsieur, votre réponse aux propositions dont il a bien voulu se charger de ma part auprès de vous. Nous sommes d'accord dès ce moment, et si mon offre vous convient toujours, je vous attendrai au commencement d'octobre. Le bien que M. Duris-Dufresne nous a dit et de la méthode et du professeur nous donne un vif désir de connaître l'un et l'autre et nous nous efforcerons de vous rendre agréable le séjour que vous ferez parmi nous.

Si dans votre méthode il est quelque préparation préalable qu'il soit à ma portée de donner à mon fils, veuillez me l'indiquer afin de rendre votre travail plus facile. Sinon, je le disposerai toujours à vous montrer de la docilité et de la reconnaissance, et ce dernier sentiment, ses parens le partageront, n'en doutez pas.

Agréez, monsieur, l'assurance de la considération distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

AURORE DUDEVANT.

A M. J. Boucoiran, à Nohant.

Périgueux, 30 novembre 1829.

Mon cher petit Jules, comment vont mes enfans? et vous? et tous les miens? Je suis impatiente d'avoir de vos nouvelles et des leurs,

mais je n'en ai pas encore reçu et je suis bien près de m'en tourmenter. Vous étiez de retour à Nohant vendredi soir, vous auriez dû m'écrire le lendemain, peut-être demain matin aurai-je une lettre de vous ou de mon frère. J'en ai besoin pour être tout à fait contente. Car à *tous autres égards* (vous prétendez que c'est mon mot), je suis bien de corps et d'esprit. Mon voyage a été sinon rapide, du moins heureux. Ma santé est fort bonne et mon cœur assez content. Hâtez-vous donc de me dire que ma famille va bien aussi. Mon Maurice surtout, mon méchant drôle que j'aime pourtant plus que tout au monde et sans lequel je n'aurais pas de bonheur. Dort-il, mange-t-il? est-il gai? est-il bien? Ne soyez pas trop indulgent pour lui, et pourtant, le plus que vous pourrez, faites-lui aimer le travail. Je sais bien que ce n'est pas chose aisée. Quand je suis là pour sécher ses pleurs et le voir ensuite dormir dans son berceau, je ne m'en inquiète guères; mais de loin, ma faiblesse de mère se réveille, et je ne sens plus que de la douleur, en songeant qu'il est peut-être à pâlir et à se lamenter devant son livre. Sotte chose que l'enfance de l'homme, sotte chose que sa vie toute entière! Enfin, mon cher enfant, faites pour lui ce que vous feriez, ce que vous ferez un jour pour votre propre fils. Suivez son éducation, mais avant tout, surveillez sa santé. Veillez à ce qu'il ne mange pas à toute heure de mauvaises sucreries. Son estomach en souffre, et son teint en est constamment échauffé; forcez-le d'être propre, car c'est encore une chose importante pour la santé; ayez aussi l'œil sur ma petite pataude et l'oreille à ses cris. Je vous ai déjà dit tout cela. Je suis rabacheuse et ennuyeuse comme toutes les vieilles. Mais vous me le pardonnerez, car vous avez une mère aussi et si vous étiez malade chez moi, je vous soignerais comme elle-même. Je vous ai confié mon bien le plus précieux, vous m'avez promis d'en être responsable. Répondez bien à toutes mes questions, répétez dix fois la même chose sans vous lasser et ne laissez pas passer deux jours sans me tenir au courant. Vous me prouverez ainsi que vous avez autant d'amitié pour moi que j'en ai pour vous.

Je pense repartir vers le milieu de la semaine prochaine; écrivez jusqu'à ce que je vous avertisse. Adieu.

Soignez aussi mon bengali, et dites-moi s'il n'était pas mort de soif quand vous êtes arrivé. Tenez un peu compagnie à ma pauvre Émilie, qui s'ennuye souvent. Je sais que vous êtes bon, attentif et obligeant. Je compte sur vous pour me remplacer en toutes choses.

AURORE DUDEVANT.

A Madame Dupin, Paris.

1er février 1830.

Ma chère maman,

Si je n'avais reçu de vos nouvelles par mon mari et par mon frère qui vient d'arriver, je serais inquiète de votre santé, car il y a bien longtems que vous ne m'avez donné de vos nouvelles. Il y a plusieurs jours que je me disposais à vous en demander, mais j'en ai été empêchée par de vives alarmes sur la santé de Maurice. Il a eu une irritation d'estomach, accompagnée d'une fièvre violente dont un accès a duré 24 heures sans aucune interruption dans le délire et dans l'assoupissement toujours mêlé de rêves, d'agitations presque convulsives. J'ai été bien malheureuse pendant quelques jours. Heureusement les soins assidus, les sangsues, les cataplasmes et les lavemens ont adouci cette crise, et il a même été plus promptement rétabli que je n'osais l'espérer. Il va bien maintenant et reprend ses leçons, qui sont pour moi une grande occupation. Il me reste à peine quelques heures par jour pour faire un peu d'exercice et jouer avec ma petite Solange, qui est belle comme un ange, blanche comme un cygne et douce comme un agneau. Elle avait une bonne étrangère qui lui eût été fort utile pour apprendre les langues, mais qui était un si pitoyable sujet sous tous les rapports, qu'après bien des indulgences mal placées, j'ai fini par la mettre à la porte ce matin, pour avoir mené Maurice (à peine sorti de son lit à la suite de cette affreuse indigestion) dans le village, se bourrer de pain chaud et de vin du crû.

J'ai confié Solange aux soins de la femme d'André, que j'ai depuis deux ans et qui est un bon sujet. Je vous envoie le portrait de Maurice, que j'ai essayé le soir même où il est tombé malade. Je n'ose pas vous dire qu'il ressemble beaucoup, j'ai eu peu de tems pour le regarder, parce qu'il s'endormait sur sa chaise. Je croyais que c'était seulement un besoin de sommeil après avoir joué, tandis que ce n'était rien moins que le mal de tête et la fièvre qui s'emparaient de lui. Depuis je n'ai pas osé le faire poser dans la crainte de le fatiguer, j'ai cherché autant que possible, en retouchant mon ébauche, de me pénétrer de sa physionomie espiègle et décidée. Je crois que l'expression y est bien, seulement le portrait le peint plus âgé d'un an ou deux, la distance des narines à l'œil est un peu exagérée, et la bouche n'est pas assez froncée dans le genre de la mienne. En vous représentant les traits de cette figure un peu plus rapprochés, de très longs cils que le dessin ne peut pas bien rendre et qui donnent au regard beaucoup d'agrément, de très vives cou-

leurs roses avec un teint demi-brun, demi-clair, et les prunelles d'un noir orangé, c'est-à-dire d'un moins beau noir que les vôtres, mais presqu'aussi grandes, enfin en fesant un effort d'imagination, vous pourrez prendre une idée de sa petite mine, qui sera, je crois, par la suite plutôt belle que jolie. La taille est sans défauts, svelte, droite comme un palmier, souple et gracieuse, les pieds et les mains sont très petits, le caractère est un peu emporté, un peu volontaire, un peu têtu. Cependant le cœur est excellent, et l'intelligence très susceptible de développement. Il lit très bien et commence à écrire, il commence aussi la musique, l'orthographe et la géographie; cette dernière étude est pour lui un plaisir.

Voilà bien des bavardages de mère, mais vous ne m'en ferez pas de reproches, car vous savez ce que c'est. Pour moi, je n'ai pas autre chose dans l'esprit que mes leçons et j'y sacrifie tous mes anciens plaisirs. Voici le moment où tous mes soins deviennent nécessaires, et l'éducation d'un garçon n'est pas une chose à négliger. Je m'applaudis plus que jamais d'être forcée de vivre à la campagne, où je puis m'y livrer entièrement. Je n'ai aucun regret aux plaisirs de Paris, j'aime bien le spectacle et les courses quand j'y suis, mais heureusement je sais aussi n'y pas penser quand je n'y suis pas et quand je ne peux pas y aller. Il y a une chose sur laquelle je ne prends pas aussi facilement mon parti ; c'est d'être éloignée de vous, à qui je serais si heureuse de présenter mes enfans, et que je voudrais pouvoir entourer de soins et de bonheur. Vous m'affligez vivement en me refusant sans cesse le moyen de m'acquitter d'un devoir qui me serait si doux à remplir. Moi-même j'ose à peine vous presser dans la crainte de ne pouvoir vous offrir ici les plaisirs que vous trouvez à Paris et que la campagne ne peut fournir. Je suis pourtant bien sûre intérieurement que, si la tendresse et les attentions suffisaient pour vous rendre la vie agréable, vous goûteriez celle que je voudrais vous créer ici.

Adieu, ma chère maman, nous vous embrassons tous, les grands comme les petits. Écrivez-moi donc, ce n'est pas assez pour moi d'apprendre que vous vous portez bien, je veux encore que vous me le disiez et que vous me donniez une bénédiction.

A Madame Dupin, Paris.

Nohant, février 1830.

J'ai reçu votre lettre depuis quelques jours, ma chère petite maman et j'y aurais répondu tout de suite sans un nouveau dérangement de santé qui m'a mis assez bas. Je souffre beaucoup de la poitrine; je ne puis respirer, et aujourd'hui, pour m'achever de

peindre, j'ai un point de côté qui fait que je marche tout de travers et me tenant la hanche comme une personne embarrassée de garder un clystère. Il faudra que je songe sérieusement à me mettre en état de grâce; chose qu'on fait toujours le plus tard qu'on peut, et si tard que j'ai de la peine à croire que cela serve à quelque chose. Voilà, direz-vous, de beaux sentimens! vous savez que je plaisante, et qu'en état de santé ou de maladie, je suis toujours la même; quant au moral, ma gaîté n'en est même pas altérée, et je prends le tems comme il vient, comptant sur l'avenir, sur mes forces physiques et sur la bonne envie que j'ai de vivre longtemps pour vous aimer et vous soigner. Heureusement vous êtes toujours jeune et vous pouvez encore mener longtems la vie de garçon, mais un jour viendra, madame ma chère mère, où vous ne serez plus si forte, où vous n'aurez plus de si beaux yeux ni de si bonnes dents, il faudra bien alors que vous reveniez à nous, c'est là que je vous attends, au coin du feu de Nohant, enveloppée de bonnes couvertures et apprenant à lire aux enfans de Maurice et à ceux de Solange ; moi-même je ne serai plus alors très allante, et si ma pauvre santé détraquée me mène jusque là, je ne serai pas fâchée d'accaparer l'autre chenet ; c'est alors que nous raconterons de belles histoires qui n'en finiront pas et qui nous endormiront alternativement. Je serai, moi, beaucoup plus vieille que mon âge, car déjà avec une dose de sciatique et de douleurs, comme celles qui me pèsent sur les épaules, je gagerais que vous êtes plus jeune que moi; ainsi donc, chère mère, comptez que nous vieillirons ensemble et que nous serons juste au même point ; puissions-nous finir de même et nous en aller de compagnie là-bas, le même jour ! Adieu, chère maman, je laisse la plume à Hippolyte, je ne puis pas écrire sans me fatiguer beaucoup, mon étourdi se charge de vous raconter nos amusemens.

A Monsieur Jules Boucoiran, à Châteauroux.

Nohant, 1er mars 1830.

Il me semblait, en effet, que vous nous aviez oubliés, mon cher enfant, et je suis bien aise de m'être trompée. Vous seriez fort ingrat si vous ne répondiez pas à l'amitié sincère que je vous ai témoignée et que vous m'avez paru mériter. Je crois que vous y répondez, en effet, puisque vous me le dites, et je suis sensible à la manière simple et affectueuse dont vous me l'exprimez. Vous vous applaudissez d'avoir trouvé une amie en moi. C'est bon et rare les amis ! Si vous ne changez point, si vous restez toujours ce que je vous ai vu ici, c'est-à-dire honnête, doux, sincère, aimant

votre excellente mère comme elle le mérite, respectant la vieillesse et ne vous fesant pas un amusement de la railler, comme il est aujourd'hui de mode de le faire, si vous demeurez enfin toujours étranger aux erreurs que vous m'avez vu détester et combattre chez mes plus proches amis, vous pouvez compter que j'aurai pour vous cette amitié toute maternelle que je vous ai promise. Mais je vous avertis que j'exigerai plus de vous que des autres. Il en est beaucoup que leur mauvaise éducation, leur abandon dans la vie ou leur caractère ardent rend en quelque sorte excusables. Mais quand avec d'aussi bons principes, un naturel aussi paisible et une aussi bonne mère que vous les avez, on se laisse corrompre, on ne mérite aucune indulgence. Je sais vos qualités et vos défauts mieux que vous-même. A votre âge, on ne se connaît pas. On n'a pas assez d'années derrière soi pour savoir ce que c'est que le passé et pour juger une partie de la vie. On ne pense qu'à l'autre qui est devant soi, et on la voit bien différente de ce qu'elle sera. Je vais vous dire ce que vous êtes. D'abord l'apathie domine chez vous. Vous êtes d'une constitution nonchalante. Vous avez des moyens, vos études ont été bonnes. Je crois que vous auriez un jour une tête « quarrée, » comme disait Napoléon, un esprit positif et une instruction solide, si vous n'étiez pas paresseux; mais vous l'êtes. En second lieu, vous n'avez pas le caractère assez bienveillant en général et vous l'avez trop quelquefois. Vous êtes taciturne à l'excès ou confiant avec étourderie. Il faudrait chercher un milieu. Remarquez que ces reproches ne s'adressent point à mon fils, à celui que je fesais lire et causer dans mon cabinet et qui, avec moi, était toujours raisonnable et excellent. Je parle de Jules Boucoiran que les autres jugent, dont ils peuvent avoir à se louer ou à se plaindre, et comme je voudrais que tous ceux que vous rencontrerez se fissent une idée juste de vous, comme je voudrais vous apprendre à vivre bien avec tous, je veux vous montrer les inconvéniens de cet abandon avec lequel vous vous livrez à la sensation du moment, tantôt à l'ennui, tantôt à l'épanchement.

Vous n'aimez point la solitude, et pour échapper à une société qui vous déplaît, vous en prenez une pire. J'ai su que vous passiez, pendant mon absence, toutes vos soirées à la cuisine, et je vous désapprouve beaucoup. Vous savez si je suis orgueilleuse et si je traite mes gens avec hauteur. Élevée avec eux, habituée pendant quinze ans à les regarder comme des camarades, à les tutoyer, à jouer avec eux comme fait aujourd'hui Maurice avec Thomas, je me laisse encore souvent gronder et gouverner par eux. Je ne les traite pas comme des domestiques, et un de mes amis remarquait avec raison que ce n'étaient pas des valets, mais bien une classe

de gens à part qui s'étaient engagés par goût à faire aller ma mai son, mais qui y vivaient aussi libres, aussi *chez eux* que moi-même. Vous savez encore que je m'assieds quelquefois au fond de ma cuisine en regardant rôtir le poulet du dîner et en donnant audience à mes coquins et à mes mendians. Mais je n'irais pas passer un quart d'heure avec eux, lorsqu'ils sont rassemblés, pour y passer le tems et écouter leur conversation. Elle m'ennuierait et me dégouterait parce que leur éducation est différente de la mienne et que je les gênerais en même tems que je m'y trouverais déplacée. Or, vous êtes élevé comme moi et non comme eux. Vous ne devez donc pas être avec eux comme un égal. J'insiste sur ce reproche auquel je n'aurais pas pensé, s'il ne m'était revenu quelque chose de semblable d'une manière indirecte et par l'effet du hazard. Hippolyte se trouvant en patache avec un homme employé chez le général Bertrand, je ne sais plus si c'est comme ouvrier, comme domestique ou comme fermier, celui-ci bavarda beaucoup, parla de la famille Bertrand, de monsieur, de madame, des enfans et enfin de M. Jules. « C'est un bon enfant, dit-il, et bien savant, mais c'est jeune, ça ne sait pas tenir son rang. Ça joue aux cartes ou aux dames avec le chasseur du général. Nous autres gens du commun, nous n'aimons pas ça; si nous étions élevés en messieurs, nous nous conduirions en messieurs. »

Hippolyte me raconta cette conversation, qu'il regardait comme un propos sans fondement, mais je me rappelai diverses circonstances qui me le firent trouver vraisemblable et entr'autres votre brouillerie avec la famille du portier, brouillerie qui n'aurait jamais dû avoir lieu parce que vous n'auriez dû jamais faire société avec des gens sans éducation. Je le répète, l'éducation établit entre les hommes la seule véritable distinction. Je n'en comprends pas d'autre, mais celle-là me semble irrécusable. Celle que vous avez reçue vous impose l'obligation de vivre avec les personnes qui sont dans la même position et de n'avoir pour les autres que de la douceur, de la bienveillance et de l'obligeance. De l'intimité et de la confiance jamais; à moins de circonstances particulières qui n'existent point par rapport à vous, avec mes gens, ou avec ceux du général Bertrand. Voilà encore ce qui me fait dire que vous êtes paresseux.

Quand vos élèves sont couchés, au lieu d'aller niaiser avec des gens qui ne parlent pas le même français que vous, il faudrait prendre un livre et orner votre esprit des connaissances qui vous manquent encore. Si votre cerveau est fatigué des impatiences et des fadeurs de la leçon (je conviens que rien n'est plus ennuyeux), prenez un ouvrage de littérature. Il y en a tant que vous ne connaissez pas, ou que vous connaissez mal! J'aimerais encore mieux que

vous fissiez seul de méchans vers que d'aller entendre de la prose d'antichambre.

Vous voyez que j'use fort de la liberté que vous m'avez donnée de vous gronder. Au fait, si vous le preniez mal, vous seriez un sot, car je ne fais que remplir mon devoir de mère, et il faut vous aimer et vous estimer beaucoup pour se charger de vous faire la morale si rudement.

Le 13 mars.

Il y a tantôt quinze jours que je vous écrivis le barbouillage précédent. Depuis il ne m'a été possible de le reprendre, et c'est à grand'peine que je m'y remets aujourd'hui. J'ai attrapé une sorte de refroidissement qui m'a fort maltraitée et principalement les yeux que j'ai déja assez faibles et que je crains de ne pas bien retrouver sinon de perdre tout à fait par suite de cette affaire-ci. Je serais fort à plaindre si j'en suis réduite à me chauffer les pieds sans m'occuper, et puis c'est triste de n'y pas voir, de ne pouvoir regarder la couleur du ciel et le visage de ses enfans. Priez pour que cela ne m'arrive. En attendant je souffre beaucoup et ne puis vous dire qu'un mot. C'est que j'espère que vous ne vous fâcherez pas de tout ce qui précède et que j'ai trouvé un peu sévèrement dit en le relisant. N'y cherchez qu'une nouvelle preuve de mon amitié pour vous.

J'espère que vous viendrez nous voir quand vous aurez fini avec la maison Bertrand. Vous trouverez Maurice et Léontine lisant très bien, écrivant très mal et fesant du reste assez de progrès pour les petites choses que je leur enseigne peu à peu. Soulat lit mal et écrit bien. Il oublie les principes que vous lui avez donnés, quoique nous le fassions lire tous les jours. Vous m'aviez proposé de me laisser des tableaux pour les leur remettre sous les yeux, ce qui souvent est nécessaire. Vous l'avez ensuite oublié et vous m'avez promis de m'en envoyer. N'y manquez pas, je vous prie. Ce sera m'épargner la fatigue d'en faire moi-même, ce que je pourrais au besoin, car je me rappelle assez bien l'arrangement des principales règles. Mais j'ai les yeux et la tête si malades que vous me rendrez service en me les fesant passer.

Adieu, mon cher Jules, donnez-moi toujours de vos nouvelles. Tout le monde ici vous fait amitié, Maurice vous embrasse et moi aussi.

LA

RÉFORME JUDICIAIRE

II[1].

L'INFLUENCE DE LA DÉMOCRATIE SUR LA MAGISTRATURE. — LES ÉTATS-UNIS ET LA SUISSE.

Avant d'indiquer, avec autant de précision que le comporte un tel sujet, la nature des réformes qu'il convient de proposer et de soutenir, nous voudrions mesurer quelle est en général l'action de la démocratie sur le pouvoir judiciaire.

Cette recherche paraîtra, nous le savons, un hors-d'œuvre à ceux qui ne voient dans le mouvement qui se déroule sous nos yeux que le résultat d'une politique mauvaise. La vue des maux présens détourne trop souvent de la recherche des causes générales. On trouve commode de saisir du même coup d'œil la faute et ses conséquences. On se plaît à charger un adversaire, un parti, du poids des responsabilités, et on se dispense de toute analyse en répétant, avec un nom propre, une exclamation qui devient le mot d'ordre d'un groupe : « C'est la suite du 16 mai, » ne se lassent pas de répéter certains républicains. — « C'est la faute de M. Thiers, qui aurait pu tout sauver, » répliquent les monarchistes. Cet échange de récriminations ne sert qu'à dispenser chaque parti de faire son examen de conscience. Dans les embarras de l'heure présente, la part des fautes est assurément fort large ; mais ce serait se faire d'étranges illusions que de ne pas voir, au-delà des imprudences et des fai-

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1880.

blesses, une cause générale qui précipite notre marche, déplace peu à peu l'axe du pouvoir et qui, en dehors des fluctuations ou des violences des partis, modifie peu à peu, à l'aide du suffrage, l'état de la société française.

Le mouvement démocratique est un fait universel. Dans tous les pays civilisés, la capacité électorale s'abaisse rapidement. A calculer chez nos voisins la vitesse de la progression, il est permis de pressentir que la Belgique, l'Italie, l'Angleterre connaîtront, avant qu'une génération se soit écoulée, quelques-unes des difficultés que nous abordons aujourd'hui.

Ce mouvement est plus ou moins favorisé par les constitutions politiques; mais il est à noter que, parmi toutes celles que nous avons essayées, aucune ne l'a arrêté. M. Royer-Collard constatait que la démocratie coulait à pleins bords en un temps qui semble l'âge aristocratique de notre siècle. L'empire, — gouvernement de réaction contre la république, qui avait primitivement établi le suffrage universel, — l'empire l'a rétabli et a accordé aux ouvriers des faveurs que des régimes libéraux leur avaient refusées. Il semble donc qu'au-dessus des volontés et des prudences humaines, une loi commune qui ne connaît ni nationalités, ni frontières, donne aux races anglo-saxonnes, latines ou germaniques, une impulsion qui porte les plus humbles à revendiquer une part croissante dans le maniement des affaires publiques. — Assurément la république est une des formes constitutionnelles de cette ascension des classes inférieures, mais elle est elle-même une conséquence et non une cause. Ce fait est si vrai que nul n'a l'illusion de croire que la monarchie, si elle était restaurée, pût un seul instant arrêter un mouvement que les monarchies de l'Europe sont forcées de subir et que ni les deux royautés, ni l'empire dans toute sa force n'ont pu enrayer.

Qu'on observe avec satisfaction ou avec inquiétude cette transformation de nos sociétés, qu'on l'appelle de ses vœux ou qu'on la redoute comme une action mystérieuse, il faut en connaître la nature : la prudence la plus simple nous commande d'observer la démocratie, ses mœurs et ses effets. L'obligation est d'autant plus étroite que partout elle prétend agir sur le pouvoir judiciaire : elle le trouve si intimement mêlé aux sentimens et aux besoins du peuple qu'elle annonce l'intention de le modeler à sa guise. Ceux qui osent parler en son nom assurent qu'elle est résolue à asservir le magistrat comme elle a asservi le fonctionnaire ou le député. A-t-elle donc partout amené avec elle l'oppression? Nous ne sommes pas les premiers qu'atteint dans le monde le flot démocratique; qui nous dira ce qu'il a fait ailleurs? Ainsi que des colons menacés par un débordement subit et qui envoient demander aux anciens

du pays comment on se défend contre le fléau, si les eaux du fleuve ravagent ou fécondent les terres, si elles apportent aux riverains la misère ou la fertilité, de même il faut aller demander aux nations depuis longtemps aux prises avec ce phénomène inconnu comment elles le supportent, à quelles conditions elles le contiennent, ce qu'elles ont fait pour tourner à leur profit les forces dont il dispose.

Pour nous livrer à cette étude nécessaire, nous avons choisi les deux pays où le principe démocratique s'est le plus librement développé. Nous avons vu l'un à travers les écrits et les récits de ceux qui le connaissent le mieux. Nous avons tenu à examiner par nos yeux le pouvoir judiciaire chez le peuple qui nous offrait en Europe, sur un théâtre restreint mais complet, le spectacle d'une démocratie maîtresse incontestée du pouvoir. Ainsi, dans les deux hémisphères, nous aurons recueilli sur le même sujet, à travers les mœurs les plus diverses, des enseignemens certains sur l'action d'un principe qui est, à n'en pas douter, le moteur de notre mécanisme social.

I.

Dans toute fédération il y a deux ordres de pouvoirs : le pouvoir local de chaque fraction de territoire, indépendant dans la sphère de ses attributions, — et le pouvoir central, qui sert à retenir par un lien commun les souverainetés particulières.

Aux Etats-Unis, de même qu'il existe deux pouvoirs, il y a deux justices :

Celle de chaque état, qui est organisée suivant les modèles variés d'institutions dérivant de même source, appartenant à la même famille, mais ayant subi, suivant le temps et les lieux, des modifications plus ou moins profondes ;

Celle de l'Union américaine, tirant son origine de la constitution, développée par le congrès et en possession d'une compétence définie que font respecter de nombreux tribunaux reliés par une hiérarchie rattachée à la cour suprême. — Ces deux organisations judiciaires sont parallèles ; chacune d'elles se meut dans le domaine de sa compétence spéciale. Il faut les examiner séparément pour voir sortir d'une confusion apparente ce qui fait le caractère propre et la force de ce système.

De l'indépendance des états, du droit qui leur appartient de se constituer librement, de faire à l'aide des assemblées élues des lois auxquelles les citoyens prêtent obéissance, dérive le pouvoir de rendre la justice et par conséquent de créer des tribunaux. Organisées sur un type commun, les cours de justice ont conservé les

caractères distinctifs des institutions anglaises : le jury civil et criminel et un petit nombre de juges multipliant leur action par des tournées périodiques. L'esprit de tradition des Anglais s'est conservé dans les détails et jusque dans cette division surannée de la « loi » et de « l'équité, » qui est en déclin sur les deux rives de l'Atlantique; des commissions de paix, comprenant des *justices of the peace*, notables élus dans chaque commune, une cour de comté ne jugeant que les petits procès et ne prononçant que de faibles peines, une cour supérieure, ou des plaids communs selon les états, dont chaque membre tient des assises, — afin de rendre la justice criminelle, de statuer sur les appels des cours de comtés, de juger en premier ressort toute affaire civile, sauf à faire réviser les procès par tous les juges réunis, — enfin, au sommet une cour suprême de chaque état tenant la main à l'observation des lois et de la constitution locales, telle est la hiérarchie judiciaire qui se retrouve avec peu de différence dans tous les états de l'Union. — Devant ces juges sont portés tous les procès civils et criminels, c'est la justice ordinaire des citoyens américains.

Mais, à côté du droit civil qui protège les individus, il y a dans une confédération le droit constitutionnel qui sauvegarde l'unité nationale. Comment pourrait-il être interprété avec autorité par un tribunal ayant une juridiction limitée à un seul état? Sur ce territoire peuvent naître des intérêts contraires à ceux des territoires voisins ou opposés à l'intérêt fédéral. Comment éviter que les magistrats ne soient à la fois juges et parties? où trouver l'impartialité? Il faut reconnaître que la justice des états particuliers est aussi impuissante à maintenir le pacte commun que le serait la cour du banc de la reine à juger un différend entre la Grande-Bretagne et la Russie. Aux relations des états il fallait des lois et une justice supérieure aux états.

C'est la cour suprême qui en remplit l'office; sous sa garde a été mise la constitution des États-Unis, qui est la charte de l'Union : les lois générales que vote le congrès sont venues s'ajouter à cette charte. Seule, la cour suprême ne pouvait pas remplir cette mission : aussi est-elle devenue la tête de toute une hiérarchie judiciaire. — Depuis le commencement du siècle, trois juridictions se partagent l'autorité judiciaire fédérale : les cours de district dans chaque état, les cours de circuit présidées par les juges supérieurs en tournée, et, au-dessus de tous, la cour suprême siégeant à Washington.

Pour maintenir efficacement l'Union, la constitution a armé la cour suprême et ses démembremens de la compétence la plus étendue. Tout ce qui intéresse la conservation de la confédération, tout ce qui est d'intérêt vraiment national est de son ressort.

Lutte entre confédérés, interprétation de la constitution, des lois générales et des traités, procès touchant les ambassadeurs, parce que le droit des gens peut y être impliqué, affaires maritimes, parce que les mers n'appartiennent à aucun état particulier : telles sont les matières dévolues à une juridiction maîtresse de sa compétence, habile à en reculer les bornes et n'ayant pas de peine à juger tous les plus grands procès de l'Union en cassant les arrêts des cours suprêmes des états.

A sa tête est le *chief justice;* huit juges (*associate justices*) composent la cour, que complète l'institution du ministère public, vers laquelle marche lentement l'Angleterre. Un procureur-général est chargé de poursuivre et de diriger toutes les instances dans lesquelles les États-Unis sont intéressés. Conseil du gouvernement pour toutes les questions de droit, il a rang de ministre et exerce une charge qui rappelle les fonctions de notre garde des sceaux (1); chaque année, le premier lundi de décembre, une session où sont présens les neuf juges s'ouvre à Washington. Ils peuvent juger au nombre de cinq. Mais leur principale fonction est de parcourir individuellement les circuits pour présider des assises. L'Union est divisée en neuf circuits dans lesquels chaque année deux sessions d'assises sont tenues par un des juges, qui statue avec l'aide du jury. Enfin cinquante cours de districts, juridictions fixes et permanentes, sont établies à raison d'une ou deux par état, pour juger en premier ressort les causes civiles et pénales de moindre importance.

Ainsi l'organisation judiciaire, les compétences, le droit lui-même, sont scindés aux États-Unis en deux parts. Il fallait exposer ce système, sans analogue dans l'ancien monde, avant d'examiner la situation des juges américains, c'est-à-dire le point qui nous touche véritablement.

S'il faut distinguer en Amérique les deux justices, il ne faut pas séparer avec moins de soin les deux ordres de magistrats. Les uns remplissent leur charge jusqu'à ce qu'ils aient démérité, les autres l'occupent pendant un temps fort court. Les premiers sont nommés par les pouvoirs les plus élevés de la confédération, les seconds sont élus par la masse des justiciables. De cette ori-

(1) L'autorité des précédens et du droit dans le jeu des institutions politiques aux États-Unis n'est nulle part plus visible que dans les fonctions d'*attorney general*. C'est le procureur-général que le président et les ministres consultent sur toutes les questions de droit. Ses réponses réunies et publiées forment un volumineux commentaire de la constitution. Elles témoignent de la rare capacité des jurisconsultes qui ont rempli cette charge, aussi bien que du respect que le droit inspire au premier magistrat de la république. — *Official Opinions of the attorneys general of the United States* (13 volumes in-8°; Washington, 1873).

gine différente découlent les caractères les plus opposés. Avant de les décrire, examinons comment cette divergence s'est produite entre deux branches de la justice en un même pays.

La constitution rédigée en 1787 sous l'inspiration de Washington et de ses amis, après avoir fondé le pouvoir judiciaire des États-Unis, déclarait que les juges tant des cours suprêmes que des cours inférieures « seraient nommés par le président, » avec l'assentiment du sénat. Les auteurs de la constitution, un instant portés vers le choix des juges par le sénat seul, avaient bien vite compris qu'il fallait donner au président de la confédération une initiative que réglerait le contrôle d'une assemblée élue. Ainsi le pouvoir exécutif, dans son expression la plus haute, choisit les magistrats qui interpréteront et appliqueront le pacte fédéral.

La constitution porte que « les juges conserveront leurs charges, tant que leur conduite sera bonne. » Elle proclamait en réalité l'inamovibilité. L'importance de ce principe n'échappait à aucun des hommes d'état qui l'avaient soutenu. A leurs yeux, c'était le fondement de l'indépendance judiciaire, le seul moyen d'assurer au pouvoir régulateur qu'ils entendaient créer dans l'état l'autorité suffisante pour contre-balancer les fluctuations des pouvoirs élus.

A l'imitation du gouvernement central, les différens états conférent à des magistrats permanens l'administration de la justice. Dans les uns, le gouvernement et le sénat, dans les autres la législature seule choisissaient les juges des cours. Prenons comme termes de comparaison les deux extrémités de la hiérarchie judiciaire et suivons ce qui s'est passé depuis un siècle pour les juges de paix et pour les cours suprêmes de chaque état. Le pouvoir exécutif de l'état nommait les juges de paix, mais les candidats lui étaient présentés tantôt par la chambre des représentans, tantôt par les cours de comtés. Il est vrai qu'en deux états, la Georgie et la Pensylvanie, les électeurs désignaient directement les candidats au gouverneur. Peu après, dans l'Ohio, le peuple fut appelé en 1802 à élire les juges de paix; cet exemple ne fut suivi que très lentement, et trois constitutions particulières l'avaient seules imité, lorsque l'état de New-York se décida en 1826 à faire élire les juges de paix. Néanmoins, en 1840, il n'y avait que sept états qui eussent adopté ce système, lorsqu'un mouvement général se prononça en faveur de l'élection de 1840 à 1870. Plus de vingt révisions successives des constitutions locales eurent lieu afin de soumettre les magistrats inférieurs au suffrage populaire.

La durée des pouvoirs des juges de paix subit les mêmes influences: au siècle dernier, ils demeuraient en charge durant leur bonne conduite; quelques constitutions avaient fixé le terme de leurs fonctions à sept ans, un plus petit nombre à cinq années. Peu

à peu les exigences populaires réduisirent la période, et la majorité des états a soumis tous les deux ans les juges de paix à la réélection.

Pour les cours de justice, l'impulsion s'est manifestée plus tard, mais n'a pas été moins générale ni moins violente. A l'origine de la confédération, dans certains états le gouvernement et le sénat, dans d'autres la législature seule, choisissaient les juges. Hors le cas d'inconduite, les magistrats étaient permanens, sauf en trois états. C'est à New-York que nous voyons poindre le mouvement de réaction contre les juges permanens nommés par le pouvoir exécutif. En 1846, leur élection fut soumise au peuple. En dix ans, quinze constitutions avaient suivi l'exemple de New-York, et aujourd'hui il n'y a pas moins de vingt et un états qui ont livré au suffrage populaire l'élection des magistrats.

Si les juges choisis par le peuple étaient montés sur leurs sièges pour n'en plus descendre, l'inamovibilité aurait créé avec le temps une indépendance qui aurait atténué les vices de leur origine, mais la condition des magistrats issus de l'élection est de ne pouvoir demeurer longtemps sur leurs sièges. La souveraineté populaire qui les a créés veut les soumettre à sa dépendance. La perspective de la réélection doit maintenir le juge dans les liens de la servitude en lui montrant le sort qui l'attend, s'il ne conserve pas les faveurs populaires. Les juges dans la première période avaient été institués à vie, c'est-à-dire tant que durerait leur bonne conduite; bientôt le terme fut réduit à sept ans, puis à cinq et enfin en certains états à deux années. C'est la pente naturelle des démocraties de livrer à l'élection toutes les charges de l'état et d'aspirer à rendre la durée des emplois de plus en plus courte. C'est en même temps le châtiment des nations qui ne savent opposer aucune digue au courant populaire, de voir leurs institutions empoisonnées par la corruption. Les États-Unis n'ont pas échappé à la loi commune. Tandis que les magistrats des cours fédérales, nommés par le pouvoir exécutif sous le contrôle du sénat, demeuraient les fidèles gardiens de la charte américaine, que leur justice était entourée du respect public, les juges chargés d'administrer la justice locale, issus de scrutins politiques, après des luttes dans lesquelles leur dignité était compromise, devenaient les serviteurs de la majorité, les obligés et les complices des partis. Sont-ce les détracteurs de la société américaine qui s'expriment de la sorte? Nullement : c'est aux plus éminens jurisconsultes qu'est emprunté ce sévère jugement. Ils nous apprennent que la valeur morale des juges vaut celle des suffrages qui les nomment. De nos jours, on peut diviser aux États-Unis le corps électoral en trois catégories : au sommet, les gens absorbés par leurs affaires qui votent rarement et

que dégoûte le spectacle des intrigues électorales; — à l'autre extrémité de l'échelle sociale, les hommes qui ont fait de la politique un métier, de telle ou telle opinion, la profession souvent lucrative de leur vie, qui multiplient leur action, se prodiguent et acceptent tous les mandats pour faire réussir celui dont ils ont entrepris, parfois à forfait, d'assurer le triomphe. Entre l'élite qui s'abstient et le *politician* qui s'agite, existe la masse de la nation, dans laquelle les ouvriers laborieux, les commerçans actifs l'emporteraient peut-être sur les ignorans et les illettrés, si la foule des émigrans, pleins d'illusions et faciles à séduire, n'était prête à se jeter dans les bras du premier qui leur promet la fortune. Les *politicians* sont les auteurs des candidatures judiciaires; ils les prônent et en assurent le succès. Pendant que l'érudit, le jurisconsulte effrayé de ce bruit, cède le pas aux cliens inconnus de ces entrepreneurs d'élections, les candidats promenés de comité en comité, de convention en convention, parcourent le pays en sollicitant les suffrages. — « C'est le métier de tout candidat, dira-t-on. Vous faites le procès des élections. » Les élections judiciaires ne ressemblent à nulle autre; ce qui est nécessaire en une élection politique est intolérable lorsqu'il s'agit d'un magistrat. Suivez le candidat qui le lendemain veut être juge, Écoutez les questions qu'on lui adresse : elles ont toutes trait à l'exercice de ses fonctions; sera-t-il sévère? usera-t-il d'indulgence? appliquera-t-il telle ou telle prescription récemment votée? prendra-t-il sur lui de la laisser dans l'oubli? Il faut qu'il s'explique : s'il garde le silence, il est battu. Aussi subira-t-il les questions les moins convenables; il souscrira volontiers des engagemens de ne pas appliquer telle loi impopulaire, et lorsque le lendemain, devenu juge, il pourrait du haut de son siége ne s'inspirer que de son devoir, il se voit rappeler à ses promesses électorales par le comité qui l'a tiré de l'obscurité et qui menace de le rejeter parmi la foule, au jour de la réélection, s'il ne demeure pas l'esclave du mandat qu'il a souscrit.

Entre tous les récits que font les Américains des maux qui sont la suite de ce système il nous est malaisé de choisir. Ici, c'est une entreprise colossale disposant de capitaux énormes, annonçant l'intention d'asservir à ses spéculations les députés et les juges, et parvenant à s'emparer pendant plusieurs années du pouvoir judiciaire aussi bien que du pouvoir politique. Là, c'est une lutte à coups de jugemens entre des magistrats au profit de leurs électeurs, cessant d'être des justiciables pour devenir leurs cliens et leurs protégés. En un mot, la corruption chez quelques hommes, la dépendance dans la plupart des cours, la médiocrité à tous les degrés, voilà le résultat du système inauguré vers 1846

et dont gémissent les jurisconsultes américains depuis un quart de siècle.

Si l'on observe avec soin certains symptômes, il est possible d'entrevoir quelques indices d'une réaction contre ces désordres. En 1872, à la suite des scandales auxquels nous venons de faire allusion, une campagne fut entreprise contre les magistrats corrompus de New-York, et leur défaite vint rassurer les honnêtes gens (1). Déjà, à deux reprises, la législature avait adopté un amendement constitutionnel qui rendait au gouvernement la nomination des juges. L'agitation fut fort vive vers la fin de l'année 1873. Tous ceux qui écrivent, qui lisent et pensent étaient d'accord pour prédire le succès de cette ligue du bon sens; mais la masse fut docile aux clameurs des politiciens, et 319,000 voix contre 115,000 maintinrent au peuple le droit de vote. Malgré la toute-puisaance du nombre, cette minorité fut considérée comme un sévère avertissement qui ne devait pas être entièrement inefficace. En d'autres états, le même mouvement se produisait sous une autre forme. La durée du mandat des juges varie suivant les constitutions locales. De l'exercice des fonctions jusqu'au jour où le juge aurait démérité (*during good behaviour*), la majorité des états en était arrivée à ces termes très courts qui favorisaient les brigues électorales en rendant en quelque sorte les comités permanens. C'est vers 1855 que fut atteint le minimum de durée des fonctions; stationnaires jusqu'en 1867, il semble que depuis dix ans les termes s'étendent. Huit états ont déjà révisé leur constitution en élevant sensiblement la période du mandat judiciaire. Plusieurs l'ont doublée en la portant de six à douze années. La Pensylvanie a été plus loin en décidant que ses juges, anciennement élus pour quinze années, exerceraient leurs fonctions pendant vingt et un ans. Si l'on tient compte de l'âge auquel on peut être élu magistrat, il en résulte que les juges de Philadelphie sont garantis par une sorte d'inamovibilité.

C'est encore aux mêmes inquiétudes que furent dues diverses précautions contre la tyrannie des majorités. La nouvelle constitution de Pensylvanie, approuvée en 1872 par le vote populaire, adopta pour l'élection des magistrats l'un des systèmes de suffrage préconisés en Europe pour la représentation des minorités. Lorsque deux magistrats doivent être choisis, chaque électeur ne porte qu'un nom sur son bulletin, et de la sorte, la majorité, impuissante à faire nommer deux candidats, est forcée de céder un des sièges à la minorité. La convention constitutionnelle de l'Ohio a examiné la même question en 1873 et l'a résolue par l'adoption du vote cumulatif,

(1) Société de législation comparée. Juillet 1872.

qui permet à l'électeur de la minorité de racheter son impuissance en accumulant sur un même candidat tous ses suffrages. Si ces remèdes sont suffisans, les cours suprêmes de Pensylvanie et de l'Ohio ne pourront être la proie d'une seule faction politique.

Il n'est pas surprenant qu'une réaction se produise en un pays où toute la hiérarchie des magistrats que la constitution déclare inamovible rend dans les cours fédérales une justice dont les Américains sont satisfaits. Cette comparaison perpétuelle entre les deux modes de recrutement et les garanties qui entourent les juges (1) provoque, parmi les hommes de loi et chez tous ceux que n'aveugle point la passion, des réflexions salutaires. Les critiques qui s'adressent aux cours locales sont trop graves pour que l'opinion publique, éclairée par la vue de ces désordres, ne s'applique pas à défendre la justice fédérale. Tout le monde sent d'ailleurs que les cours des États-Unis ne pourraient être livrées aux fantaisies électorales, sans que la constitution, qu'elles ont mission de défendre, fût menacée. C'est ici qu'il devient nécessaire d'expliquer, avec plus de précision, le rôle de la justice fédérale.

Aux États-Unis, la justice est un véritable pouvoir; dans nos anciennes sociétés, il n'est pas surprenant que plus d'un publiciste ait refusé de reconnaître au corps judiciaire les caractères d'un pouvoir indépendant. Née de la puissance exécutive, vivant de tolérance, lui servant en quelque sorte d'instrument et de conseil, l'autorité judiciaire ne possède, chez les nations du continent, aucun des attributs que comporte sa mission, la plus haute de l'état. Les Américains n'ont pas hésité à les lui donner : en adoptant la formule de Montesquieu, ils ont fait de la séparation des trois pouvoirs une vérité fondamentale. Ils ont remarqué que, par sa nature, le pouvoir judiciaire était le plus faible. Ils ont voulu en faire le plus fort, celui auquel appartiendrait le dernier mot. A l'exécutif, qui dispose des honneurs et qui tient l'épée de la société, à la législature qui, non seulement, est maîtresse du budget, mais qui règle les droits et les devoirs sociaux, ils ont voulu opposer comme un frein le pouvoir de juger. Comme la loi doit être le seul souverain en une république, ils ont considéré qu'au-dessus du soldat, du président, ou des législateurs, devait planer, dans une sphère inaccessible aux intrigues, l'interprète de la loi. Ils ont établi à son profit le plus immense pouvoir judiciaire qui ait été constitué chez aucun peuple. A les entendre, à lire les docteurs de leur théorie constitutionnelle, la république le veut ainsi : les

(1) Les juges américains des deux ordres conservent leurs fonctions, soit pendant la durée de leurs pouvoirs électifs, soit tant que dure leur bonne conduite. Ils ne sont renversés de leur siège que par la procédure d'*impeachment*, c'est-à-dire par la mise en accusation poursuivie par la chambre des représentans devant le sénat.

périls qu'elle court ne s'accommodent pas d'un régime de concessions mutuelles où les rapports entre les forces seraient variables. Il faut des lois précises, une constitution claire, et un contrôle qui maintienne d'une main également ferme ceux qui font la loi et ceux qui l'exécutent. Le pouvoir judiciaire a reçu cette grande mission : il est la clef de voûte de la constitution américaine. En faut-il des exemples? La constitution interdit aux états de voter un statut qui altère les obligations privées. Un état fait-il une loi qui porte atteinte à un droit résultat d'un contrat? le citoyen lésé saisit le tribunal fédéral. — La constitution défend de faire une loi qui touche en rien à la liberté de la presse. Un statut local diminue-t-il les franchises du livre, du journal? aussitôt le tribunal fédéral est saisi. — Les lois rétroactives sont prohibées. Celui qui est condamné en vertu d'une loi pénale rétroactive en appelle. En un mot, toutes les doléances des citoyens lésés par la loi, qu'elle émane du congrès ou de la législature des états, aboutissent aux magistrats fédéraux, qui, les yeux fixés sur la constitution, jugent à la fois les pouvoirs publics, les législateurs et la loi.

Pour une telle mission, quelle force ne fallait-il point donner aux cours fédérales? La constitution n'hésita pas à rendre permanentes les fonctions de ces juges qui tiennent en leurs mains la législation politique aussi bien que la législation civile des États-Unis. Malgré le flot montant de la démocratie, malgré la manie du fonctionarisme et les exigences électorales dont le tableau a été tracé, l'inamovibilité des juges fédéraux paraît à l'abri des attaques. Elle a résisté à la malveillance de Jefferson, qui soutenait avec les théoriciens de l'omnipotence populaire que la permanence des fonctions de justice était un vestige de la monarchie. Les jurisconsultes qui font autorité de l'autre côté de l'Atlantique, Story, Kent et avant eux les auteurs du *Federalist*, ont victorieusement démontré que l'inamovibilité, utile en une monarchie pour défendre les droits des sujets contre les abus de la couronne, était indispensable en une république pour protéger les juges contre la tyrannie des factions. Il faut que les tribunaux résistent à ces courans éphémères, se montrent en tous temps armés et résolus contre la licence et qu'ils agissent avec impartialité sans se soucier de la condition du plaideur ou du parti auquel il appartient. Il est admis aujourd'hui en Amérique que le juge a besoin de plus de fermeté pour résister aux caprices injustes de la foule qu'à l'arbitraire du monarque. Dans tout gouvernement, quel que soit son nom, il existe toujours un souverain, disposant de la force, pouvant en abuser et dont le juge doit contenir les fantaisies au nom du droit. Partout il ne peut y avoir de sécurité pour les minorités que grâce au pouvoir judiciaire. Il est le protecteur naturel des

faibles, des persécutés, de ceux qui se disent ou qui sont des victimes. Les jurisconsultes de la république américaine ne croient manquer ni à leur parti ni à leur foi politique en faisant ressortir les difficultés de la tâche qui s'impose aux juges sous une démocratie ! Dans une monarchie, font-ils observer, les sympathies du peuple sont naturellement en éveil contre la tyrannie et elles cherchent à arracher des victimes aux vengeances du maître. C'est la lutte d'un seul contre tous. Dans les gouvernemens où la majorité qui obtient le pouvoir passe pour représenter la volonté du peuple, la persécution, surtout lorsqu'elle est politique, devient la cause de tous contre un seul. C'est de toutes les persécutions la plus violente, la plus infatigable, parce qu'elle semble à ses auteurs la seule manière d'atteindre au pouvoir ou de le conserver. L'arbitraire, au lieu d'être personnifié en un seul, est l'arme dont se servent tous ceux qui oppriment au nom du peuple, et tandis qu'on rougirait de servir les caprices d'un maître, on se fait gloire de servir des passions qu'on croit ennoblir en les nommant la volonté du peuple. Sous une démocratie, continuent les Américains, le despotisme peut donc être plus lourd; il prend plus aisément le masque du bien public, et le despote, unique en une monarchie absolue, devient un corps à mille têtes plus redoutable pour la sécurité des citoyens. C'est dans un tel gouvernement, alors que le peuple est souverain, qu'il faut ménager au juge la plus solide indépendance : les Américains l'ont pensé. Ils savaient que, dans une république, rien n'était plus facile pour des démagogues que de dresser des intrigues contre l'exercice régulier de l'autorité, et que leurs desseins ne pouvaient être déjoués que par la fermeté des magistrats. Ils n'ignoraient pas que les démagogues seraient nécessairement hostiles au pouvoir qui les tient en échec et à l'impartialité qui les condamne. Ils ont compris que la magistrature ne demeurerait pas longtemps à demi organisée en présence du tourbillon des forces démocratiques, qu'il fallait en faire le premier pouvoir de l'état ou la laisser se courber jusqu'à ce qu'elle devînt le jouet des caprices populaires. Ils n'ont pas hésité et des deux justices qui se partagent les États-Unis, l'une a été livrée en pâture aux appétits de la multitude, tandis que l'autre, sauvée par la constitution, sert de recours au droit violé.

Ainsi il semble que dans cette société singulière où déborde la vie, où tous les élémens des passions sociales se rencontrent et fermentent, les opinions qui se partagent les partis de l'ancien monde au point de vue de l'organisation judiciaire aient été laissées libres de faire l'expérience de leurs forces. L'arbitrage et l'élection, idées connexes qu'ont poursuivies parmi nous les radicaux depuis le commencement de la révolution, ont été mises en pratique dans

la plupart des cours d'état; les tribunaux sont devenus à tous les degrés des arbitres élus; et comme les électeurs, sans biens, sans intérêts personnels, sont persuadés qu'ils n'auront besoin de la justice que pour échapper aux obligations légales, ils choisissent les juges les plus enclins à énerver la loi et à les affranchir de son joug. En face de cette justice se dressent ces vrais jurisconsultes, ennemis nés d'une démagogie jalouse de toute supériorité, résistant à ses assauts, plaçant leur inamovibilité sous la sauvegarde de leur science, et ne s'occupant que de l'application du droit en demeurant supérieurs à tous les partis. Ce double spectacle frappe en Amérique tous ceux qui pensent; il ne doit pas être perdu pour les sociétés aux prises avec les périls d'une démocratie qui ne connaît ni bornes ni obstacles.

II.

L'organisation judiciaire de la Suisse est peu connue, parce qu'elle varie suivant les cantons. Sa diversité décourage, et on recule devant la longueur d'une étude qui ne paraît pas en rapport avec l'exiguïté des territoires affectés à chaque juridiction. Puis, en France, que d'esprits légers qui, enflés par le spectacle de notre colossale unité, considèrent avec quelque dédain les petites nations! Pourtant, dans la conduite et le gouvernement des hommes, il n'y a ni petits peuples ni petits problèmes : partout où se développe une institution fécondée par l'action de volontés libres, il y a une leçon à recueillir.

La première surprise d'un Français est de voir la justice abandonnée en ce pays à la législation cantonale. Les Suisses pensent que, s'il est indispensable de soumettre à un commandement et à une impulsion uniques l'armée, les travaux publics, le commerce et les chemins de fer, la fonction de juge s'accommode fort bien de la diversité. Dans le reste de l'Europe, la justice est venue du roi. En Suisse, elle est issue de l'arbitrage. Elle émane donc des citoyens, et ce n'est pas le signe et l'instrument de l'unité nationale. De ce principe différent découle tout ce qui va suivre. Les Suisses se préoccupent moins d'une bonne justice que d'une justice qui satisfasse les parties; suivant eux, la confiance inspirée au justiciable est la première qualité du magistrat. Où nous cherchons des garanties dans les règles législatives uniformes, ils les font reposer tout entières sur l'assentiment commun des habitans du canton dont les juges doivent régler les intérêts. Aussi, à tous les degrés, le peuple a-t-il foi en ses juges.

Cette confiance est en partie fondée sur l'ancienneté des institutions locales. Chaque canton est attaché à son système judiciaire,

parce qu'il en retrouve soit les lignes générales, soit tel trait particulier dans sa plus lointaine histoire. Aussi l'esprit centralisateur qui s'agite dans la confédération, comme en toute l'Europe, n'a-t-il pas encore osé s'attaquer à la justice cantonale. Il l'a laissée intacte, en se bornant à instituer un tribunal fédéral pour les affaires politiques et pour les procès intéressant divers cantons dont aucun ne pourrait être juge en sa propre cause.

Nous ne pouvons ici parler séparément du système suivi dans les vingt-deux cantons. Il faut nous contenter d'indiquer les traits généraux. A première vue l'organisation judiciaire de la Suisse a une certaine analogie avec la nôtre : au centre du canton, un tribunal de cassation, puis une juridiction d'appel, plusieurs tribunaux de première instance parsemés dans les petites villes, enfin au-dessous, répandus dans les bourgades rurales, des juges de paix; tous ces noms répondent à nos idées françaises. Il est vrai que ces juridictions sont resserrées dans des limites territoriales dont nous n'avons pas d'exemple : un tribunal de cassation pour un canton de 100,000 âmes, un tribunal de première instance pour 7 à 10,000 habitans, un juge de paix pour 1,200, choquent nos habitudes.

La démocratie suisse ne s'accommode pas seulement de ce régime : elle y tient fortement. Elle y voit la conservation d'anciennes coutumes auxquelles les plus humbles sont attachés, et surtout l'application de ce système de morcellement qui rapproche chaque habitant du pouvoir, le fait participer aux affaires publiques, l'associe à la justice, d'aussi près que dans nos campagnes il est associé à l'administration municipale et l'élève jusqu'aux intérêts généraux en lui donnant souvent la charge des intérêts particuliers.

Au premier degré de l'échelle judiciaire se trouve le juge de paix, dont le rôle diffère suivant les cantons; tantôt juge comme en France, tantôt n'ayant aucune attribution judiciaire, et chargé seulement d'éteindre les querelles. Alors il change de nom et, sous le titre de conciliateur, il en remplit la mission officieuse, sans qu'elle l'empêche d'exercer une fonction judiciaire plus élevée : souvent le conciliateur dans sa commune est juge de première instance dans son district.

Dans une nation où un canton est un état indépendant, il est naturel que les moindres agglomérations tiennent à jouer un rôle : chaque village veut posséder sa justice de paix, chaque bourg son tribunal en plein exercice. Genève et Bâle sont les seules villes qui par leur importance aient absorbé tout le canton. On sait le mot de Voltaire disant que, lorsqu'il secouait sa perruque, il poudrait toute la république. Il est aisé de comprendre que plusieurs tri-

bunaux ne se soient pas maintenus sur de si petits territoires, aux portes d'une ville dont ils devenaient les faubourgs. Partout ailleurs, les cantons sont divisés en de nombreux districts judiciaires possédant chacun un tribunal. Les Vaudois en ont dix-neuf; pour une population très inférieure (136,000), Lucerne en a autant. Les projets de réduction présentés en ces dernières années sont venus se heurter contre un attachement invincible aux justices locales. Si on enlevait un tribunal à une petite ville, les Suisses croiraient qu'on leur arrache le signe extérieur de leur indépendance. Les habitans de la ville dépouillée de son tribunal se trouveraient aussi humiliés que si, en France, une de nos communes rurales devait dépendre, pour la gestion de ses intérêts, du conseil municipal élu par la commune voisine.

Aussi, justice locale morcelée, faisant partie des coutumes de chaque ville, voilà ce que l'on trouve dans la plus grande partie de la Suisse. Partout, la justice de première instance est rendue par trois juges : tantôt ils appartiennent au siège comme en France; tantôt le président seul y est attaché, les deux présidens des sièges les plus voisins lui servant d'assesseurs. Ce système, en usage dans le canton de Neuchâtel, donne d'excellens résultats. Aux justiciables il offre les mêmes garanties sans accroître inutilement le nombre des magistrats.

A ne considérer que la nature des institutions, il semble que le jury civil eût dû pénétrer et s'acclimater en Suisse; on le chercherait en vain, d'où il ressort que les jurés ne sont pas les juges nécessaires dans toute démocratie. Quand les magistrats issus d'une délégation supérieure sont nommés par la puissance exécutive, le peuple réclame sa part dans l'administration de la justice et veut placer des jurés auprès des juges pour contre-balancer leur pouvoir. Lorsqu'au contraire les magistrats sortent de la nation et en dépendent, le peuple, qui contrôle à tout instant la justice, se repose sur eux d'une fonction qui viendrait accroître sans profit ses charges. Certains cantons possèdent le jury criminel, même le jury correctionnel et les conservent, d'autres se contentent de leurs juges ordinaires et tiennent les jurés pour inutiles.

En Suisse, les magistrats sont mêlés au peuple comme des jurés. Ils en émanent et rentrent incessamment dans son sein. Il en résulte que le jury ne rencontre pas chez nos voisins l'admiration que leur ont vouée les races anglo-saxonnes. Nulle part on n'entendrait un Suisse qualifier emphatiquement le jury, comme un Anglais ou un Américain, de « palladium des libertés publiques. » Le jury n'a pas sauvé la liberté suisse. Une situation spéciale de la magistrature a créé en ce pays et sur ce point des idées qui n'ont pas cours dans les autres démocraties.

Un Suisse qui parle de l'indépendance judiciaire veut parler de l'impartialité des juges, non de leur liberté de s'affranchir entièrement des sentimens du peuple. Quand les magistrats se font exclusivement les serviteurs de la loi contre le peuple, on change la loi. Genève en a donné un frappant exemple : on y avait établi le juge unique. Il y a quelque années, on se mit à redouter son pouvoir : lorsqu'on chercha un contrôle, le peuple ne tourna pas les yeux vers le jury, mais vers les assesseurs, sortes de jurés permanens remplissant pendant un temps limité les fonctions de juges, sans être plus capables ni beaucoup plus responsables que des jurés, ayant par rapport à eux cette infériorité de demeurer immobiles en une place où ils risquent de représenter bien plus les passions politiques qui les ont choisis que le fonds commun du bon sens public. Quand le juré devient permanent, c'est signe qu'il perd son indépendance. Or un assesseur n'est qu'un juré permanent : il n'a pas le titre de juge et il en exerce les fonctions; il n'a fait aucune étude spéciale, il n'a pas de responsabilité, il est le délégué du peuple auprès de l'homme instruit qui juge. Par la nature même de sa mission, il est condamné soit à opprimer la justice, soit à être annulé par le magistrat. On dit qu'à Genève le juge, dont les assesseurs devaient corriger la rigueur, a triomphé de leur influence, qu'habitué aux formes de la procédure comme aux règles de la loi, il n'a pas eu de peine jusqu'ici à faire prévaloir son opinion. Les assesseurs en s'effaçant ont donc bien mérité de la justice; mais n'est-il pas à craindre qu'ils sortent de leur abstention le jour où les passions de la place publique auront intérêt à étouffer le droit?

A côté des tribunaux de district ou de première instance, il existe dans certaines parties de la Suisse des juridictions spéciales nées d'un intérêt particulier ou issues d'une antique tradition. Tels sont, à Bâle le tribunal des orphelins, le tribunal des constructions; à Neuchâtel, les tribunaux d'arbitrage industriel; dans d'autres cantons, les tribunaux de commerce, les cours réservées aux causes matrimoniales, aux affaires de tutelle. — Ces institutions, parallèles aux tribunaux de première instance, n'altèrent en rien l'unité de l'organisation. Lorsque l'appel est ouvert, tous les recours sont portés devant le tribunal supérieur, qui est le même pour tous les justiciables.

Suivant les cantons, le tribunal d'appel porte des noms différens : cour suprême à Berne; cour d'appel et de cassation à Neuchâtel; cour de justice civile et criminelle à Genève; tribunal d'appel à Bâle; c'est en réalité et partout une seule et même institution, à laquelle les Vaudois ont donné sa véritable dénomination en le nommant simplement tribunal cantonal. Chargé d'exercer une surveillance constante sur l'administration de la justice, de vider en

dernier ressort les appels, de connaître des recours en cas de violation du droit, ce tribunal est investi dans la plus grande partie de la Suisse des attributions d'une cour de cassation. Cette juridiction réunit les attributions d'une cour supérieure et d'une cour régulatrice et constitue la plus haute expression de la justice dans chaque canton.

Dans une confédération, il ne suffit pas que chaque territoire ait organisé dans son sein une hiérarchie judiciaire complète pour que la justice soit également garantie à tous. Une autorité légale supérieure aux cantons, nous l'avons remarqué en étudiant les États-Unis, peut seule mettre fin aux débats entre confédérés des divers territoires. Tel est le point de départ du tribunal fédéral réorganisé en 1874 et régissant les intérêts mixtes.

A l'origine de la confédération et pendant cinq siècles, tous les différends entre les confédérés étaient soumis à une justice arbitrale. « Les alliances » qui étaient la base du droit public et réglaient les rapports des cantons, contenaient une promesse de déférer les contestations à des arbitres. En vigueur jusqu'à la révolution française, ce système fut écarté pendant la période unitaire pour reparaître en 1815. Mais le nombre des questions mixtes augmentait avec les relations mutelles ; l'arbitrage permanent donna naissance au juge en titre, et, en 1848, du consentement de tous les cantons, le tribunal fédéral fut constitué. Composé de onze juges et de onze suppléans, afin que chaque fraction de la confédération fût représentée, le tribunal fédéral connaissait des litiges entre cantons, des débats entre un canton et le pouvoir central, mais les affaires politiques et celles engageant une question de droit public étaient réservées à l'assemblée fédérale. On soumettait de la sorte à une autorité purement politique les matières mixtes et on les livrait aux intérêts de parti qui altèrent trop souvent la notion du droit : c'était compromettre gravement la justice. Des protestations s'élevèrent de toutes parts : les esprits sages s'accordèrent à demander qu'il n'y eût plus en Suisse de décisions qui pussent échapper à l'empire du droit et que désormais l'autorité judiciaire connût de toutes les violations de la loi.

En 1874, le tribunal fédéral conquit enfin ce terrain, qui est son domaine naturel, aux applaudissemens du peuple, dont la liberté se trouva dès lors placée sous la protection de la justice : conflits de compétence entre les autorités fédérales et les autorités cantonales, différends entre cantons, réclamations des citoyens pour violation des droits qui leur sont garantis soit par la législation fédérale, soit par la constitution de leurs cantons : telles sont les attributions principales de cette cour suprême qui est juge de sa propre com-

pétence et qui embrasse, par conséquent, dans son domaine exclusif, l'ensemble du droit fédéral.

Le tribunal fédéral siège à Lausanne. On a voulu qu'il délibérât loin de Berne, où se tiennent les chambres et où s'agitent les influences politiques. Il est composé de neuf juges et de neuf suppléans, élus par les deux chambres réunies en assemblée fédérale. La durée des fonctions est de six années. Il vient d'achever la première période de son existence, et cette expérience, d'un avis unanime, lui a été favorable. Sa jurisprudence a été sage et ferme : elle a éclairé certaines parties du droit public, et le pouvoir exécutif est demeuré indépendant dans son action, sans que, pour atteindre ce résultat, nul ait pensé à paralyser la justice ou à la dessaisir. Les Suisses sont satisfaits de leur cour suprême. Les partisans les plus déterminés du canton, qui ont si longtemps retardé la formation de ce tribunal, n'élèvent pas de critiques, et si les choix de l'assemblée fédérale continuent à se porter sur des jurisconsultes entourés du respect de tous, s'ils ne se détournent pas pour satisfaire des intérêts de parti vers des hommes engagés dans les luttes politiques, le tribunal fédéral aura franchi victorieusement l'un des écueils les plus redoutables que rencontre son institution. Toutefois il ne faut pas se le dissimuler : l'élection par la législature et plus encore la courte durée des fonctions en demeureront les vices originels. Il est à craindre que, dans l'avenir, la perspective de l'expiration des pouvoirs n'affaiblisse, aux approches du terme, l'indépendance des juges, que de grandes causes tenant en suspens l'opinion publique ne soient volontairement ajournées par une sorte de déni de justice pour ménager les membres de l'assemblée fédérale et obtenir leurs voix. Ce sont là, à coup sûr, des hypothèses; mais la forme de l'élection autorise ces craintes, et elles deviendront d'inévitables réalités quand cette juridiction sera composée d'hommes moins fermes (1). Tel qu'il fonctionne depuis six ans, le tribunal fédéral marque un progrès dans le développement constitutionnel de la Suisse et donne un organe à la justice définitive, qui est le but de toute société et l'impérieux besoin d'une démocratie.

Le mode de nomination des juges, est, on le sait, le problème le plus ardu qui s'impose aux peuples libres. Il est toutefois un premier principe sur lequel nul n'élève de contestations. L'indépendance des hommes qui sont investis de la mission de juger est la qualité éminente que cherche à obtenir toute société réglée. Toutes les nations poursuivent à la fois la solution de ce problème : les unes

(1) Le 7 décembre 1880, tous les membres du tribunal fédéral viennent d'être réélus. Cet hommage à des magistrats éminens fait le plus grand honneur aux corps politiques.

confient au pouvoir exécutif la nomination des magistrats; les autres préfèrent la donner au peuple directement ou à ses mandataires. Les Suisses sont partisans de ce dernier système. Pour nous qui avons toujours vu le pouvoir exécutif investir les juges, la surprise est profonde et nous nous sentons plein de défiance. Examinons d'abord comment les différentes constitutions helvétiques ont appliqué cette méthode; nous aurons soin de distinguer les résultats par rapport à la Suisse et la valeur réelle du système.

Dans quelques petits cantons, le peuple gouverne directement; la population est assez restreinte pour qu'une assemblée contienne tous les électeurs, et lorsqu'aux premiers jours du printemps le voyageur qui descend les pentes du Saint-Gothard voit dans la vallée d'Uri ou d'Untervald une foule pressée autour de quelques hommes, il peut se dire qu'en ce champ de mai il a devant les yeux le spectacle unique, dans les temps modernes, d'un peuple réuni, tout entier, pour délibérer sur ses propres affaires, écouter ses chefs, apprécier leurs actes, et renouveler leurs pouvoirs; le jour même où il choisit les autorités qui régiront pendant l'année le canton, il élit ses magistrats. Mais les limites étroites du territoire, le nombre restreint des habitans, leurs mœurs pastorales les rejettent si loin de notre civilisation qu'on doit regarder cette application de la démocratie pure comme une épave du passé et non comme un exemple de l'avenir. Il faut sortir des gorges sauvages de la Reuss pour retrouver avec les horizons élargis le mouvement commercial et industriel qui fait la prospérité des cités.

Descendons vers Berne et Lucerne : nous trouvons les juges élus par le peuple, non en assemblée générale comme dans les petits cantons, mais par un scrutin auquel prennent part tous les électeurs habitant depuis plus de trois mois la juridiction. Le système de vote est le même pour les juges de paix et pour la formation du tribunal de district; seulement, tandis qu'à Lucerne le président est choisi par les électeurs, à Berne, le pouvoir législatif le désigne sur la présentation séparée de la cour suprême et du peuple, ce qui donne aux capacités une plus grande chance de parvenir. La cour suprême n'est pas issue de la même source. L'assemblée politique du canton, qui porte dans presque toute la Suisse le nom de grand conseil, est chargée de nommer, dans la plupart des cantons, les magistrats qui composent le tribunal supérieur. C'est, à vrai dire, une élection à deux degrés, les députés directement élus devenant les électeurs des juges.

Ainsi, suivant l'importance de la juridiction, la constitution a eu recours à l'élection par le suffrage populaire ou par les députés.

Plus on s'avance vers la frontière française et plus devient rare l'intervention directe du peuple. A Neuchâtel, les juges de paix

sont encore choisis par les électeurs locaux; mais les autres juridictions émanent du grand conseil et sont instituées pour trois ans. A Genève et à Bâle, les magistrats de tous ordres sont élus par l'assemblée politique.

Dans le canton de Vaud, l'organisation est plus compliquée : elle mérite quelques détails. Le tribunal cantonal a de tout temps été choisi par le grand conseil. Autrefois le pouvoir exécutif, issu de l'assemblée législative et portant le nom de conseil d'état, se réunissait au tribunal supérieur et de leur délibération commune sortait le choix des magistrats du canton. Ce mode de nomination, qui est encore en vigueur à Fribourg, souleva des critiques : les riches campagnards, dont l'influence dominait dans le grand conseil, formant à la fois le conseil d'état et le tribunal cantonal, étaient maîtres du pouvoir judiciaire. Il se fit un mouvement d'opinion : l'opposition promit au corps électoral de lui donner l'élection des magistrats. Lorsqu'elle eut triomphé, grand fut l'embarras, nul ne songeait à établir l'élection directe comme à Berne ou à Lucerne; on s'arrêta à un système mixte, en donnant au peuple la formation de listes de capacités judiciaires dressées par communes, à raison d'un élu pour cent âmes d'habitans. Sur ces listes fort longues, ce n'est pas le grand conseil, mais le tribunal cantonal qui choisit, dès qu'il est institué, les membres des tribunaux et les juges de paix. Les candidats qui ne sont pas pourvus d'une charge forment la liste annuelle du jury. De la sorte, l'action du pouvoir politique ne s'exerce que sur le choix du tribunal supérieur, et le peuple prend part à la nomination, moins par une désignation directe que par l'exclusion des candidats qui n'ont pas sa confiance. D'ailleurs des précautions ont été prises pour prévenir l'intolérance de la majorité : chaque électeur ne peut inscrire sur son bulletin que la moitié des candidats que sa commune doit nommer; grâce à ce système, dont les politiques sourient en le traitant d'ingénieux, la minorité est toujours représentée sur la liste (1). Nous n'avons pas ouï dire qu'une omission injuste ou passionnée ait été signalée depuis treize ans.

Ainsi, dans les cantons de la Suisse, le peuple désigne ses magistrats, soit directement dans une assemblée générale, soit par voie d'élection au premier degré, soit encore par les députés qu'il nomme, ou enfin en excluant ceux qu'il ne veut pas pour juges.

La première objection qui vienne à l'esprit d'un Français en étudiant cette organisation, c'est la confusion qui semble inévitable entre la justice et les passions politiques. Des trois pouvoirs qui

(1) Pour être nommé, un candidat doit avoir obtenu le quart des voix exprimées. Celui qui ne réunit pas ce chiffre est si évidemment impopulaire que nul ne peut regretter qu'il ne soit pas magistrat.

pourvoient en Suisse aux nominations, le tribunal cantonal seul le rassure, l'assemblée politique l'inquiète, le peuple l'alarme. Les Suisses n'éprouvent pas au même degré ces craintes. Ils ont grande confiance dans le bon sens des électeurs : à ceux qui seraient tentés de douter ils montrent leurs magistrats. Voyons-les donc avec eux et commençons par ceux de Berne, de Zurich et de Lucerne, élus directement par le peuple.

Les juges de paix sont des paysans choisis parmi les notables de la commune. C'est le plus souvent un homme âgé qui a montré du bon sens dans la conduite de ses affaires et qui a inspiré confiance à ses concitoyens. Il prend au sérieux son rôle de conciliation et se fait écouter autour de lui. Le juge de première instance devrait être un juriste, mais on estime que la moitié seulement des places est remplie par des hommes ayant fait des études juridiques : le reste est composé de juges de paix dont l'expérience a été la seule préparation, de notaires ou d'avocats versés dans la pratique, de simples citoyens dont l'esprit judicieux a inspiré confiance dans le district. Les Suisses assurent que, dans la plupart des cantons, ils ne se laissent pas guider en nommant les magistrats par l'esprit de parti et qu'à peu de jours d'intervalle, le vote étant ouvert pour l'élection d'un député et pour le choix d'un juge, les électeurs, lors du second scrutin, savent repousser les suggestions de la politique.

Dans les cantons où la lutte des partis atteint un certain degré de violence, on ne dissimule pas que les dernières élections judiciaires ont été purement politiques. Dans les procès où pouvaient reparaître les griefs du candidat, on a vu la justice s'éclipser pour faire place à la rancune ; toutefois les partis vaincus reconnaissent, non sans surprise, que les procès civils ne souffrent pas jusqu'ici d'un état de choses qui alarme bien plus les penseurs que la foule des citoyens. Du moment où les électeurs sont investis du droit d'élire leurs juges, l'entraînement est d'ailleurs invincible. On nous a cité un district où les élections judiciaires n'avaient jamais été politiques : une transaction, qui avait eu lieu d'ancienne date entre les partis, était fidèlement observée ; mais en 1875 les élections de députés avaient été chaudement disputées ; les deux partis se balançaient presque exactement. Deux ans plus tard, il fallait nommer les juges. Chacun était impatient de savoir si l'un des partis avait fait des progrès. On n'écouta que l'intérêt politique, et de l'urne sortit pour la première fois un tribunal n'appartenant qu'à une seule opinion. Les Suisses assurent que ces faits sont très rares, et ils aiment à citer de nombreux districts où, la direction des affaires étant passée des libéraux aux radicaux, le magistrat libéral fut confirmé dans son mandat à une grande majorité, nonobstant le revirement politique.

Malgré ces symptômes contradictoires, malgré ces injustices du scrutin qui ne sont que de rares mais significatives exceptions, les Suisses assurent que, du suffrage populaire émane, dans la plupart des cantons, un corps d'hommes remplissant suffisamment leur tâche, quelques-uns d'une valeur réelle, le plus grand nombre d'un niveau médiocre, mais échappant partout à la corruption. Aussi la réélection des juges, lorsqu'est expiré leur mandat, est-elle entrée dans les mœurs de la Suisse : à Zurich, à Berne et à Lucerne, on assure qu'il faudrait un démérite flagrant pour qu'un juge ne fût pas maintenu en charge.

Dans les cantons où le grand conseil fait les choix, nous avons trouvé les jugemens les plus contraires sur la valeur des hommes; mais il paraît certain que le jeu des partis dans l'assemblée politique, plus vif en un champ plus étroit, exerce une influence trop grande sur le choix des juges. On cite, il est vrai, quelques traits de la sagesse des grands conseils : à Zurich, après l'évolution démocratique de 1869, les radicaux n'ont pas songé un instant à priver les libéraux de la moitié des sièges qu'ils occupaient de longue date dans le tribunal cantonal. A Bâle, un président, appartenant au parti conservateur, était mort récemment après trente-quatre années de fonctions durant lesquelles la majorité du grand conseil était radicale. A Lausanne, les radicaux disposaient d'une majorité formidable : ils avaient, l'année précédente, composé le conseil d'état à leur gré; ils se proposaient de renouveler entièrement le tribunal cantonal, lorsqu'au jour du scrutin une opinion moyenne, dont ils ne soupçonnaient pas la puissance, a maintenu en charge les magistrats conservateurs. Mais quoi qu'en puissent dire les plus satisfaits, ces exemples sont rares : le soin avec lequel on les cite révèle une exception. Trop souvent les tribunaux reçoivent, comme en un asile, les candidats malheureux du parti vainqueur.

Dans plusieurs cantons, les magistrats peuvent être députés, et le cumul achève de mêler la politique et la justice. Il y a des cantons où plus de la moitié des présidens de districts siége au grand conseil. Les esprits sages déplorent une telle confusion ; mais elle se retrouve à tous les degrés : en certains districts, il n'y a presque pas de juges qui ne soient maires de leur commune ; la loi n'interdit aux maires que les fonctions de président. Ce rapprochement d'attributions ne choque pas les Suisses : il faut trouver la raison de ce fait dans leur histoire, où le pouvoir municipal et le pouvoir judiciaire ont toujours été si intimement mêlés.

Il n'y a pas une juridiction, quelqu'élevée qu'elle soit, qui échappe en Suisse à ce contact de la politique. Le tribunal fédéral, dont les juristes louent la jurisprudence et dont la confédération apprécie la sagesse, n'évite pas cet écueil : issu du vote des deux chambres

réunies tous les six ans en un congrès pour le nommer, il a été constitué à la suite d'un accord des partis. Qui pourrait en faire un grief spécial aux Suisses? N'est-ce pas ainsi que notre conseil d'État a été formé en 1872? La lutte des partis a-t-elle respecté la magistrature administrative qu'il s'agissait de constituer? C'est le sort commun des institutions et des hommes qui les composent de porter la trace de leur origine. Il reste à savoir laquelle s'efface le plus vite de la marque apposée par une assemblée politique ou par un seul homme issu lui-même de la politique, ministre pour quelques jours, et dont la responsabilité individuelle est non moins illusoire que la responsabilité collective d'une assemblée. Ce qui est vérifié par l'expérience, c'est que l'empreinte, dans l'un et l'autre cas, ne disparaît que si le magistrat est permanent et inamovible.

Il est vrai que certaines constitutions cantonales ont cherché à écarter de l'organisation judiciaire l'influence fatale de la politique. Quelques cantons, pour éviter le contre-coup direct des passions populaires, ont ajourné les élections judiciaires à la deuxième année qui suit l'élection de la législature. Aussitôt après la formation de l'assemblée politique, les députés emploient leur première ardeur à la formation du pouvoir exécutif; puis, l'année suivante, quand le feu des élections est éteint, le grand conseil procède à l'élection des magistrats. Chacun des partis présente sa liste : au premier tour, on mesure ses forces, en ne portant que des amis; puis, avant le second tour, on transige sur quelques noms, et grâce à cet accord, le tribunal contient deux ou trois juges portés par la minorité. A Lucerne, on a mis un intervalle de deux années entre les élections judiciaires et les élections de députés pour laisser les ardeurs se refroidir, mais c'est une vaine précaution : elles se raniment à l'approche du scrutin, et le candidat, le voulût-il, serait impuissant à empêcher les brigues qui naissent de la compétition des partis.

Si l'inamovibilité existait en Suisse, la nomination par les grands conseils, telle qu'elle y est pratiquée, perdrait quelques-uns de ses dangers. Mais le magistrat qui est le produit d'une élection politique ne peut oublier un seul jour la source de ses pouvoirs : il pense qu'au bout de peu d'années son mandat devra être renouvelé; il s'en inquiète, il lui est impossible de ne pas songer aux députés dont il dépend, au peuple dont la défaveur peut marquer le terme de ses fonctions. Certains cantons ont cherché à restreindre cette pernicieuse préoccupation du juge, en prolongeant la durée de son mandat. A Bâle, il est de neuf ans, et tous les trois ans un tiers du tribunal est soumis à la réélection. A Berne, les fonctions de la cour suprême durent huit années, les élections d'une moitié des juges ayant lieu tous les quatre ans. Dans la plupart des

autres cantons, le terme est de quatre années et coïncide avec la réélection du grand conseil. A Neuchâtel, où les députés sont élus tous les trois ans, le mandat des juges est restreint à ce terme. A Genève, où le grand conseil n'est élu que pour deux ans, on a reculé devant une durée aussi courte, et une seule législature sur deux est investie du soin de renouveler les corps judiciaires. Les Suisses sentent eux-mêmes combien est vicieuse une si fréquente réélection. Aussi nous n'avons trouvé ni un jurisconsulte, ni un homme politique qui demandât de transférer la nomination des juges au pouvoir exécutif, tandis que nous en avons rencontré plusieurs qui n'hésitaient pas à regretter l'inamovibilité. Ils prennent patience en montrant comment les mœurs sont parvenues à corriger la loi. Les magistrats qui exercent avec un mérite reconnu depuis vingt-cinq et trente ans, ne sont pas rares en Suisse. Il est peu de villes où on ne soit fier de les citer. A côté de la durée légale des fonctions, qui est d'une brièveté dérisoire, il faut donc placer le fait qui atténue la rigueur de la loi.

Malheureusement pour le juge, sa position est doublement précaire : non-seulement il est exposé à perdre la faveur du peuple, mais son traitement suffit à peine. Sans parler des cantons où les vacations rémunèrent le juge, système qui compromet la justice et fait soupçonner le magistrat, dans la plus grande partie de la Suisse où sont établis les traitemens fixes, leur médiocrité est l'objet des plaintes les plus vives. La question budgétaire, que les contribuables discutent avec ardeur, ne nous intéresse pas; ce qui nous importe, ce sont les conséquences de ce qui existe : or, dans les districts où le nombre des affaires est considérable, où les tribunaux absorbent entièrement le temps des juges, on arrive difficilement à déterminer un candidat à accepter une charge. On parle de tribunaux d'une importance considérable dans lesquels une place est vacante depuis quelques mois, sans qu'on puisse trouver un titulaire. Les Suisses seront obligés d'élever les traitemens et d'accroître la durée des fonctions, s'ils ne veulent assister au déclin de leur justice. Dans les gouvernemens aristocratiques, les juges, appartenant à la classe riche, peuvent être indifférens au profit de leur charge ; en Suisse, le peuple se défie de la fortune : il aime à prendre ses candidats dans une position subalterne. Il en résulte un dilemme : ou il choisit les hommes d'une intelligence reconnue, et il leur faut un rare esprit de sacrifice pour renoncer à acquérir la fortune grâce à une fonction lucrative; ou le peuple est amené à prendre des hommes ignorans qui se résignent à accepter un traitement au niveau de leur médiocrité.

Un autre danger de l'élection, c'est d'ouvrir aux juges la voie des ambitions politiques. Il n'est rien de plus fréquent que d'en-

tendre dire en Suisse, d'un homme arrivé au conseil national, siégeant au conseil des états ou faisant même partie du conseil fédéral : « Il a commencé sa vie politique, il y a vingt ans, en entrant au tribunal de tel district. » Une première élection met en évidence, et le tribunal sert de marchepied au candidat. Si son mérite éclate, s'il sait acquérir la confiance publique, il entre au grand conseil du canton et sa fortune politique est commencée.

C'est à la fois la faiblesse et la force des démocraties que toutes les fonctions de la cité soient rattachées et pour ainsi dire confondues dans une hiérarchie commune par des liens étroits. Il est très bon que le député ait été juge ; il est très périlleux que le juge aspire à être nommé député. Peu de Suisses comprennent ce danger. Chaque tribunal contient donc un certain nombre d'hommes jeunes qui ont fait des études de droit, qui ont le titre et le mérite de juristes et qui espèrent entrer dans les conseils politiques. A côté d'eux siègent des praticiens qui ont appris les affaires en exerçant les fonctions de notaires ou de greffiers ; les autres sont des gens étrangers au droit, doués d'un certain bon sens, et parmi lesquels il arrive qu'on rencontre de véritables jurisconsultes. Neuchâtel possède un président qui n'avait fait aucune étude juridique : c'était un ancien fabricant d'horlogerie, un des industriels les plus considérés du pays. Au retour d'un séjour en Amérique, il fut mis à la tête du tribunal et devint un président remarquable ; ces exceptions sont citées avec complaisance, mais elles n'excusent pas les préjugés populaires qui font de la science une cause de défaveur. Il est des cantons où le titre de docteur en droit compromet le candidat, au lieu de le servir. Le peuple cherche sincèrement des juges intègres, mais se défie des savans. Il se demande volontiers pourquoi il choisirait des gens qui en sauraient plus que lui ; entre des candidats de science inégale, il préfère des hommes sortis de son sein : l'électeur se plaît toujours à choisir ses pareils.

De cette tendance commune au peuple en tous les pays, il résulte en Suisse un abaissement du niveau judiciaire. Moins sensible en certains districts, relevée par des exceptions brillantes, cette médiocrité se rencontre dans les tribunaux de premier degré bien plus que dans les tribunaux supérieurs du canton. Elle porte plus souvent sur les mœurs que sur l'esprit : nous ne voulons pas parler de la corruption des mœurs presque inconnue dans ce pays, mais d'une certaine vulgarité de manières qui plaît à la démocratie. Il n'est pas à Paris un praticien élevé dans la fréquentation du palais de justice qui n'ait été nourri des bons mots un peu vulgaires de tel président jugeant à propos d'égayer de réflexions piquantes les aridités de la procédure. Les vrais magistrats souffraient de ces plaisanteries, qui faisaient la joie des clercs. Nous

avons retrouvé en Suisse quelque reflet de ce type, mélange d'esprit et de bon sens naturel, donnant à rire à l'auditoire et devenant ainsi populaire, sans rendre pour cela une mauvaise justice. En France, il est rare et on le signale; en Suisse, c'est l'attitude de bonhomie simple d'un grand nombre de présidens inférieurs, associant le public aux débats et laissant à la foule cette satisfaction qui ressort de l'usage visible du sens commun.

D'ailleurs, en Suisse, on méconnaîtrait la nature des institutions, en voulant ramener les tribunaux à un modèle uniforme. Selon que le tribunal siège dans une commune rurale ou dans une ville industrielle, tout diffère. Dans les cantons de Vaud, de Fribourg, de Berne et d'Argovie, qui ont des traits communs de caractère dus à la domination des puissans seigneurs de Berne, il existe une classe de paysans qui s'occupent beaucoup de leurs affaires privées et qui trouvent du temps pour les affaires publiques : ils sont à la fois maires, juges de paix ou de district, surveillans des écoles, conseillers de leur église : ils ne sont pas juristes, mais ils ont du bon sens et s'en servent. Tels sont les hommes qui, réunis à quatre ou cinq, rendent la justice dans ces grosses bourgades qu'on voit suspendues aux flancs de la montagne ou quelquefois perchées tout en haut d'un monticule avec des débris de remparts, vestiges de leur puissance. Autour ou au pied de la colline, des pâturages couverts de troupeaux dont on entend résonner les innombrables clochettes, attestent la richesse d'un territoire consacré à l'élève du bétail. Gravissez les pentes, pénétrez par ces rues étroites au travers des maisons entassées; allez jusqu'à la tour carrée de l'église qui domine le village, et en face vous verrez un bâtiment qui sert d'hôtel de ville dont les piliers ou les balustres ornés de sculptures en bois attestent l'ancienneté. C'est là que siègent chaque semaine quatre ou cinq paysans: aucun d'eux n'est juriste; le bon sens leur suffit. S'il se présente une affaire délicate, il leur arrivera de se tourner vers le greffier, personnage considérable dont l'expérience, quelquefois la science, est d'un précieux secours pour les tribunaux inférieurs. Choisis avec soin, survivant aux juges et devenant le point d'appui et la tradition vivante du tribunal, les greffiers gardent le secret de la jurisprudence et jouent en réalité dans certains sièges un rôle disproportionné, mais qui tourne au profit de la justice. Souvent le président est un homme instruit: l'un d'eux nous disait: « Les affaires que nous jugeons sont toujours les mêmes; s'il nous venait par hasard une question de lettre de change, je n'ai pas un de mes juges qui pourrait la juger avec moi. »

Si on descend vers les vallées industrieuses où, le long d'un cours d'eau, se multiplient les usines, les institutions se développent avec l'habileté des habitans. Dans le tribunal, les paysans

ne seront plus en majorité, d'anciens fabricans y siégeront à côté de quelques juristes. A Zurich ou à Bâle, ce sera bien autre chose : les magistrats seront tous des esprits d'une capacité reconnue; les docteurs en droit n'y seront pas les plus nombreux, mais l'intérêt aura fait des juristes avec des hommes sortis du commerce, et quelques-uns des jugemens rendus par ces tribunaux auront acquis une notoriété légitime dans la jurisprudence fédérale.

En résumé, une justice satisfaisante dans les procès civils, mais très inégale, assez ferme en matière criminelle, très douteuse dans les matières politiques, rendue par des capacités médiocres que soutient la distinction d'esprit d'un petit nombre et qu'améliore la tradition; en un mot, les hommes et les mœurs réparant autant qu'il est possible les défauts de l'institution ; voilà ce qu'on rencontre dans l'organisation judiciaire de la Suisse.

Au premier abord, l'étranger éprouve une profonde surprise : s'il a l'habitude de la symétrie française, il ne peut concevoir que tous les juges d'un pays ne soient pas nommés suivant le même mode, pourvus des mêmes diplômes, réputés en possession de la même capacité dans des tribunaux d'égale importance. Il a surtout peine à comprendre que le suffrage populaire sache écarter le parleur mal famé pour lui préférer un homme médiocre doué de sens commun. Ceux qui, nés en Suisse, ont étudié hors de chez eux les tendances des démocraties, comprennent notre étonnement. « Rien, nous disait l'un d'eux, ne se conçoit dans les lois, comme dans les mœurs de notre pays, sans l'histoire. Dans l'ancienne constitution de la république, qui n'avait de républicain que le nom, et qui était en fait une société de sujets vivant sous la tyrannie des seigneurs de Berne, aussi bien en 1788 qu'en 1600 ou en 1500, le peuple dépouillé de tous droits n'avait qu'un seul pouvoir, qu'une seule liberté, celle de choisir ses magistrats. D'autorité politique il n'en avait aucune, mais il possédait le droit d'élire ceux qui rendaient la justice locale. De là est née et s'est formée la tradition aujourd'hui consacrée par les siècles, tradition que personne ne songe à contester, contre laquelle aucun parti politique ne s'élève. » Telle est la clé du problème sans laquelle en effet rien ne s'explique. Est-ce à dire que l'institution est bonne par cela seul qu'elle est ancienne? Nullement, mais le peuple a comparé le résultat des élections, selon que ses choix ont porté sur des esprits droits ou sur des charlatans : avec les échecs, avec les souffrances est venue l'expérience. Peu à peu une seule qualité a dominé toutes les autres; une seule a été exigée par les électeurs : la considération. La science est devenue presque le superflu; le suffrage populaire y est indifférent, mais il exige que la réputation ne soit pas douteuse.

Si, en une crise politique où les passions font taire la raison, il a pu arriver qu'un homme taré parvînt à siéger, c'est un fait que signalent et que désavouent les cantons voisins. La vie que mènent les Suisses explique aisément cette sévérité si rare en une démocratie : ils habitent une maison de verre où tout se voit. Vivant fort rapprochés, non-seulement les habitans des villages, mais des bourgs, se connaissent tous. Le contact qu'établit entre eux la pratique des institutions libres, l'habitation longtemps continuée en un même territoire, l'instruction la plus développée donnée en commun, les sociétés d'étudians jetant dès l'adolescence le jeune homme dans le tourbillon des idées et des passions politiques, à vingt ans le service militaire appelant toute une génération sous les drapeaux à intervalles assez courts, puis, les élections fréquentes transformant l'étudiant écouté en homme politique influent, lui donnant pour appui ses camarades de la veille : tels sont les liens intimes qui rattachent la société suisse, qui en nouent les différentes parties et qui expliquent la vie intérieure d'un peuple qui a plus d'activité que de haines, plus d'émulation que d'envie. Si on n'observe pas ce spectacle dans toutes ses parties, on ne peut comprendre la Suisse. C'est une démocratie qui est attachée à son passé, qui se défie des innovations et qui, par-dessus tout, se connaît bien elle-même.

III.

Que conclure du spectacle de ces deux démocraties? Avec l'une, nous voyons les dangers de la turbulence, l'envie qui emporte la multitude, l'instabilité qui énerve les lois et qui détruit les mœurs publiques, et au sommet, par un prodigieux contraste, la constitution, qui est au-dessus de toute attaque, dont la garde est confiée à un corps de magistrats puissans, seuls permanens au milieu du tourbillon général; de telle sorte que le même peuple nous présente à la fois chez ses magistrats le modèle le plus outré de la mobilité élective et l'exemple de l'inamovibilité respectée. En quittant une nation qui semble surexcitée par la fièvre, nous revenons vers l'Europe, où nous ne trouvons qu'une démocratie complète, celle de la Suisse, aussi calme en son ensemble que les États-Unis sont agités. Les institutions judiciaires y sont sans grande force; mais les mœurs ont une vigueur qui leur donne la vie, et la sagesse publique sait améliorer ce que les lois ont de défectueux.

De la comparaison de ces deux démocraties, il ressort certaines lumières; il apparaît clairement qu'en une nation où l'inexpérience domine, où les institutions libres sont récentes, où dans le sein de la population les élémens sont mobiles, les imaginations facilement

excitées, la démocratie voit se développer tous ses maux, et au premier rang l'envie et la corruption. Il est non moins évident qu'une population plus ancienne, plus sédentaire, se connaissant elle-même, mûrie par une tradition locale sur laquelle elle vit, est plus propre à jouir de la liberté sans l'acheter au prix d'abus excessifs. Le propre de la démocratie est de surexciter les élémens divers sur lesquels elle agit : en donnant le même jour à tous le droit de parler, de délibérer et d'élire, il semble qu'elle déchaîne en même temps tous les vents. En prodiguant aux hommes tant de faveurs, elle parvient aisément à les enivrer. Pour résister à ses séductions, il faut une longue expérience. La plupart des cantons suisses sont habités par des citoyens laborieux et sages; ils aiment de longue date leurs institutions, y demeurent fidèles et méprisent les stériles agitations dont l'Europe est remplie et dont Genève se plaît à certaines époques à leur offrir l'image. Leurs tribunaux sont le reflet de leur caractère et suffisent à leurs besoins. Voués à la culture ou à l'industrie, ils ont pris des arbitres spéciaux et s'en contentent.

De ces deux démocraties, quelle est celle dont le flot montant nous gagne? Sommes-nous faits de longue date aux mœurs de la liberté? Savons-nous résister au mirage des espérances décevantes? Possédons-nous une tradition? Vivons-nous dans les cours de justice sur les précédens du passé? A défaut d'anciennes institutions politiques, avons-nous le respect d'institutions civiles mêlées à nos mœurs? Le suffrage a-t-il parmi nous horreur des charlatans? Cherche-t-il de préférence les hommes les plus considérés? Si, à toutes ces questions, il nous est possible de répondre affirmativement, alors seulement nous pouvons sans témérité confier au peuple le choix de ses juges. S'il faut avouer que tout cela nous manque, si nos traditions ont été brisées par la chute d'un ancien régime dont la haine est la plus profonde des convictions nationales, si nos classes sociales sont, par surcroît de malheur, divisées en partis politiques, si nos secousses successives ont jonché le sol de ruines et fait pénétrer dans les esprits le pire des dissolvans, le scepticisme politique, il faut que nous cherchions un remède, et qu'à toutes ces causes de faiblesse qui peuvent faire fléchir notre constitution, nous trouvions un contrepoids.

Seul, le pouvoir judiciaire peut nous l'offrir. C'est là le secret de la puissance des institutions américaines. M. de Tocqueville l'avait admirablement discerné. « L'autorité que les Américains ont donnée aux légistes, dit-il, et l'influence qu'ils leur ont laissé prendre dans le gouvernement forment aujourd'hui la plus puissante barrière contre les écarts de la démocratie. » (II, 163.) Ceux qui ne l'ont pas vu sont forcés d'avouer qu'à leurs yeux la durée de la consti-

tution des États-Unis est un fait incompréhensible. Il y a parmi nous des gens qui ne peuvent contempler l'Angleterre ou l'Union américaine, ni étudier leur constitution sans en prédire la chute comme pour se venger de leur surprise et de leur impuissance à en comprendre le mécanisme. Et pourtant aucun des auteurs de la constitution de 1787 n'a caché son secret; tous l'ont proclamé à l'envi; à leurs yeux, l'antagonisme du pouvoir exécutif et de la législature est inévitable, si un troisième pouvoir tirant sa source de l'un et de l'autre, mais supérieur à tous deux en durée, ne vient juger leurs lois et leurs actes, servir d'arbitre à leurs luttes et de protecteur vis-à-vis des citoyens. Que le président ou les fonctionnaires menacent la liberté et se livrent à des actes arbitraires, le pouvoir judiciaire se dresse aussitôt et met obstacle aux empiétemens de l'exécutif. Que la législature, entraînée par le mandat des électeurs, croie représenter à elle seule la souveraineté populaire et qu'elle vote des lois contraires à la constitution, le pouvoir judiciaire écoute les doléances des citoyens et paralyse la loi illégalement votée. En reprenant l'histoire des États-Unis, on retrouverait aisément le souvenir de conflits apaisés, d'entreprises déjouées, d'usurpations confondues par la fermeté d'un pouvoir placé assez haut pour être revêtu de tout le prestige de la loi.

Si ce pouvoir n'existe pas, écoutez les docteurs de la théorie constitutionnelle indiscutée au-delà de l'Atlantique, ils vous diront d'une commune voix qu'une république sera condamnée à être éternellement ballottée entre le césarisme et la démagogie, que tantôt un maître, tantôt une assemblée omnipotente, gouverneront le pays, que, sans un contrôle supérieur, l'équilibre est rompu, et que, faute de savoir le maintenir s'il existe, ou le créer s'il fait défaut, une république ne connaîtra jamais les bienfaits d'un gouvernement modéré. Ce qui perd les pouvoirs délégués par le peuple, c'est qu'ils se croient tout permis. Il leur faut un contrepoids, un guide, un contrôle. Seul, le pouvoir judiciaire est capable de le donner. A quelles conditions peut être créée, dans le mécanisme gouvernemental, cette pièce maîtresse sans laquelle une démocratie privée de frein se précipite vers la satisfaction de toutes ses passions? C'est la question la plus grave qui s'impose de notre temps aux méditations de ceux qui sont résolus à demeurer fidèles à la liberté.

Dans nos chartes successives, tout a été fait pour annuler l'un des pouvoirs. La constitution de 1791 a étouffé la monarchie et fait naître la puissance sans limites de la convention; la constitution de l'an VIII a réduit à l'inaction les assemblées au profit du pouvoir exécutif. Les chartes constitutionnelles ont formé un dualisme qui,

bien que tenté sous sa forme la plus sage, a pourtant abouti à deux conflits mortels. La constitution de 1848 a poussé le dualisme à ses limites extrêmes en mettant une assemblée unique et omnipotente en face d'un président élu par le peuple. 1852 a revu la constitution de l'an VIII, la législature muette et le pouvoir exécutif sans frein. Nous faisons une nouvelle expérience dans laquelle le pouvoir exécutif, absorbé par une des branches de la législature, n'est qu'un instrument. La volonté du peuple souverainement exprimée dans les élections de députés et de sénateurs est toute-puissante. — C'est la condition du régime représentatif, nous dit-on. Voyez la constitution anglaise ; ignorez-vous que le parlement exerce une autorité sans limites et que la chambre des communes est l'expression directe de la volonté populaire? — Sans doute; mais en Angleterre il y a deux obstacles qui se dressent devant les électeurs : la couronne et la chambre des lords sous sa double forme politique et judiciaire (1). Cherchez tous les peuples réglés par une constitution libre et vous n'en trouverez pas un seul où l'électeur puisse en nommant ses mandataires disposer directement des lois et de la constitution nationale. En Suisse, le conseil des états et la révision soumise au peuple servent de frein à la chambre basse. Aux États-Unis, le pouvoir judiciaire crée un obstacle. Dans notre pays, aucune barrière n'a été dressée pour arrêter ou retarder la volonté de l'électeur. Nous avons emprunté à nos chartes et aux gouvernemens anglo-saxons tout ce qui facilitait la toute-puissance des législatures sans conserver, ni créer une seule des forces qui pouvaient empêcher l'avènement du despotisme des assemblées.

Si nous possédions, ainsi qu'en Amérique, une constitution contenant une série de principes définis, servant de fondement à nos institutions et soumettant à leurs règles les citoyens comme les corps politiques, la réforme à accomplir serait simple et s'imposerait d'elle-même. Malheureusement nous n'avons jusqu'ici, en fait de lois constitutionnelles, que des lois d'organisation et de procédure. Nous nous bornons donc à une hypothèse : une cour suprême serait

(1) Le pouvoir judiciaire de la chambre des lords appartenant en droit à tous les pairs et, exercé en fait par les *law-lords*, c'est-à-dire par les anciens chanceliers, a fait reculer à certains jours les passions déchaînées de l'Angleterre. Il y a peu d'époques où les ardeurs se soient montrées plus vives qu'en 1844, alors que l'Irlande se soulevait à la voix d'O'Connell, que le ministère, en lutte contre lui, avait pris le parti de le faire arrêter et qu'un jury venait de le condamner. Cabinet, parlement, opinion publique, tous étaient unanimes contre l'agitateur de l'Irlande. La chambre des lords fut saisie. Un soir, au milieu de l'assemblée frémissante, les *law-lords* opinèrent; par trois voix contre deux, la procédure leur semblait illégale. D'autres pairs s'apprêtaient à voter. La majorité contre O'Connell n'était pas douteuse. Un des ministres fit observer que les précédens s'y opposaient. Nul ne protesta, et le soir le premier ministre expédiait l'ordre d'élargir O'Connell. Mémorable exemple de respect du droit qui est fait pour apprendre à quel prix un peuple est capable de demeurer libre !

appelée à connaître de tout appel fondé sur l'inconstitutionnalité de la loi votée : statuant non comme censeur de la législature, mais comme juge sur chaque litige, en préférant les principes de la constitution aux lois qui les auraient violés, la cour procéderait sans bruit, sans éclat, elle n'annulerait pas la loi, elle passerait à côté d'elle; elle laisserait subsister l'acte et ne rendrait pas d'arrêts qui rappelassent les arrêts de règlemens; les yeux fixés sur le pacte constitutionnel, les magistrats en assureraient la durée par une observation fidèle (1).

« Mais, dit-on, vous créez un conflit sans issue. Supposez qu'au lendemain d'une de nos révolutions, la cour suprême que, sans doute il s'agit de rendre inamovible, voulût entraver les autres pouvoirs, qu'adviendrait-il? La marche du gouvernement ne risquerait-t-elle pas d'être suspendue? » En aucune sorte; il n'y aurait ni conflit ni entrave. Ou bien la loi mise en échec serait l'expression d'un besoin public et les deux chambres feraient cesser la résistance de la cour en affirmant leur volonté et, s'il le fallait, en se rassemblant en congrès pour interpréter sur un point spécial la constitution ou pour l'amender; ou bien la loi aurait été votée sous l'influence d'entraînemens politiques auxquels il était bon de mettre obstacle et l'acte de la cour suprême, loin d'être un embarras, rendrait le meilleur service à la république.

Mais, nous le répétons, tout ceci n'est qu'une hypothèse. La France n'a pas, à vrai dire, de constitution, en ce sens que les principes qui la gouvernent n'ont pas été formulés en un corps. Donner un pouvoir aussi étendu à la cour suprême ne se pourrait qu'avec un code constitutionnel précis. Lui remettre une telle attribution sans un texte à appliquer, sans une charte à garder, ce serait confier à la jurisprudence le soin d'écrire à coups d'arrêt le pacte social; ce serait faire de la cour suprême une constituante. Notre confiance en la sagesse des magistrats ne va pas jusqu'à leur confier le pouvoir du congrès. S'il est prématuré d'attribuer à l'heure où nous sommes à la cour suprême les recours contre les abus accomplis par la législature, que devons-nous penser des excès de pouvoirs commis par les agens du pouvoir exécutif? En ce moment, le conseil d'état en est juge, à moins « qu'une mesure de haute

(1) Veut-on un exemple qui prouve combien ce système serait pratique; l'art. 2 du code civil porte : « La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'effet rétroactif. » C'est là une disposition qui règle l'interprétation de toutes nos lois, dont l'autorité s'impose presque au législateur et qui serait fort bien à sa place dans la constitution. Qui pourrait être surpris que la cour suprême, saisie par un citoyen condamné en vertu d'une loi rétroactive, examinât la disposition critiquée et si la rétroactivité était certaine, passât à côté d'un texte qui aurait méconnu un principe supérieur de notre législation?

police, » un « acte de gouvernement, » le détermine à refuser aux citoyens lésés toute action.

Il n'est pas dans notre pensée de rouvrir le débat depuis tant d'années pendant sur la séparation des pouvoirs. Ce principe est profondément sage. En le proclamant, la constituante a rendu un grand service au droit public; mais, suivant les temps, les lois doivent parer à des périls divers. Il était naturel que, pendant les premiers jours de la révolution, alors que le souvenir des parlemens et de leurs arrêts de règlemens était dans toutes les mémoires, le législateur se défiât du pouvoir judiciaire, qu'il voulût tourner toutes ses précautions contre les empiétemens des juges. En posant la règle de la séparation des pouvoirs, il n'avait que deux pensées, réduire à néant la puissance royale et renfermer le juge dans le cercle du droit criminel et du droit privé. Les prescriptions sévères étaient loin d'être superflues; il fallait rompre avec des traditions qui auraient perpétué une confusion funeste. Les magistrats étaient à ce point imbus des précédens de l'ancien régime que, sous la restauration, les parquets eurent plus d'une fois à lutter pour qu'une cour ne mandât point le préfet à sa barre.

Aujourd'hui, rien de tout cela n'existe plus. Les tribunaux, dans l'administration régulière de la justice, ne cherchent pas à empiéter. Les partisans de la juridiction administrative mettent quelque amour-propre à rappeler que, dans un procès célèbre sous l'empire, le conseil d'état se montra favorable à la compétence judiciaire, qu'avaient déniée à tous les degrés les juridictions civiles (1).

Le principe de la séparation des pouvoirs est donc reconnu et admis : c'est un principe salutaire, mais il a été exagéré avec le temps et, tout en le maintenant, il faut se garder de le pousser jusqu'à ses conséquences extrêmes. La loi et la jurisprudence ont l'une et l'autre dépassé la mesure. Quand la loi, qui a remis toute la matière des contributions indirectes aux tribunaux, attribue aux conseils de préfecture les impôts directs, quand elle distingue la petite voirie, qui appartient à la justice ordinaire, de la grande voirie, qu'elle abandonne à la juridiction administrative, à ce point que des contraventions souvent fort délicates sont soumises à des conseillers de préfecture amovibles qui prononcent des amendes comme si les prévenus étaient entourés des garanties de la justice répressive (2), il faut cependant avouer que le législateur semble

(1) Voir, dans l'affaire de la saisie administrative de l'*Histoire des princes de Condé*, les conclusions de M. Aucoc en date du 9 mai 1867; Dalloz, 1867, III, p. 49.

(2) Si le conseil de préfecture croit qu'il y a lieu de condamner à une peine d'emprisonnement, comme le législateur n'a pas osé lui donner ce pouvoir exorbitant, il a été décidé que le juge administratif renverrait le coupable frappé d'une amende devant le tribunal correctionnel pour entendre prononcer une peine corporelle. (Circulaire du

s'être plu à aggraver plutôt qu'à dissiper la confusion des pouvoirs. Quand, de son côté, la jurisprudence administrative affirme comme une règle absolue que les tribunaux ne peuvent en aucun cas déclarer l'état débiteur ; quand on dessaisit la justice ordinaire en élevant un conflit, parce que le demandeur en dommages-intérêts, victime d'un accident, a été renversé par la voiture d'une administration publique ou parce que le préjudice a été causé par un entrepreneur adjudicataire de l'état, il faut avouer que les juges administratifs sont parvenus à étendre démesurément leur domaine au détriment de la justice chargée d'appliquer le droit. A cette extension abusive, tous ont contribué, la cour de cassation aussi bien que le conseil d'état. La juridiction administrative avait pour elle deux attraits puissans : une procédure simple, peu coûteuse, aisée à comprendre et plaisant aux parties, puis l'esprit même du conseil d'état qui, en mettant à part les affaires politiques, s'est montré de tout temps libéral, d'un accès facile, tempérant le droit strict par des mesures d'équité, mêlant avec habileté, ce que ses défenseurs n'ont jamais manqué de faire valoir, le rôle gracieux de l'administrateur à la sévère mission du juge.

Aussi les partisans des juridictions administratives ont-ils eu beau jeu quand ils ont eu à se défendre contre la proposition de transférer aux tribunaux de droit commun toute la compétence des conseils de préfecture et de la section du contentieux. — « Vous allez confondre, s'écriaient-ils, l'administration et la justice, placer en tutelle le pouvoir exécutif, soumettre les préfets aux caprices des tribunaux d'arrondissement. Ce n'est pas seulement la perte de l'administration : ce sera le signal des plaintes les plus vives des administrés; les recours sont ouverts en matière gracieuse comme en matière contentieuse. Cette dernière compétence passera seule à la justice ordinaire, qui ne peut, en aucun cas, se mêler d'administrer. Qui se chargera désormais de tempérer les sévérités des préfets? En soumettant au droit toutes ces questions, vous aurez anéanti la jurisprudence d'équité. »

Toutes ces doléances étaient graves et de nature à faire abandonner des projets qui auraient soumis l'administration à la justice ordinaire. Et néanmoins la juridiction administrative, sous sa forme actuelle, offrait-elle des garanties suffisantes? nos conseils de préfecture sous la main des préfets, le conseil d'état sous la main des ministres, constituaient-ils des institutions assez indépendantes pour inspirer confiance lorsque le droit privé était aux prises avec un intérêt politique? était-il possible de ne pas songer que des

ministre de la justice du 28 ventôse an II.) Ce renvoi impraticable est la meilleure condamnation d'un système qui appelle une révision.

nations de même race comme l'Italie, de même langue comme la Belgique, ayant toutes deux des institutions libres et des législations calquées sur la nôtre, avaient renoncé au système français pour confier à la justice le contentieux administratif? Les réflexions et les doutes se multiplient lorsqu'on apprend qu'en ces deux pays nul ne prétend que les tribunaux soient devenus maîtres de l'administration. Cependant n'est-il pas imprudent d'aller aussi loin et de montrer la même hardiesse? Est-il nécessaire de détruire les conseils de préfecture? N'est-il pas plus sage de constituer leur indépendance, de les relever en leur accordant la plénitude de juridiction qu'ils réclament depuis longtemps, de les éloigner du préfet, qui leur enlève toute autorité, de les placer au centre d'un groupe de départemens en réduisant leur nombre à dix ou douze pour toute la France? Cette réforme ne deviendrait-elle pas considérable si, au-dessus d'eux, la juridiction supérieure qui forme aujourd'hui une des sections du conseil d'état, était rattachée à la cour suprême, devenue ainsi l'interprète universelle de la loi française? La juridiction administrative plus concentrée, composée au premier degré de membres plus savans, garderait de la sorte son caractère de spécialité, empruntant à la cour suprême les garanties communes à toute justice, conservant, dans la sphère nouvelle où elle serait appelée à se mouvoir, son indépendance et tirant un grand profit d'une juxtaposition en une même compagnie dont les diverses sections seraient chargées d'interpréter les lois civiles, administratives et fiscales, aussi bien que la législation commerciale et criminelle.

IV.

Ce n'est pas le vain plaisir de donner une dénomination nouvelle à d'anciennes institutions qui fait souhaiter ce changement. Nous avons en vue un tout autre résultat. Le règne des lois n'est assuré en un pays que si tous les citoyens voient clairement la justice et comprennent que nul, si haut placé qu'il soit, n'y échappe. Le déni de justice, qu'à toutes les époques nos vieux jurisconsultes ont considéré comme la pire offense, a reparu de notre temps sous des titres nouveaux. Vienne un déclinatoire, un conflit, une déclaration d'incompétence, et un citoyen lesé dans ses droits, protestant contre la confiscation de sa propriété, réclamant une édition saisie administrativement avant toute publication, ou se plaignant d'une atteinte à la liberté individuelle, verra l'accès de toutes les cours se fermer devant lui sans qu'il puisse faire entendre sa voix. Dans un pays où de tels événemens se passent, peu importe que l'empire soit debout ou que la république lui ait succédé, les mœurs sont

identiques et on peut affirmer que, si la conscience publique n'est pas soulevée, l'idée du droit est en déclin. Pour que la notion de la justice se développe librement, pour qu'elle pénètre dans l'esprit des citoyens et qu'elle les imprègne, il faut qu'au sommet de la hiérarchie ils aient constamment sous les yeux un tribunal suprême qui soit le juge incontesté des compétences et du droit. Pas plus qu'il n'y a deux morales, il n'y a deux droits. C'est l'insondable vertu de la justice d'être une en son essence et de ne pouvoir être scindée. Qu'elle soit variée à l'infini dans ses applications à la diversité des litiges, mais qu'elle demeure indivisible dans son principe; selon qu'elle fixe les rapports du laboureur, de l'ouvrier, du contribuable, du commerçant ou du soldat, elle prend les noms les plus divers, mais quand les tribunaux spéciaux ont prononcé, que le fait est éclairci et fixé, le débat s'élève et atteint ces sphères supérieures où le droit lui-même est jugé. Il ne s'agira plus ni de justice de paix, ni de prud'hommes, ni de juges consulaires, ni de conseils de guerre, ni de conseils administratifs : c'est la cour suprême de justice qui posera et dira le droit.

Il faut que la cour suprême accomplisse pour les branches détachées du droit ce que la cour de cassation a fait admirablement depuis près d'un siècle dans l'ordre des lois civiles et criminelles. S'il se constitue une juridiction régulatrice qui inspire aux citoyens une pleine sécurité, devant laquelle soit dit, en toute matière contentieuse, le dernier mot, on verra se faire à la fois un apaisement et un progrès dans les esprits. Qu'on ne s'y trompe pas: selon que la notion du droit s'affaiblit ou se développe, la civilisation recule ou s'étend. Or l'idée abstraite échappe à la foule des citoyens. L'expérience fait mieux que toutes les théories l'éducation des hommes. Ils ont besoin de voir une force active et vivante prêter son appui au principe, donner une forme tangible à la loi écrite; s'ils constatent par leurs yeux que nul n'échappe désormais au pouvoir des lois, la vue de ce fait sera plus éloquente qu'une ligne de la déclaration des droits de l'homme. En abolissant l'article 75 de la constitution de l'an VIII, dont tous les publicistes réclamaient depuis un demi-siècle la suppression, un grand pas a été accompli dans cette voie de sage réforme; mais le privilége qui entourait le fonctionnaire était si profondément entré dans les mœurs administratives qu'il a reparu sous une autre forme. Il faut achever l'abolition de ce nouvel article 75. Le respect de la loi ne se fondera qu'à ce prix. Les préjugés de l'ancien régime sont, à notre insu, tellement vivans en France que, par une pente naturelle, c'est encore au privilége qu'on demande l'influence et l'autorité, alors que l'égalité des droits peut seule l'assurer. Dans le pays le plus aristocratique d'Europe, nous avons entendu des juges nous expliquer comment ils étaient parvenus à

grand'peine à faire respecter le *policeman* dans les rues de Londres. « Quand l'un d'eux s'était montré brutal dans une arrestation, nous disait le juge, loin de couvrir la faute, je m'associais à l'émotion du public, je détournais mon attention du prévenu pour la concentrer sur l'excès de pouvoir et je ne revenais au prisonnier qu'après avoir vérifié le fait et puni l'agent avec une sévérité exceptionnelle. Je faisais plus ce jour-là pour la protection et la popularité du corps de police que si le parlement lui avait accordé un privilége. »

La police française se croirait perdue si un juge s'avisait de condamner un gardien. En cela les Anglais ont le tempérament républicain, et nous l'avons monarchique. Si nous conservons ces préjugés sous le gouvernement de la démocratie, nous pourrons nous dire en république, mais nous n'éviterons aucun des maux du despotisme, nous ne connaîtrons la liberté que de nom et nous n'aurons pour toute consolation que cette égalité menteuse qui semble faite pour la servitude.

On répète volontiers que la république ne peut être fondée que sur le respect des lois, mais cette formule banale veut un effort positif. Elle serait vide de sens, si le même jour les voix qui la proclament insultaient les juges, déifiant la loi et chassant ses organes. Si on veut respecter le droit, il faut savoir respecter ceux qui l'interprètent, alors même qu'ils rendent des arrêts qui nous blessent. Il n'y a nul mérite à obéir ponctuellement aux décisions qui vous absolvent. C'est le jour où elles condamnent le justiciable qu'on mesure sa déférence à la modération de ses plaintes; mais il faut pour cela un empire sur soi-même que ne possède pas le peuple.

Les démocraties jeunes ont les qualités et les défauts de l'enfance : actives jusqu'à la pétulance, égoïstes jusqu'à l'ingratitude, en perpétuel mouvement, adorant et brisant leurs jouets, ne se lassant pas d'agir jusqu'à l'heure où elles s'endorment pour se réveiller et reprendre leur vie incessamment mêlée de soucis et de larmes, d'enthousiasme et de colère. Dans leur tourbillon infatigable, elles n'aiment point la règle et tendent à l'énerver : elles abaissent peu à peu les justices inférieures qui sont en contact avec elles; elles se plaisent à en faire une sorte d'arbitrage d'équité, préfèrent volontiers des hommes médiocres vivant de la vie des justiciables. Si les citoyens élisent leurs juges, ils font choix de leurs pairs, se soucient peu du droit, préfèrent les demi-mesures aux sévérités d'une décision juridique; de cette influence résulte une décadence de la justice, dont le prestige disparaît dans un nivellement progressif. Le terme de cette tendance serait la justice rendue à tous les degrés par des combinaisons diverses reposant sur le juge ou sur le juré élu dans les communes.

Mais l'homme parvenu à un certain degré de civilisation ne peut

longtemps s'accommoder d'une justice abaissée. Des abus d'un tel système naît bientôt une réaction; ceux qui pensent se liguent avec ceux qui possèdent. Les classes riches représentant moins de suffrages, mais ayant plus de procès que les classes pauvres, souffrent les premières du choix des juges, abandonné à la masse du corps électoral. Quand le suffrage universel a été longtemps et librement appliqué, l'élu se rapproche sensiblement de la moyenne des électeurs. Alors, tout ce qui est au-dessus de cette moyenne, tous les citoyens aisés s'accordent pour gémir et demandent une justice plus éclairée et plus indépendante.

Le premier effet de la démocratie est donc de mettre la main sur la justice pour l'abaisser à son niveau. La seconde tendance est de réclamer une justice supérieure qui protège plus efficacement les droits; mais, si la démocratie est devenue toute-puissante, l'œuvre est difficile : une majorité jalouse n'aime pas satisfaire des besoins qu'elle ne conçoit ni ne partage. Il faudra que les intelligences et les intérêts s'unissent longtemps pour que de cette coalition sorte la victoire. L'obtiendra-t-on enfin? La juridiction nouvelle, sans sans racines, sans passé, sera condamnée à attendre de longues années les conditions indispensables à toute justice réglée : l'autorité et une jurisprudence fondée sur la tradition.

Tout autre sera le sort d'une démocratie qui aura trouvé dans son berceau une magistrature suffisamment ancienne, ayant loyalement observé les diverses constitutions nationales, issue de la classe moyenne, respectant ce qu'elle respecte, combattant le désordre qu'elle poursuit de ses haines, et rendant la justice avec une impartialité que nul n'a jamais accusée de corruption. Quand une nation ne possède pas un tel corps judiciaire, les auteurs de la constitution doivent, à l'imitation des compagnons de Washington, tout sacrifier pour le créer de toutes pièces, assurés que dans l'avenir cette œuvre leur méritera les bénédictions de la postérité. Si les principaux élémens se rencontrent dans des compagnies ayant derrière elles un siècle de tradition, les fondateurs de la république doivent se hâter de les mettre en œuvre, de construire avec elles une des assises de la constitution, d'établir cette cour suprême à laquelle aboutiront toutes les plaintes, tous les litiges des citoyens, et de fonder sur elle cette puissance protectrice de tous les droits qu'ont réclamée les publicistes, que nos constitutions ont successivement étouffée, sans laquelle la liberté ne peut vivre, et qui se nomme le pouvoir judiciaire.

GEORGES PICOT.

ÉTUDES SUR LE XVIII[e] SIÈCLE

I.

DE L'ÉLOQUENCE DE MASSILLON.

I. *OEuvres complètes de Massillon,* publiées par M. l'abbé Blampignon; Paris, Blond et Barral, 1865-1868. — II. *Massillon,* étude historique et littéraire, par M. l'abbé Bayle; Paris, Bray, 1867. — III. *OEuvres choisies de Massillon,* précédées d'une Étude sur Massillon, par M. Frédéric Godefroy; Paris, Garnier, 1868. — IV. *Massillon,* d'après des documens inédits, par M. l'abbé Blampignon; Paris, Palmé, 1879.

Un point d'histoire sur lequel il ne s'est jamais formé l'ombre seulement d'un doute, c'est l'hostilité des hommes du XVIII[e] siècle, en général, et des encyclopédistes, en particulier, contre l'église. Assurément, si nos philosophes ont détesté quelqu'un, mais d'une haine inexpiable, c'est l'église; s'ils ont ramassé tous leurs efforts et dirigé toutes leurs machines de guerre contre une position, c'est contre la position que, dans l'ancienne société française, tenait l'église; et faut-il ajouter que s'ils ont blessé grièvement quelqu'un, c'est encore et toujours l'église. D'où vient donc qu'au plus fort même de la lutte et tandis qu'à peine regardaient-ils quels hommes leurs coups atteignaient, pourvu que ce fussent hommes d'église, nous en rencontrions jusqu'à deux qu'ils ont épargnés, qu'ils ont excep-

tés de l'universelle proscription, qu'ils ont tous enfin unanimement loués? J'ai nommé Fénelon et Massillon. Je laisse à d'autres le soin de démêler ce qu'il y avait d'affinités secrètes entre les philosophes et l'archevêque de Cambrai : c'est la raison des sympathies si vives d'un Voltaire, ou d'un d'Alembert même, pour Massillon que je voudrais uniquement rechercher, et dans l'œuvre elle-même de Massillon.

Quelques bons ouvrages, parus depuis une quinzaine d'années, et qui nous seront chemin faisant du plus utile secours, ne répondent pas assez nettement à la question. Elle vaut pourtant, on va le voir, la peine d'être examinée.

I. — DE LA RHÉTORIQUE DE MASSILLON.

J'ouvre au hasard le recueil des *Sermons* et je rencontre d'abord ce simple et majestueux exorde : « Vous nous demandez tous les jours, mes frères, s'il est vrai que le chemin du ciel soit si difficile, et si le nombre de ceux qui se sauvent est aussi petit que nous le disons. A cette question, si souvent proposée et encore plus souvent éclaircie, Jésus-Christ vous répond aujourd'hui qu'il y avait beaucoup de veuves en Israël affligées de la famine et que la seule veuve de Sarepta mérita d'être secourue par le prophète Elie, que le nombre des lépreux était grand en Israël du temps du prophète Elisée et que cependant Naaman tout seul fut guéri par l'homme de Dieu (1). » Quelle heureuse, élégante, et saisissante application de l'Écriture! Quel nombre, quelle sonorité d'élocution, et puisque la prose, aussi bien que le vers, a sa cadence, quelle beauté de rythme! D'autres, et Massillon lui-même, peuvent avoir des exordes plus impétueux, ou, comme on dit, plus abrupts : en connaissez-vous beaucoup qui soient d'une séduction plus noble?

Lisons un autre de ces débuts, — et d'un genre tout différent : « *Omnia opera sua faciunt ut videantur ab hominibus.* Ce n'est pas la fausse piété et l'attention à s'attirer les regards publics dans la pratique des œuvres saintes qui me paraît l'écueil le plus à craindre pour le commun des fidèles. Le vice des pharisiens peut trouver encore des imitateurs, mais ce n'est pas le vice du plus grand nombre. Le respect humain qui fait que nous servons Dieu pour mériter l'estime des hommes est bien plus rare que celui qui nous empêche de le servir de peur de la perdre. La tentation la plus ordinaire n'est pas de se glorifier d'une fausse vertu, c'est de

(1) *Sur le petit nombre des élus.*

rougir de la véritable, et la timidité criminelle du respect humain damne bien plus de chrétiens que l'effronterie et la duplicité de l'hypocrisie (1). » Mêmes qualités, et des qualités nouvelles, qui viennent s'ajouter aux premières. Ne doutez pas que, pour écrire cette seule phrase, toute en noms, verbes, et pronoms : « Le respect humain qui fait que nous servons Dieu pour mériter l'estime des hommes est bien plus rare que celui qui nous empêche de le servir de peur de la perdre, » il ne faille une entière possession des ressources de la langue. Nous n'écrivons plus ainsi, mais, au moins sachons-le bien, c'est parce que nous ne pouvons plus écrire ainsi. Sous un excès de couleur, ce que l'on dissimule souvent, c'est que l'on a perdu le sens et l'instinct de la ligne. Pareillement, le style coupé, c'est quelquefois l'impuissance même de lier le style.

Prenons un autre exemple encore : « Madeleine avait sacrifié au monde tous les dons qu'elle avait reçus de la nature ; elle en fait dans sa pénitence un sacrifice à Jésus-Christ, sa douleur n'excepte rien, et la compensation est universelle. Ses yeux avaient été ou les instrumens de sa passion ou les sources de ses faiblesses, ils deviennent les organes de sa pénitence et les interprètes de son amour : *Lacrimis cœpit rigare pedes ejus.* Ses cheveux avaient servi d'attrait à la volupté, elle les consacre aujourd'hui à un saint ministère : *Et capillis capitis sui tergebat.* Sa bouche avait été mille fois souillée ou par des discours de passion ou par des libertés criminelles, elle la purifie par les marques les plus vives d'une plus sainte tendresse : *Et osculabatur pedes ejus.* Son amour reprend toutes les armes de sa passion et s'en fait autant d'instrumens de justice, et elle punit le péché par le péché même (2). » Connaissez-vous rien qui soit d'un sentiment plus vif à la fois et plus précieux ? ou d'une langue en même temps plus franche et plus curieuse ? Je ne sais à la vérité si l'accent n'en est pas un peu profane. Lorsque parurent, en 1745, les *Sermons* de Massillon, un contemporain prétendit qu'on y goûtait une sorte de plaisir, et de volupté même, où il semblait « que les sens participassent (3). » Le mot est juste, et l'éloge, car c'est un éloge, absolument vrai, mais un peu laïque, j'imagine, à l'adresse d'un prédicateur chrétien.

Transcrivons un dernier passage : « Accoutumés que sont les grands à tout ce que les sens ont de plus doux et de plus riant, la plus légère douleur déconcerte toute leur félicité, et leur est insoutenable.

(1) *Sur le respect humain.*

(2) *Panégyrique de sainte Madeleine.*

(3) *Massillon,* d'après des documens inédits, par M. l'abbé Blampignon ; Paris, 1879, page 261.

Ils ne savent user sagement ni de la maladie, ni de la santé, ni des biens, ni des maux inséparables de la conditi on humaine : les plaisirs abrègent leurs jours et les chagrins qui suivent toujours les plaisirs précipitent le reste de leurs années. La santé déjà ruinée par l'intempérance succombe sous la multiplicité des remèdes, l'excès des attentions achève ce que n'avait pu faire l'excès des plaisirs, et s'ils se sont défendu les excès, la mollesse et l'oisiveté toute seule devient pour eux une espèce de maladie et de langueur qui épuise toutes les précautions de l'art et que les précautions usent et épuisent elles-mêmes (1). » Ce doit être là de ces traits dont les philosophes ont vanté l'éloquence insinuante et douce, fine et noble (2). Ils nous suggèrent la tentation de dire, puisqu'aussi bien l'usage a consacré cette irrévérencieuse comparaison de la chaire et du théâtre, que cet aimable prédicateur, si spirituel, était digne d'être, non pas certes Racine, comme on l'a répété trop souvent, mais au moins Marivaux, s'il n'eût été Massillon. D'autres, comme Bossuet, ont vu plus profondément dans l'homme, et d'autres, comme Bourdaloue, plus complètement. Massillon a peut-être vu plus finement, et nul, pas même Fénelon, à qui j'emprunterai le mot, n'a plus délicatement *anatomisé* jusqu'aux moindres fibres du cœur humain. Ce qu'il y a de plus délié dans le sentiment, ce qu'il y a de plus subtil dans les détours de la passion, ce qu'il y de plus tristement ingénieux dans les illusions de la conscience humaine, si habile à se méprendre elle-même sur les vraies raisons de ses actes, voilà ce que Massillon a observé, discerné, mis à nu, comme personne. Les exemples en sont trop célèbres pour qu'on ne nous dispense pas de les multiplier.

Mais une fois faite à l'admiration sa part, et sa part très large, ne serait-ce pas fermer volontairement les yeux que de ne pas apercevoir un peu de clinquant parmi cet or? « Son amour, vous disait-on de Madeleine, reprend les armes de ses passions et s'en fait des instrumens de justice » : voilà qui est bien vu, trop ingénieusement dit peut-être, mais enfin ce qui s'appelle trouvé. Pourquoi cependant la suite : « et elle punit le péché par le péché même? » Pressez un peu cette fragile antithèse, et voyez si vous en exprimerez un sens qui soit solide, ou même satisfaisant. Cette mollesse encore et cette oisiveté qui « toute seule devient aux grands une espèce de maladie et de langueur qui épuise toutes les précautions de l'art, » elle est admirablement dépeinte, et d'un seul trait bien profondément marquée. Pourquoi donc faut-il que l'orateur ajoute : « et que les précautions usent et épuisent elle-même ? » Tournez et

(1) *Sur le malheur des grands qui abandonnent Dieu.*
(2) D'Alembert, *Éloge de Massillon.*

retournez ces trois mots : qu'est-ce que cette langueur et cette maladie que les précautions épuisent ? ou, si cela veut dire qu'à force de précautions le malade aggrave, et lui-même nourrit son mal, que viennent faire ici ces métaphores d'*usure* et d'*épuisement*, si ce n'est balancer l'antithèse et permettre au développement de finir sur une pointe ?

Je n'ai pas pris ces exemples tout à fait au hasard. C'est que Massillon se complaît visiblement à cette sorte de jeu de mots. Bien plus : il l'élève à la dignité d'un procédé. Il dira du pécheur : « Le monde *meurt* pour lui, mais lui-même en mourant ne *meurt* pas encore au monde (1). » Il dira des simples d'esprit et de l'heureuse humilité de leur foi : « Cette foi à qui les sens n'ajoutent rien et qui est heureuse non *parce qu'elle croit sans voir*, mais *parce qu'elle voit presque en croyant* (2). » Il dira des indifférens et des tièdes, que « tandis qu'ils donnent à la *figure* du monde *la vérité* et *la réalité* de leurs affections, ils n'en donnent que la *figure* à la *vérité* de la loi et à la *réalité* des promesses de Dieu (3). » Limitons toutefois le sens et la portée de notre observation. L'antithèse est au fond du christianisme : c'est l'antithèse de la raison et de la foi, c'est l'opposition de l'ordre de la nature et de l'ordre de la grâce, c'est jusque dans la discipline extérieure la distinction du laïque et du clerc, de l'homme du siècle et de l'homme d'église : et prêcher le christianisme, c'est en quelque sorte exagérer ces distinctions, ces oppositions et ces antithèses pour en triompher en les conciliant sous la loi de la révélation. Ce que nous reprochons à Massillon, ce n'est donc pas d'avoir usé de cette forme antithétique; c'est de l'avoir réduite à n'être plus qu'un moule banal dont il est trop facile de tirer autant d'épreuves que l'on voudra. Car, selon le caprice, vous pourrez jouer sur les verbes ; « et nos faibles travaux ne nous sont plus *comptés* pour rien, dès que nous les *comptons* nous-mêmes pour quelque chose (4) ; » vous pourrez jouer sur les adjectifs : « Toute vie qui n'est pas *digne* d'un saint est *indigne* d'un chrétien (5) ; » vous pourrez jouer sur les substantifs : « Si l'*éclat* du trône est tempéré par l'*affabilité* du souverain, l'*affabilité* du souverain relève l'*éclat* du trône (6). » Arrêtons-nous, et posons un premier point d'interrogation. Ne serait-ce pas

(1) *Sur la mort du pécheur et la mort du juste.*
(2) *Sur les dispositions à la communion.*
(3) *Sur le véritable culte.*
(4) *Sur les obstacles que la vérité trouve chez les grands.*
(5) *Sur le mauvais riche.*
(6) *Sur l'humanité des grands envers le peuple.*

ici que Voltaire sentait l'*homme d'esprit* (1) dans les sermons de Massillon?

Voici, je crois, où il sentait l'*académicien*. C'est d'abord dans l'usage de ces expressions abstraites et de ces termes généraux qui sont un caractère frappant du style de Massillon. Massillon dira plus volontiers un *temple* qu'une *église*. Il appelle ordinairement le *peuple* du nom de *populace*, non point, je pense, par aucune intention de mépris, mais uniquement par souci de l'élégance. C'est encore pourquoi dans sa période cérémonieuse, les *domestiques* des grands deviennent leurs *esclaves*. Et l'un de ses récens panégyristes, — docteur en théologie, — ne nous répétait-il pas, — ce que nous n'aurions osé redire sans une telle garantie, — qu'il dit *crime* très souvent, où il suffirait de dire *faute* (2)? *Crime*, étant plus tragique, a quelque chose de plus noble que *faute*. Il est difficile que cette constante préoccupation du style noble ne mène pas tout droit aux périphrases. Massillon n'est donc pas moins riche de périphrases que d'antithèses.

Il y en a quelques-unes qui ne sont que des périphrases, et qui ne témoignent que d'une résolution bien prise d'éviter le terme propre, et de l'éviter à tout prix, au prix même de la clarté. C'est quelquefois en effet un vrai travail d'esprit que d'ôter l'enveloppe pour arriver jusqu'au sens. Savez-vous ce que c'est « qu'étouffer dans la mollesse du repos l'aiguillon de la faim (3)? » c'est dormir en temps de carême ou de vigile de façon qu'il s'écoule un moindre intervalle entre l'heure du réveil et le moment du repas. « Avoir les armes à la main contre sa propre gloire (4), » c'est résister au coup de la grâce et s'obstiner contre Dieu. « Transporter dans le champ du seigneur ce qui occupe inutilement de la terre dans le nôtre (5), » c'est faire d'église les cadets de bonne maison pour assurer aux aînés de quoi soutenir l'éclat obligatoire d'une grande famille.

D'autres, au contraire, sont charmantes et font luire un rayon de poésie presque païenne dans le demi-jour du sanctuaire chrétien. « On a beau monter et être porté sur les ailes de la fortune, la félicité se trouve toujours placée plus haut que nous-mêmes (6). » Il aime assez cette métaphore, comme aussi celle de la *jeunesse de l'aigle*, comme aussi celle des *écueils*, qu'il place un peu partout et quelquefois étrangement. Je retrouve la première dans un autre

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, au catalogue des écrivains, article *Massillon*.
(2) *OEuvres de Massillon*, éd. Blampignon, t. 446.
(3) *Sur le jeûne*.
(4) *Sur le mélange des bons et des méchans*.
(5) *Sur le danger des prospérités temporelles*.
(6) *Sur le malheur des grands qui abandonnent Dieu*.

sermon : « Si nous montons sur les ailes des vents et que nous traversions les airs, c'est sa main qui nous guide, et il est le Dieu des îles éloignées où on ne le connaît pas comme des royaumes et des régions qui l'invoquent (1) : » et voilà de ces traits, voilà de ces phrases qui font par momens qu'on lui pardonne tout. Ou plutôt encore, on se prend à penser que la critique, presque toujours frappée d'un seul aspect des choses, tantôt trop indulgente aux beautés ou tantôt trop sévère aux défauts, pourrait bien ne pas avoir suffisamment appuyé sur l'intime solidarité qui fait de certains défauts comme un prix convenu dont on paierait de certaines beautés. Il ne nous paraît pas prouvé, comme on continue de le dire quelquefois, que la première des vertus de l'écrivain ou de l'orateur, soit de n'avoir point de défaut.

Ce qui du moins est certain, c'est que, si Massillon ne se fût pas exercé de la sorte à ce que l'on pourrait appeler la gymnastique de la périphrase, il n'aurait jamais eu de ces fortunes d'expression qui sont chez lui si nombreuses et si heureuses. « Le citoyen obscur, en imitant la licence des grands, croit mettre à ses passions le sceau de la grandeur et de la noblesse (2); » ou encore : « Les louanges — qu'on donne publiquement aux grands — ne font que réveiller l'idée de leurs défauts, et à peine sorties de la bouche même de celui qui les publie, elles vont, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, expirer dans son cœur qui les désavoue (3); » ou encore : « Et l'on va porter aussitôt, — en sortant d'entendre le prédicateur, — au milieu du monde et des plaisirs l'aiguillon secret que la parole de Dieu a laissé dans le cœur, afin d'y trouver une main flatteuse qui l'arrache et qui referme la plaie d'où devait sortir la guérison (4). » On l'a dit, mais il faut le redire, dans ces endroits, Massillon est vraiment inimitable. C'est que ce ne sont plus ici de ces périphrases, comme tout à l'heure, qui ne servaient qu'à relever un terme banal ou déguiser un terme propre : mais on peut dire qu'elles prolongent le terme banal au-delà de son ordinaire usage, et qu'elles diversifient d'une nuance nouvelle la signification coutumière du terme propre. Ajoutez que, comme les mots, quelque abus que l'on en fasse, ne cessent pas de représenter des idées, ces finesses mêmes de langage deviennent un instrument de précision pour l'analyse psychologique. On ne prétendait qu'à dire finement, et il se trouve que l'on a finement pensé. L'écrivain, attentif uniquement au choix de ses expressions, ne poursuivait qu'un effet de style; il l'atteint; et voici que de la rencontre de quelques mots

(1) *Sur le respect dans les temples.*
(2) *Sur les exemples des grands.*
(3) *Sur la fausseté de la gloire humaine.*
(4) *Sur la parole de Dieu.*

qui, bien loin de s'appeler, semblaient se repousser, il sort une vérité nouvelle.

Après quoi, permettons-nous de signaler quelques autres endroits où la périphrase approche du galimatias. Je le comprends encore, quoiqu'il parle assez mal déjà, quand il nous dit que « pour réveiller les âmes voluptueuses, il faut des excès bizarres, » et « qu'une affreuse distinction d'énormité donne à l'iniquité de nouveaux charmes (1). » Mais si je vous demande ce que c'est que « se faire un monstre d'un vain discernement de viandes dont la santé peut souffrir (2), » avouez que personne ne me répondra sans avoir recouru d'abord au contexte. On pourrait insister, mais comme il le dit lui-même, « tirons un voile de discrétion sur la sévérité des maximes, » et sans examiner dans la grande rigueur les défaillances d'exécution, contentons-nous de rappeler qu'elles sont nombreuses chez Massillon, — incorrections, négligences de toute sorte, métaphores discordantes, voire cacophonies, — et bien singulières pour un écrivain qui ne laissa pas en mourant moins de douze copies (3), dit-on, du recueil de ses *Sermons*. Des images comme celle-ci : « On a sur la conscience des abîmes qui n'ont jamais été approfondis (4), » ou comme celle-ci : « Tel est l'homme, ô mon Dieu, entre les mains de ses seules lumières (5), » ne sont malheureusement pas assez rares dans sa prose.

Notons seulement un dernier trait, qui va nous ramener au point de départ et fermer le cercle : c'est le fréquent usage de ces épithètes vagues dans les meilleurs sermons de Massillon, — les « terreurs cruelles, » les « horreurs secrètes, » les « songes funestes, » ou les « noirs chagrins; » — épithètes de nature, comme on les appelle au collège, parce qu'elles sont tellement naturelles qu'elles font pléonasme, à vrai dire, et que s'il leur arrive parfois d'aider, et d'aider beaucoup à la sonorité de la phrase, il ne leur arrive jamais ni d'étendre, ni de renforcer, ni de préciser, ni seulement de nuancer le sens du mot. « Vous ressem-

(1) *Sur le danger des prospérités temporelles.* « Il semble d'ailleurs que Massillon n'ait pas été très heureux dans l'expression de cette pensée si juste pourtant, et si profonde. Je vois qu'il y est revenu dans son sermon *sur l'Enfant prodigue.* « On cherche avidement de nouveaux crimes dans le crime même, on forme comme le prodigue des désirs plus honteux et qui vont plus loin que les actions mêmes : *Cupiebat implere ventrem de siliquis quas porci manducabant.* » Le comprendriez-vous bien si la citation du texte évangélique ne venait donner à la pensée le dernier degré de clarté de force et d'éloquence?

(2) *Sur le véritable culte.*

(3) F. Godefroy, *Étude sur Massillon.*

(4) *Pour la fête de la Visitation.*

(5) *Sur les dispositions à la communion.*

blez à un homme qui songe qu'il est heureux et qui, après le plaisir de cette *courte* rêverie, s'éveille au son d'une voix *terrible*, voit avec surprise s'évanouir le *vain* fantôme de félicité qui amusait ses sens *assoupis*... et un abîme *éternel* s'ouvrir où des flammes *vengeresses* vont punir durant l'éternité l'erreur *fugitive* d'un songe *agréable* (1). » Otez les adjectifs et relisez la phrase : vous serez étonné que vous ne la reconnaîtrez plus et que le sens pourtant n'aura rien, — je dis absolument rien, — perdu.

Ce sont là quelques-unes des qualités que le XVIIIe siècle a si constamment, si sincèrement, si naïvement admirées dans les sermons de Massillon. Voltaire s'écrie de bonne foi quelque part : « Vous avez fait un bien mauvais sermon sur l'*impureté*, ô Bourdaloue (2) ! » Il veut dire que ce jour-là, Bourdaloue, selon le mot célèbre, a frappé comme un sourd, sans nul égard à la superbe délicatesse des oreilles qui l'écoutaient, sans nulle préoccupation de dissimuler sous les ornemens de la rhétorique la « face hideuse » du vice que justement son devoir était de démasquer, sans nulle inquiétude que de n'en pas inspirer à son auditoire assez d'éloignement et d'horreur. « Trop heureux, comme il le dit lui-même, — car il dut faire amende honorable, publiquement, de l'âpreté de sa parole, — trop heureux si, se voyant condamné du monde, il peut espérer d'avoir confondu le vice et glorifié Dieu (3). » Massillon a traité du même vice dans un sermon *sur l'enfant prodigue*. Soyez sûr que Voltaire ici n'a rien retrouvé de ce qui le choquait si fort dans le sermon de Bourdaloue. Massillon n'est point homme à dire, comme cela, tout uniment et tout crûment les choses. « Ah ! les commencemens de la passion n'offrent rien que de riant et d'agréable ; les premiers pas qu'on fait dans la voie de l'iniquité, on ne marche que sur des fleurs (4). » Non certes, cela ne sent pas son pédant de collège, ou quelque prêtre inexpérimenté des convenances mondaines ; cela n'est pas « prêcher la morale chrétienne avec une dureté capable de la rendre odieuse (5) ; » cela n'est pas rudoyer ou désespérer le pécheur ; ou mieux encore, et décidément, cela sent « l'homme de cour. » Le mot est de Voltaire, toujours. Et M. Nisard l'a dit admirablement, le rhéteur a reconnu le rhéteur.

Comment en effet Voltaire n'admirerait-il pas chez Massillon cette préoccupation de la noblesse du style et de l'élégance continue dont il subit lui-même, avec une exemplaire timidité, jusqu'aux plus puériles exigences? Et le siècle pense comme lui. Si Voltaire

(1) *Sur le mauvais riche.*
(2) Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, au mot *Guerre.*
(3) Bourdaloue, *Sur la conversion de Madeleine.*
(4) Massillon, *Sur l'enfant prodigue.*
(5) D'Alembert, *Éloge de Massillon.*

trouve Bourdaloue presque grossier, d'Alembert trouve Bossuet (1) presque négligé, mais Condorcet les dépassera tous, qui trouvera que Pascal a manqué « d'élégance et d'harmonie », et qu'il y a par trop « d'expressions proverbiales et familières » dans ces immortelles *Provinciales* (2). On dirait qu'en un certain sens, la fin du XVIII[e] siècle aspire à rejoindre le commencement du XVII[e]. Les jolis petits poètes qui travaillent à l'*Almanach des muses* sont germains des Benserade, et des Sarrasin, et des Voiture. Et ne vous les représentez-vous pas bien, les Bernis, les Dorat, les Lebrun même donnant la main, par-dessus le siècle de Louis XIV, aux belles dames de l'hôtel de Rambouillet? Massillon, parmi les rénovateurs du précieux dans la prose, est sans doute l'un des premiers en date. Je rappelais tout à l'heure Marivaux, mais on peut faire une comparaison plus juste encore et plus sensible : le prédicateur du *Petit Carême* a traité de la religion comme le spirituel auteur de *la Pluralité des mondes* a traité de la science. Ni l'un n'oublie jamais qu'il écrit pour l'instruction des marquises, ni l'autre qu'il prêche pour l'édification des duchesses. On peut donc dire que, si le XVIII[e] siècle n'avait pas admiré Massillon par-dessus Bossuet et Bourdaloue, comme il admirait, je le crains, Fontenelle par-dessus Malebranche et Descartes, il aurait cessé d'être le XVIII[e] siècle. On avait mis, selon le mot si vrai de la Bruyère, on avait mis dans le discours tout l'ordre, toute la netteté, toutes les grandes qualités, en un mot dont il était capable. Il ne restait plus qu'à y mettre de l'esprit, trop d'esprit, et c'est à quoi nul ne s'employa plus consciencieusement que l'évêque de Clermont. Mais nous voyons par là qu'une bonne part de la réputation consacrée de Massillon n'est faite que de ses défauts mêmes, ou du moins de tout ce que le XVIII[e] siècle a commis de regrettables erreurs sur le style considéré non pas comme indépendant de la pensée peut-être, mais enfin comme extérieur à elle. Car ne croit-on pas rêver lorsqu'on entend d'Alembert conseiller à ceux qui voudront se convaincre, combien « la véritable éloquence de la chaire est opposée à l'affectation du style (3), » de lire les sermons de Massillon et particulièrement ceux qu'on appelle *le Petit Carême?* Un autre critique du temps avait loué ces mêmes sermons en des termes plus singuliers encore, insistant sur ce qu'on n'y trouvait « nulle antithèse, nulle phrase recherchée, point de figures bizarres (4) ! »

Remarquez maintenant la place que ces artifices de langage

(1) D'Alembert, *Éloge de Bossuet.*
(2) Condorcet, *Éloge de Blaise Pascal.*
(3) Article *Élocution,* dans l'*Encylopédie.*
(4) Cité par l'abbé Blampignon, *Massillon,* p. 262.

occupent dans le discours. On les rencontre quelquefois au milieu d'une période, il est vrai; cependant, à l'ordinaire, antithèses et périphrases terminent volontiers l'alinéa. Ce n'est pas un hasard, c'est une manière propre à Massillon, sa signature en quelque sorte, mise au bas du tableau. Le plus souvent en effet, et selon le mouvement naturel de l'intelligence en action, — que l'on développe une doctrine par les idées ou que l'on amplifie par les mots un lieu-commun, — c'est du général au particulier, c'est de l'abstrait au concret, c'est de la maxime à l'application, c'est de l'idée proprement dite à l'image, et de ce qui ne serait intelligible enfin que pour quelques-uns à ce que l'esprit le plus obtus peut comprendre, que le développement ou l'amplification oratoire déroulent, anneau par anneau, la longue chaîne de leurs raisons ou la longue série de leurs phrases. Bourdaloue dira donc : « Etre convertie et cependant être aussi mondaine que jamais, être dans la voie de la pénitence et cependant être aussi esclave de son corps, aussi adonnée à ses aises, aussi soigneuse de se procurer les commodités de la vie, réduire tout à des paroles, à des maximes, à des résolutions, c'est une chimère, et compter alors sur sa pénitence, c'est s'aveugler soi-même et se tromper (1). » Vous voyez comme sa phrase finit sur la leçon, simple, claire, précise. Mais Massillon dira, traitant le même sujet, et développant la même idée : « Elle n'imite point ces personnes qui conservent encore sur elles-mêmes des soins et des attentions dont la pénitence ne s'accommode guère, qui n'étalent plus d'une manière indécente pour allumer des désirs criminels, mais qui ne négligent rien dans des ornemens moins brillans, qui cherchent les agrémens jusque dans la modestie et dans la simplicité, et qui veulent encore plaire, quoiqu'elles soient fâchées d'avoir plu (2). » La chute en est jolie. Mais visiblement, il va du fin au fin du fin. Il est comme en spectacle à son auditoire, et nous l'écoutons, le dirai-je? comme nous écouterions un dialogue de *la Surprise de l'amour* ou des *Fausses Confidences*, avec une attention curieuse de savoir jusqu'à quel point de division, de distinction et de ténuité psychologique il poussera la finesse.

Ses énumérations, disposées avec le même art, suspendues par le même procédé savant, produisent le même effet et de la même manière captivent l'auditeur. C'est le même intérêt de curiosité qui s'éveille. Ecoutez-le. C'est là, dit-il, dans la retraite, que vous connaîtrez « le terme de vos travaux, le délassement de vos fatigues, la consolation de vos peines, le repos que vous cherchez en

(1) Bourdaloue, *Sur la conversion de Madeleine*.
(2) Massillon, *Panégyrique de sainte Madeleine*.

vain depuis tant d'années, et enfin des douceurs que vous n'avez jamais trouvées (1). » Ce que l'on se demande, ce n'est pas quand il aura tout dit, c'est quand il en sera là que de ne plus rien avoir à dire. Autre exemple : « Les chrétiens sont-ils faits pour ne pas se voir et s'interdire toute société les uns avec les autres ? Les chrétiens ! les membres d'un même corps, les enfans d'un même père, les héritiers d'un même royaume, les pierres d'un même édifice, les portions d'une même masse ; les chrétiens ! la participation d'un même esprit, d'une même rédemption et d'une même justice ; les chrétiens, sortis du même sein, régénérés dans les mêmes eaux, incorporés dans la même église, rachetés d'un même prix (2) ! » Et il continue : « Toute la religion qui nous lie, les sacremens auxquels nous participons, les prières publiques que nous chantons, le pain de bénédiction que nous offrons. » Et il recommence, et vous qui l'écoutez, je vous défie bien de ne pas vous intéresser à cette volubilité même de parole, à cette abondance de vocabulaire, à cette profusion de métaphores, à ce flot de périphrases, à ce torrent enfin de mots qui jaillissent, qui coulent et qui roulent comme d'une source intarissable. On se dit : Que va-t-il bien rencontrer encore ? et s'il arrive en effet qu'il rencontre quelque chose, une antithèse plus heureuse, une élégance plus nouvelle, une finesse plus imprévue, c'en est fait, vous cédez au charme, et son triomphe est assuré. Je pourrais aisément multiplier les exemples : je me contenterai d'un dernier que j'emprunte au sermon *sur l'enfant prodigue* et que l'on peut considérer comme le modèle de ses énumérations historiques. Sous la domination donc de ce vice d'impureté, dit-il, il n'est rien sur quoi l'on ne s'aveugle : « On s'aveugle sur sa fortune, et Amnon.., on s'aveugle sur le devoir, et la femme de Putiphar.., on s'aveugle sur la reconnaissance, et David.., on s'aveugle sur les périls, et le fils du roi de Sichem.., on s'aveugle sur les bienséances, et les deux vieillards de Susanne.., on s'aveugle sur les discours publics, et Hérodias.., enfin on s'aveugle sur l'indignité même de l'objet qui nous captive, et Samson.., » On voit à plein le procédé. Je n'ai pas besoin de montrer ce qu'il laisse encore de liberté dans le choix et l'invention du détail, mais sans doute encore moins de montrer ce qu'il introduit avec lui de factice dans la composition des ensembles. En effet, nous touchons au but, et nous pouvons nous proposer de fixer la formule d'un sermon de Massillon.

Massillon compose par le dehors. Il ne s'établit pas d'abord,

(1) *Sur la Samaritaine.*
(2) *Sur le pardon des offenses.*

comme Bossuet et comme Bourdaloue, d'un coup de maître, au cœur de son sujet. Mais il investit la place, conformément aux règles de l'art, par des approches successives et des cheminemens réguliers, toujours les mêmes. Je ne veux pas le prendre à son désavantage, mais au contraire dans un de ses meilleurs sermons. Supposez donc qu'il veuille tracer un tableau de la mort du pécheur (1). Il remarque ingénieusement que, de quelque côté que « cet infortuné tourne les yeux, » il ne voit rien que d'accablant et de désespérant : 1° dans le passé, 2° dans le présent, 3° dans l'avenir. C'est une première division : les souvenirs de la vie passée, les souffrances du moment présent, les terreurs de la vie à venir. Le reste va suivre comme nécessairement. Arrêtons-nous aux souffrances du présent. C'est une surprise pour la plupart des hommes que l'approche de la mort, c'est une séparation, c'est un changement d'état. Deuxième division : 1° les surprises du pécheur mourant, 2° les séparations du pécheur mourant, 3° les changemens du pécheur mourant. Un peu plus outre encore. Il pousse la subdivision et découvre bientôt qu'il y a six surprises, sept séparations et quatre changemens, soit en tout dix-sept paragraphes, de longueur à peu près égale. Ils y sont. Vous pouvez les compter. Voyons les séparations. Le pécheur mourant se sépare : 1° de ses biens, 2° de sa magnificence, 3° de ses charges et de ses honneurs, 4° de son corps, 5° de ses proches, 6° du monde, 7° de toutes les créatures. C'est une troisième division. Encore plus avant. Car, au fait, pourquoi ne subdiviserions-nous pas à leur tour ces idées de fortune et de magnificence ? Quels sont, par exemple, les témoins de la magnificence des riches de ce monde ? Ce seront : 1° l'orgueil de leurs édifices, 2° le luxe et la vanité de leurs ameublemens, 3° cet air d'opulence enfin au milieu duquels ils vivent.

Nous sommes au bout. Remontons maintenant.

Chacune de ces idées peut fournir une phrase. Une phrase donc sur les édifices, une phrase sur le luxe, une phrase sur l'air d'opulence. Trois phrases, ou quatre, qu'il n'est même plus besoin de souder, et qu'il suffit de juxtaposer, font un paragraphe. Un paragraphe donc sur les séparations d'avec les magnificences, un paragraphe sur les séparations d'avec les biens de fortune, un paragraphe sur les séparations d'avec les charges et les honneurs, et les quatre autres que l'on a vus ; total : sept paragraphes sur les séparations. Sept paragraphes sur les séparations, à leur tour, font un développement, mais déjà six paragraphes sur les surprises en faisaient un premier, et quatre paragraphes sur les changemens en

(1) *Sur la mort du pécheur et la mort du juste.*

vont faire un troisième. Trois développemens, mis bout à bout, feront une division du discours; nous aurons donc une division sur les souvenirs du passé, une division sur les accablemens du présent, une division sur les terreurs de l'avenir. Il ne nous reste plus pour avoir un point de sermon, qu'à mettre en avant de ces trois divisions une phrase qui les pose, une autre phrase à la fin qui les résume, et le premier point achevé, rien de plus simple : on passe au second. Pour l'art délicat et difficile des transitions, je ne connais guère d'écrivain qui s'en soucie moins que Massillon. C'est qu'en effet, à ce degré de division, les idées, réduites à leur extrême simplicité, n'ont presque plus de points par où elles se touchent.

Et cependant, chose bizarre, ce n'est pas Massillon, c'est Bourdaloue qui passe, entre nos grands sermonnaires, pour avoir divisé, subdivisé, resubdivisé la matière de la prédication jusqu'à la réduire en poussière. Mais, sans renvoyer le lecteur à aucun des sermons de Bourdaloue, parce que l'on pourrait le renvoyer à tous les sermons de ce grand homme à peu près indifféremment, je me contenterai d'un seul mot. Il y a cette différence que les plans de Bourdaloue sont antérieurs à ses divisions; il ne divise le sujet que pour le mettre à la portée de son auditoire; la division n'est pour lui qu'une méthode d'exposition. Massillon au rebours. La division est pour lui, je ne dirai pas une méthode, mais la méthode unique d'invention; s'il divise le sujet, c'est proprement pour le découvrir, il n'en voit que successivement les ressources, et ses plans ne dépendent que de ses divisions. Aussi ses plans, souvent ingénieux, sont-ils toujours en surface et jamais en profondeur. Aussi, dans un seul discours, épuise-t-il d'un coup tout ce qu'il peut tirer d'un texte. Aussi n'est-il pas capable de reprendre deux fois un même thème et de se renouveler, comme Bourdaloue, forme et fond, en se répétant. Il n'est abondant que de moyens de rhétorique et de mots. Mais les mots, on a vu l'usage qu'il en faisait, et les moyens de rhétorique, il faut bien déclarer qu'il a su s'en servir comme personne. Et ainsi, dans un genre où d'ailleurs il ne serait pas à souhaiter qu'il eût trop de rivaux, on peut dire qu'il est véritablement sans rival.

Maintenant, quel usage a-t-il fait de ces ressources? Dans ces cadres tracés comme on vient de le voir, qu'a-t-il mis? La réponse tient en deux mots : peu de doctrine et beaucoup de morale.

II. — DE LA MORALE DE MASSILLON.

C'est encore ici ce que le XVIIIe siècle a particulièrement goûté dans Massillon.

Transportez-vous par la pensée dans la chapelle royale. Du haut de cette même chaire d'où Bossuet, nourri de la substance de l'Écriture et des pères, a prêché jadis l'incompréhensibilité des mystères du christianisme avec une souveraine hardiesse, sans nulle crainte ni d'étonner, ni de fatiguer, ni d'humilier trop bas son aristocratique auditoire; — d'où Bourdaloue, pendant trente ans, et hier encore, s'il prêchait la morale plus volontiers que le dogme, la prêchait du moins dogmatiquement, n'avançant rien qu'il ne prouvât, et ne prouvant rien que sur l'autorité de la tradition et des pères, dont il manie les textes en maître; — voici maintenant que l'on entend descendre les leçons d'une morale, toujours chrétienne, assurément, toujours évangélique, si l'on veut, mais cependant, par son indépendance du dogme, déjà presque philosophique. Quelques ressouvenirs de la Bible, tramés avec une merveilleuse adresse dans le tissu du style, quelques citations heureuses, mais clair-semées, de l'Évangile, d'ailleurs presque pas une mention des pères; toutes les difficultés du dogme habilement dissimulées; toutes les circonstances des mystères ingénieusement « ramenées à l'édification des mœurs; » les « preuves de sentiment » invoquées par-dessus les « raisons de doctrine, » et le Dieu des chrétiens devenu « l'Auteur de la Nature, » que voulez-vous bien qu'il y ait là qui puisse effaroucher nos ombrageux philosophes du XVIII[e] siècle? Posez le dogme, vous entreprenez sur leur sens individuel, et ils se révoltent; mais ôtez le dogme, que reste-t-il dans les prescriptions de la morale, réduite par cela seul à la généralité de l'amour du prochain et du respect de Dieu, qui puisse répugner à l'esprit même le plus jaloux de sa liberté de penser? Mettez donc à part quelques garçons athées de *l'Encyclopédie*, de l'espèce du baron d'Holbach, ou de M. Naigeon, par exemple : ni Voltaire, ni d'Alembert n'ont de raison de nier un « Dieu rémunérateur et vengeur, » comme dit l'un, ou, comme dit l'autre, « un Être suprême placé entre les rois oppresseurs et les peuples opprimés (1). » Ils s'en serviraient au besoin, ne sachant guère d'instrument de règne plus utile sur les peuples, ni surtout de plus salutaire épouvantail pour la conscience des rois. Ce que d'ailleurs ils sentent admirablement, c'est qu'à mesure que l'élégant prédicateur abandonne le terrain du dogme, il vient vers eux. Hier encore, c'était un ennemi qu'il fallait combattre; aujourd'hui c'est un neutre déjà qu'il faut circonvenir; ce sera demain un allié qu'il faudra recruter : « Bavards prédicateurs, extravagans controversistes, tâchez de vous souvenir que votre maître n'a jamais annoncé que le sacrement était le signe

(1) D'Alembert, *Éloge de Massillon.*

visible de quelque chose d'invisible... Il a dit : « Aimez Dieu et votre prochain. » Tenez-vous-en là, misérables ergoteurs, et prêchez la morale (1). » Massillon a prêché la morale et s'en est tenu là.

On dit, à la vérité, que cette morale est particulièrement sévère : mais je crois que l'on se trompe.

Reconnaissons en effet tout d'abord que, dans les sermons mêmes où l'on prétend retrouver ce que l'on appelle des traces ou des restes de jansénisme, — le sermon *sur l'impénitence finale*, par exemple, deux ou trois autres encore, et le fameux sermon *sur le petit nombre des élus*, — si Massillon enfle la voix, cependant il ne peut pas dépouiller la nature de son éloquence, et cette éloquence harmonieuse communique, elle seule, à sa morale je ne sais quoi qui caresse l'oreille plus qu'il n'émeut le cœur, qui distrait l'esprit plus qu'il ne l'enseigne, qui continue de plaire enfin plus qu'il n'effraie. *Rebus atrocibus verba etiam ipso auditu aspera conveniunt.* Massillon semble avoir oublié cette leçon de rhétorique. C'est en vain qu'il tonne, et il y a plaisir à être damné par un homme qui parle si bien. Il le sent, il le sait, il prévoit que nous en rabattrons, et c'est pourquoi justement il a l'air quelquefois, mais l'air seulement, de frapper si fort. S'il fallait prendre, en effet, à la lettre ceux d'entre ses sermons qu'on signale comme les plus sévères, ils ne seraient pas sévères, ils seraient imprudens, fanatiques et coupables.

Examinons, si vous le voulez, le sermon *sur le mauvais riche.* Vous savez la parabole de l'Évangile : a-t-on eu tort de dire qu'il s'en dégageait une vague odeur de communisme? Bourdaloue, plusieurs fois, a prêché sur le même sujet. Voici quelques-unes de ses paroles : « Un pauvre glorifié dans le ciel et un riche enseveli dans l'enfer, n'est-ce pas, dit saint Augustin, un partage bien surprenant, qui pourrait désespérer les riches et enfler les pauvres? Mais non : riches et pauvres, n'en tirez pas absolument cette conséquence ; s'il y a des riches dans l'enfer, on y verra pareillement des pauvres, et tous les riches n'en seront pas exclus (2). » Et de là, passant à l'application : « Il est difficile, continue-t-il, qu'un riche entre dans le royaume du ciel. Or d'où peut venir cette extrême difficulté?... De ce que la raison la plus générale comme la plus naturelle pourquoi les hommes sont injustes, superbes, sensuels, c'est qu'ils sont riches ou qu'ils ont la passion de l'être. » Rien de plus chrétien, mais rien de plus humain, ni rien de plus solide. J'entendrai tout maintenant, j'accepterai tout du prédicateur qui m'a su présenter ainsi son sujet. Massillon s'y prend d'autre sorte. Il ne va pas

(1) Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, au mot *Morale*.

(2) Bourdaloue, *sur les Richesses*. Voyez aussi le sermon *sur l'Enfer*, et Bossuet, *sur l'impénitence finale*.

recourir à saint Augustin, non plus qu'à tout autre Père. Il ne met son sermon que sous la seule autorité de l'Écriture; il ne sent pas, à ce qu'on dirait, qu'il puisse y avoir un danger dans sa parabole; ou plutôt la preuve qu'il ne le sent pas, c'est qu'il y donne. Il prend son texte et le développe, comme à son ordinaire, par énumération. *Homo quidam erat dives.* Voilà le premier crime du riche et le premier signe de sa réprobation. Il était riche. « *Il était né heureux.* » Et il insiste. On ne nous dit pas dans l'Évangile que ce riche eût mal acquis son bien, par des moyens injustes, ni même qu'il l'eût recueilli comme « une succession d'iniquité. » Il était vêtu — non pas même superbement — mais de pourpre et de lin; d'ailleurs on ne nous dit pas qu'il « passât en cela les bornes de son rang et de sa naissance. » Il se traitait bien; mais on ne nous dit pas qu'il allât dans aucun excès ni seulement qu'il manquât « à l'observance des jeûnes; » mieux que cela : puisqu'il semble que ce fût un « observateur fidèle des traditions de ses pères. » Enfin, s'il faut achever le détail de son crime, « il ne se servait pas de ses biens pour corrompre l'innocence; le lit de son prochain était pour lui inviolable, la réputation d'autrui ne l'avait jamais trouvé envieux ni mordant;... c'était un homme menant une vie douce et tranquille, essentiel sur la probité, réglé dans ses mœurs, vivant sans reproche. » Et c'est pour cela qu'il fut enseveli dans l'enfer!

Je dis qu'il oublie tout simplement que, pour vouloir trop prouver, c'est comme si l'on ne prouvait rien, que passer le but, c'est une manière de le manquer, et qu'encore un pas, il va perdre la confiance de son auditoire. « Vous avez entendu parler de Judas, mon cher auditeur, le nom de ce traître n'est jamais venu frapper vos oreilles qu'avec de nouvelles horreurs, mais votre rechute après les gémissemens de la pénitence me paraît bien plus noire (1). » Non! je ne l'en crois pas. Ainsi que la vertu, le vice a ses degrés. Ce prédicateur surfait la morale, et il faut contrôler ses leçons. Oui! quand il me dit qu'il y a dans les maximes de l'Évangile « une noblesse et élévation où les cœurs vils et rampans ne sauraient atteindre, » je consens encore à le suivre jusque-là; mais quand il ajoute aussitôt « que la religion qui fait les grandes âmes ne paraît faite que pour elles (2), » je prends un commencement d'inquiétude et je sens qu'il se jette hors de la mesure. Entre les « cœurs vils et rampans » d'une part, et les « grandes âmes » de l'autre, que va devenir cette humanité moyenne pour qui, précisément, la religion est un frein, ou un secours, ou une consolation, ou une espérance? Ailleurs encore, quand il s'adresse aux grands pour leur dire : « Un seul de vos crimes entraîne plus de

(1) *Sur la rechute.*
(2) *Sur le respect que les grands doivent à la religion.*

malheurs qu'une vie entière d'iniquités dans une âme obscure et vulgaire (1); » si je lui donne raison, quoique déjà je comprenne mal ce que c'est aux yeux d'un chrétien qu'une « âme obscure et vulgaire, » je me révolte dès qu'il ajoute : « Et ce crime a, devant Dieu, des suites plus étendues et plus terribles. » Devant Dieu? des suites plus étendues et plus terribles? Quelle langue parle-t-on ici? O rhéteur, emporté par les mouvemens de votre rhétorique, dites-moi quelle compensation, quelle excuse, quelle atténuation il peut y avoir au regard d'un Dieu de justice pour « une vie entière d'iniquités, » quelle que soit l'âme *obscure* ou *distinguée* qui l'ait vécue? Mais s'il y a dans une telle vie de quoi épuiser le châtiment éternel, que voulez-vous me faire entendre « avec vos suites plus étendues et plus terribles? » Et comment ne vous apercevez-vous pas que vous commettez ici l'inaltérable impartialité de la justice divine dans les évaluations relatives de la justice des hommes? Remarquez bien que ce n'est pas ma raison qui s'indigne ou qui refuse de s'humilier. Non! mais il s'agit de la conduite même de la vie chrétienne, et je sens que la main qui prétend me guider n'est pas sûre. Suis-je le seul à le sentir? Non encore! puisqu'enfin tantôt c'est l'un qui m'avertit que la théologie de Massillon n'est pas très exacte (2), et tantôt c'est l'autre qui m'apprend que des évêques interdisent à leurs fidèles une lecture trop assidue de Massillon (3).

Et c'est là ce qu'il y a de grave. Car dirai-je, avec M. Nisard, qu'il essaie de reprendre, par la sévérité de sa morale, ce qu'il fait de concessions à l'indifférence, en évitant de prêcher le dogme? Non pas; mais, avec bien plus de vraisemblance, que sa morale elle-même est flottante et sa prédication visiblement inspirée des circonstances plutôt que d'aucun principe fixe de doctrine!

Lisez-le d'un peu près. Cette grande sévérité, dont on apporte si souvent les exemples, ne l'empêche pas, après tout, d'avoir quelquefois de singulières complaisances pour le monde. Il entend surtout admirablement l'art délicat des compensations. Vous l'avez vu traiter de bien haut tout à l'heure les riches de ce monde. Il ne leur est pas toujours aussi farouche. On le verra. Pareillement, il s'émancipe avec la liberté d'un prédicateur chrétien sur les vices et les vertus des grands, mais comme il sait racheter ses hardiesses en allant flatter leur orgueil dans ce qu'il a de plus superbe et de plus délicat. « Le peuple, leur dira-t-il, livré en naissant à un naturel *brute* et *inculte*, ne trouve en lui, pour les devoirs sublimes de la foi, que

(1) *Sur les vices et les vertus des grands.*
(2) Le P. Cahour, *Chefs-d'œuvre de l'éloquence française.*
(3) F. Godefroy, *Étude sur Massillon.*

la *pesanteur* et la *bassesse* d'une nature laissée à elle-même, il ne sent rien au-dessus de ce qu'il est; né dans *les sens* et *dans la boue*, il s'élève difficilement au-dessus de lui-même. » Quels mots! ô Massillon! dans la bouche d'un prêtre du Dieu qui naquit dans une crèche! Sans doute, c'est ici que Voltaire, en vous lisant, tressaillait d'aise! Car a-t-il parlé nulle part de la « canaille » en termes plus méprisans? ou nulle part a-t-il parlé des grands comme vous l'allez faire? « Une haute naissance nous prépare, pour ainsi dire, aux sentimens nobles et héroïques qu'exige la foi; *un sang plus pur s'élève plus aisément*; il en doit moins coûter de vaincre leurs passions à ceux qui sont nés pour remporter des victoires (1). » Vous tombiez tout à l'heure dans l'exagération de la menace, vous tombez dans l'exagération de la flatterie, maintenant, et nous voilà déjà bien loin, en deux pas, du sermon sur *le Mauvais Riche*.

On trouvera peut-être plus curieux de voir la rigidité de Massillon fléchir dans un autre sens encore et ses imprudences prendre un autre cours dans ce joli *Panégyrique de sainte Madeleine*, si joli, c'est-à-dire d'un style si mondain, si profane, que Voltaire, Voltaire lui-même, en a rougi pour Massillon! Massillon, encore ici, construit son sermon comme le sermon *sur le mauvais riche*. Il prend son texte : *Mulier erat in civitate peccatrix* : et le développe par l'énumération de toutes les circonstances que l'Évangile s'est abstenu de spécifier. Une pécheresse! voilà l'idée qu'il va, pour ainsi dire, vider de tout ce qu'elle peut contenir. Il parcourt donc de point en point l'histoire de Madeleine telle à peu près, il faut bien le dire, qu'il lui plaît de la composer. Ici, ce sont les aventures de « ce cœur facile que blessaient les premières impressions; » ailleurs, c'est l'anatomie de « ce cœur habile et ingénieux à trouver les moyens pour arriver à sa fin; » plus loin, c'est la peinture de « ce cœur ardent où les passions ne savaient pas même garder de mesure. » Et tandis que tous les autres prédicateurs s'efforcent d'ôter à Madeleine le vivant caractère d'une figure historique pour la réduire, dès le début du discours, à n'être que le modèle, et le symbole, ou même l'allégorie de la pénitence, lui s'efforce, au contraire, de préciser les traits, d'animer la personne, de lui donner une voix, un corps et des sens. On n'est pas plus imprudent, à meilleure intention. Là-dessus je ne sais quel auteur de l'un de ces grossiers et honteux romans qui couraient au XVIII[e] siècle, — il devait sortir de l'officine holbachienne, — s'avisa d'alléguer pour justification de ses impiétés un passage de ce panégyrique. C'est alors que Voltaire prit la défense de Massillon : « J'ai cher-

(1) *Sur le respect que les grands doivent à la religion.*

ché ce passage dans les sermons de Massillon, écrivit-il. Il n'est pas certainement dans l'édition que j'ai. J'ose même dire plus : il n'est pas de son style (1). » Il est probable que Voltaire mentait, comme à son ordinaire, car dans les éditions subreptices aussi bien que dans l'édition authentique donnée par le père Joseph Massillon, neveu du prédicateur, en 1745, le passage est au long, sauf quelques corrections insignifiantes. Il va sans dire qu'il n'a pas la portée que lui prête l'auteur du roman. Mais en est-il moins curieux de voir Voltaire si jaloux de la gloire de Massillon qu'il mente pour la soutenir, et sciemment, et contre un écrivailleur d'impiétés (2)?

Toutes ces fluctuations, et l'on pourrait dire toutes ces contradictions de la morale de Massillon, d'où viennent-elles? Uniquement de l'abandon qu'il a cru devoir faire à l'esprit de son siècle de la prédication du dogme.

Il ne nous appartient ni d'approfondir ni d'effleurer seulement la question des rapports de la morale avec le dogme. Contentons-nous d'observer, en premier lieu, qu'il n'y a pas de système de morale qui ne soit dans la dépendance entière de quelque métaphysique. Nul, pas même Aristippe, n'a pu formuler une doctrine des mœurs, ni proposer aux hommes une règle de conduite, qui ne procédât d'une certaine idée qu'il se faisait de la nature et de la fin de l'homme. On ne peut même pas nous dire : « Agis en toute circonstance, ou selon ton intérêt, ou selon ton plaisir, » que ce conseil n'implique une certaine façon déterminée de concevoir la vie, et le sens, et le but de la vie.

Ajoutons, en second lieu, que la question des rapports de la morale avec le dogme religieux, quel qu'il soit, n'est pas tout à fait la même que la question des rapports de la morale avec la métaphysique. En effet, il s'insinue dans les rapports du dogme avec la morale un élément historique ou traditionnel qui vient compliquer singulièrement le problème. Croyez-vous, que pour déterminer exactement les rapports du dogme de l'incarnation avec les applications à la doctrine des mœurs que l'enseignement de l'église en déduit, il suffise de connaître dans l'ordre spéculatif les points précis par où ce dogme pénètre la morale? Mais il faut savoir encore de quelles nuances successives la définition même du dogme s'est surchargée selon que l'église a dû défendre l'immutabilité du sens orthodoxe contre l'hérésie d'un Arius, ou d'un Nestorius, ou d'un Eutychès. Les bons plaisans, comme d'Alembert, peuvent bien dire ici : « Vous savez que le consubstantiel est le grand mot, l'*homoousios*

(1) Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, au mot *Marie Madeleine*.

(2) J'ajouterai que Maury, dont la délicatesse ne passe pas pour être outrée, fait un reproche du même genre au *Panégyrique de sainte Agnès*.

du concile de Nicée, à la place duquel les ariens voulaient l'*homoiousios.* Ils étaient hérétiques pour ne s'écarter de la foi que d'un *iota. O miseras hominum mentes!* » L'heureuse invention que d'Alembert a trouvée là! Comme si par hasard, à ce compte, un honnête homme aussi différait d'un malhonnête homme autrement que d'une syllabe, ou le juste encore de l'injuste, ou la loyauté de la déloyauté? Mais quiconque voudra bien prendre la peine de réfléchir accordera sans hésiter que la morale à déduire ne sera pas tout à fait la même selon que Jésus-Christ ne sera qu'un homme, ou qu'il ne sera qu'un Dieu, ou qu'il sera l'homme-Dieu. S'il n'est qu'un homme, il devient impossible de tirer de son appauvrissement et de son anéantissement, comme disent les orateurs chrétiens, la leçon d'humilité qu'on en tire, et c'est l'orgueil qui devient une vertu; s'il n'est qu'un Dieu, il devient impossible de nous le proposer en exemple et de le donner en imitation quotidienne à notre faiblesse : il n'y a donc plus de *morale chrétienne*, ou il faut qu'il soit l'homme-Dieu.

Disons enfin, en troisième lieu, que toute religion positive, de quelque nom qu'on l'appelle, — judaïque, mahométane, protestante ou bouddhiste, — comporte des observances, des « œuvres, » comme on les appelle, inhérentes au dogme, et qui tombent au rang de pratiques superstitieuses, machinales, dangereuses même parfois, dès que le dogme n'est plus là pour les soutenir en quelque sorte, et pour les maintenir dans le sens de leur institution.

Or, c'est précisément tout cela que l'on chercherait en vain dans les sermons de Massillon. Que sa prédication soit rigoureusement conforme à la saine doctrine de l'église, je n'ai garde d'y contredire ; je dis seulement que Massillon ne se préoccupe guère de me démontrer cette conformité. Moraliste, il eût pu prêcher dans l'école d'Athènes aussi bien que dans la chapelle de Versailles. Et encore ses leçons y eussent-elles paru bien faibles de doctrine. Voyez-le par exemple aborder la difficile matière de *la Vérité de la religion.* Non-seulement il ne va pas exiger d'abord, comme Bossuet, l'entière sujétion de la raison, mais encore il va compromettre la solidité des argumens au nom desquels Bossuet exigeait cette sujétion même. « Hommes doctes et curieux, s'écriait Bossuet avec son impétueuse familiarité, pour Dieu! ne pensez pas être les seuls hommes, et que toute la sagesse soit dans votre esprit... Vous qui voulez pénétrer les secrets de Dieu! çà, paraissez, venez en présence, développez-nous les énigmes de la nature, choisissez ou ce qui est loin, ou ce qui est près, ou ce qui est à vos pieds, ou ce qui est bien haut suspendu sur vos têtes! Quoi! partout votre raison demeure arrêtée! partout, ou elle gauchit,

ou elle s'égare, ou elle succombe. » Remarquez comme il s'abstient de provoquer l'incrédule à la solution d'aucune difficulté particulière ! C'est qu'il sait bien que toute la force de sa preuve est ailleurs que dans l'impuissance actuelle où sont les hommes d'un siècle de décider une question pendante. Elle est uniquement dans cette constatation qu'il y a des bornes à la raison des hommes, et que, si ces bornes reculent à mesure de l'avancement de la science, il est certain qu'elles ne cesseront jamais d'être. Il faut vivre pourtant, et c'est du principe même de la conduite qu'il s'agit : « Il faut donc nécessairement en croire quelqu'un. » Massillon reprend cette argumentation, mais comment la reprend-il ? « Levez les yeux, ô homme ! considérez ces grands corps de lumière qui sont suspendus sur votre tête et qui nagent, pour ainsi dire, dans les espaces où votre raison se confond... Comprenez, si vous le pouvez, leur nature, leur usage, leurs propriétés, leurs situations, leurs distances, leurs apparitions, l'égalité ou l'inégalité de leurs mouvemens... » Et plus loin : « Descendez sur la terre, et dites-nous, si vous le savez, qui tient les vents dans les lieux où ils sont enfermés... Expliquez-nous les effets surprenans des plantes, des métaux, des élémens... Démêlez, si vous le pouvez, l'artifice infini qui entre dans la formation des insectes qui rampent à nos yeux. » A quoi bon poursuivre? Mais comment voulez-vous que nos philosophes n'estiment pas ce prédicateur par-dessus tous les autres? Car enfin, n'est-ce pas plaisir pour eux que de le voir avec cette maladresse naïve mettre la vérité de sa religion à la merci d'une découverte astronomique, ou d'une conjecture de la météorologie? Eh ! que leur répondra-t-il s'ils lui expliquent un jour « l'artifice infini qui entre dans la formation des insectes ? » ou « l'inégalité des mouvemens des planètes? » de quel côté se tournera-t-il? et sur quel nouveau problème repliera-t-il ses argumens?

Sa faiblesse ici, comme ailleurs, c'est d'abonder dans son sens individuel et de prêcher, à vrai dire, dans le voisinage de la tradition et du dogme. Il peut être touchant, il n'est pas instructif ; ses sermons sont « de beaux raisonnemens sur la religion » dans lesquels on a vu qu'il entrait beaucoup de rhétorique. Ils ne sont pas « la religion même (1). » Et c'est justement pourquoi sa morale, si souvent, à mesure qu'elle rétrécit la part du dogme « dilate, comme on dit, les voies du ciel (2). » Il ne sert à rien, là contre, d'apporter des exemples de rudesse, de rigorisme et de sévérité. Les philosophes du XVIIIe siècle ne s'y sont pas trompés. Ils ont admirable-

(1) Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence.*
(2) Expressions de Bossuet.

ment compris que cette grande rigueur n'était qu'une apparence, et qu'au fond la morale de Massillon était plus facile que celle de Bossuet ou de Bourdaloue. On a vu ce qu'en pensaient Voltaire et d'Alembert. Thomas encore, dans son *Essai sur les éloges*, lui reconnaît le mérite « d'avoir su peindre les vertus avec tant de charmes et tracer d'une manière si touchante le code de la bienfaisance et de l'humanité pour les grands. » Direz-vous que Thomas ne parle que du *Petit Carême?* Mais Laharpe, dans une appréciation de l'œuvre entière de Massillon, déclare que, si jamais prédicateur « a tempéré ce que l'Évangile a d'austère par ce que la pratique des vertus a de plus attrayant, » c'est l'évêque de Clermont.

Et Laharpe a raison. Ce qui caractérise en effet la prédication morale de Massillon, c'est bien une manière aimable et persuasive d'intéresser à la pratique des vertus chrétiennes notre naturel désir d'être heureux dès ce bas monde. Et pour employer ici l'une de ses plus ingénieuses expressions, je dirais volontiers que sa méthode est de « châtier les délices du crime avec celles de la vertu (1). » Supposez qu'il s'agisse de prêcher pour la Toussaint. Bossuet, partant de cette idée que notre félicité mortelle manque toujours par quelqu'endroit, nous montrera dans une autre vie : — 1° notre désir de connaître enfin satisfait, 2° nos souffrances terminées, 3° notre désir d'être heureux à jamais comblé. Je ne parle pas de Bourdaloue, qui nous a laissé quatre sermons pour cette même fête, et dont chacun est un pur chef d'œuvre d'invention oratoire. Et Massillon? Massillon prend un texte : *Beati qui lugent*, mais il ne l'a pas plus tôt prononcé qu'il l'abandonne, et qu'il prêche en quelque sorte à côté, pour établir dans son premier point « que les justes ne sont pas aussi malheureux que le monde s'imagine, » et dans son second point « non-seulement qu'ils ne sont pas malheureux, mais qu'ils sont les seuls heureux de la terre. »

Je ne sais pourquoi l'on a comme affecté de ne pas apercevoir, dans les sermons de Massillon, tant et de si curieux passages qui rabattent singulièrement de ce que l'on continue d'appeler sa sévérité. Savez-vous comment il nous conjure de pratiquer fidèlement la loi du jeûne? C'est qu'entre autres raisons, si nous jeûnons, l'appétit nous rendra tantôt notre repas meilleur. « Loin de prendre la nourriture comme un soulagement nécessaire accordé enfin à la longueur de l'abstinence, on y porte encore un corps tout plein des fumées de la nuit » ; il pouvait s'arrêter là, mais il ne sait pas s'arrêter, et il ajoute : « *et on n'y trouve pas même le goût que le seul plaisir aurait souhaité pour se satisfaire* (2). » L'observation est juste : je demande seulement si c'en est le lieu, dans la chaire chrétienne, et

(1) *Sur la prière*, premier sermon.
(2) *Sur le jeûne.*

si c'en est le temps, un mercredi des Cendres? Ailleurs, voici l'argument dont il se servira pour stimuler les fidèles à l'aumône (1) : « C'est une vérité confirmée par l'expérience de tous les siècles : on voit tous les jours prospérer les familles charitables; une providence attentive préside à leurs affaires; *et où les autres se ruinent, elles s'enrichissent.* » A cet argument il s'avise d'en ajouter un autre plus curieux : c'est que, quand on fait des donations à l'église, l'église, qui a de l'ordre, en conserve les actes, de sorte que dans les polyptyques ou cartulaires, et autres pièces comptables, les familles sont assurées d'y retrouver les preuves de l'antiquité de leur noblesse et les titres de leur généalogie. Je cite le passage : « Car je vous prie, mes frères, qui a conservé à la postérité la descendance de tant de noms illustres que nous respectons aujourd'hui, si ce n'est les libéralités que leurs ancêtres firent autrefois à nos églises? C'est dans les actes de ces pieuses donations, dont nos temples ont été dépositaires, et que la reconnaissance seule de l'église, et non la vanité des fondateurs, a conservés qu'on va chercher tous les jours les plus anciens monumens et les plus assurés de leur antiquité. »

Sont-ce là des traits qui lui échappent? Ils lui échapperaient au moins bien souvent. Il est en effet bien peu de sermons où l'on ne rencontre quelques traits de ce genre. S'il parle d'un sujet que traitaient souvent les prédicateurs du XVIIe siècle, à savoir la restitution des biens malhonnêtement acquis : « Vous craignez ainsi, dira-t-il, d'informer le public de vos injustices secrètes, mais au contraire... bien loin que les démarches de votre repentir missent votre réputation en danger, il ne vous reste plus que cette voie pour recouvrer celle que vous avez perdue (2). » Bossuet parlait un autre langage : « Entendrai-je encore ces lâches paroles? Ah! si je quitte ce métier infâme, ces affaires dangereuses dont vous me parlez, je n'aurai plus de quoi vivre. Écoutez Tertullien qui, vous répond : « Eh! quoi donc, mon ami, est-il nécessaire que tu vives (3)? » Dans un autre sermon, reprenant contre les libertins le célèbre et dangereux argument de Pascal : « Que risque l'impie en croyant? » De rencontrer peut-être une éternité de bonheur, répondait Pascal, et d'être après cela, fidèle, honnête, humble, reconnaissant, bienfaisant, sincère, ami véritable. Toutes vertus, comme vous voyez, dont nous paierions l'observance, presque toujours, du sacrifice ou de nos intérêts ou de nos plaisirs. Mais, en plus, ajoute Massillon : « de modérer des passions qui auraient fait le malheur de toute votre

(1) *Sur l'aumône.*
(2) *Sur les dispositions pour se consacrer à Dieu.*
(3) *Sur nos dispositions à l'égard des nécessités de la vie.*

vie; » de vous abstenir « des excès qui vous eussent préparé une fortune religieuse ou une fortune dérangée; » de sacrifier enfin « quelques plaisirs qui vous auraient bientôt lassé par le dégoût qui les suit (1). » C'est-à-dire, en bon français, de vous préparer une éternité de bonheur par une vie parfaitement calme elle-même, parfaitement douce, parfaitement heureuse.

A Dieu ne plaise, en vérité, que nous incriminions cette morale, ou que nous affections un seul instant une telle hypocrisie que de la regarder comme insuffisante pour l'usage de la vie! Ce n'est pas là ce que nous voulons dire. La plus exacte probité, la vertu même s'en accommoderaient, et si chacun de nous pouvait prendre seulement sur soi de sacrifier ses passions à l'intérêt de son repos, beaucoup de choses, qui depuis qu'il y a des hommes en ce monde vont assez mal, iraient mieux, très certainement. Mais comment nous défendrions-nous de comparer cette manière philosophique de Massillon à la manière dialectique de Bourdaloue et à la manière dogmatique de Bossuet? Et par là se trouvent conciliées, je crois, les deux opinions contradictoires: l'une qui fut, comme on a vu, l'opinion du XVIII[e] siècle, où tous les philosophes à l'envi célébrèrent la « tolérance » de Massillon; l'autre, qui s'est accréditée de notre temps, où tous les critiques, presque sans exception, ont parlé de la « rigidité » de l'évêque de Clermont.

Sainte-Beuve avait proposé de distinguer deux parts dans la carrière de Massillon, la première toute à la ferveur, la seconde, au contraire, toute à la politesse, au monde, et, comme il dit, « aux divertissemens honnêtes. » Otons ce que les expressions malignes dont se sert Sainte-Beuve insinuent au-delà de l'exacte vérité: la distinction semblera d'autant plus juste que ce fut dans les dernières années de son épiscopat que Massillon, dans sa maison de Beauregard, mit la dernière main à ses *Sermons*. Or, il suffit de comparer ceux qui déjà figuraient dans l'édition de 1705 pour voir qu'il les a remaniés dans le sens de la recherche de l'expression, de la richesse de l'image et de la beauté de l'harmonie. Ne peut-on pas supposer que c'est alors aussi qu'il aura tempéré par les adoucissemens que l'on vient de voir la première verdeur de sa prédication janséniste? Il nous restera cependant permis de croire que, s'il y a quelque traces d'incertitude et parfois d'hésitation dans la morale de Massillon, c'est surtout qu'il a voulu prêcher un peu trop d'après lui-même. En ce sens, il ne serait pas le dernier des grands sermonnaires du XVII[e] siècle, il serait plutôt le premier des prédicateurs du XVIII[e]; le premier dans l'ordre des dates, le seul par le talent. Forme et

(1) *Sur la vérité d'un avenir.*

fond, ses qualités sont donc, comme ses défauts, les défauts et les qualités de son temps.

C'est ce qu'il faut achever de montrer en faisant voir que ni toute la sincérité de sa foi ni toute l'expérience de son ministère ne l'ont empêché d'incliner vers la grande erreur du XVIIIe siècle.

III. — DE LA PHILOSOPHIE DE MASSILLON.

Auriez-vous peut-être relu les *Aventures de Télémaque* depuis le temps où, dans vos premières classes, vous appreniez par cœur le roman de M. de Cambrai? Il y serpente sous une profusion de maximes morales je ne sais quelle veine de sensibilité qui deviendra plus tard la sensiblerie du XVIIIe siècle. Je reconnais cette même veine dans la plupart des sermons de Massillon. Massillon est un prédicateur sensible. Il a, comme Fénelon, des attendrissemens soudains, des larmes subites, et des sanglots inattendus. Faute de pouvoir forcer les convictions, il tâche à séduire les cœurs. Je dis bien séduire, et non pas seulement persuader. Convaincre, c'est, comme dit Bossuet, « ou rendre humble ou renverser invinciblement la raison. » Persuader, c'est intéresser les passions des hommes à trouver bonnes et solides les raisons qu'on leur propose. Mais séduire, c'est conquérir à sa personne ceux-là mêmes dont on n'a pu ni remuer assez profondément les passions ni soumettre l'intelligence. C'était, comme on sait, le triomphe de Fénelon. Tous les témoignages s'accordent à reconnaître que c'était aussi celui de Massillon. « Sa présence, dit un contemporain, persuade ce qu'il va dire. » Il est touchant. On trouve dans ses *Sermons* quelques remarquables exemples de ce que l'on pourrait appeler l'intervention de l'homme dans la leçon du prédicateur. « O vous qui m'écoutez et que ce discours regarde, rentrez en vous-mêmes. » Il semble que la voix du prédicateur qui veut gagner des âmes vibre encore dans ces sortes d'exclamations. Ou encore : « Grand Dieu! pourquoi mon âme ne vous serait-elle donc pas soumise? Tant que j'ai voulu être moi-même l'arbitre de ma destinée, je me suis confondu dans mes propres projets. » Il a fréquemment de ces prières, et qu'il place toujours avec un art consommé, dans le moment précis ou, comme sur un champ de bataille, il ne faut plus qu'un dernier effort pour assurer la victoire.

Il n'y a rien de plus légitime, et de ne voir là qu'un moyen de rhéteur, ce serait faire gratuitement injure à la mémoire de Massillon. « Il avait vraiment un cœur qui éprouvait le plaisir d'aimer ses semblables, et sa sensibilité vive et profonde avait besoin

de se répandre (1). » Et de tels passages, qu'on retrouve dans presque tous les sermons de Massillon, sentent si peu l'artifice qu'au contraire ils viennent souvent comme à la traverse du développement et sous le rhéteur nous découvrent l'homme. Puisque donc, selon le mot de Pascal, le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas toujours, nous ne disputerons pas plus à Massillon les droits de sa sensibilité sur le cœur que nous ne lui avons disputé les droits réels et non moins légitimes de sa pénétration d'analyse sur l'esprit, ou encore sur l'oreille de son harmonie d'élocution. Seulement il ne faudrait pas croire qu'il eût adouci le premier par l'onction de sa sensibilité les sévérités de l'Évangile. Ce même cœur compatissant à l'humaine faiblesse, Bossuet, et même Bourdaloue, l'avaient eu. La question revient donc toujours. Que pouvait-il y avoir dans « le cœur » de Massillon qui lui valût de la part du sec d'Alembert et des philosophes du XVIII[e] siècle des éloges si particuliers?

Ouvrez le *Dictionnaire philosophique*, vous allez le savoir : « De cinq ou six mille déclamations de cette espèce, — déclamations, ici ce sont sermons, — il y en trois ou quatre tout au plus, composées par un Gaulois nommé Massillon, qu'un honnête homme peut lire sans dégoût; mais dans tous ces discours, à peine en trouverez-vous deux où l'orateur ose dire quelques mots contre ce fléau et ce crime de la guerre, qui contient tous les fléaux et tous les crimes (2). » En effet, tandis que Bossuet et Bourdaloue n'ont jamais touché de la guerre quelques mots qu'en passant; Massillon, deux ou trois fois, — Voltaire a bien compté, — s'est assez complaisamment étendu sur les maux qu'entraîne la guerre à sa suite. Dans la fameuse prosopopée d'abord de *l'Oraison funèbre* de Louis XIV : « Monumens superbes élevés sur nos places publiques pour immortaliser le souvenir de nos victoires, que rappellerez-vous un jour à nos neveux (3)? » Et plus tard, dans son *Petit Carême :* « Sire, regardez toujours la guerre comme le plus grand fléau dont Dieu puisse affliger un empire... et n'oubliez jamais que, dans les guerres les plus justes, les victoires traînent toujours après elles autant de calamités pour un état que les plus grandes défaites (4). » A ce dernier trait, vous reconnaissez les formes d'exagération qui lui sont ordinaires. Il passe la mesure. Car enfin est-il permis de dire que Lens et Rocroi traînent autant de calamités après elles que Ramillies et Malplaquet? Cela d'ailleurs n'avait pas jadis

(1) D'Alembert, *Éloge de Massillon.*
(2) Au mot *Guerre.*
(3) *Oraison funèbre de Louis le Grand.*
(4) *Sur les exemples des grands.*

empêché le jeune prêtre de l'Oratoire de prononcer un fort beau discours pour la *bénédiction des drapeaux du régiment de Catinat.* Il n'y a pas là d'inconséquence. Assurément Bossuet parle plus juste quand il nous dit de son style fort et ferme « qu'il n'y a que les faux dévots qui croient les armes défendues aux chrétiens. » Mais enfin Massillon n'est coupable ici, comme trop souvent, que d'un excès de rhétorique. Voici cependant le malheur, et l'observation me semble vraie de Massillon dans la même mesure à peu près que Fénelon, c'est que, quand la rhétorique et la sensibilité s'allient, on voit naître l'esprit d'utopie.

C'est le secret de la popularité de l'évêque de Clermont et de l'archevêque de Cambrai parmi les encyclopédistes. Ce sont deux grands hommes, et ce sont deux prêtres. Mais en vain ont-ils cette redoutable connaissance de l'humaine perversité que doit donner l'expérience du confessionnal et de la direction des consciences à des gens tels qu'ils sont l'un et l'autre. Leur sensibilité les entraîne, et je ne vois pas qu'ils aient jamais fait ni l'un ni l'autre aucun effort pour se raidir et résister contre cet entraînement. Ils rêvent donc l'un et l'autre d'un âge d'or à venir, et dans le *Petit Carême* de l'un comme dans le *Télémaque* de l'autre, deux livres que l'on associe presque involontairement et dont les titres viennent ensemble sous la plume presque sans qu'on y songe, on voit flotter je ne sais quelles visions riantes, quels généreux espoirs, mais aussi quelles étranges chimères. Certes, il n'y a pas grand mal à ce qu'Idoménée promène Mentor dans les campagnes de Salente et que, de projets en projets, ils se forgent ensemble une félicité qui les fait pleurer de tendresse. Il n'y a pas non plus grand mal à ce que Massillon nous dépeigne le bonheur des justes sous les couleurs de l'idylle champêtre : « Les saintes familiarités et les jeux chastes et pudiques d'Isaac et de Rébecca dans la cour du roi de Gérare suffisaient à ces âmes pures et fidèles ; c'était un plaisir assez vif pour David de chanter sur la lyre des louanges du Seigneur ou de danser avec le reste de son peuple autour de l'arche sainte ; les festins d'hospitalité faisaient les fêtes les plus agréables des premiers patriarches, et la brebis la plus grasse suffisait pour les délices de ces tables innocentes (1). » Il n'y a pas grand mal, mais il y a bien de la naïveté. La cour de France n'est pas la cour du roi de Gérare. Il y a bien du mensonge poétique aussi. De danser avec son peuple autour de l'arche sainte, ce n'a pas toujours été pour David « un plaisir assez vif. »

Ce qui est plus grave, comme pouvant avoir des conséquences plus graves, c'est peut-être de présenter aux yeux d'un jeune roi

(1) *Sur le malheur des grands qui abandonnent Dieu.*

les leçons de la piété monacale comme de vives images de la réalité : « Non, Sire, un prince qui craint Dieu n'a plus rien à craindre des hommes. Sa gloire toute seule aurait pu faire des envieux, sa piété rendra sa gloire même respectable ; ses entreprises auraient trouvé des censeurs, sa piété sera l'apologie de sa conduite ; ses prospérités auraient excité la défiance et la jalousie de ses voisins, il en deviendra par sa piété l'image et l'arbitre (1). » On dira peut-être que les enseignemens du prédicateur ne paraissent pas avoir eu beaucoup de prise sur l'indolent, voluptueux et sceptique Louis XV ? Oserai-je répondre que je ne sais s'il ne faudrait pas s'en féliciter ? De pareils enseignemens, jadis, avaient fait du père, le duc de Bourgogne, le prince dévot que l'on sait, capable au besoin, et pour le plus grand désespoir de Fénelon, il est vrai, de risquer pieusement la perte de dix batailles plutôt que de « loger dans un couvent de filles. » Et, quoi qu'on ait pu dire depuis de ce prince enlevé prématurément, je n'oserais encore affirmer si ce fut un malheur pour la France que de n'avoir pas connu le règne de l'élève de Fénelon. De pareils enseignemens encore devaient faire, plus tard, du fils, — le dauphin, père de Louis XVI, — ce personnage dont on voit passer de loin en loin, dans les coulisses de l'histoire, la figure honnête, pieuse et légèrement niaise. « Quelle félicité pour le souverain de regarder son royaume comme sa famille, et ses enfans comme ses sujets (2) ! » Sans contredit, quoiqu'encore il soit plus sage de croire que « l'intérêt mutuel des souverains et des peuples fait les bornes naturelles de la souveraineté (3). » Car le fait est, comme Sainte-Beuve a soin de le remarquer en citant quelques-uns de ces endroits du *Petit Carême*, le fait est qu'il en a toujours coûté cher aux souverains naïfs qui se sont avisés d'affecter « la gloire pure et touchante de régner sur les cœurs. » Et l'on a rarement vu que les peuples « leur aient dressé des trônes dans leur cœur, » mais bien quelquefois des échafauds sur une place publique.

Voilà, je pense, à n'en pas douter, ce que les hommes du XVIIIe siècle goûtaient dans le *Petit Carême* et plus généralement dans l'éloquence de Massillon. Le rêve généreux de Fénelon et de Massillon, ç'allait être le rêve du XVIIIe siècle : l'histoire de l'humanité se déroulant comme une longue pastorale à travers les siècles futurs, des rois sensibles et des peuples reconnaissans, « une aimable domination sur le trône (4), » la joie partout et par-

(1) *Sur le triomphe de la religion.*
(2) *Sur l'humanité des grands envers le peuple.*
(3) Bossuet.
(4) Fénelon.

tout l'abondance, « des bergers et des laboureurs célébrant leurs hyménées, » que sais-je encore? demandez au marquis de Condorcet, et rien enfin d'oublié dans le tableau que l'homme tel qu'il est, avec le vice originel de sa nature.

Car Massillon, après tout cela, ne pouvait manquer de donner dans la grande erreur du siècle. Prêtre et prêtre de l'Oratoire, élevé par conséquent dans la tradition du pur jansénisme, est-ce un si grand honneur pour lui de s'en être écarté? Je l'ignore, mais ce que je constate, c'est qu'il s'en est écarté. On a vu comme il parlait des grands, « de cette garde d'honneur et de gloire dont *la nature* toute seule avait environné leur âme (1). » Il ira plus loin encore, et ne craindra pas de nous montrer le vice venant corrompre la bonté de la nature : « Vous aviez *reçu en naissant* une âme si pudique... vous étiez *né* doux, égal, accessible..., vous aviez eu *pour partage* un cœur doux et sensible (2). » Ce sont les mots que nous soulignons qui sont caractéristiques. Mais il ne manque pourtant jamais à saisir l'occasion de les placer. Ce n'est pas le sentiment d'une déchéance originelle qu'il s'efforce d'inculquer à son cher auditeur, mais, au contraire, il le rappelle avec insistance au souvenir de « ces sentimens de vertus *naturelles*, de ces impressions heureuses de régularité et d'innocence *nées avec nous* (3) » ; ou encore de « ce *naturel heureux* et presque *de son propre fonds* ennemi des excès et du vice (4). » Certes nous voilà loin de Port-Royal, et bien loin, à ce qu'il semble, du temps où le plus savant parmi ces savans hommes, et non pas le moins exemplaire, écrivait dans la préface de sa belle *Histoire des empereurs*, cette phrase d'une humilité si sincère et d'une exagération si naïve : « Nous voyons dans Caligula, dans Néron, dans Commode et dans leurs semblables, *ce que nous serions tous*, si Dieu n'arrêtait le penchant que la cupidité nous donne à toutes sortes de crimes (5). » Comparez les citations. N'avons-nous pas le droit de dire que, si Massillon n'ose pas ouvertement contester ce que le christianisme a nommé la déchéance originelle de l'homme, et que si d'ailleurs, quand la nécessité de l'application l'exige, il semble revenir à toute la sévérité du jansénisme, cependant, chemin faisant, dans ce fonds de corruption, il découvre tant de semences de vertu, tant de germes de sensibilité, tant de commencemens heureux, qu'en vérité, n'était le frein de l'orthodoxie qui le bride, il serait tenté de

(1) *Sur le respect que les grands doivent à la religion.*
(2) *Sur l'enfant prodigue.*
(3) *Sur le délai de la conversion.*
(4) *Sur les dispositions à la communion.*
(5) Le Nain de Tillemont.

proclamer la bonté naturelle de l'homme? O Massillon! vous qui, quelque part avez si durement parlé de ce grand et noble Spinosa (1), que ne le lisiez-vous, « ce monstre, » comme vous l'appelez, et que ne méditiez-vous, comme vous les nommez, ses « ouvrages de confusion et de ténèbres! » Vous auriez appris de lui deux choses, deux choses éternellement vraies, l'une que « ce sont les passions seules qui gouvernent la foule, livrée sans résistance à tous les vices (2), » car là-dessus le juif d'Amsterdam ne diffère pas d'opinion d'avec les solitaires de Port-Royal, et l'autre qu'il n'y a pas de métaphysique sans morale, mais surtout pas de morale sans métaphysique, et que sous le nom d'*éthique*, elles se pénètrent, se confondent et se soutiennent l'une l'autre.

Je ne voudrais pas exagérer l'importance des passages que je viens d'extraire. Evidemment ce serait aller trop loin, beaucoup trop loin que de prétendre qu'ils forment le fond et la substance de la doctrine de Massillon. Ce serait comme si nous abusions des imprudences qu'il commet dans son sermon *sur l'aumône*, pour rapprocher ses théories de celles de l'auteur du *Discours sur l'inégalité des conditions* et du *Contrat social*. Il est certain qu'il dit en propres termes, « que tous les biens appartenaient originairement *à tous les hommes en commun*, et que la simple nature ne connaissait ni de propriété ni de partage. » Il est certain qu'il dit en propres termes, « que pour éviter les discussions et les troubles, *le commun consentement des peuples* établit que les plus sages, les plus intègres, les plus miséricordieux seraient les plus opulens. » Il est certain qu'il dit en propres termes « que les riches furent ainsi établis par la nature même comme les tuteurs des malheureux, et que ce qu'ils eurent de trop ne fut plus que *l'héritage de leurs frères* confié à leurs soins et à leur équité. » Mais il est certain aussi que ce n'est là pour lui qu'une thèse toute spéculative, ou du moins qu'une sanction d'antiquité qu'il veut donner à l'obligation chrétienne de l'aumône. Il est certain qu'il n'en déduira pas d'application prochaine et qu'il ne donnera pas au pauvre de recours ou d'action contre le riche. Il est certain enfin que de telles paroles doivent être corrigées par une connaissance précise des tempéramens et des restrictions que l'ensemble de sa doctrine y apporte. Et ainsi, répétons-le, des passages que nous avons cités plus haut. Je ne crois pas qu'ils constituent la doctrine de Massillon.

Mais enfin, ils sont dans les *Sermons* de Massillon, dans les sermons qu'il a revus, corrigés, recopiés à loisir : ils sont significa-

(1) *Des doutes sur la religion.*
(2) Spinosa, *Traité théologico-politique*, ch. XVII.

tifs : et ce sont bien ceux-là que les philosophes du XVIIIe siècle ont particulièrement remarqués. Massillon, encore un coup, inclinait vers l'erreur où les encyclopédistes allaient donner tête baissée. Comme eux il était « sensible, » et comme eux « chimérique. » Et s'il ne croyait pas à la bonté naturelle de l'homme, on sent qu'il y eût voulu croire. Et n'est-ce pas un grave préjugé que ni Voltaire, ni tous ceux qui juraient alors sur la parole de Voltaire, ne s'y soient trompés? Assurément je vois l'intérêt qu'ils avaient à s'approprier Massillon. Un parti, quel qu'il soit, du moment qu'il est un parti, a toujours intérêt à s'approprier un honnête homme de plus, et une renommée d'intégrité incontestée. Mais voici toute la question : quel intérêt avaient-ils à s'approprier Massillon, plutôt que Bourdaloue, plutôt que Bossuet? C'est qu'ils ont tous cru qu'en d'autres temps ce prédicateur chrétien eût été des leurs. Ils se trompaient ? j'en suis certain, mais il reste au moins que, si Massillon n'a pas été plus sensible, plus tolérant, plus humain que Bossuet ou que Bourdaloue, il l'a été d'une autre manière, qui est la manière du XVIIIe siècle.

Il a prêché contre la guerre? Est-ce que Bourdaloue par hasard ou Bossuet auraient fait l'apologie du carnage ou des conquêtes? Seulement ils savaient, ce que Massillon oublie souvent, qu'il est inutile ou même dangereux de déclamer d'une manière abstraite et générale contre les maux inséparables de l'humaine nature, et que tout ce qu'on peut faire, c'est d'inspirer aux hommes pris chacun à part, pour ainsi dire, les vertus qui peuvent corriger la gravité, adoucir la cruauté, diminuer l'étendue de ces maux. Les hommes du XVIIIe siècle pourraient bien avoir détruit beaucoup de préjugés dont ils n'avaient pas pris la peine de chercher les raisons et de reconnaître les fondemens. Ils pourraient bien aussi avoir compromis la fortune de plus d'une idée juste et généreuse pour avoir voulu lui donner trop d'extension et la pousser d'abord à l'extrême de ses conséquences logiques. Ainsi, la vie humaine est chose assurément précieuse, ils ont eu raison de le dire, et nous leur en devons une reconnaissance éternelle, mais il n'ont pas assez dit que beaucoup de choses sont et doivent demeurer plus précieuses que la vie humaine. Massillon est un peu de ces imprudens qui n'ont pas calculé toute la portée de leurs paroles. Il ressemble aux philosophes du XVIIIe siècle en ceci surtout qu'il n'a pas assez profondément cherché dans la connaissance de l'homme intérieur le secret de ces restrictions qu'il faut toujours mettre aux généralisations de la logique, si bien fondées d'ailleurs qu'elles paraissent, ou si correctement induites. Il ne s'est pas assez défié de ces grands raisonnemens si aisés à faire et de cette licence d'un auteur abandonné sans mesure à tout ce qui lui vient dans

l'esprit. Car enfin, sachons-le bien, et ne nous lassons pas de le répéter, on ne peut même pas dire à l'homme : « Tu ne tueras point, » sans être obligé d'ajouter aussitôt la restriction nécessaire : *nisi lacessitus injuria*, c'est-à-dire sauf le cas de légitime défense, — sauf le cas où tu lèveras le bras pour la protection de ta vie, — sauf le cas où tu tireras l'épée pour la sauvegarde de ton honneur ou de l'honneur de ceux que tu as contracté l'obligation de soutenir et de protéger, — sauf le cas où tu prendras les armes pour la défense ou la vengeance de ta patrie menacée.

Profitons nous-même de la leçon, et tempérons, à notre tour, après avoir montré ce qu'il y avait d'affinités électives entre Massillon et les hommes du XVIIIe siècle, tempérons ce qu'il y aurait dans la constatation telle quelle de ces affinités, et de trop rigoureux et de sommairement injuste pour Massillon.

Il va sans dire que l'homme est hors de cause, qui fut, comme l'on sait, l'un des meilleurs, des plus aimables et des plus vertueux en même temps, dont se puissent honorer l'histoire de notre littérature ou les annales de l'épiscopat français. Il faudrait le fixer dans l'attitude indulgente et doucement souriante où nous le montre une anecdote racontée par Bernis, qui fut l'un de ses protégés. « Un jour qu'il montrait à un étranger son jardin de Beauregard et que cet étranger se récriait sur la beauté et la richesse de sa vue : « Venez, lui dit-il, dans cette allée et je vous montrerai quelque chose de plus curieux. » L'allée était fort sombre, et l'étranger lui témoigna sa surprise en ne voyant rien de ce qu'il lui annonçait. — Comment! lui dit Massillon, vous n'apercevez pas ce jésuite et ce père de l'Oratoire qui jouent aux boules ensemble? Voilà à quoi je les ai réduits (1)! » Authentique ou controuvée, peut-être arrangée par Bernis, l'anecdote n'en est pas moins de celles qu'il faut accepter et faire entrer dans l'histoire, parce qu'elle peint vivement un homme. Nous n'avions pour notre part à parler que de l'écrivain et du prédicateur.

Or, le vrai malheur du prédicateur comme de l'écrivain et son plus grand tort, dont il n'est évidemment qu'à demi responsable, c'est d'avoir été précédé dans la chaire chrétienne par Bossuet et par Bourdaloue. C'est peut-être aussi, venant après eux, d'avoir voulu, selon le mot de lui qu'on rapporte, prêcher « autrement » qu'eux. Dans une littérature qui n'aurait ni Bourdaloue ni Bossuet, Massillon serait au premier rang : il est vrai qu'il ne serait pas Massillon s'il n'avait été précédé de Bossuet et de Bourdaloue. Vous

(1) *Mémoires et Lettres de F.-J. de Pierre, cardinal de Bernis*, t. I, p. 76.

voyez que, pour parler de lui convenablement et lui faire sa véritable place, on est obligé, comme lui, de jouer un peu sur les mots. Ajoutons que les genres s'épuisent, comme s'épuisent toutes choses de ce monde, par l'excès même de leur fécondité. Alors, si les genres, comme celui du sermon, ont une autre raison d'être et de se continuer que de procurer des émotions nouvelles aux auditeurs, spectateurs et liseurs, c'est un parti qu'il faut savoir prendre : il n'y a plus qu'à marcher sur les traces des maîtres. Seulement ce ne sont pas les contemporains qui s'aperçoivent qu'un genre s'épuise. Massillon s'est trouvé dans le même cas que Voltaire. La tragédie classique avait fourni sa carrière quand Voltaire s'en empara. Cependant, comme il était Voltaire, il put écrire encore *Zaïre*, *Mérope* et *Tancrède*. Pareillement le sermon, comme genre littéraire, avait vécu lorsque Massillon parut dans les chaires de Paris. Mais il était Massillon. Il a donc prononcé le sermon sur *le petit nombre des élus* et plus tard le *Petit Carême*. Ni ces tragédies ni ces sermons ne sont des chefs-d'œuvre, au vrai sens du mot : ce sont au moins des œuvres beaucoup plus qu'honorables. Il me semble qu'elles ont cela de particulier qu'on y sent une main plus habile que l'œuvre qu'elle a façonnée, des ouvriers supérieurs à leur matière. C'est beaucoup. Il fallait d'ailleurs une révolution littéraire pour renouveler le théâtre, il fallait pour renouveler l'éloquence de la chaire une révolution morale, et ni Massillon ni Voltaire n'étaient de force à l'entreprendre. Elle s'est faite depuis eux. Comment et par qui, ce n'est pas le lieu de le rechercher. Bornons-nous à dire qu'elle s'est peut-être faite, comme tant d'autres révolutions, à côté de l'utile, de la vraie, de la légitime révolution qu'il y avait à faire. Et pourquoi n'ajouterais-je pas que, malgré la révolution qui s'est faite, *Zaïre* et *Mérope* continuent de « braver l'injure du temps, » comme on disait au temps de *Zaïre?* J'ai lu aussi nos prédicateurs, j'en ai même entendu quelques-uns, et malgré la révolution, est-il bien sûr que les plus vantés d'entre eux aient valu Massillon?

FERDINAND BRUNETIÈRE.

LA

MARINE FRANÇAISE

AU MEXIQUE

I.

DE LA CRÉATION DE LA DIVISION NAVALE AU BLOCUS DES COTES.

I.

Mon intention n'est pas d'écrire l'expédition du Mexique. Tout le monde en connaît les causes diverses. Je veux seulement raconter ce que fit la marine dans les dernières années du séjour et durant la période d'évacuation. La tâche qu'eurent à remplir les batimens fut à la fois ingrate et glorieuse. Elle montre, dans un cadre d'action parallèle à celui de l'armée de terre, les difficultés, les efforts de tout genre, les obstacles vaillamment surmontés, mais renaissans, qui ne cessèrent, du premier au dernier jour, d'entraver l'expédition méxicaine.

Après le débarquement, la convention de la Soledad, l'échec subi devant Puébla, la prise de cette ville et l'entrée à Mexico, la nomination d'une régence, certains projets de domination et la perspective prochaine de l'établissement régulier de l'empire, on se prit à espérer que l'expédition du Mexique pourrait être menée à bonne fin, et les forces maritimes, jusque-là dirigées par un officier général, furent réduites aux proportions d'une division confiée à un capitaine de vaisseau. Ceci se passait au mois d'octobre 1864.

Pendant que les troupes de terre occupaient à l'intérieur les différentes provinces de l'empire ou en poursuivaient la conquête, la marine avait pour mission de surveiller les côtes, d'y lier ses communications avec l'armée, d'y porter à chaque instant les détachemens nécessaires, de rechercher les corsaires juaristes ou américains dont l'armement ou la présence déjà signalés étaient un objet de vive préoccupation, de centraliser à Vera-Cruz le service des transports et d'approvisionnement de la flotte et de l'armée, et de concourir, dans ses seules limites d'action maritime toutefois et en ne débarquant que très éventuellement ses équipages, à toute opération dirigée contre un point de la côte. Ce n'était point là une mince besogne, surtout dans l'état encore très précaire de notre domination.

Tout le long littoral en effet de 250 lieues de Matamoros jusqu'à Campêche n'était qu'imparfaitement réduit ou prêt à se dérober au joug dès qu'une circonstance favorable se présenterait. De Matamoros, qui venait d'être pris au mois d'août, jusqu'à Tampico inclusivement, où se faisait sentir la main de fer du colonel du Pin, aucune complication ne semblait à craindre, au moins pendant quelque temps. Quant au port de Tuspan, situé entre Tampico et Vera-Cruz, la fidélité qu'on nous y gardait était douteuse. La position pouvait être perdue d'un jour à l'autre par la faute ou la connivence des chefs mexicains à qui on l'avait confiée. Depuis Tuspan jusqu'à Vera-Cruz, toute la côte était ennemie, et nous ne pouvions avoir de relations avec aucune des villes situées au dedans des barres de Cazones, Lima, Tecolutla et Nautla. La ville de Vera-Cruz, bien qu'en notre pouvoir, était entourée de guerilleros qui venaient frapper aux portes et enlevaient du monde sur l'Alameda. Les guerilleros avaient établi des douanes à l'aide desquelles ils percevaient des droits sur tout ce qui entrait en ville ou en sortait. Les négocians qui voulaient assurer leurs marchandises envoyaient tout simplement demander, moyennant finances, un laissez-passer à Garcia, le chef de ces bandes. Il était possible qu'un beau jour ces brigands, les libéraux, comme on les appelait alors, fissent une tentative contre Vera-Cruz. Au sud de Vera-Cruz, il y avait une compagnie de volontaires créoles de la Martinique et deux canonnières pour garder Alvarado. A l'ouest de cette ville et jusqu'à Carmen, toute la côte était à l'ennemi. On ne savait pas trop quelles étaient les dispositions du Goazocoalcos et de Minatitlan, mais les négocians français de Vera-Cruz, qui furent toujours très loin d'épouser la cause de l'intervention, devaient être mieux renseignés, car ils avaient naguère très exactement instruit les habitans de ce que nous projetions contre eux. Au Tabasco, qui ne nous appartenait pas, les dissidens, enhardis par la récente retraite du général

Brincourt, étaient devenus plus orgueilleux que jamais. La levée du blocus autrefois établi sur tous les points de la côte, qui avait été comme le don de joyeux avènement de l'empereur Maximilien, leur avait déjà donné environ 200,000 piastres, ce qui leur avait permis de lever de nouvelles troupes et de les bien payer. La Frontera venait de se prononcer pour eux, et ils y avaient rétabli comme autrefois la douane de Tabasco. Carmen ne devait pas bouger tant qu'il y aurait un bâtiment français, mais il s'y produisait une certaine opposition contre le préfet politique et militaire, le général Marin. Carmen est une île facile à défendre. Elle était précieuse parce qu'elle pouvait devenir un point de concentration pour nous, la lagune de Terminos communiquant avec le Tabasco par plusieurs arroyos. Campêche et le Yucatan, soumis au mois de janvier précédent, demeuraient tranquilles, mais en rêvant leur affranchissement, et tandis que les anciens chefs qu'on en avait chassés s'occupaient à Cuba de l'achat d'armes et de munitions de guerre, les autres chefs, — le général Navarrete en tête, qui avait le plus contribué, en se prononçant, à donner le Yucatan à l'empire, — mis de côté par le gouvernement de Mexico, étaient bien capables de faire de nouveau volte-face et de se déclarer contre lui au premier jour.

Tel était l'état de la côte, et malheureusement, pour venir à bout de la tâche de surveillance et de mouvemens continuels qui lui incombait, la division navale du golfe du Mexique n'avait qu'un nombre restreint de bâtimens, peu aptes, il faut l'avouer, par leurs qualités nautiques, au rude service qu'on exigeait d'eux. De Vera-Cruz à Rio-Grande, ils ne pouvaient que porter des troupes à un point donné, sans y séjourner eux-mêmes, car, sur toute cette côte et dans la saison qui s'ouvrait, les navires sont en perdition et doivent prendre le large dès que le mauvais temps s'annonce. Pour peu que l'on tarde, on est forcé de filer ses chaînes et d'abandonner ses ancres sur le fond. C'est ainsi que le *Colbert* avait fait de graves avaries dans un coup de vent en venant de Tampico, et que le transport la *Drôme* avait mis dix jours à pouvoir communiquer quelques heures avec Tampico et Tuspan, sans toutefois parvenir à mettre à terre quelques chevaux qu'elle avait à bord. A Vera-Cruz, où le service du port était très actif, les moyens pour y faire face étaient insuffisans, puisque, faute de pouvoir décharger dans le temps convenu les navires de commerce qui arrivaient pour le compte du gouvernement, on était obligé de payer de fréquentes indemnités. Ce n'était donc pas le moment de diminuer, en les renvoyant à la Martinique, comme on semblait en avoir l'intention, les matelots créoles qui faisaient le service à Vera-Cruz, d'autant moins qu'ils étaient un renfort éventuel à la garnison dans le cas d'une tentative sérieuse des guerillas contre la ville. A l'est d'Al-

varado et jusqu'à Carmen, toute la côte allait devenir excessivement dangereuse, parce que les coups de vent, au lieu de permettre de prendre le large comme au nord de Vera-Cruz, battent en côte et que les bâtimens à grande puissance de machine peuvent seuls avoir quelque chance de se mettre hors de danger. Or, à l'exception peut-être du *Magellan* et du *Darien*, la division ne comptait aucun de ces bâtimens-là. Les canonnières, au nombre de quatre ou cinq, pouvaient bien, quand la mer était belle, passer certaines barres de rivières, mais, avec grand vent et la mer creusant, elles couraient le risque d'y être culbutées. Le Goazoacolcos et le Tabasco n'eussent donc pas pu servir de refuge à ces petits navires. D'ailleurs les barres changent fréquemment et il faut absolument un pilote de la localité. Or tous les pilotes étaient avec les libéraux et ne seraient pas venus à notre appel. Comme compensation, depuis Carmen jusqu'à la pointe nord de la péninsule de Yucatan, les bâtimens peuvent recevoir des coups de vent à l'ancre sans être obligés de prendre le large et sans courir le moindre danger. Il est vrai que, relativement, la présence de nos navires n'était pas nécessaire sur cette partie de la côte.

Si la division navale du golfe était jusqu'à un certain point insuffisante par le nombre et le peu de qualités de ses bâtimens, l'esprit de ses états-majors et de ses équipages était, en revanche, fortement trempé. La plupart étaient depuis un an au Mexique et avaient supporté les périls du climat, les fatigues des diverses expéditions. Ces expéditions, dont personne n'entrevoyait le terme, avaient un attrait d'ambition pour tous et surtout pour les jeunes capitaines de canonnières qui, ayant sur presque tous les points à pénétrer dans les rivières, s'y trouvaient plus activement engagés. Le commandant de la division, le capitaine de vaisseau Cloué, à qui l'on avait dû, au mois de janvier précédent, la capitulation de Campêche et par suite la prompte adhésion du Yucatan à l'empire, avait donc des officiers dignes de lui et tout à fait à la hauteur des circonstances.

Il faut le dire aussi, bien que la situation générale fût, comme nous venons de le voir, mélangée de bien et de mal, l'espérance d'une heureuse issue aux affaires du Mexique était assez répandue. Le maréchal Bazaine, alors commandant en chef des forces françaises, avait le projet d'entreprendre prochainement une expédition contre le Oajaca et d'en finir avec cette province, où l'ennemi semblait vouloir concentrer ses derniers moyens de résistance. Cette opération, dans les intentions du maréchal, devait se compléter par une attaque de la marine sur Tabasco. Les dissidens, ainsi pris entre deux feux, seraient forcés de se disperser. Ce serait là, disait-on, le couronnement de la campagne du Mexique. En effet, cette der-

nière résistance sérieuse une fois vaincue, les bandes diverses, que nos colonnes avaient coupées par tronçons dans le nord, ne pourraient plus se rejoindre, et les brigands des environs de Vera-Cruz ne tarderaient pas à disparaître.

Toutefois, pendant que se faisaient les préparatifs de l'expédition du Oajaca, un incident auquel on pouvait s'attendre se produisit. On apprit que Tuspan était menacé par les bandes rejetées de Jalapa, jointes aux gens de Papantla, que les habitans, autorités et garnison en tête, étaient prêts à s'embarquer, et que les effets les plus précieux étaient déjà sur des bateaux. Au lieu d'essayer la moindre résistance, tout le monde lâchait pied. Le commandant Cloué expédia aussitôt le *Forfait* devant la barre. Le seul secours qu'il dut porter à Tuspan était de faire franchir la barre à un canot armé en guerre et de l'expédier devant la ville. De si peu d'efficacité réelle que pût être une si petite force militaire, on savait par expérience qu'elle avait une grande influence morale sur les bandes du genre de celles qui entouraient Tuspan. Cela devait suffire, en effet. Les bandes venant de Papantla, leur repaire habituel, avaient pour chef Lara, dont toute la vie s'était passée à ce métier de cabecilla. Elles se composaient de soixante-dix cavaliers et de cinq cent quarante fantassins, dont une cinquantaine de déserteurs, armés de carabines françaises et américaines. Les aventuriers passaient sur la rive gauche de la rivière de Tuspan, où est bâtie la ville, quand le canot du *Forfait* arriva. Ils se replièrent aussitôt. Le canot accosta, et son canon rayé de 4 fut débarqué sur la place de manière à enfiler la rue principale. La ville était sauvée. L'officier qui commandait le canot du *Forfait* trouva néanmoins tout le monde fort alarmé. Le préfet politique, M. Llorente, se ranima un peu au contact de l'officier français et organisa même la garnison pour tenter une sortie, si l'ennemi se retirait bien franchement. Cette garnison se composait de quarante-cinq cavaliers, dont vingt-cinq seulement montés, de cent quarante fantassins et de cent vingt hommes de milices, cette dernière force très peu sûre et bien plus disposée à se cacher dans les bois qu'à lutter. Tout ce monde cependant prit assez de courage pour tenter, le lendemain, de troubler la retraite de l'ennemi sur la rive droite. Cent hommes des plus résolus appuyèrent, en cheminant par la rive gauche, le canot du *Forfait*, qui remonta la rivière à trois milles.

Cette curieuse petite affaire permit de percer à jour et *de visu* la situation intérieure de Tuspan, qui était à peu près celle de toutes les villes du littoral. Le préfet politique se faisait une rente avec les impôts qu'il frappait de temps à autre sur les négocians pour payer des troupes, dont l'effectif très incomplet se grossissait, dans ses envois d'état à Mexico, de soldats de paille habile-

ment groupés. Cette rente l'inclinait fort vers la fidélité à l'empire; mais avec la grande expérience que son âge lui avait acquise des roueries d'un fonctionnaire mexicain, il avait la facile théorie de conduite ordinaire à ses pareils et qu'avaient engendrée de temps immémorial les discordes intestines de son pays. Il était fort pour commander et ramasser de l'argent pendant la paix, et dès qu'il s'agirait de se battre, pour arguer de son peu de moyens de résistance et se sauver avec la caisse.

On comprend que les villes si lestement sauvées sont d'autant plus difficiles à garder. Un jour plus tard, ou s'il eût fait du vent du nord, le canot ne fût point arrivé à temps ou n'eût pu franchir la barre, et Tuspan était momentanément perdu, comme il avait été déjà momentanément conquis. On y envoya la *Pique*, canonnière qui pouvait pénétrer dans la rivière et qui dut y séjourner, sauf à surveiller avec le plus grand soin la hauteur de l'eau sur la barre afin de se retirer à temps. Il ne fallait pas, en effet, que l'accident de la *Lance*, obligée de se brûler en 1863 dans la rivière de Tampico, se renouvelât. Les instructions que reçut la *Pique* étaient énergiques et sommaires. Si le capitaine le jugeait nécessaire au salut de la ville, il ne devait pas hésiter à s'assurer de Llorente, le préfet politique, et de son fils le colonel, et à les mettre hors d'état de nuire. Il fallait donner du cœur à tous ces gens de Tuspan et les pousser à une expédition qui dégageât la barre de Cazones et les menât jusqu'à Papantla, faire en un mot succéder l'initiative et l'esprit d'entreprise à l'hésitation et à l'apathie. C'était plus facile à projeter qu'à faire; mais ces instructions, en trahissant une certaine irritation vis-à-vis de dangers qui eussent été puérils s'ils n'eussent eu contre nous leur force d'inertie et qu'on ne conjurait un moment que pour les voir aussitôt revenir, sentaient le voisinage à Tampico de l'expéditif colonel du Pin.

Des préoccupations plus graves que cette échauffourée de Tuspan eussent, dès ce moment-là, tenu la marine en éveil, si le commandant de la division se fût laissé gagner par elles. L'avis parvint, en effet, de différens côtés, d'armement de corsaires américains pour le compte de Juarez et munis par lui de lettres de marque. Il s'armait, disait-on, à New-Orléans et à Key-West quatre corsaires destinés à courir sus à nos navires de commerce et surtout à nos paquebots. Tout d'abord, le gouvernement français ne s'en émut pas outre mesure. La guerre entre le Sud et le Nord n'était pas terminée, et il lui paraissait difficile d'admettre que les États-Unis tolérassent de pareils faits, si contraires aux devoirs des neutres et aux bonnes relations qui existaient entre les deux pays. Il ajoutait que, par suite de l'établissement de l'empire mexicain, le

gouvernement de Juarez avait cessé d'exister et que les navires capturés seraient considérés comme pirates et traités comme tels. Le maréchal Bazaine prenait la chose plus au sérieux et, devançant les événemens, il voyait poindre dans ces préparatifs hostiles une intervention armée de la part des Américains. Cette idée le domina bientôt à un tel point qu'il songea à fortifier le fort Saint-Jean-d'Ulloa et l'îlot de Sacrificios et à mettre nos paquebots à l'abri de toute attaque en embarquant à bord des compagnies armées.

Pour le moment et en face de corsaires qu'on n'avait point encore vus, ces précautions étaient prématurées. Cet armement de corsaires n'était et ne pouvait être qu'une spéculation commerciale. Sous le masque de corsaires mexicains, les Américains allaient se faire écumeurs de mer et tâcher de ramasser le plus d'argent possible. Ils pourraient dans ce dessein donner la chasse à nos navires de commerce et à nos paquebots, mais non s'attaquer à Vera-Cruz ou à Sacrificios, parce qu'ils savaient que cela ne pouvait leur rapporter que des coups. D'ailleurs, tel qu'il était, le fort de Saint-Jean-d'Ulloa possédait plus de canons qu'il n'en fallait pour tenir à distance une force navale plus importante même que deux ou trois corsaires. L'embarquement de compagnies sur les paquebots ne pouvait être très utile. Tout corsaire, en effet, qui eût attaqué le paquebot et se fût aperçu qu'il y avait une force à bord se fût contenté de le couler en le canonnant avec une forte pièce à pivot et en se tenant hors de portée des fusils ou des canons de calibre inférieur que des bâtimens de faible échantillon tels que les paquebots peuvent avoir à bord. Dans ce cas, après une canonnade d'une certaine durée, la compagnie de garnison eût été dans l'alternative de se rendre prisonnière ou d'être coulée. Certes, en la supposant réelle, l'existence de ces corsaires était un fait fort grave; mais il y avait lieu d'en douter, car depuis deux ans cette entreprise avait plus de chances d'impunité qu'à cette heure où les bâtimens devaient être déclarés pirates, et cependant elle n'avait pas été tentée. Il n'y avait donc qu'à envoyer des navires chercher des renseignemens positifs et croiser à certains points d'arrivée des paquebots dans le golfe du Mexique.

C'était là néanmoins un souci, tant à cause du nombre restreint de bâtimens que de la difficulté de la navigation dans cette saison de coups de vent de nord. Vera-Cruz exigeait la présence du *Magellan*, le *Darien* était à Matamoros mouillé en pleine côte, la *Pique*, dans la rivière de Tuspan, le *Forfait* en dehors de la barre ou à l'abri de l'écueil de Tanguijo à veiller sur la *Pique*, le *Colbert* devant Tampico, le *Brandon* à Campêche, la *Tourmente* à Carmen et la *Tempête* et la *Sainte-Barbe* à Alvarado. Ces bâtimens, néces-

saires aux points où ils se trouvaient, ne pouvaient guère être utilisés que lorsqu'ils changeaient de station entre eux. Or la plupart avaient besoin de réparations, et quelques-uns étaient fort vieux. Le *Brandon* venait de faire une grave avarie de machine; la *Tempête* et la *Sainte Barbe* n'étaient plus propres à naviguer et pouvaient, tout au plus, durer quelque temps encore dans les rivières. Il y avait, il est vrai, sept transports à Vera-Cruz, mais cela même était un embarras. Ils attendaient d'un jour à l'autre des troupes qui rentraient en France et que le déplorable état des chemins retenait en marche. Pour en disposer, même momentanément, il eût fallu leur donner du charbon qu'on n'avait qu'en petite quantité, car ils avaient consommé pour la plupart le très mauvais combustible qu'ils avaient pris en excédent à la Martinique pour l'amener à Vera-Cruz. En attendant, par la prolongation de leur séjour, ils épuisaient Vera-Cruz en vivres, surtout en vin. Déjà, si les troupes ne devaient décidément point s'embarquer dans un court délai, il était question de renvoyer les transports à la Martinique, c'est-à-dire à huit cents lieues, pour les en faire revenir au moment opportun. Ces petites misères, qu'on aimait à ne pas croire sérieuses au moment d'un dénoûment en apparence heureux et prochain, étaient pourtant une gêne et une inquiétude que chaque jour, loin de les diminuer, accroissait.

On espérait beaucoup de l'expédition contre Oajaca, mais les inondations venaient de l'arrêter dans sa marche. Cela était d'autant plus regrettable que les nouvelles de Carmen, du Tabasco et du Yucatan n'étaient plus aussi bonnes qu'elles eussent pu l'être.

Le trait principal de l'existence politique mexicaine est l'anarchie. De temps immémorial on y vit de désordre, de compétitions de général à général, de chef de bandes à chef de bandes, de rivalités de province à province, de ville à ville. La concussion, les rapines, les exactions sont des faits normaux, acceptés, décorés de noms presque honnêtes. Cela est ainsi, on s'y est fait, on n'en souffre même pas trop, et les gens qui appellent l'ordre de tous leurs vœux sont en très petit nombre. La population mexicaine n'a pas en administration la notion du bien et du mal. C'est là un des écueils où se sont brisées nos tentatives de réorganisation. On n'a jamais cru à notre bonne foi, à nos intentions loyales, et l'on s'est moqué de nos atermoiemens et de notre douceur. Peut-être ne rétablit-on l'équilibre moral dans les natures perverties que par la terreur et non par la persuasion. Où l'impunité cesse par le châtiment, la conscience s'éveille. Un homme très calomnié et sur lequel nous reviendrons, le colonel du Pin, l'avait compris, et son système d'implacable sévérité l'emportait de beaucoup sur nos impuissantes théories civilisatrices. C'était un officier dont, dans les provinces soi-disant

soumises, on n'eût pas approché à cinquante lieues, tant il inspirait une sainte terreur aux bandits et aux espions.

A défaut de nos braves troupes, cette terreur eût été très utile dans les terres chaudes, qui, livrées à elles-mêmes et ne redoutant guère une répression immédiate, commençaient à remuer. Pendant qu'autour de Vera-Cruz les diverses bandes des Prieto et des Diaz continuaient avec plus d'audace leurs actes de brigandage, l'ancien président de l'état libre et souverain de Campêche, au moment où nous avions fait capituler la ville, Pablo Garcia, agitait sourdement le Yucatan. Il est vrai que c'était l'empereur Maximilien qui, par un acte de clémence un peu prématuré, l'y avait laissé rentrer, ainsi que quelques-uns de ses amis, gens très intelligens et très dangereux. Au premier jour, ces conspirateurs émérites pouvaient, avant qu'elle sût d'où cela lui vînt, saisir, amarrer et bâillonner la très petite garnison de Campêche. Mérida, la principale ville du Yucatan et, naturellement par suite, l'ennemie de Campêche, était mécontente ou plutôt pleine de mécontens dont l'espèce toute particulière révèle une plaie inhérente au Mexique et que nous appellerons, si cela se peut dire, le *colonélat*. C'étaient tous ces colonels remerciés qui émargeaient autrefois au budget et ne pardonnaient pas qu'on les eût mis de côté. La mesure prise à leur égard dans la réorganisation trop hâtive et trop peu étudiée de l'armée mexicaine avait peut-être été trop radicale. Il eût fallu les licencier par degrés, car continuer à les payer eût été acheter la paix, tandis qu'en les congédiant, comme on l'avait fait, sans être prêts à les châtier s'ils bougeaient, on avait risqué d'avoir la guerre, c'est-à-dire un nouveau soulèvement du Yucatan. Carmen et la lagune de Terminos ne demeuraient tranquilles que grâce à la continuelle présence d'un de nos bâtimens, et le Tabasco, continuant à prospérer comme état souverain, ramassait, dans son hostilité contre nous, les droits de douane qui étaient énormes, et faisait aux commerçans des emprunts forcés. Les chefs de cet état se préparaient ainsi à nous résister et, en tout cas, à ne point s'en aller les mains vides. La résistance du Tabasco pouvait être d'autant plus vive que nous avions permis au colonel Arevalo, l'ancien et redouté proconsul de la province, de se mettre dans nos rangs et que la crainte de son retour au pouvoir écartait de nous toute la partie modérée du pays, qui se fût, autrement, déclarée en notre faveur.

Le temps d'arrêt dans l'expédition d'Oajaca compromettait donc la situation générale et ajournait surtout l'attaque combinée à laquelle la marine devait prendre part contre le Tabasco. Ce retard pesait au commandant de la division, que les soins et l'activité d'une opération de guerre eussent distrait de certains soucis attris-

tans ou irritans qui venaient l'atteindre dans la fatigante inaction de Sacricifios, où était alors le *Magellan*.

Tout gouvernement qui s'établit à l'aide d'une force étrangère a une tendance naturelle et dont on ne saurait lui faire un crime à s'éloigner de ses alliés pour se rapprocher de ses nouveaux sujets. C'est là même pour lui une condition d'existence, s'il sait garder une sage mesure dans la reconnaissance qu'il doit aux uns et dans la protection qu'il accorde aux autres. Mais c'est ce que ne fit pas le nouveau gouvernement, et après avoir trop vite levé le blocus qui fermait ses ports et rouvert ainsi leurs ressources aux provinces dissidentes, il accueillit, avec une injustice souvent flagrante pour nous et un empressement peu digne pour lui, les réclamations de tout genre qui lui furent adressées. La position des représentans de la puissance alliée, diplomates ou militaires, est alors délicate, car ils sont placés entre le devoir d'agir et de réprimer et la perspective presque certaine de n'être que faiblement soutenus par leur gouvernement. Ils créent en effet à celui-ci, placé loin des faits, désireux d'une bonne entente avec son pupille, des difficultés qui l'importunent. Ces difficultés-là, d'un ordre trop secondaire pour qu'elles soient enregistrées ici, s'imposaient fréquemment au commandant de la division et le troublaient dans des préoccupations plus élevées.

L'îlot de Sacrificios, devant lequel était mouillé le *Magellan*, mérite d'être décrit, car il occupe une place dans les souvenirs de tous ceux qui ont pris part à la guerre du Mexique. Il est à trois milles de Vera-Cruz et ne produit pas d'eau potable; il y avait, il y a sans doute encore un puits creusé par la marine et entouré de planches à laver convenablement disposées. Le tout recouvert d'un toit servait de lavoir aux équipages. On avait désigné aux Anglais et aux Autrichiens, quand ils étaient là, un tour comme à nos hommes. L'eau est saumâtre, les bestiaux ne s'y habituent pas, et on leur envoie de l'eau du bord. Les bœufs de Sacrificios étaient une réserve de viande fraîche pour les jours où l'état de la mer ne permettait pas de venir à Vera-Cruz et, afin d'aérer les bâtimens le plus possible, on débarquait même sur l'île toutes les volailles, ainsi que les porcs et les moutons. L'espace compris entre les différens groupes des cabanes, avait été nivelé et battu de manière à former une place sur laquelle on envoyait des compagnies de débarquement faire l'exercice à tour de rôle. La cabane du sud, installée par l'amiral Bosse, avait déjà servi à loger quelques malades, qu'on ne voulait pas exposer au séjour en ville. On y avait fait camper en ce moment l'équipage de la *Tactique*, fiévreux presque en entier, afin de pouvoir vider, désinfecter et blanchir à la chaux la cale de cette canonnière. Non

loin de cette maison était un dépôt de charbon pour le cas où un bâtiment ne pourrait pas venir au fort. Au Mexique où, sur presque toute la côte, on est obligé de se tenir à grande distance de terre, et prêt à prendre le large à la première approche du mauvais temps, demeurer à Sacrificios, c'est être à la mer avec une ancre au fond. Et pourtant le triste îlot où sont les tombes de tant de marins, dont on voit s'élever les croix de bois ou les pierres blanches au-dessus de petits roseaux, se trouvait être une ressource pour délasser les équipages d'un long séjour à bord, car les récifs empêchent d'aborder la grande terre située vis-à-vis. Ce cimetière de marins, en l'absence de plaisirs de tout genre, était devenu un lieu de distraction.

C'est alors que le maréchal Bazaine appela le commandant Cloué auprès de lui. Le maréchal était à Mexico, où il attendait des nouvelles de l'expédition d'Oacaja, d'après lesquelles il irait lui-même diriger les opérations et prendrait une décision définitive au sujet de ce que la marine aurait à faire soit au Goazocoalcos, soit au Tabasco.

La première intention du maréchal à ce sujet avait été de donner à la marine la contre-guérilla du Pin, mais, le colonel n'ayant pas fini d'opérer dans le Tamaulipas, il était question d'utiliser le départ du 2e régiment de zouaves et d'en distraire un bataillon pour faire l'expédition de Tabasco, ce qui menacerait en même temps les communications des dissidens du côté de Oacaja avec les provinces situées plus à l'est. Aux dernières nouvelles, le général Courtois d'Hurbal était à Etla, à quatre lieues d'Oacaja. Il y attendait son parc et se disposait à faire des reconnaissances sur la place. C'était le résultat de ces reconnaissances qui semblait devoir déterminer le maréchal à se rendre de sa personne sur le lieu des opérations.

Toutefois, les conséquences fâcheuses de ces retards s'accentuaient de plus en plus. L'expédition qu'on avait le projet de faire au Yucatan contre les Indiens rebelles et le voyage de l'empereur Maximilien dans cette province en étaient ajournées. Il régnait partout une agitation fébrile, provenant d'une sorte de mot d'ordre donné par les dissidens pour se mettre en mouvement partout à la fois et empêcher ainsi le maréchal d'appeler un grand nombre de troupes au siège d'Oacaja. Cette agitation était produite encore par le clergé, qui protestait sourdement par tous les moyens contre le décret de l'empereur relatif aux biens de l'église et à ses relations avec l'état. Un certain général, Vicario, qui était avec nous depuis deux ans, venait de nous tourner le dos. Il s'était prononcé pour la très sainte Trinité et avait pris la campagne en entraînant avec lui trois cents hommes de ses troupes. Du reste, la plupart des officiers mexicains prisonniers, revenant de France, étaient

avec les soi-disant libéraux. En licenciant l'armée pour la reformer, on avait jeté sur le pavé, sans solde ni moyens d'existence, une foule de militaires dont les grades n'avaient pas été reconnus parce qu'ils n'étaient pas prouvés: mesure imprudente et dangereuse. Tous ces gens-là avaient pris les armes contre nous pour vivre. Ils n'osaient pas aborder nos troupes même au nombre de dix contre un, mais il était presque impossible de les atteindre. Ils disparaissaient en se dispersant et ne se dispersaient que pour se reformer de nouveau là où nos troupes n'étaient déjà plus. C'étaient des marches et contre-marches qui fatiguaient beaucoup nos soldats pour n'aboutir à aucun résultat important.

En même temps, Tuspan donnait de nouveau des inquiétudes et Alvarado pouvait se trouver bientôt dans une position critique, car l'autorité civile de Vera-Cruz venait de licencier la garnison mexicaine qui avait remplacé nos volontaires créoles et n'avait rien mis à sa place. La province toutefois qui, jouissant encore de l'impunité avant qu'on l'attaquât, mettait le plus de temps à profit, était le Tabasco. Il continuait à tirer d'énormes subsides de la liberté du commerce que lui accordait la levée du blocus. Le Goazocoalcos l'imitait. Tous deux étaient riches, augmentaient depuis plusieurs mois leurs ressources et accumulaient leurs défenses. La prise d'Oajaca devenait donc de plus en plus urgente. Elle devait probablement calmer l'agitation qui cherchait à se développer, mais si le siège d'Oajaca, en ce moment parfaitement fortifié, se prolongeait, il était à craindre que les affaires ne prissent une tournure fort grave.

Dans ces circonstances, le commandant de la division avait surtout à se préparer à l'expédition de Tabasco, qui devait avoir lieu concurremment avec celle d'Oajaca et la compléter, et pour cela il lui fallait faire une tournée aux divers points qu'occupaient nos bâtimens pour savoir s'il pouvait les en retirer sans danger. A Carmen, où il alla d'abord, les inquiétudes que le capitaine du *Brandon* avait pu concevoir étaient exagérées. La population n'était pas vraiment hostile au général Marin, mais celui-ci était surtout découragé. Le commandant lui fit entrevoir et lui obtint en effet peu après la croix de commandeur de Guadalupe comme récompense de ses longs services, et M. Marin se montra disposé à prêter son actif concours pour l'expédition de Tabasco. Le Yucatan était encore assez tranquille au point de vue des partis mexicains, mais non de la guerre de caste. Le commissaire impérial, M. Salazar Ilarrégui, s'était trop hâté de congédier les gardes yucatèques qui étaient sous les armes, et les lignes de l'Ouest étant dégarnies, les Indiens rebelles avaient fait une irruption et massacré dix-neuf villages. Aussi attendait-on avec impatience l'arrivée du corps de Galvez pour

écraser d'un seul coup les Indiens. A Campêche, le commandant trouva une certaine agitation sourde répandue par les partisans de Garcia. Ils propageaient dans la population des nouvelles alarmantes et pouvaient se remuer d'un moment à l'autre. Il recommanda en conséquence la plus grande sévérité et la plus grande rigueur au capitaine Lardy, qui commandait la garnison française du génie colonial. Tout individu convaincu de menées quelconques et de propagation de faux bruits dut être embarqué sur-le-champ et évacué sur Vera-Cruz. En cas de résistance ou de menace d'émeute, la garnison devait faire usage de ses armes. Enfin, sous aucun prétexte, même celui de tirer des feux d'artifice, aucun débit de poudre de guerre ou de chasse ne devait être toléré. Ces différentes mesures étaient suffisantes pour prévenir tout mouvement à Campêche.

Ces soins pris, il fallait préparer l'expédition de Tabasco. L'on va directement de la mer à San-Juan Bautista par la rivière de Tabasco, mais l'on peut s'y rendre également en partant de la lagune de Terminos, où Carmen est un point commode de rassemblement, en dehors des éventualités fâcheuses de mer. On pénètre de la lagune dans l'intérieur par la rivière de Palizada, que nous occupions; on remonte à Jacinta; on prend alors la rivière de l'Usumacinta, qui mène par le coude de San-Pedro à la rivière de Tabasco. C'est donc un détour assez long, mais sûr. Frontera, à l'embouchure de la rivière de Tabasco, nous appartenant, le parcours des deux lignes nous était assuré. L'ennemi n'avait d'ailleurs aucun moyen maritime de nous le disputer. Les canonnières, en divisions séparées, se fussent dirigées de Carmen sur San-Juan Bautista, l'une par la rivière de Tabasco, le Grizalva et le Chillepeque, deux arroyos voisins, l'autre par l'Usumacinta. La question la plus difficile était celle des troupes, que le maréchal promettait et refusait tour à tour. Il s'était d'abord agi de lever des gardes rurales, destinées plus tard au Tabasco, parmi les gens de Minatitlan, qui sont en grand nombre sur la route de Puebla à Vera-Cruz. Mais il y avait une difficulté d'argent : les recrues devaient, selon l'avis du maréchal, être payées sur Vera-Cruz comme à-compte remboursable par Tabasco. Il y avait aussi à fréter deux ou trois petits bâtimens indispensables pour enlever en peu de temps le personnel et le matériel des grands navires et leur faire franchir la barre de Tabasco. Les canonnières seules étaient insuffisantes. Il fallait aussi quelques mulets. Tout cela eût été remboursable également sur Tabasco. Mais une autorisation du maréchal était nécessaire, et, quoiqu'on l'eût sollicitée de lui, il ne l'envoyait pas. Le besoin de petits bateaux était si urgent que le commandant s'adressa au commissaire impérial du Yucatan pour obtenir

de lui le *Conservador*, que le *Brandon* venait de réparer et qui était destiné à naviguer sur la côte de Sisal et dans l'est de la péninsule jusqu'à la baie de la Concepcion. Il devait, au moment de la guerre des Indiens, porter des troupes à la baie de la Concepcion pour prendre l'ennemi à revers, et, comme ses chaudières n'étaient plus réparables, il courait le danger de se perdre dans cette navigation trop hasardeuse pour lui. De plus, les troupes, arrivées à la baie, si elles se composaient d'Européens, devaient être dans la plus complète impossibilité d'aller dans la ville indienne de Chan-Santa-Cruz, à cause de l'absence absolue de chemins. On voit par là quelle irréflexion présidait à tous les actes de l'autorité mexicaine. Le commandant promit au besoin un navire convenable pour le transport des troupes et obtint le *Conservador*, qui n'était réellement bon qu'à naviguer en rivière, mais devait y rendre des services.

Pour les hommes, il eût été aussi plus expéditif de disposer du corps tout prêt de Galvez, qui, au lieu d'aller à Campêche, fût allé tout de suite au Tabasco. Il n'y eût plus eu de levée d'hommes. San-Juan Bautista une fois pris, le corps de Galvez l'eût gardé, ce qui nous eût permis de retirer tout de suite nos troupes de ces parages assez malsains. Les zouaves et les marins auraient pris la ville, Galvez l'eût occupée jusqu'à ce que le pays fût suffisamment reconstitué, et alors on eût porté Galvez au Yucatan, sa destination première. Malheureusement on était déjà à la mi-janvier 1865, et il n'arrivait pas plus de réponse à cette proposition qu'à la première. On ne savait plus quand viendraient les zouaves, attendu que les affaires de guerre, sans donner de grandes inquiétudes, se compliquaient de la résistance que l'on prévoyait à Oajaca. Le 2e zouaves était, en outre, la seule garnison de Mexico et ne pouvait quitter cette capitale sans être remplacé par le 81e de ligne, arrivant de Jalisco, et que le général Douai, qui en avait grand besoin, ne voulait pas lâcher.

Cependant le maréchal était arrivé devant Oacaja et avait trouvé une véritable place forte dont il fallait faire le siège. La ville était enveloppée par nos troupes, et on attendait dans huit ou neuf jours le reste du matériel pour commencer l'attaque. Le maréchal prévenait le commandant en lui envoyant une dépêche roulée en cigarette, ce qui prouvait que le courrier devait traverser un pays couvert d'ennemis. En effet, encouragée par la résistance d'Oajaca, l'hostilité qu'on nous témoignait sourdement de toutes parts allait se traduire en résultats sensibles. Un accident malheureux en précipita l'éclat. Ce fut l'affaire du commandant du *Lucifer*. Le capitaine de frégate Gazielle s'avançait de Guaymas sur Hermosillo, du côté de l'Océan-Pacifique, avec soixante tirailleurs algériens, cin-

quante matelots, deux pièces de 4 et deux cents Mexicains auxiliaires qui formaient l'arrière-garde. Celle-ci se prononçant au moment du combat, M. Gazielle fut mis entre deux feux et toute sa troupe tuée ou faite prisonnière. Les Français pouvaient donc être battus. Presque aussitôt la moitié de la garnison d'Alvarado déserte; elle part avec armes et bagages sous la conduite d'un sous-officier. Le reste (34 hommes environ) n'offrait aucune garantie et ne devait pas résister à une attaque un peu sérieuse. Medellin était serré de très près, et ce n'était plus le cas, comme y avait pensé quelque temps auparavant le maréchal, de retirer tout le service de la guerre de Vera-Cruz et de la Soledad. Galvez refusait de son côté d'aller au Yucatan et ne devait plus inspirer la moindre confiance. Il semblait évident qu'il ne voulait pas s'éloigner, afin de se prononcer contre l'empire au moment favorable, et sa troupe était alors une menace de plus pour les environs de Vera-Cruz. L'autorité mexicaine de cette ville laissait pour sa part circuler librement les guérilleros qui avaient récemment combattu les Égyptiens près de Médellin. Une pareille insouciance était une sorte de compromis avec l'ennemi, chose tout à fait ordinaire dans les mœurs mexicaines et qu'on n'eût réprimée que par quelques exemples sommaires et en soumettant le pays à la loi martiale. Mais le parti était pris des atermoiemens et de la patience, et on ne paraissait pas devoir y renoncer de sitôt. Il fallait que, dans ce moment-là, le commandant demandât au général L'Hériller, chargé des affaires militaires à Mexico, s'il n'avait pas un dictionnaire télégraphique marin pour le cas où il serait nécessaire d'expédier une dépêche chiffrée. En effet, on ne pouvait même se fier aux employés du télégraphe mexicain, qui communiquaient nos dépêches à l'ennemi. Il n'y avait pas à douter que les libéraux n'eussent depuis longtemps détruit le télégraphe, s'il ne leur eût servi comme à nous. Il en était de même du chemin de fer, que les bandes ne laissaient subsister que parce qu'elles prélevaient sur les administrateurs une redevance mensuelle.

On venait d'expédier la *Tactique* à Alvarado pour y porter les Égyptiens, que le commandant supérieur de Vera-Cruz, M. Maréchal, destinait à remplacer la garnison, lorsqu'on apprit l'échouage de l'*Entreprenante* à la Havane. Ce navire était parti depuis un mois pour ramener les créoles congédiés à la Martinique. Cet accident était d'autant plus regrettable que le *Darien*, chargé d'assister l'*Entreprenante* et de la reconduire au besoin jusqu'à New-York, ne pouvait plus concourir à l'expédition de Tabasco et diminuait par son absence de soixante-dix hommes l'effectif du corps de débarquement. Ainsi la situation était partout fort tendue, et depuis un mois les choses empiraient en quelque sorte à vue d'œil.

Dans le Nord, près de Durango, une conduite d'argent de près

de huit millions venait d'être enlevée, une compagnie du 51e de ligne avait été détruite, quatre compagnies de zouaves avaient été défaites près de Talacingo. On ne se rappelait pas la position aussi fâcheuse depuis l'échec du général de Lorencez devant Puebla. Aussi était-il nécessaire d'obtenir un grand succès, car avec le soulèvement presque général ou plutôt l'augmentation considérable du nombre de guérillas, l'horizon politique était devenu de plus en plus sombre, et il fallait absolument qu'une victoire vînt l'éclaircir.

Cette victoire fut la prise d'Oajaca, et le succès fut complet, car on prit du même coup toute la garnison de la place. Sur la frontière nord de Jalisco, d'heureux événemens accompagnaient celui-là. Des deux chefs de bandes, Rojas et Romero, l'un fut pris, l'autre tué. Rojas, en particulier, était une sorte de chef légendaire dont l'influence dans le Jalisco, le Michoacan et les environs était immense. A l'agitation qui peu de jours auparavant gagnait tout le Mexique succéda tout à coup un apaisement général. En ce mobile pays, le trône de Maximilien parut s'asseoir, et ce prince fut pour ses sujets de la veille et du jour, — car les plus compromis et le plus près de trahir se ralliaient et étaient accueillis, — le héros aux cheveux d'or, aux yeux d'azur, que la vieille Europe donnait au Nouveau-Monde. A n'en juger d'ailleurs que par les apparences, la situation était satisfaisante. Tandis que le centre et le nord-ouest de l'empire traversés ou gardés par nos troupes se pliaient à l'obéissance, le Yucatan, Campêche et Mérida d'accord accueillaient favorablement l'aide de camp du général de Thun et la nouvelle qu'il lui portait du prochain voyage de l'empereur et d'une expédition sérieuse contre les Indiens rebelles. Carmen vivait tranquille; Tuspan, si récemment menacé, ne paraissait plus devoir être attaqué, et Tampico expédiait facilement ses convois d'argent. Quant à Matamoros, sa prospérité était vraiment extraordinaire. Débouché de commerce pour les confédérés américains, il s'y était bâti, installé, développé une ville artificielle de soixante mille âmes, pleine de richesses, ayant des centaines de navires sur sa rade et dont les revenus de douane soutenaient les finances du naissant empire. Aussi l'administration mexicaine, jusque-là si précaire, faisait quelques efforts en vue de l'avenir et, pour ne parler que de la marine, demandait à la France quelques officiers du commissariat et songeait, tant on regardait alors notre départ comme probable, à acheter nos canonnières du golfe et le *Lucifer* lui-même, devenu disponible, si on consentait à les lui céder. Le nouvel empire avait d'autant plus d'intérêt à marcher dans cette voie que la France comptait se retirer bientôt de toute coopération active. Le maréchal se disposait à embarquer son artillerie, et l'effectif de l'armée, par de périodiques et partielles rentrées en France, diminuait assez régulièrement.

Toutes les oppositions sérieuses avaient disparu, et il ne resterait plus que les troupes de bandits explorant les grandes routes, inconvénient dont on prenait son parti et dont on ne triompherait qu'avec les années, le métier de brigand paraissant être dans le sang de la population actuelle du Mexique.

Naturellement, si ces illusions existaient au Mexique, elles existaient bien plus encore à Paris et devaient malheureusement y persister beaucoup plus longtemps. Elles étaient si grandes que le gouvernement, qui venait de recevoir des négocians et des habitans de Tuspan, comme hommage reconnaissant, des idoles aztèques, envoyait par réciprocité une mission scientifique, toute chargée de travaux futurs. Ce n'était plus, en effet, du Mexique guerrier qu'il s'agissait, mais bien du Mexique agricole, aurifère, minéralogique, qu'on allait explorer et utiliser.

Telle était la situation à la fin de l'année 1864, on plutôt au commencement de février 1865. Si assurée et si florissante qu'on s'efforçât de le croire, on n'osait cependant y toucher. Il en était comme de ces monumens fragiles qui peuvent s'écrouler dès qu'on y met la hache pour les consolider. Ainsi il avait toujours été question jusque-là de compléter l'expédition d'Oajaca par celle de Tabasco. Le moment était venu de cette dernière, et cependant on l'ajournait. Elle était, il est vrai, moins facile. On sait déjà que le départ du *Finistère* et du *Darien* privait la marine de cent soixante-dix hommes de débarquement, sur lesquels elle avait d'abord compté. Puis les eaux du Grijalva et du Chillepèque avaient baissé et il n'était point sûr qu'on pût remonter avec les canonnières jusqu'à San-Juan-Bautista. La place elle-même avait eu tout le temps de se préparer. Elle était entièrement entourée de fossés, les rues barricadées, les quadras percées partout de meurtrières et enfin le cerro de la Incarnacion régulièrement fortifié de quinze pièces d'artillerie dont deux du calibre 68. Toutefois la ville était livrée à un certain désordre. Le général Mendez n'y était pas obéi et allait, disait-on, être remplacé par Benavides, un des généraux qui avaient empêché l'armée mexicaine de donner à la première attaque de Puebla, que le général Almonte avait fait exiler, mais que le bruit public déclarait expérimenté et capable de s'attacher les populations. Quelques chefs, une partie de la population étaient prêts, assuraient d'officieux entremetteurs, tels qu'un médecin russe établi à Carmen et tué misérablement depuis, le docteur Engelhard, à se prononcer pour nous dès que nous paraîtrions. Ce qu'il y avait de plus sûr, c'étaient quatre cents marins que la marine avait à mettre à terre avec une batterie de six pièces de montagne. En joignant à cela le 2e zouaves, car il fallait absolument des hommes habitués à se sentir les coudes, tout irait bien.

Déjà, par mesure de précaution, les canonnières, en croisant devant la barre de Tabasco ou à l'entrée de Carmen, enlevaient les pilotes qui, satisfaits de se voir enlevés de force, se laissaient faire. Il n'y avait qu'à se hâter pour que l'expédition de Tabasco réussît. Mais il le fallait, car la saison avançait beaucoup, les eaux baissaient, et les fièvres paludéennes, qui allaient recommencer, ne permettraient pas de garder trop longtemps les canonnières dans le haut des rivières.

Quelque pressantes que fussent ces observations, on n'y paraissait point prendre garde à Mexico. Après de formelles assurances reçues, il y avait lieu de s'étonner et de soupçonner peut-être, en haut lieu, moins des influences que des intentions contraires à cette expédition de Tabasco. De quelque façon toutefois qu'il fût permis ou possible d'interpréter ce silence ou les tempéramens dilatoires du maréchal au sujet des opérations à diriger contre le midi et le sud-est de l'empire, un événement grave et des difficultés d'action vinrent tout à coup, pour un certain temps, distraire la marine de ses projets sur Tabasco.

L'événement grave fut une nouvelle et soudaine attaque de Tuspan par les dissidens. Depuis l'échauffourée qui avait heureusement pris fin par l'arrivée du *Forfait*, Tuspan n'avait jamais cessé d'être plus ou moins menacé par Papantla et sauvegardé par nous. Le *Forfait* était allé y porter deux canons de 30 en fonte et des munitions. La *Pique* y avait séjourné, dans la rivière, jusqu'à la moitié du mois de novembre. M. Llorente y avait enfin été remplacé par le général Ulloa, qui montrait une fidélité moins douteuse et une volonté meilleure. Néanmoins, au commencement de janvier, et bien que les gens de Jalapa, à qui il fallait à tout prix un débouché sur la mer, se fussent très sérieusement rapprochés de Tuspan, le général Ulloa se proposait de le quitter vers le 15 pour aller à Mexico faire sa cour au souverain. Il eût mieux valu qu'il y restât. L'inquiétude, au sujet de Tuspan, était déjà assez vive pour que, le 8 février, le commandant de la division envoyât le *Rhône* porter des boulets à la ville pour le cas où elle serait encore au pouvoir des impériaux et du général Ulloa. Le 18, le *Colbert*, envoyé devant Tuspan pour voir ce qui s'y passait, trouvait la ville tranquille, mais le général parti. Par une singulière coïncidence avec ce départ, l'ennemi arriva tout à coup, le 23, avec huit cents hommes. Le rôle du *Colbert* était tout tracé. Forcé de rester lui-même devant la barre, il avait à envoyer ses embarcations en rivière et, le péril devenant de beaucoup plus pressant, à faire momentanément débarquer son monde en ville.

Tuspan, — et sa description ici donne une idée assez exacte des villes mexicaines, — est un grand bourg de six mille âmes envi-

ron, qui s'étend principalement le long de la rivière et fort peu en largeur. Les maisons sont généralement basses, à un rez-de-chaussée simple ou à un étage peu élevé, avec verandah. Beaucoup sont en pierre, mais la majorité en pisé et couvertes de chaume. Toutes ont de grands jardins très boisés. Elles sont espacées dans les rues principales et isolées dans les faubourgs. Au bord même de la rivière sont deux cerros dominant toute la ville et une partie des collines environnantes. Celui de l'ouest est le cerro de la Cruz, celui de l'est le cerro de l'Hôpital. Chacun d'eux avait une ou deux pièces de 18 sur une plate-forme palissadée.

Le commandant du *Colbert*, le capitaine de frégate Joubert, avait, dès son arrivée, organisé la défense de la ville en y ajoutant 36 marins de son équipage, divisés en trois pelotons. Deux de ces pelotons commandés par MM. Fenoux et de Tesson, enseignes de vaiseau, occupaient le cerro de la Cruz et celui de l'Hôpital. Le commandant, avec le troisième, liait les communications d'un cerro à l'autre et défendait diverses barricades. La garnison mexicaine se groupait dans la proportion d'un nombre triple ou quadruple autour de chaque peloton de Français. On distinguait dans ses rangs un des fils de M. Llorente, le colonel Enrique, qui, ce jour-là, parut secouer tout à fait l'influence paternelle et se rallier franchement à l'empire. L'ennemi, composé en majeure partie de troupes régulières du Nuevo Leon, attaqua dans le milieu du jour et parvint à tourner les positions du centre en abordant la ville par des chemins où l'on n'eût pas supposé qu'il pût se risquer à cause des excessives difficultés du terrain, tantôt marécageux, tantôt très fourré. Les Mexicains qui l'accompagnaient ayant lâché pied, le commandant Joubert se trouva pris tout à coup sur son flanc droit et par derrière. Il faisait nuit alors, et le combat n'avait pas cessé un seul instant. Afin de ne pas être fait prisonnier avec ses huit hommes, le commandant Joubert se vit dans la nécessité de s'embarquer. Il n'avait plus qu'à aller chercher des renforts le plus promptement possible et dut passer la barre en pleine nuit. Il était très inquiet, car il ne doutait pas que l'ennemi, maître du milieu de la ville et isolant les cerros l'un de l'autre, ne tournât toutes ses forces sur l'un deux et ne l'emportât. Aussi crut-il devoir prier le commandant de la frégate autrichienne la *Novara*, qui était dans les environs et que le bruit du canon avait attirée devant Tuspan, d'aller à Vera-Cruz demander du secours au commandant Cloué. Il redescendit ensuite à terre avec du renfort, mais trouva la ville évacuée et les rues, particulièrement les flancs du cerro de l'Hôpital, jonchés de cadavres juaristes. Ce résultat, auquel il était si loin de s'attendre, était dû à la conduite héroïque de M. de Tesson, de ses quatorze matelots et de quelques Mexicains au cerro de l'Hôpital.

C'était en effet contre ce point que l'ennemi avait dirigé quatre assauts. Le canon de 18, servi par nos chefs de pièces, avait fait merveille. Les dissidens, repoussés pour la quatrième fois, avaient pu être vigoureusement poursuivis et écharpés dans leur fuite. Quoique pendant plusieurs heures la ville, à l'exception des cerros de l'Hôpital et de la Cruz, où s'étaient réfugiés les défenseurs des barricades, eût appartenu à l'ennemi, les chefs libéraux, Trévino et Lara, n'avaient point pillé, et c'était un fait à noter dans cette guerre.

Dès que la frégate autrichienne la *Novara* avait apporté la lettre alarmante du capitaine du *Colbert*, le commandant de la division avait pris aussitôt ses dispositions pour sauver, sinon Tuspan, du moins le peloton de marins français qui s'y trouvait abandonné. Il fit aussitôt partir pour franchir la barre deux canonnières la *Pique* et la *Tactique*, tandis que le *Forfait* appareillait avec 100 matelots blancs du Magellan et 100 noirs du fort Saint-Jean d'Ulloa. Il avait aussi écrit au maréchal que les marins, s'ils descendaient à terre et prenaient la ville, ne pouvaient être en aucune façon destinés à la garder et qu'il était à désirer, pour avoir raison de Papantla, qui mettait sans cesse Tuspan en péril, que le commandant supérieur de Vera-Cruz fît par l'intérieur une expédition d'au moins 500 hommes. Il mettait l'*Allier* à la disposition du commandant Maréchal. Toutefois cela demandait du temps, et il était plus simple de s'adresser tout de suite au colonel du Pin, qui, s'il était libre, fondrait immédiatement sur Tuspan. Il lui écrivit donc à Tampico de se replier par la lagune sur Tuspan afin de chasser les Mexicains.

La réponse du colonel a le double mérite de peindre l'homme, les circonstances et les illusions volontaires dont on se berçait. « Je voudrais bien opérer avec vos excellens marins, répondait le colonel, mais il n'est pas très facile dans ce moment de quitter le Tamaulipas, qui, malgré les succès supposés des troupes du général Méjia contre Mendez, est dans un état plus difficile que jamais. Ainsi, d'après les derniers rapports, la bande de Mendez est censée détruite et lui-même blessé grièvement. Or voici la vérité pure et simple, comme j'ai l'habitude de la dire : Mendez et Carbajal sont sur le bord de la mer avec cinq cents hommes au moins, à quinze lieues de Soto-la-Marina et trente de moi. Je pars, ils fuiront, mais comme j'ai la cavalerie la mieux montée du Mexique, j'espère pouvoir atteindre quelques-uns des leurs, qui, vous le pensez bien, iront se balancer au bout d'une corde. C'est une économie de cartouches. »

Les secours directs que le commandant Cloué expédia furent heureusement inutiles, et l'expédition par terre qu'il sollicitait contre

Papantla ne se fit pas. Ce ne fut pas faute d'insistance de sa part. Il n'était pas douteux que la ville ne dût être bientôt encore attaquée et, si on la perdait, elle nous coûterait cher à reprendre, car les cerros, à cause de leur grande élévation, étaient presque inattaquables avec le canon des canonnières. Il n'était donc pas trop d'une garnison solide pour maintenir le bon esprit des habitans et la confiance que le succès venait de leur inspirer. Mais le maréchal n'avait pas de troupes à mettre à Tuspan et recommanda seulement d'organiser les gardes rurales et de les disposer à se bien défendre. Privé de moyens effectifs, le commandant suivit du moins avec assez de machiavélisme, si l'on pense à ses préventions contre les Llorente, la recommandation du maréchal. Il écrivit au colonel au sujet de sa belle conduite, que rien n'avait fait prévoir : « Bravo, monsieur le colonel ! bon sang ne saurait mentir, » et il ajoutait en parlant des habitans : « La conduite de vos concitoyens a été au-dessus de tout éloge. Désormais lorsqu'on parlera d'eux, on dira : les braves de Tuspan. » — C'était les prendre par l'amour-propre, mais les poltrons ont par malheur trop d'esprit pour croire sérieux ce qu'on leur dit de flatteur sur leur bravoure.

Telle quelle, cette nouvelle affaire de Tuspan n'était qu'un accident, mais elle avait contribué, par la nécessité d'envoyer des navires et des hommes, à compromettre cette expédition de Tabasco, dont le commandant ne perdait encore ni le désir ni l'espoir. De plus, par contre-coup, toute la terre-chaude s'était mise en mouvement. Le frère de Porfirio Diaz était à la Samaloapam avec des forces. Alvarado était menacé par les libéraux du Cocuite et de Tlaliscoyan et les moindres détachemens qu'on eût pu mobiliser devenaient nécessaires pour protéger Vera-Cruz.

Les deux troupes dissidentes qui avaient opéré contre Tuspan s'étaient séparées à Tchuelan. Les guérilleros de Papantla s'étaient retirés chez eux, et les troupes du Nuevo Leon avaient pris la route de Huanchinango, pour aller se joindre aux forces commandées dans cette ville par les chefs Cabriote père et fils, riches Italiens qui employaient leur immense fortune à maintenir le pays en état de révolte.

D'autres causes, toutes personnelles à la marine, contraignaient aussi le commandant de la division de surseoir à tout projet d'expédition. D'abord le *Rhin* venait de s'échouer dans un ouragan à Mazatlan, de l'autre côté de l'Atlantique, il est vrai, mais le maréchal avait d'abord songé à le faire remplacer par un des transports de Vera-Cruz. Il n'y eut pas lieu, car le ministre, averti au moins en même temps, devait avoir et avait avisé déjà. Puis, si les illusions qu'on s'était faites au Mexique sur la prochaine cessation des

hostilités chancelaient un peu en face des événemens, elles persistaient à Paris dans leur plénitude. On y croyait à une émigration solide des Français de New-York venus à la Martinique pour le Mexique, tandis que ce n'était qu'une troupe de pauvres diables, la plupart doreurs, bijoutiers et lapidaires, qui ne trouvaient pas même à se placer et que, plutôt que de les laisser mourir de faim sur le pavé de la Vera-Cruz, on nourrissait à la ration à bord de l'*Allier*. De plus, les dépêches ministérielles, stimulées du reste par les retranchemens faits au budget, prescrivaient de diminuer l'effectif du personnel du port, comme n'étant plus en rapport avec le calme dont on jouissait, et la suppression de l'hôpital de la marine, qui, présumait-on, ne devait plus avoir à l'avenir qu'un nombre insignifiant de malades.

Tout cela était plus que difficile à faire. Les réductions ordonnées ramenaient à deux cents hommes l'effectif de la direction du port, et il devenait dès lors matériellement impossible de suffire au service d'embarquement et de débarquement et de transporter les effets de campement du quai jusqu'en ville. Au fort, il y avait à garder nos magasins et à surveiller la tourbe remuante et malsaine des prisonniers français et mexicains. La suppression de l'hôpital de la marine était très dangereuse, car on n'avait évité les épidémies qu'en y envoyant les malades du bord.

Malheureusement les dépêches, quelque peu empreintes d'un optimisme de parti-pris et se fondant sur des renseignemens erronés, prévoyaient une partie de ces objections. Il n'y avait, selon elles, qu'à envoyer les malades à l'hôpital de la guerre, ou, à défaut de cet hôpital, à l'ambulance du fort ou à celle de Sacrificios. Il n'est pas rare que, lorsqu'un établissement se fait, si mince qu'il soit, ses fondateurs, dans quelque contentement d'eux-mêmes et pour recueillir des éloges, s'en exagèrent et en exagèrent aux autres les proportions et l'importance. Or, sans parler de l'ambulance du fort, qui était très petite, dans une casemate et des conditions déplorables, celle de Sacrificios n'était bonne au plus que pour quatre ou cinq hommes. Elle ne consistait que dans une cabane assez bien établie, que de précédens rapports avaient sans doute transformée en palais sanitaire. Voilà pourquoi on l'indiquait si complaisamment de Paris. Enfin le prétendu hôpital de la guerre venait d'être transporté à Paseo del Macho avec un seul médecin. D'ailleurs il n'avait jamais été un hôpital, mais une ambulance dans un local malsain quoique vaste, parce que, faute de moyens de l'entretenir, il avait toujours été sale. Le genre de ses malades y avait contribué; on n'y soignait que des contre-guérilleros mexicains ou

des égyptiens, l'armée s'étant fait une loi de ne jamais avoir d'autres soldats ou employés dans les terres chaudes.

Opposer ces fins de non-recevoir, dire ces vérités était fort délicat. Quand on est loin des obstacles, on aime à vivre dans la douce persuasion que les obstacles ne subsistent plus, ou vont s'amoindrissant, et ceux qui souffrent ou sont gênés ont toujours quelque tort de venir importuner la quiétude d'un gouvernement ou d'une administration de leurs ennuis ou de leurs souffrances. A la guerre comme dans la vie ordinaire, si l'on dépend de quelqu'un, il faut que, aux yeux de ce quelqu'un, tout aille bien ou le mieux possible. Dans de pareilles circonstances, le chef d'une expédition ou d'une station lointaine doit être franc, mais doit surtout savoir l'être. C'est un art, et il n'y réussit peut-être bien que si l'énergie du caractère et l'honnêteté de cœur sont à la hauteur du sentiment qu'il a très juste de sa position fausse. Il s'agit de ne pas déplaire, il faut encore moins s'exposer à passer pour insuffisant, et pourtant on a le devoir de sauvegarder d'une manière absolue, en même temps que les exigences du service, la vie et le bien-être de ceux qui nous entourent.

Toutefois la marine avait, pour traverser ces momens difficiles, un intermédiaire très puissant, très bienveillant dans le maréchal, qui, mieux que personne, pouvait savoir à quel point toute réforme trop hâtive, dans le sens pacifique, était inopportune. Ce fut à lui que le commandant Cloué s'adressa pour satisfaire tout d'abord dans une certaine mesure aux prescriptions des dépêches. Il le pria de vouloir bien retirer les prisonniers de Saint-Jean-d'Ulloa. Il fit valoir, ce qui était exact, que le fort était à ce point encombré de personnel et surtout d'un personnel hideux, qu'aux prochaines chaleurs on devait s'attendre à une épidémie de typhus. Sa demande fut accueillie, et, de ce côté, le personnel destiné à garder le fort put être diminué. C'était déjà obtenir, par un commencement d'exécution des ordres reçus, que le personnel de la direction du port ne fût réduit que plus tard. Il était aisé de faire justice de l'ambulance de Sacrificios en envoyant une épreuve de la cabane. La photographie est brutale, mais elle a le mérite d'être sans réplique. Quant à l'hôpital de la marine, le commandant déclina une responsabilité aussi grande que celle de sa suppression complète. Il n'était possible que d'essayer de le réduire et il fallait désirer qu'il n'en résultât pas d'inconvénient grave. Toutefois si, à ce sujet, de nouveaux ordres arrivaient qui fussent impératifs, le premier transport, quoi qu'il pût en advenir, emporterait d'un seul coup le personnel de santé et le matériel. La marine n'aurait plus d'hôpital à Vera-Cruz. Après les observations soumises à l'autorité, l'annonce, sinon la res-

pectueuse menace de cette mesure radicale, était de la fermeté habile et loyale.

L'effectif et les ressources dont la marine disposait au Mexique se maintinrent donc à peu près les mêmes, et il n'y avait qu'à attendre, pour songer à quelque expédition sérieuse dans le sud, que l'agitation des terres chaudes eût été réprimée. Le commandant supérieur de Vera-Cruz, le chef d'escadron Maréchal, opérait en effet du côté de Tlaliscoyan, lorsque la nouvelle de sa mort arriva tout à coup. Il avait été tué au passage d'une rivière que les dissidens, au nombre de huit cents, lui avaient disputé. L'ennemi avait été repoussé, mais les nôtres avaient eu vingt morts et vingt blessés et étaient rentrés dans un triste état. Il ne fallait pas beaucoup d'affaires de ce genre pour réduire à rien la petite force qui protégeait les environs de Vera-Cruz. Presque en même temps le maréchal écrivit au commandant Cloué qu'il renonçait définitivement à l'expédition de Tabasco.

Ce fut pour la marine une grande et bien cruelle désillusion. Mais il y eut pour son chef plus que le désappointement d'une ambition vulgaire. Quand on fait la guerre dans un pays, dès qu'on sort des grades subalternes et souvent même ne fût-on que simple soldat, on ne peut s'empêcher de juger, à part soi, le cours que suivent les choses, les événemens qui le modifient ou l'influencent. On voit vrai ou faux, mais on se fait une certaine idée des résultats possibles en agissant de telle ou telle façon que l'on pressent, que l'on redoute, que l'on désire, que l'on précipite enfin ou que l'on ralentit si l'on a sur ce qui se passe quelque action directe ou déterminante. En dehors d'une spéculation philosophique pure, il y a également lesvues personnelles qui, chez les natures droites, ne faussent pas la conscience, mais l'inclinent cependant à voir la vérité dans ce qui est le but de leurs secrets et vifs désirs. Ainsi il est certain, par exemple, que lors de la campagne de Portugal, sous l'empire, le maréchal Ney, qui n'envisageait là, pour son compte, que des opérations militaires à mener rondement, ne devait pas avoir dans la conduite de la guerre, dans ses rapports avec le pays, les mêmes tempéramens, les mêmes égards, les mêmes inconséquences apparentes que le maréchal Soult, qui se flattait tout bas de l'espoir d'une couronne. Or, au moment où l'expédition de Tabasco était abandonnée, il y avait au Mexique, au sujet des événemens qui pouvaient se dérouler encore, deux points de vue très différens. Il semblait, d'un côté, que la mesure indispensable à la consolidation du nouvel empire fût la soumission complète, absolue du Tabasco, du Chiapas et des environs. Là, en effet, dans le sud du Mexique, persistait une résistance très bien organisée et d'autant plus redoutable qu'elle n'avait

ni excès, ni désordres. Les chefs dissidens du Tabasco, qui s'intitulait « état libre et souverain, » étaient aimés autant qu'obéis. A côté d'eux, la lagune de Terminos et la presqu'île de Carmen, qui s'étaient les premières déclarées pour nous, flottaient cependant, inquiètes et très près de se reprocher d'avoir fait une imprudence. Le Yucatan, qui n'aimait pas les Mexicains et que la crainte de nos armes avait seule converti à une adhésion très incomplète à l'empire, songeait moins, sous le commissaire impérial, M. Salazar Ilarrégui, à se montrer province empressée et fidèle qu'à s'ériger tout doucement, à l'exemple du Tabasco, en état indépendant. Le Tabasco réduit, tout le sud et l'est se soumettaient sans arrière-pensée, et les fermens d'agitation qui subsistaient dans le nord à l'état de menace continuelle tombaient du même coup. Il n'y avait donc pas à hésiter si l'on voulait de Maximilien pour empereur définitif.

Mais peut-être était-ce là le nœud secret de la question. Autant qu'il est permis de le conjecturer, si ce n'est de l'affirmer, il existait en même temps dans l'empire, à Mexico surtout, une autre opinion non avouée et que représentait un tiers-parti politique, non point partisan de Juarez, tant s'en faut, mais dissident à sa façon, et qui ne regardait point le choix de l'empereur comme ratifié sans retour par le pays et par les faits. Ce parti, loin d'être hostile à la protection française, l'acceptait et désirait la faire insensiblement et habilement dévier sur un autre protégé que l'empereur, s'il était prouvé, ce que l'on affectait de commencer à craindre, que celui-ci n'eût pas toutes les qualités requises pour régner sans conteste. Mais il fallait à ce parti un point d'appui en quelque sorte national, une pression légitime et respectable pour motiver l'évolution à laquelle il voulait entraîner la bonne volonté de la France pour le Mexique. Le Tabasco, dans sa longue et sérieuse résistance, paraissait offrir ce point d'appui. La plupart des chefs qui le gouvernaient étaient, on doit le dire à leur honneur, ennemis, sans compromis aucun, de l'intervention étrangère, mais quelques-uns, en relations avec le parti de Mexico, se montraient disposés à une combinaison qui préparât par des moyens amiables un dénoûment satisfaisant à la crise. Ceux-là, à un moment donné, pouvaient entraîner le sud à une manifestation qui eût demandé à la France un autre souverain que Maximilien. Quel eût été le souverain élu sous le coup de la nécessité, avec notre agrément et pour en finir avec des difficultés qui menaçaient de s'éterniser? C'est ce qu'on ne disait pas, mais on caressait le maréchal, qui représentait la France, et on lui laissait entrevoir un grand rôle à jouer, une médiation suprême à exercer. N'était-il pas témoin des

symptômes qui accusaient le peu de solidité de l'empire et n'y aurait-il pas, de sa part, une haute sagesse autant qu'un devoir de justice envers le Mexique à ne rien terminer d'une manière arbitraire, qui ne paraîtrait fermer que pour les rouvrir plus cruelles bientôt les plaies de ce malheureux pays? Il tenait dans ses mains le sort d'une grande contrée qui ne serait point ingrate et dont la reconnaissance illimitée n'était pas à dédaigner. On le détournait ainsi de rien tenter de décisif contre le Tabasco, et le peu de moyens dont il disposait l'y déterminait peut-être également. Il est enfin de ces situations élevées où le doute est permis, où de brillans mirages séduisent l'imagination, que certains périls environnent et où la perspective de tout perdre ou de tout gagner tient en suspens la volonté la plus forte. Une influence occulte de faits, de personnes, d'espérances grandissantes, d'une alliance de famille prochaine protégeait le Tabasco, et l'on peut avancer qu'en renonçant à l'expédition si longtemps projetée, le maréchal cédait à cette influence.

D'autre part, il était naturel que ceux qui ne pouvaient disposer des événemens à leur gré, ni s'abandonner à de tels rêves de grandeur personnelle, s'affligeassent de la décision du maréchal et vissent plus clair dans la situation. Loin de pactiser, en effet, avec les visées singulières ou chimériques du parti de Mexico, le Tabasco était, nous l'avons dit, dans la plupart de ses chefs très franchement républicain. Il agissait surtout pour son compte, et la protection que lui ménageaient les intrigues de quelques-uns de ses chefs, protection qu'il ne sollicitait pas, mais dont il jugeait utile et logique de profiter, le rendait chaque jour plus fort. Il était facile de prévoir qu'aucune surprise d'entraînement n'y serait praticable et qu'on aurait fait avec lui de la diplomatie guerrière en pure perte.

Cependant, en attendant que les événemens en vinssent au point que l'on désirait, il fallait agir, car il est des projets qu'on ne saurait dévoiler et qu'il faut masquer au contraire, si on ne les veut voir avorter avant l'heure.

D'ailleurs depuis deux mois qu'on avait pris Oajaca, nos affaires au Mexique s'offraient partout dans un désordre alarmant et bizarre. A Tuspan, sans argent et sans garnison, les habitans découragés étaient prêts à abandonner la ville à la première attaque. Le navire que la marine entretenait devant Tuspan n'était que d'une utilité subordonnée au caprice de la barre. Auprès de Tampico, le dissident Carbajal venait d'échapper au colonel du Pin par la connivence des troupes mexicaines que le colonel avait avec lui. Tous ces gens-là s'entendaient entre eux. Ce qui était plus grave, le colonel du Pin lui-même était rappelé, et on disait que sa contre-guérilla allait être

dissoute. Les libéraux, qui n'avaient pu triompher de lui par les armes, venaient de le vaincre à Mexico par la calomnie, grâce aux amis qu'ils avaient dans les conseils mêmes de l'empereur. Aucun parti au Mexique ne pouvait vouloir, en effet, de ce vaillant soldat, qui allait si vite et frappait si fort. Le colonel du Pin parti, on devait perdre avant peu tout le Tamaulipas et Tampico. Le Yucatan était troublé et presque en révolte par l'arrivée des troupes du général Galvez, que l'*Eure* y avait portées. L'explosion avait eu lieu à la suite d'un incident futile. A Herida, le général Galvez ayant forcé la consigne d'un homme de la police, l'ayuntamiento avait adressé contre lui au commissaire impérial une plainte que celui-ci avait trouvée inconvenante, En conséquence, il avait infligé à chaque membre de l'ayuntamiento une amende de 150 piastres ou un mois de prison à leur choix. Tous avaient préféré la prison, et un nouvel ayuntamiento avait été nommé. Mais les membres de l'ancien et les péonistes, ainsi nommés parce que la famille Péon était à la tête de l'opposition, avaient adressé à l'empereur une pétition portée par des commissaires qui avaient pour leur voyage des frais illimités. Il fallait entendre par ces mots de quoi acheter à Mexico quiconque voudrait se vendre pour faire réussir la députation.

De son côté, au départ de la compagnie des créoles de la Martinique que commandait le capitaine Lardy et qui avait su se faire aimer et au bruit de son remplacement par une garnison mexicaine, Campêche avait été près de se soulever. On l'avait calmé en lui annonçant que l'envoi de cette garnison n'aurait pas lieu, mais on pouvait s'attendre à des difficultés sérieuses entre l'autorité civile et l'autorité militaire, et il devenait urgent, si l'on ne voulait pas être débordé, de soutenir fortement M. Ilarrégui. A Alvarado, les bords de la rivière étaient gardés par les dissidens et, le blocus n'existant pas, le commerce était libre. Les libéraux percevaient ainsi les droits de douane partout où nous n'étions pas. Payant leurs soldats avec cet argent et remplissant leurs caisses particulières, ils n'avaient aucun intérêt à se prononcer pour nous. Toutefois on ne pouvait rien faire avant d'y avoir mis une garnison suffisante, car la *Sainte-Barbe* ne maintenait que la ville et non les rives. Encore cette canonnière était dans un tel délabrement et si percée par les tarets qu'il avait fallu lui mettre un calibre plus faible et lui recommander de ne tirer que pour sa défense.

Au Tabasco, c'était pis encore, et l'ennemi y abusait avec une habileté et une insolence extrêmes de l'impunité dont il jouissait. Il venait à son gré à Vera-Cruz, à Campêche, à Sisal, recevait des subsides et des munitions, répandait ses journaux remplis d'insultes et de menaces, tandis qu'il nous fermait avec le plus grand soin l'abord de son territoire et que nous ne pouvions aller à San-

Juan-Bautista, Minatitlan, Tlacotalpam, ni y faire parvenir aucun journal, aucune lettre. Le côté tristement curieux de notre situation dans cette partie du Mexique était que toutes les facilités fussent pour nos adversaires et toutes les difficultés pour nous.

Comme on ne voulait pas faire la guerre au Tabasco, il n'y avait que le blocus à rétablir pour le priver de ses ressources, mais, là encore, le vice de l'état de choses se faisait sentir. On ne voulait pas du blocus officiel qui, éveillant les susceptibilités des neutres, nous eût suscité des difficultés avec eux. La question était de bloquer sans déclaration de blocus, sans avouer que l'on bloquât, de fermer les communications des libéraux avec les neutres sans que ceux-ci eussent le droit de se plaindre à leur gouvernement. Les instructions venues de Mexico étaient aussi vagues dans la forme que difficiles à exécuter, mais il était difficile qu'on offrît, au sujet du Tabasco, une voie d'action quelconque au commandant Cloué sans qu'il en profitât. Il prit aussitôt des mesures pour fermer tous les ports et l'entrée de rivières entre Vera-Cruz et la lagune de Terminos.

Nous avons dit quelles étaient ces rivières et par quels arroyos elles communiquaient entre elles dans l'intérieur des terres. Le bateau à vapeur, le *Conservador*, que M. Salazar avait cédé à la marine, dut être employé à la Frontera et avoir à bord l'administration de la douane. Il devait être annoncé que la douane de Tabasco serait désormais à la Frontera. La canonnière la *Tourmente* avait à veiller sur le *Conservador* et à sortir de temps en temps pour aller aux bouches du Chillepeque et à Los Bocas. Comme allège et magasin de vivres, une bonne canonnière à vapeur devait naviguer entre Carmen et Tabasco, et une autre, qui était une ancienne chaloupe de vaisseau, la *Louise*, devait être armée par nous et aller par l'intérieur de la lagune de Terminos dans tous les arroyos et jusqu'à San-Juan-Bautista. Ce petit vapeur était la véritable annexe du bâtiment en station à Carmen. Une canonnière devait garder l'entrée du Goazocoalcos sans trop y séjourner à cause de la mauvaise saison qui s'approchait, et la *Sainte-Barbe* avait à s'occuper du blocus d'Alvarado. Ces diverses canonnières, sentinelles avancées du blocus, avaient, à l'égard des bâtimens de commerce une double consigne à faire observer. On arrêtait purement et simplement les navires mexicains. D'ailleurs un décret impérial interviendrait pour défendre à tous les ports de l'empire et vu les opérations de guerre que cela pourrait gêner, d'expédier aucun bâtiment mexicain pour les points compris entre Carmen et Alvarado. Quant aux étrangers, le même décret recommandait de ne les expédier que s'ils insistaient et en les prévenant alors que ce serait à leurs risques et

périls. S'ils partaient quand même, le rôle des canonnières commençait. Elles ne devaient considérer aucun bâtiment commerçant avec le Tabasco comme régulièrement expédié que s'il avait eu affaire, à l'arrivée comme au départ, à la douane de la Frontera, qui percevait tous les droits. Cela ne suffisait pas. En outre de cet acquittement de droits, on exigerait de ces bâtimens neutres, avec toute la politesse possible, un déchargement presque entier sous le prétexte de s'assurer qu'ils n'avaient aucune contrebande de guerre. Il était probable que cette accumulation de mesures désagréables, subies tout d'abord par deux ou trois navires, détournerait les autres de s'y exposer.

Le commandant venait à peine de transmettre ces propositions au maréchal qu'il en reçut une dépêche où se montrait toute l'incertitude dans laquelle on était à Mexico. Le maréchal demandait en effet si l'expédition de Tabasco pouvait se faire dans de bonnes conditions en rivière, en ne débarquant les troupes qu'à San-Juan-Bautista. Le commandant eût pris le 2e zouaves, alors prêt à s'embarquer pour l'Europe sur le *Rhône*. Mais il était bien entendu qu'aucune garnison ne serait laissée au Tabasco, qui s'organiserait avec ses propres ressources. A quoi bon alors? c'était frapper dans le vide et avoir tout le souci et toute la peine de ce coup inutile. Le commandant répondit pourtant qu'il serait prêt dans dix jours à la condition d'avoir tout le 2e zouaves et de garder le Tabasco quinze jours au moins (1).

Si le maréchal n'acceptait pas, c'est que son offre n'était point sérieuse et qu'il voulait seulement se donner l'apparence d'être disposé à l'expédition. Le prendre au mot avec les restrictions qu'il imposait eût été un coup de tête de jeune homme. On ne devait pas s'exposer à l'échec de ne réussir que vingt-quatre heures. D'ailleurs la clause de s'en aller immédiatement après l'occupation était inadmissible pour quiconque connaissait le pays. Ce n'eût pas même été le succès d'une heure, c'eût été remettre en question le peu de prestige et d'influence que nous avions si péniblement conquis.

Le maréchal, ainsi mis en demeure, renonça de nouveau à l'expédition de Tabasco et se contenta d'autoriser toutes les mesures du commandant Cloué pour le blocus.

HENRI RIVIÈRE.

(1) En disant « le Tabasco, » il s'agit particulièrement, au point de vue militaire, de l'occupation des villes de Tlacotalpam ou San Juan-Bautista.

LA

CORRESPONDANCE POLITIQUE

DU

COMTE PROKESCH-OSTEN

Un philosophe disait : « Je suis terriblement dégoûté de la politique, et je me suis promis de ne plus m'en occuper. » Quelqu'un lui répondit : « Fort bien; mais êtes-vous sûr que la politique ne s'occupera jamais de vous? » Peu de temps après survint une crise ministérielle, et le philosophe perdit une place assez lucrative à laquelle il avait la faiblesse de tenir beaucoup. Ne faut-il pas que tout le monde vive, même les philosophes? Ceux qui se plaignent qu'on leur parle trop souvent des affaires d'Orient feraient bien de méditer cette instructive anecdote. Ils déclarent que peu leur importe de savoir ce qui se passe à Athènes, à Sophia, à Philippopoli ou dans la Montagne noire, qu'ils n'y prennent aucun intérêt et aucun plaisir, qu'il convient de laisser les Hellènes, les Bulgares, les Albanais et les Turcs vider ensemble leurs débats, que le devoir du sage est de s'en laver les mains et de vaquer tranquillement à son ouvrage. On pourrait répondre à ces indifférens : Êtes-vous bien sûrs qu'il ne s'agisse en tout cela que du bonheur des Hellènes et des Albanais? êtes-vous bien sûrs que le vôtre n'y soit pour rien? Vous avez juré de ne plus vous occuper des affaires d'Orient; vous ont-elles promis de ne pas s'occuper de vous?

Une longue et fâcheuse expérience a démontré que les moindres incidens qui se produisent dans la péninsule du Balkan intéressent et mettent en péril la paix de l'Europe. Il faut ajouter que malheureuse-

ment ce qu'on appelle la question d'Orient, c'est-à-dire la question de savoir comment sera partagé l'héritage du Turc, est de tous les problèmes qui s'agitent ici-bas celui dont la solution dépend le moins de l'ingénieuse habileté des grands politiques. C'est un chapitre de l'histoire du monde que le destin semble s'être réservé, un procès dans lequel les plans les mieux ourdis de la prudence humaine viennent se briser contre d'inévitables fatalités, qui déjouent tous les calculs. Aussi, chaque fois que ce procès revient sur le tapis, voit-on se reproduire les mêmes crises, les mêmes imbroglios, les mêmes péripéties; les acteurs changent, la pièce est toujours la même.

C'est une réflexion qu'il est difficile de ne pas faire en lisant la correspondance récemment publiée d'un éminent diplomate autrichien, le comte Prokesch-Osten, avec Gentz et avec le prince de Metternich (1). Peu d'hommes ont pu se vanter d'avoir connu l'Orient aussi profondément que le comte Prokesch. Dès 1823, quand il était simple capitaine du 22e régiment d'infanterie en garnison à Trieste, il se sentait entraîné vers les rivages du Levant par ce mystérieux attrait qui est l'agent secret des destinées. On lui fournit les moyens de satisfaire sa curiosité, et les rapports qu'il adressa à Vienne chemin faisant attirèrent sur lui l'attention du chancelier autrichien et de son fidèle conseiller, qui disait du jeune voyageur : « Prokesch est un diamant de la plus belle eau ; ce que cet homme est devenu en deux ans me paraît miraculeux. » En 1827, il fut nommé chef de l'état-major de l'escadre qui croisait dans l'Archipel pour y réprimer la piraterie; mais son principal office était de renseigner son gouvernement sur tout ce qui concernait l'insurrection grecque, tâche dont il s'acquitta avec un rare talent jusqu'à ce que la guerre turco-russe eut décidé du sort de la Grèce. On étudie bien ce qu'on aime, et Prokesch aimait beaucoup l'Orient et les Orientaux. Quelques mois après son retour à Vienne, il eut l'occasion d'assister à une séance de la Société d'histoire de Fribourg-en-Brisgau, et il se plut à déclarer à ses auditeurs étonnés « qu'il y a en Asie plus de bonheur et plus de bon sens qu'en Europe. » — « Si nous réussissions, ajouta-t-il, et que le ciel nous en préserve! à civiliser l'Orient à notre façon, des populations aussi honnêtes qu'heureuses deviendraient, grâce à nous, malheureuses et malhonnêtes. »

Prokesch était pourvu de toutes les qualités qui font d'un diplomate un utile informateur; il savait s'enquérir, interroger, il avait l'ouïe fine, la vivacité du coup d'œil, la sûreté du jugement. Il possédait aussi le talent de la négociation, l'art de prendre les hommes et de les persuader. Il y avait en lui un charmeur, et avant toute chose il se servit

(1) *Aus dem Nachlasse des Grafen Prokesch-Osten, Briefwechsel mit Herrn von Gentz und Fürsten Metternich*, 2 vol. Vienne, 1881.

de ce don précieux pour faire la conquête des deux importans personnages de qui dépendaient sa fortune et son avenir. En lisant ses lettres et ses rapports, Gentz avait conçu une haute idée de son intelligence; dès qu'il eut fait sa connaissance personnelle, il lui voua une amitié presque passionnée. — « J'aime votre humeur communicative, lui disait-il, votre grande tolérance, votre indulgence pour les faiblesses des autres; j'aime vos propres faiblesses, votre légèreté, votre désir de plaire et tous les autres défauts que je me flatte de découvrir en vous. »

On sait que ce publiciste de haut vol mêla la bagatelle aux affaires, qu'il eut jusqu'au bout le cœur tendre; le monde a beaucoup parlé de la liaison dont les douceurs embellirent ses derniers jours. Il les savourait non en fat qui se méconnaît, mais en poète qui caresse de flatteuses illusions et demande en grâce qu'on ne le détrompe point. Son jeune ami n'avait garde de combattre le penchant qui l'entraînait, il l'engageait à couronner ses cheveux blancs des roses d'Anacréon, « le seul sage qui ait vraiment compris la nature et la providence. » Il mettait à son service sa muse facile; moitié riant, moitié rougissant, l'amoureux sexagénaire lui commandait des vers qu'il pût réciter en sûreté de conscience à la divinité qui lui rendait sa jeunesse. Il lui écrivait le 7 juin 1830 que « ce sont les folies partielles, *Kleine und partielle Verrücktheiten*, qui font le charme et la beauté de la vie... Si les philosophes et les théologiens n'extravaguaient pas quelquefois, si les artistes n'étaient pas fous, si les héros n'étaient pas des enragés et si le populaire n'était pas stupide, où donc l'histoire universelle prendrait-elle ses matériaux? Quelle misère serait la nôtre si nous vivions dans un monde où tout serait parfaitement raisonnable! Celui qui ne perd pas le sens en feuilletant un livre aimé, celui qui n'entre pas en délire auprès de sa maîtresse, celui que l'ardeur du combat ne rend jamais furieux, celui qui ne sait pas devenir imbécile dans la société des pédans et des bourgeois, celui-là ne sait pas le premier mot de l'art de vivre. » Mais pour délirer avec agrément, il faut se bien porter, et la santé de Gentz déclinait, l'huile commençait à manquer à la lampe; son humeur s'assombrissait, il voyait venir la mort et il lui faisait mauvais visage. Prokesch s'efforçait de relever son moral, de remonter son imagination découragée, d'exorciser les démons qui le tourmentaient : « Que ne puis-je, lui disait-il, répandre dans votre âme ce repos patriarcal qu'on respire en Orient!... Être vraiment aimé est le suprême triomphe de l'homme; le reste, pour qui connaît le monde, n'est qu'un vain radotage. Pensez seulement à tous les bonheurs que le ciel vous a prodigués. Regardez en vous-même; un esprit puissant, un cœur toujours jeune, des trésors de connaissances, de réjouissans souvenirs et Fanny, voilà ce que vous y trouvez. Regardez hors de vous; l'estime universelle, une fortune suffisante, une influence incontestée et encore

Fanny !... Que vous faut-il de plus? Un peu de courage. » C'était le courage qui lui manquait; la mort lui faisait peur.

Pour réussir auprès du prince de Metternich, le jeune diplomate dut recourir à une autre méthode, et il lui en coûta davantage. Le prince était sévère pour tous les écarts d'imagination, il avait peu de goût pour les folies, même partielles. En 1832, quelques jours après la mort de Gentz, il disait à Prokesch : « Gentz était jadis l'homme du monde le plus étranger à toute espèce de romantisme. Il y a cinq ou six ans, il commença d'en tenir, et ce romantisme qui lui était venu sur le tard atteignit son comble durant ses relations avec Fanny. L'amour romantique est fatal aux vieillards, il use bien vite leurs facultés et hâte leur fin. »

Ce n'était pas seulement le romantisme des vieillards qu'il condamnait sans miséricorde; il avait une sainte horreur pour quiconque prétendait mêler un peu de poésie aux choses d'ici-bas. Il aimait l'histoire, il aimait les romans, mais il méprisait de tout son cœur les romans historiques, et il en voulait à « cette misérable Genlis » de les avoir mis à la mode. Plus misérables selon lui et plus dangereux encore étaient ces autres romanciers qu'il traitait de pipeurs de peuples. Il entendait par là les libéraux de toute nuance, tous ceux qui croyaient ou affectaient de croire « au progrès indéfini du genre humain, à la monarchie entourée d'institutions républicaines, aux droits de l'homme, à la liberté de la presse comme moyen d'éclairer les gouvernemens, à la pondération des pouvoirs selon la méthode de Montesquieu. » Prokesch ne croyait guère au progrès indéfini, et il goûtait peu les droits de l'homme et la liberté de la presse. Pourtant le prince lui reprochait d'être romanesque par accès, de ne pas tenir toujours en bride son imagination, de s'être laissé séduire par l'imposante et mystérieuse figure de Méhémet-Ali, d'avoir vu en lui le régénérateur providentiel de l'empire ottoman. Il avait peine à lui pardonner d'avoir cru « qu'on peut fonder un empire arabe avec des progrès industriels, des monopoles, des extorsions, des aventuriers français, des touristes et des gazetiers. » Il ajoutait : « Si Mahomet, au lieu d'écrire le Coran, s'était avisé d'employer son temps à créer des fabriques et à façonner des régimens à l'aide d'instructeurs européens, il n'aurait jamais été question de l'Islam dans le monde. » Prokesch passait humblement condamnation. Il apprenait du maître à mépriser les apparences, à gourmander ses rêves, à se défier de la poésie et même de la logique, à n'en croire que l'expérience. Il se persuada de plus en plus qu'on ne connaît les hommes et les choses qu'à l'user, il s'accoutuma à ne jamais chercher le mieux, à ne compter qu'avec les faits, à considérer la correction de l'esprit comme la première des vertus. Peu à peu il devint un de ces vases d'élection dans lesquels l'illustre chancelier aimait à répandre sa pensée, et jus-

qu'à la fin de sa brillante carrière il s'est conformé aux leçons qu'il avait reçues, il a toujours représenté ce qu'on appelait la vieille tradition. Il est mort sans qu'on ait pu jamais lui reprocher d'avoir battu sa nourrice.

Les lettres qu'il écrivit de Smyrne pendant l'insurrection grecque offrent aujourd'hui encore un vif intérêt. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et les situations, les événemens, les démêlés, les conflits qu'il racontait, les inquiétudes des uns, les espérances des autres, tout cela ressemblait singulièrement à ce que nous voyons. « Laissons tourner la terre, disait l'ivrogne de Shakspeare, nous ne serons jamais plus jeunes qu'aujourd'hui. » Depuis 1827, la Turquie n'a pas rajeuni; mais est-elle devenue plus vieille? On pourrait en douter. Alors déjà, elle semblait ne pouvoir opposer à ses ennemis que cette force de résistance que donne l'inertie, et elle désespérait ses amis par sa conduite, qu'ils avaient peine à comprendre, par les maladresses qu'elle mêlait à ses habiletés, par son obstination fataliste, qui se raidissait contre les conseils. « Pour traiter avec les Turcs, écrivait Prokesch le 3 juillet 1829, il faut connaître leurs mœurs, leurs idées, leur façon de raisonner, leurs penchans et leurs faiblesses. La rhétorique occidentale ne produit sur eux aucun effet, ils ont un tact tout particulier pour démêler le vrai du faux. Le point est d'obtenir leur confiance; on n'y réussit que par la douceur jointe à l'énergie et par un calme imperturbable. » Alors déjà il passait pour constant que l'empire ottoman était tombé en décadence, et médecins et empiriques lui offraient des remèdes qui n'étaient pas à son usage. Le prince de Metternich en jugeait mieux quand il disait : « L'Islam n'est pas compatible avec une organisation saine de l'état. De temps à autre éclatent des maladies inflammatoires; sont-elles guéries, ce qui leur succède n'est pas la santé, c'est le vieux mal chronique, dont on ne pourrait délivrer les Turcs qu'en leur ôtant la vie. » Et pourtant, alors comme aujourd'hui, cet empire caduc avait d'avisés diplomates, qui rendaient des points à ceux de l'Occident, et d'héroïques soldats à qui on pouvait tout demander, et si on l'eût laissé faire, il serait venu à bout de tous ses sujets révoltés. Quand l'Europe intervint, l'insurrection grecque était près de succomber; Prokesch en donnait l'assurance à Gentz avec les pièces à l'appui.

En 1827 comme à cette heure, la politique autrichienne travaillait au maintien du *statu quo* en Orient, non certes par intérêt pour la Porte, mais parce qu'elle se défiait de la Russie. Elle représentait à l'Europe qu'il était de son devoir de venir en aide à l'empire caduc pour prolonger ses jours autant qu'il était possible; elle s'efforçait aussi de lui persuader que l'agrandissement de l'Autriche était pour les puissances occidentales la seule garantie sérieuse contre les ambitions et les convoitises moscovites. Dès ce temps, l'Autriche était dans la situation d'un

médecin qui se considère comme l'héritier naturel de son malade, et qui ne laisse pas de le soigner consciencieusement; mais la question de l'héritage lui trotte sans cesse dans la tête et lui procure des distractions. — « Il y a deux jours, écrivait Prokesch le 3 octobre 1827, lord Prudhoe me demanda quelle frontière je serais disposé à octroyer à mon pays, si l'on en venait à partager la Turquie. Je lui répondis que je tenais le cas pour impossible et la question pour oiseuse. Il insista, et je finis par lui dire que je ne pouvais avoir à ce sujet qu'une opinion militaire, et que si le cas impossible venait à se réaliser, je réclamerais pour l'Autriche tout le territoire qui s'étend d'Orsowa à Salonique, avec ce port dans l'Archipel et Widdin sur le Danube. » A quelques nuances près, cette opinion, aussi commerciale que militaire, est encore celle qui prévaut à Vienne; on y dit tous les jours : Si le partage se fait, il nous faut Salonique.

En 1827, comme aujourd'hui, ce qui alarmait et irritait le cabinet autrichien, c'était le rapprochement subit qui venait de s'opérer entre l'Angleterre et la Russie. Le 4 avril 1826, un protocole secret avait été signé à Saint-Pétersbourg, par lequel les deux puissances s'engageaient à interposer leur médiation en faveur de la Grèce. Le Gladstone d'alors s'appelait Canning, et il était aussi lettré, quoique moins doctrinaire et moins théologien. On le persiflait, on le brocardait à Vienne comme on y brocarde M. Gladstone. On l'accusait d'être la dupe de la Russie, de jouer son jeu, d'avoir conclu une alliance monstrueuse, qui aboutirait infailliblement à une rupture. On traitait sa politique de honteux libertinage, *Liederlichkeit;* on le traitait lui-même de brouillon et d'esprit malfaisant. Gentz le définissait : un orateur de premier ordre, un bon poète de second rang et un pitoyable ministre. « Ce n'est pas un incendiaire, disait de son côté M. de Metternich, mais dès qu'un incendie éclate, on est sûr de le trouver entre le feu et les pompes. »

Lorsque le traité de Londres auquel accéda le cabinet des Tuileries eut été conclu, on en ressentit à Vienne un dépit amer, acrimonieux, et on prodigua à la politique française tous les reproches qu'on adressait naguère à M. de Freycinet quand on le soupçonnait de faire cause commune avec la Grande-Bretagne et la Russie. Prokesch déclarait que par état la France était une vieille coquette, à l'affût des galans, qu'elle aspirait à faire parler d'elle, à jouer un rôle, qu'elle était de toutes les nations la plus disposée à suivre une politique de gloriole et de vanité: « On nourrit de sucre les enfans et les perroquets, » disait-il d'un ton méprisant. Ce qui le consolait et le rassurait un peu, c'était l'appui que l'Autriche trouvait à Berlin. Il estimait que la Prusse avait l'armée la mieux organisée de l'Europe et qu'on ne pouvait attacher trop de prix à son alliance. Mais il n'était pas sans inquiétude; il se défiait « de cette puissance qui avait grandi trop vite et qui pour s'agrandir encore était

capable de se prêter à toutes les combinaisons. » A cet égard, l'Autriche est aujourd'hui dans une meilleure condition ; elle peut faire fond sur le bon vouloir de la Prusse, et la Prusse ne se compose plus de 17 millions de Prussiens, elle représente 40 millions d'Allemands, sans compter qu'elle est gouvernée par le plus grand politique du temps présent. Ce n'est pas le baron de Haymerlé, c'est le prince de Bismarck qui s'est fait un plaisir de parer toutes les bottes de M. Gladstone et qui l'a empêché de rouvrir la question d'Orient.

Il faut avouer que Vienne était alors la seule capitale de l'Europe où l'on fît preuve de prévoyance et de conséquence dans la conduite. Partout ailleurs on jouait avec le feu, au risque de provoquer un incendie qu'on redoutait et qui n'était désiré qu'à Saint-Pétersbourg. Les trois puissances médiatrices favorables à la Grèce avaient envoyé leurs escadres pour imposer aux belligérans une suspension d'hostilités, qui ne profitait qu'à la Grèce écrasée et à bout de forces. Elles avaient donné aux chefs de ces escadres l'ordre de ne point s'occuper de p li tique ; elles leur avaient enjoint de se montrer partout et, s'il était possible, de ne rien faire du tout. Mais il est dans la nature des amiraux d'aimer à agir, et ils dépassent volontiers leurs instructions. L'amiral français disait en parlant de son collègue l'amiral anglais : « Les événemens dépendent d'un verre de plus ou de moins que boira Codrington. » Il faut toujours en pareil cas compter avec les accidens. L'accident qui se produisit s'appela la bataille de Navarin; à propos de rien, on détruisit la flotte turque, et parmi ceux qui prirent part à ce coup de main, les uns le qualifièrent de glorieux exploit, les autres décidèrent « que c'était la plus grande infamie qu'on eût jamais commise. » Les amiraux, à qui on avait interdit de faire de la politique venaient de proclamer sans le vouloir et sans y penser l'indépendance de la Grèce. « Avant Navarin, disait Prokesch, les Grecs n'avaient en leur faveur que dix chances sur cent, ils en ont aujourd'hui soixante-dix contre trente. » Les puissances qui ont envoyé tout récemment des bâtimens de guerre devant Dulcigno se sont peut-être souvenues de Navarin, et elles ont usé de circonspection; elles ont eu soin d'ordonner que les canons fussent chargés à poudre.

Prokesch et ses augustes patrons voyaient aussi de mauvais œil, comme on peut le croire, cette expédition de Morée que la France entreprit à la seule fin d'obliger les Égyptiens d'Ibrahim-Pacha à évacuer le Péloponnèse, et dans la charitable intention de mettre un terme à des massacres qui révoltaient l'Europe. Elle fit preuve en cette occasion du désintéressement le plus philanthropique; mais c'est le sort de la philanthropie d'être toujours soupçonnée, toujours calomniée, et on ne manqua pas d'attribuer au cabinet des Tuileries d'ambitieux calculs qu'il ne faisait point. Le seul profit qu'il espérait était un peu de gloire, et les lauriers qu'on cueillit furent rares et un peu maigres. Gardons-

nous de regretter que la France ne se soit pas faite, il y a quelques mois, le gendarme de l'Europe pour mettre à la raison les Albanais. C'est un dur métier que celui de gendarme international, et l'amour-propre d'un soldat n'y trouve guère son compte. Les 14,000 Français que commandait le général Maison n'eurent pas d'autre satisfaction que celle de procurer à leur chef le bâton de maréchal. Les Égyptiens évitaient de se commettre avec eux; c'est à la faim qu'ils avaient affaire, à la soif, à la fièvre, au typhus, aux nuits froides succédant aux journées brûlantes. Leurs bons amis et alliés, les Maïnotes, leur dérobaient leurs souliers et leurs chemises, après lesquelles il fallait courir. Ce qui est plus grave, on s'ennuyait; c'est une maladie à laquelle ne sont que trop sujets les soldats français quand on leur a promis des batailles et que pour tout exploit on leur impose des corvées. Ils en venaient peu à peu à préférer leurs ennemis à leurs amis, ils s'éprenaient d'Ibrahim. « Ce brave homme, mandait-on du quartier-général à Prokesch, fraternise avec nos militaires, et tous l'aiment beaucoup. S'il allait à Paris, on l'adorerait; voilà les hommes! » Quand le signal du retour en France fut donné, ce fut une allégresse générale. « — Nous sommes venus comme des imbéciles, disait-on, et nous nous en allons comme des nigauds. » — En définitive, pour qui avait-on travaillé? Pour la Russie. C'est une loi de l'histoire que tout ce qui se passe en Orient profite aux Russes, et il y parut bien, puisque peu après toute l'Europe dut se réunir pour les arrêter dans leur marche victorieuse sur Constantinople.

Les hommes d'état autrichiens avaient raison, et pourtant ils avaient tort. On a beau mépriser le romantisme et n'estimer que les faits, le romantisme lui-même est un fait comme un autre, et il est bon de se mettre en règle avec lui. D'un bout de l'Europe à l'autre, l'opinion publique s'était faite la complice des Grecs; leurs souffrances et leur courage avaient ému, passionné les esprits, leur cause trouvait partout des champions, et la voix du cabinet de Vienne n'était plus entendue, il criait dans le désert. « Les enthousiastes et les fous, disait Prokesch, travaillent le plus souvent pour les coquins. » C'est possible, mais il n'est pas moins vrai qu'il faut savoir faire la part de la folie et du sentiment dans les affaires humaines. En 1848, au lendemain même de sa chute, le prince de Metternich continuait d'affirmer qu'il ne s'était jamais trompé, qu'il avait toujours eu raison. Son malheur était précisément d'avoir eu trop raison. Les grands hommes d'état ont tous fait quelque chose pour l'imagination des peuples et compté avec leurs instincts obscurs, qui ne sont pas infaillibles, mais qui ne se trompent pas toujours. Ce sont les idées claires qui gouvernent le monde, ce sont les idées confuses qui le font progresser, et il est aussi dangereux de trop leur résister que de trop leur céder.

A l'époque de l'insurrection grecque, le philhellénisme était une

passion et une puissance; il faut convenir qu'aujourd'hui il est tombé en langueur. C'est une grande différence entre ce temps et le nôtre. Le petit royaume hellénique n'a pas réalisé toutes les espérances qu'on fondait sur lui, ses destinées n'ont pas répondu à l'attente universelle, et l'intérêt si vif qu'on lui portait s'est refroidi par degrés. En 1834, Prokesch fut envoyé comme ministre à Athènes, où il demeura quatorze ans. Il y apprit à rendre plus de justice aux Grecs, qu'il avait trop méconnus; mais il jugeait leur gouvernement avec une extrême sévérité. Le 12 décembre 1841, le prince de Metternich lui écrivait : « Athènes est un vrai cloaque politique, où les élémens les plus divers sont dans une fermentation continuelle. De ces élémens, les uns sont indigènes, les autres ont été apportés du dehors. On a créé un état, mais on a oublié de faire son éducation, et comme il arrive toujours, les précepteurs se sont présentés en foule. Détestable est la soupe que plusieurs cuisiniers se chargent de saler. » Il ajoutait trois ans plus tard : « La boutique grecque n'est qu'une dangereuse ordure : *Die ganze griechische Boutique ist ein hœchst gefährlicher Quark.* » Dans le fond, Prokesch était de son avis; mais il estimait qu'il ne fallait pas s'en prendre aux Grecs, qu'en bonne justice il convenait de rejeter la faute sur l'Europe.

On avait fait les choses à moitié, pensait-il; on avait créé une Grèce indépendante, et on lui avait mesquinement marchandé le territoire et l'étoffe. On l'avait faite assez grande pour être ambitieuse, trop petite pour qu'elle pût se suffire; elle était à la gêne dans ses frontières trop étroites. Ce n'était pas tout, on lui avait imposé un gouvernement qui contrariait ses penchans, ses aptitudes naturelles, on avait cru faire son bonheur en la mariant à un prince bavarois, et ce mariage était fort mal assorti. C'était aussi l'opinion de Gentz; bien qu'il eût peu de goût pour les républiques et les républicains, dès le 29 janvier 1830, il s'était exprimé de la sorte : « Je trouve non-seulement pitoyable, mais parfaitement ridicule qu'on veuille nommer un prince allemand roi de Grèce. Je pourrais écrire un volume sur tout ce qu'il y a d'absurde dans cette belle conception. A quoi bon un prince? à quoi bon un souverain? Par sa situation géographique, par sa conformation physique, par le caractère de ses habitans, par sa pauvreté présente comme par tous ses antécédens, la Grèce est faite pour vivre en république. Je lui souhaite une constitution semblable à celle de la Suisse, à cela près qu'on lui donnerait un président muni de pouvoirs très étendus. Si ce président était un Maurocordato ou un Tricoupi, il ne me resterait plus rien à désirer. » Mais on craignait qu'un gouvernement républicain ne laissât le champ libre aux intrigues de la Russie, on craignait surtout que le président ne fût ce Capodistria que Prokesch définissait « le bas empire en uniforme russe, » et on dota la Grèce d'une constitution

monarchique qui lui convenait, disait Gentz, « comme un coup de poing convient à l'œil qui le reçoit. »

Qu'ils eussent un roi ou qu'ils n'en eussent point, il fallait octroyer aux Grecs la liberté municipale; comme leurs pères, c'est celle qu'ils prisent le plus et dont ils savent le mieux se servir. On leur donna un souverain qui nommait à tous les emplois, qui dispensait toutes les grâces. Plus tard, quand le régime parlementaire vint se greffer sur cette lourde monarchie bavaroise, le mal s'aggrava. Il n'y a point de partis à Athènes, on n'y trouve que des coteries ou des cliques, et chacune de ces cliques a son chef, qui ne devient président du conseil qu'à la faveur de combinaisons clandestines, d'intrigues occultes, et qui ne se maintient au pouvoir qu'en partageant le gâteau à ses adhérens; à chaque changement ministériel, du haut en bas, tout le personnel des fonctionnaires est renouvelé. Les politiciens ont fait leur proie du petit royaume, où tout languit, hormis leur ambition. C'est un moulin qui ne produit guère de farine; il ne s'y moud que du sable, et ce sable contient peu d'or. Les politiciens d'Athènes voient dans les annexions qu'ils rêvent un moyen de fortifier leur situation, d'accroître le nombre de leurs partisans et de leurs créatures; ils auront plus de fermes, plus de métairies à distribuer; reste à savoir si ce jeu plaira aux annexés. Un ami très zélé de la Grèce, qui habite l'Orient, affirmait dernièrement dans une revue anglaise qu'avant d'agrandir son territoire, le petit royaume doit s'occuper d'abord de réformer son gouvernement, qu'il y a plus de libertés municipales en Turquie que dans la Morée, que si les annexions se font, il faudra garantir aux nouvelles provinces leur autonomie administrative, qu'autrement les Thessaliens seraient fort malheureux de tomber sous le joug d'Athènes, que les Crétois jouissent de précieux avantages qu'ils ne sont pas prêts à sacrifier, que si M. Coumoundouros s'avisait de faire conduire leur ménage par ses nomarques et ses éparques, il y aurait une révolution au bout de deux ans. A l'appui de sa thèse, il cite ce mot d'un Crétois : « Ou nous ne serons pas Grecs, ou c'est la Grèce qui nous sera annexée (1). »

Prokesch, qui considérait le philhellénisme comme une des formes les plus dangereuses de la philanthropie, se plaignait que les peuples fussent d'éternels enfans, toujours amoureux de changemens et de spectacles; ils vivent par les yeux, et les yeux sont toujours jeunes. Il est certain qu'en 1827 les Grecs n'intéressaient pas seulement la galerie par leurs malheurs et leur héroïsme, on leur savait gré de faire, en s'insurgeant, diversion à l'ennui qui pesait alors sur l'Europe; c'était une aventure, et on avait soif d'aventures. Si Prokesch vivait encore,

(1) *Greece and Greeks*, by W. J. Stillman, dans la livraison du 1er novembre 1880 de la *Fortnightly Review*.

il constaterait avec surprise que les peuples ont changé d'humeur. Après les terribles commotions qui ont remué le monde, ils ne demandent plus des aventures et des spectacles, ils n'ont soif que de repos. Ce qui se passe en Orient les irrite et les inquiète, ils tremblent pour la paix générale et pour leur pot-au-feu. S'il ne tenait qu'à eux, Turcs, Grecs, Albanais seraient renvoyés dos à dos par le grand juge.

En 1827, les hommes d'état se laissèrent entraîner par les sympathies et les passions généreuses qui de proche en proche avaient gagné toute l'Europe. Aujourd'hui, tout au contraire, ils se montrent plus philhellènes que le commun des mortels. Je ne sais si nous sommes moins philanthropes que nos pères, mais à coup sûr nous sommes moins romantiques. C'est dans le cœur des diplomates que s'est réfugié le romantisme, et c'est une œuvre de haute poésie qui a été élaborée au congrès et à la conférence de Berlin. Jusqu'ici on jugeait que qui veut avoir part au bien de son voisin doit le prendre à main armée, payer de sa personne, courir les risques et périls de son entreprise. Les diplomates réunis à Berlin ont décidé que désormais il en serait autrement, que les Grecs ayant eu l'obligeante attention de ne rien prendre à la Turquie pendant qu'elle avait les Russes sur les bras, un trait de délicatesse si rare méritait récompense, qu'il fallait leur donner tout au moins la Thessalie et l'Épire, Larissa et Janina. Mais à peine eurent-ils rendu leur romantique sentence, ils s'aperçurent qu'elle causait partout plus d'étonnement que d'admiration et que l'opinion publique lui était peu favorable. Les uns répugnaient à admettre ce droit nouveau, ils pensaient avec inquiétude à l'usage qu'on en ferait dans la suite, aux conséquences que pourrait avoir un précédent si fâcheux. D'autres, prévoyant que la Turquie résisterait, craignaient que, sous prétexte de pacifier l'Orient, on n'y eût semé le vent et la tempête. Ceux même qui déclaraient tout haut que les Turcs auraient grand tort de ne pas se rendre à l'invitation qui leur était adressée, convenaient tout bas qu'ils avaient raison et qu'à leur place tout le monde en ferait autant.

Le comte de Saint-Aulaire disait un jour à Prokesch : « Les sottises sont faites pour que les hommes d'esprit les réparent. » Il faudra beaucoup d'esprit à la diplomatie pour réparer l'erreur qu'elle a commise. Elle a donné généreusement à la Grèce Larissa et Janina ; mais la Turquie ayant refusé de confirmer la donation, la Grèce s'arme jusqu'aux dents pour aller réclamer et conquérir de vive force ce qu'elle considère à juste titre comme son dû. Cette guerre qui s'annonce pour le printemps prochain inquiète vivement les diplomates ; ils sentent qu'on les en rendra responsables, ils s'appliquent à conjurer le fléau qu'ils ont déchaîné de gaîté de cœur. Ils prêchent aux Grecs la mansuétude, la longanimité, la patience ; ils leur disent : « Heureux les débonnaires et les pacifiques ! car ils hériteront de la terre ! » Ils les engagent à se

montrer faciles, coulans, à s'abstenir de toute violence, auquel cas ils leur promettent mille petites douceurs ; bref ils les conjurent de laisser remettre leurs droits en question et en arbitrage. — Que nous parlez-vous d'arbitrage? répondent les Grecs. Vous êtes des juges trop sérieux pour vous déjuger si vite. Vous avez rendu votre sentence, nous la tenons pour bonne, nous l'approuvons de tout point, et ce n'est pas nous qui en appellerons. — Que de paroles, que d'éloquence ne faudra-t-il pas dépenser pour réduire ces esprits réfractaires! Ce n'est pas qu'ils s'abusent sur leurs forces; ils savent très bien que s'ils doivent vider leur différend seuls à seuls avec les Turcs, la partie ne sera pas égale; mais ils sont fermement persuadés qu'au milieu des hasards qu'ils s'apprêtent à courir, ils trouveront des défenseurs et d'officieux patrons.

Les Grecs sont les Gascons de l'Orient; ils en ont la belle humeur, le joyeux courage, l'esprit d'entreprise, les goûts aventureux et libres, les entraînemens mêlés aux calculs, la hâblerie toujours opportune, que justifie leur audace. Il sera difficile de les arrêter. En vain l'Europe leur répète que si, au mépris de ses conseils, ils commettent quelque imprudence et s'attirent des désastres, elle s'en lave les mains. Ils n'ont garde de l'en croire; ils considèrent qu'en leur promettant Janina, elle s'est engagée d'honneur à les secourir et qu'elle ne laissera pas sa parole en souffrance. Il y avait une fois un Gascon qui s'appelait Huon de Bordeaux. Il rencontra un jour le roi des génies, lequel lui fit présent d'un cor d'ivoire et lui promit de venir à son aide quand il en sonnerait dans quelque pressant péril. Tout en lui donnant son cor, Oberon, qui connaissait l'humeur hasardeuse du personnage, lui recommanda la prudence, ajoutant que s'il s'avisait de chercher étourdiment le danger, il aurait tort de compter sur lui. Il lui interdit surtout de s'attaquer à un géant formidable qu'on avait surnommé l'Orgueilleux et que gardaient dans son château deux hommes de cuivre armés chacun d'un fléau en fer. — Fort bien! répondit Huon, j'y vais de ce pas; si malencontre m'arrive, je cornerai et vous me tirerez d'affaire. — Par Dieu! je n'en ferai rien, dit Oberon; ne vous y fiez pas, vous pourriez corner inutilement. — Sire, reprit Huon, ne vous fâchez point, car je sais ce que j'en dois penser. — Voilà l'histoire de la Grèce et de la diplomatie. M. Coumoundouros voit pendre sur sa poitrine le cor d'ivoire magique à la voix duquel Oberon ne peut résister; quoi qu'on puisse lui dire, il se persuade qu'il n'aura besoin que d'en sonner et que l'Europe ne manquera pas d'accourir.

G. VALBERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 décembre 1880.

Dix années sont déjà passées depuis que la France est sortie mutilée des convulsions de la guerre étrangère et de la guerre civile, ayant tout à la fois à se relever devant le monde et à se reconstituer dans sa vie intérieure. Plus de cinq années se sont écoulées depuis que tout un ensemble de circonstances a fait accepter la république comme le régime définitif du pays et qu'une assemblée souveraine aux instincts tout monarchiques a été conduite à consacrer elle-même l'existence de cette république par le vote d'une constitution. Il y a plus de trois ans maintenant que les républicains, vainqueurs dans une lutte aveuglément engagée, ont été appelés sans partage au pouvoir, au gouvernement de la république, où ils ont porté leur esprit, leurs passions et leur politique.

Consentie en fait et acceptée comme le seul régime possible au lendemain de 1871, légalement organisée et sanctionnée en 1875, définitivement émancipée de toutes les anciennes influences en 1877, débarrassée de la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon en 1879, la république a passé ainsi par une série d'évolutions aux mains de ceux qui ne déguisent plus aujourd'hui l'ambition d'être les seuls maîtres. Cette histoire déjà longue compte bien des crises, bien des péripéties qui ne paraissent pas devoir être les dernières, et chaque année, à mesure que le temps passe, à cette heure où se ravive le sentiment de la rapidité des choses, où tout semble recommencer, on se reprend à s'interroger, à jeter un regard en arrière. On cherche curieusement, quelquefois tristement, à travers ces évolutions et ces conflits où tous les intérêts nationaux sont en jeu, ce qui a été fait pour la France, pour le bien et l'honneur du pays, ce qui reste sérieusement de ce passé d'hier. On se demande aussi, puisque depuis quelques années il

y a une orthodoxie républicaine, un règne des républicains, ce que ces républicains ont fait, ce qu'ils font chaque jour pour assurer la dignité et la stabilité des institutions, pour recommander et populariser la république. On se demande sérieusement, non sans une certaine anxiété, où nous en sommes et où nous allons, quelles garanties ou quels présages nous lègue l'année qui n'est déjà plus. Que la session qui vient d'être close ait un peu moins mal fini qu'on ne l'a craint un instant, que le parlement ait pu se retirer en paix, laissant pour quelques jours le pays tranquille, rien de mieux. C'est pourtant, on en conviendra, un étrange régime que celui où, jusqu'à la dernière heure, on ne sait pas s'il y aura un budget, où une des deux assemblées ne peut exercer ses droits sans qu'on parle aussitôt de conflits et où, à part les menaces perpétuelles de crises, la vie parlementaire est à chaque instant encombrée d'un déchaînement d'outrages, de diffamations, de délations, — sous prétexte de défendre ou de servir la république! Le fait est que cette fin de session est un assez triste couronnement de l'année et qu'elle pourrait donner une idée singulière du progrès des institutions nouvelles.

Les incidens passent, sans doute. Ce qui reste, c'est la situation dont ces incidens sont l'expression, qu'ils éclairent parfois d'un jour étrange, et cette situation, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, elle est elle-même la suite de ce mouvement ininterrompu qui se poursuit depuis quelques années, qui a fait passer successivement la présidence du conseil de M. Dufaure à M. Waddington, de M. Waddington à M. de Freycinet, de M. de Freycinet à M. Jules Ferry. Chacun de ces changemens a été un pas de plus ou, si l'on veut, un progrès nouveau de ce mouvement qui, à partir de la retraite de M. Dufaure, est allé en se précipitant, qui se résume désormais en un fait caractéristique, — l'invasion de l'esprit de parti et de secte dans les affaires de la France. Que les républicains, qui ont aujourd'hui le pouvoir et l'influence, aient agi de propos délibéré, avec calcul ou par un emportement frivole, ils ont certainement, dans tous les cas, réussi à imprimer à la république un étrange caractère et à l'engager dans de dangereuses entreprises. Leur faute a été essentiellement de prétendre faire de la politique avec des passions et des préjugés de secte, d'ériger en système ce qu'ils ont appelé la guerre au cléricalisme. Ils ont cru être des hommes d'état, ils n'ont été tout simplement que des fanatiques d'un autre genre obsédés d'une idée fixe. Ils ont vu le cléricalisme partout, ils l'ont poursuivi sous toutes les formes, avec toutes les armes, dans l'enseignement, dans l'administration, dans la magistrature, même dans l'armée, au risque d'offenser des croyances sincères, des cultes traditionnels. Ils ont cru habile d'interdire à de modestes serviteurs de l'état d'envoyer leurs enfans chez les frères, de chasser du chevet des malades et des vieillards de pauvres sœurs de charité, et ils n'ont pu

vraiment supporter la présence d'un crucifix dans une école. Ce sont des intelligences superbes qui n'aiment pas les crédulités et les superstitions! Ils ont fini par troubler toutes les idées, par dénaturer les plus simples notions et par hébéter les esprits avec ce mot de cléricalisme. Qu'on soit tenté de défendre un droit, une liberté, une garantie, l'inviolabilité du domicile, on risque fort, si on est susceptible de se laisser intimider, de passer pour clérical. Les hommes les plus éprouvés, M. Dufaure, M. Jules Simon, M. Littré, M. Laboulaye, M. Bérenger, ne sont plus manifestement que des cléricaux depuis qu'ils ont combattu l'article 7 et les exécutions sommaires des ordres religieux. Lorsque, l'autre jour, M. Bardoux, M. Beaussire, M. Ribot, demandaient à la chambre des députés de maintenir, au moins à titre facultatif, l'enseignement religieux dans les écoles primaires, ils étaient visiblement des cléricaux. Dès qu'on croit que nous vivons encore dans une civilisation chrétienne, que la révolution française elle-même, dans ses développemens les plus légitimes, n'a fait que continuer le christianisme, on est un clérical. Les républicains, qui ont découvert cette nouvelle manière de tout juger et de conduire les affaires morales d'un grand pays, ne s'aperçoivent pas qu'en satisfaisant leurs passions ils ne violentent pas seulement les consciences religieuses, ils rompent avec toutes les traditions libérales, par cette raison très simple que le jour où l'esprit de secte, sous quelque forme qu'il se produise, pénètre dans la politique, la liberté en sort. Il n'y a plus que des fanatismes opposés, se disputant la domination sans reculer devant les abus de pouvoir et les excès d'arbitraire.

Assurément, si l'on veut, il pouvait y avoir quelque chose à faire, et on n'aurait pas été absolument surpris que la république se montrât un peu plus attentive ou un peu plus jalouse que d'autres gouvernemens. Que dans la situation, telle qu'elle existe, telle qu'elle résulte d'un long passé, on pût être conduit à faire sentir le frein à des influences trop envahissantes, c'est possible. Si l'on croyait utile de limiter le développement des congrégations religieuses, de sauvegarder l'indépendance de la société civile, de fortifier et d'étendre l'enseignement de l'état, de surveiller les écoles, de maintenir la distinction entre la politique et la religion, de faire respecter les institutions, on le pouvait; on pouvait même appliquer ces mesures fiscales qui ont été introduites assez capricieusement dans le budget, qui ont failli provoquer un conflit entre le sénat et la chambre des députés. Tout cela était à examiner avec calme, avec maturité, sans passion hostile, et, qu'on l'observe bien, sur la plupart des points, les lois ordinaires suffisaient. Évidemment l'idée de maintenir la société civile, l'état, la république dans leurs droits n'avait rien d'illégitime; mais ce n'était pas une raison pour que, retournant en quelque sorte le despotisme et l'exerçant en sens inverse, on fît ce qu'on avait si souvent reproché aux autres de

faire. Ce n'était pas un motif pour qu'on offrît ce spectacle de la France d'aujourd'hui, de la république, allant chercher des armes dans l'arsenal de tous les absolutismes, procédant administrativement comme la vieille monarchie ou comme l'empire, de telle façon que dans ce tourbillon de courans contraires, entre des réactions opposées, également violentes, c'est la liberté qui en définitive est l'éternelle victime. On voulait savoir si de vieilles lois existaient, si on pouvait s'en servir encore; il y avait un moyen bien simple, c'était de s'adresser à la plus haute et la plus impartiale des autorités : la cour de cassation. On ne cache pas la mauvaise humeur et les mauvais desseins contre la loi de 1850 qui a fondé la liberté de l'enseignement : que n'aborde-t-on la question de front au lieu de cerner la loi de toutes parts et de la détruire par morceaux, par toutes sortes de mesures subreptices et de dérogations partielles? On prétend sérieusement, sans rire, que l'enseignement du catéchisme et les crucifix doivent être bannis des écoles primaires parce qu'avec le régime nouveau de l'obligation, il faut respecter la liberté des enfans de ceux qui ne croient à rien. Soit, il faut respecter ceux qui ne croient à rien; mais enfin, pourquoi, par la même occasion, dans une loi faite pour tout le monde, ne tiendrait-on pas aussi quelque compte de l'immense majorité de ceux qui ont des croyances, qui n'ont point apparemment perdu tout droit aux sollicitudes de l'état? Ceux qui font la loi semblent en vérité infiniment plus préoccupés d'assurer le triomphe de leurs idées que de respecter la conscience des enfans de sept ans ou de leurs parens. Ils ne voient pas qu'ils tentent une entreprise d'une nature essentiellement absolutiste, une révolution morale et intellectuelle par l'autorité de l'état, avec les ressources de l'état, dans l'intérêt d'une domination exclusive. On s'est amusé, dans une des récentes discussions sur les écoles primaires, du catéchisme officiel que Napoléon avait fait rédiger pour élever les enfans dans le culte de l'empire. On a plaisanté et on n'a pas regardé ce qu'on faisait. L'enseignement civique tel qu'on l'entend ne différera pas beaucoup du catéchisme napoléonien, — si ce n'est qu'il aura une autre couleur : voilà le progrès !

Quoi donc! depuis près d'un siècle la France, à travers les révolutions et les régimes qui se succèdent, est à la recherche des avantages d'une société libre, et dans cette longue, dans cette laborieuse et dramatique carrière, il est certain que des garanties ont été acquises. Il s'est formé à travers tout une tradition libérale constante, incessamment développée, quelquefois avec le concours des gouvernemens, quelquefois par des victoires sur les gouvernemens. S'il y a eu des éclipses momentanées, il y a des droits qui sont incontestés, qui ont résisté à tout, auxquels le progrès des mœurs a donné en quelque sorte un sens nouveau et une force nouvelle. Pendant plus de cinquante ans, on nous a appris que le domicile était inviolable, que la liberté individuelle

devait être respectée, que le progrès politique consistait à faire passer par degrés dans la législation toutes les libertés compatibles avec l'ordre, la liberté de s'associer, la liberté d'enseigner, même la liberté de prier ou de ne pas prier, d'aller à la messe ou de ne pas aller à la messe. Cette loi même de 1850, qu'on traite aujourd'hui en ennemie, elle fait partie de la tradition, elle a été l'application du principe de la liberté de l'enseignement proclamé avec quelque réserve par la charte de 1830, définitivement par la constitution républicaine de 1848. Elle est désormais consacrée par une expérience de trente ans, elle est passée pour ainsi dire dans la vie sociale, dans la pratique universelle. Tout cela, droits, garanties, faculté d'enseigner, inviolabilité de la conscience comme du domicile, c'est la tradition libérale française. Et on croirait aujourd'hui pouvoir nous ramener en arrière, comme si nous avions tout désappris ou tout oublié ! On croirait pouvoir reconstituer une omnipotence d'état, recourir aux plus vieilles armes de l'arbitraire, procéder sans façon par voie de police administrative, violer des maisons, suspendre des droits de propriété, poursuivre jusqu'à extinction l'enseignement libre, sous prétexte que tout est permis avec le grand ennemi, avec le cléricalisme ! Non, il ne s'agit nullement ici de cléricalisme; la plaisanterie est usée, elle est bonne tout au plus pour ceux qui ne croient pas au pontife de Rome, mais qui croient au pontificat d'Auguste Comte ou de M. Paul Bert. C'est tout simplement une question de l'ordre politique, et pour notre part, ici à la *Revue*, notre premier soin est de laisser toute considération religieuse en dehors de la politique. Lorque nous avons combattu, lorsque nous combattons encore tout un ensemble d'actes et de procédés qui ont le caractère d'un système, ce n'est pas par des raisons religieuses, c'est parce que ces procédés et ces actes sont une atteinte à la liberté, parce qu'ils sont la contradiction flagrante de toutes les traditions libérales de la France. M. Bardoux avait mille fois raison l'autre jour, lorsqu'on lui objectait sans cesse l'église, l'épiscopat, de répondre qu'il n'avait mission de parler que pour la liberté, qu'il n'avait défendu que la liberté. C'est là le vrai.

Allons plus loin. Ce n'est pas seulement la liberté qui est atteinte par la politique de réaction et de secte qu'on suit depuis quelque temps, qui est devenue comme la fatalité du ministère; c'est certainement la république elle-même qui peut être gravement compromise, qui se trouve dénaturée par cela seul qu'elle apparaît comme une domination de parti. Si on a cru rehausser ou servir la république en lui donnant ce triste mot d'ordre de la guerre au cléricalisme, en l'engageant dans cette aventure, on s'est étrangement trompé. Avec cette idée fixe peu digne de politiques sérieux, on en est venu à voir partout des suspects, à semer l'irritation et le doute, à susciter les hostilités ou les dissidences là où elles n'existaient pas. On est allé au-devant de ces

manifestations, de ces actes d'indépendance de la magistrature dont on se fait aujourd'hui un titre contre l'institution elle-même; on a jeté le trouble dans une partie de l'armée; on s'est exposé, par toutes ces campagnes contre les choses religieuses, à provoquer des émotions profondes dans les populations des campagnes. A parler franchement et sans nul parti-pris, qu'a donc à gagner la république à paraître toujours menacer quelqu'un ou se mettre en guerre avec tout le monde lorsqu'il lui aurait été si facile, si profitable de s'ouvrir libéralement à tous les esprits désintéressés, à toutes les bonnes volontés qui ne lui auraient pas manqué dans tous les camps?

Cette situation qu'on a créée, elle a sa gravité sans doute, et sous ce rapport, l'héritage de l'année qui finit peut être lourd à l'année nouvelle. Est-ce à dire que tout soit définitivement compromis, qu'il n'y ait plus ni possibilité de retour ni moyen de rectifier une direction faussée? Évidemment on peut encore s'arrêter, et même ceux qui le voudraient sérieusement, ceux qui oseraient prendre la généreuse initiative d'une politique plus libérale, ne seraient peut-être pas longtemps sans trouver un appui efficace jusque dans les chambres. S'il y a une chose sensible, en effet, c'est que ce mouvement auquel on prétend céder est beaucoup moins vif qu'on ne le dit. On a vu ce qui s'est passé l'autre jour au sénat: une partie de la gauche elle-même n'a point hésité à blâmer M. le préfet de la Seine pour ses fantaisies de police contre les crucifix des écoles. Plus récemment, dans l'autre chambre, lorsque M. Beaussire, M. Bardoux, M. Ribot, d'une parole pressante, avec une raison libérale, ont réclamé au moins une place pour l'enseignement religieux à côté des cours de l'école primaire, l'assemblée s'est partagée. La question reste même incertaine par suite de votes contradictoires qui ne sont pas une solution. Que prouve cela, si ce n'est qu'en dehors des partis extrêmes il y a encore des élémens qu'il suffirait peut-être de rallier et de rassembler? Eh bien! c'est avec ces élémens qu'on peut essayer de rectifier la marche de nos affaires intérieures. C'est sur ce terrain d'une politique de modération qu'il faut tenter la défense. Il y a une première occasion: c'est cette élection des municipalités qui va se faire d'ici à peu de jours dans toutes les communes de France, particulièrement à Paris. Plus que jamais la lutte est engagée entre la république du radicalisme sectaire et la république libérale qui, aujourd'hui comme hier, reste la seule durable.

Le temps passe pour tout le monde, pour l'Europe comme pour la France, avec son cortège de questions qui s'enchaînent, de difficultés et de préoccupations toujours renaissantes. Qu'a produit cette année expirante dans l'ordre européen et que laisse-t-elle à l'année qui commence? De quels gages favorables ou de quelles menaces est accom-

pagnée cette heure de transition entre le passé d'hier et l'avenir de demain? Il n'y a eu sans doute depuis un an aucun de ces événemens retentissans et décisifs qui changent la destinée des peuples; il n'y a eu ni révolutions ni guerres. La paix n'a pas cessé de régner sur le continent; elle est restée sous la sauvegarde de la bonne foi publique, sous la protection de ce qu'on est convenu d'appeler le concert européen. Les cabinets se sont entendus pour limiter les incidens et détourner les orages, pour prolonger une trêve qui répond à un désir général, à un intérêt universel. Ce serait cependant une singulière illusion de ne pas commencer par reconnaître que, sous le voile des bonnes volontés pacifiques, il y a de dangereuses dissonances, que ce concert européen, qui est la garantie de la paix, est malheureusement assez factice, assez précaire et que bien des difficultés sont réservées ou ajournées plutôt que résolues. Depuis l'époque où lord Palmerston prétendait qu'il y avait en Europe de quoi allumer une demi-douzaine de guerres et qu'une allumette suffirait, les choses n'ont pas beaucoup changé, si ce n'est que la plupart des guerres prévues par le ministre anglais ont éclaté et que l'Europe ne s'en trouve pas mieux; elle reste tout au plus en face de problèmes nouveaux ou de problèmes aggravés. La dernière de ces guerres, pour ne parler que de la plus récente, est celle que la Russie a portée en Orient, qui s'est terminée par la paix de Berlin, et la question est encore aujourd'hui de savoir quelles seront les suites de cette grande subversion orientale, comment l'Europe arrivera à une réalisation complète des combinaisons qu'elle a solennellement sanctionnées. Depuis plus de deux ans déjà, la diplomatie est au travail par des commissions mixtes, des conférences, des négociations de toute sorte ou des démonstrations : elle n'est pas au bout, et la partie de l'œuvre que l'année expirante lègue à l'année nouvelle n'est peut-être pas la moins difficile.

Ce qui dépendait immédiatement des puissances limitrophes de la Turquie, ce qui intéressait particulièrement, directement, la Russie et l'Autriche, est sans doute réalisé. Sous l'influence de la Russie, la Bulgarie nouvelle est à peu près constituée. L'Autriche s'est établie dans la Bosnie et dans l'Herzégovine, où elle règne en vertu d'un droit d'occupation qui équivaut à un droit de souveraineté. Le reste est livré aux contestations, au jeu des négociations, et ici visiblement l'Europe n'échappe à une difficulté que pour se retrouver en face de difficultés nouvelles. On vient de le voir par cette singulière affaire du Montenegro, de la cession de Dulcigno, qui pendant quelques mois a occupé et a même fini par importuner l'opinion universelle. Rien ne se fait aisément en politique, nous le voulons bien, rien n'est aisé surtout avec les Turcs. La pire des choses est encore d'offrir pendant de longues semaines ce spectacle de six grandes puissances engagées dans une

entreprise assez médiocrement conçue, dans une campagne condamnée d'avance à n'être qu'un acte de vaine ostentation. L'œuvre de Berlin devait être respectée et exécutée dans l'intérêt du Montenegro, soit. Le traité de Berlin n'obligeait aucunement à envoyer des vaisseaux qui avaient pour instruction de ne point agir, et dont la présence néanmoins pouvait allumer l'incendie sur les côtes.

Tout est bien qui finit bien; la démonstration tentée dans les eaux de l'Adriatique n'a pas mal tourné, c'est ce qu'on peut dire de mieux. Les Turcs, tout en protestant contre la pression à laquelle on prétendait les soumettre, ont fort heureusement senti la nécessité de ne pas prolonger cette pénible crise, de ne pas reculer plus longtemps devant l'exécution d'un engagement qu'ils n'avaient jamais d'ailleurs sérieusement contesté. Ils ont su, quand ils l'ont voulu, trouver le moyen de vaincre les résistances des bandes albanaises qui paraissaient être le principal obstacle et se mettre en mesure de livrer régulièrement au Montenegro le petit port tant disputé. Les derniers actes officiels de la cession ont été récemment échangés. Les Turcs ont tenu en tout cela à sauvegarder leur dignité, on ne peut guère leur en vouloir; la diplomatie, de son côté, tient à représenter la remise de Dulcigno comme la meilleure preuve de l'efficacité de la démonstration navale. Dans tous les cas, le résultat est acquis désormais, toute difficulté en ce qui concerne le Montenegro semble avoir disparu; de ce côté, le traité de Berlin a reçu son exécution. A peine cependant est-on sorti de cette complication de Dulcigno qu'on se trouve en présence d'une question bien autrement épineuse, celle des frontières grecques, et ici, il faut bien le dire, tout devient assez grave. L'Europe, par la manière dont elle a conduit les choses, ne laisse pas d'avoir assumé une certaine responsabilité dont elle se sent peut-être embarrassée aujourd'hui, puisqu'elle cherche dans une proposition d'arbitrage un moyen de se tirer d'affaire.

Comment s'est-elle engagée, cette question grecque et comment a-t-elle pris un caractère tel qu'elle devient peut-être un danger pour la paix, dans tous les cas une difficulté des plus sérieuses? Ce qui a évidemment tout compliqué, c'est qu'on s'est laissé aller à des sentimens de sympathie plus naturels que prévoyans, plus littéraires que politiques, c'est qu'on est sorti par degrés des termes où l'on s'était renfermé d'abord au congrès de Berlin. De quoi s'agissait-il primitivement? Les puissances n'avaient fait rien de plus qu'inviter la Porte à s'entendre avec la Grèce pour une rectification de frontières en Épire et en Thessalie. Ceci n'avait trouvé place que dans un protocole. Le traité lui-même n'en dit rien; il s'est borné à prévoir dans un de ses articles le cas où, à défaut d'une entente directe entre la Turquie et la Grèce, les puissances pourraient s'offrir comme médiatrices. C'était une simple invitation, un simple avis sur la direction des fron-

tières, et en dernier ressort une simple possibilité de médiation. Cette éventualité d'une rectification de limites, indiquée d'abord d'une manière générale cependant, elle est allée en se précisant, en s'étendant, et à la dernière conférence qui s'est réunie à Berlin, au courant de l'été, elle a pris la forme d'un tracé de frontières qui ressemble à une sorte d'ultimatum, qui agrandit considérablement le territoire hellénique, — qui, par cela même, ne pouvait manifestement être accepté par les Turcs. L'Europe n'a prétendu rien décider souverainement, dira-t-on; elle s'est bornée à indiquer un tracé, à faire des propositions, puisque la Turquie et la Grèce ne pouvaient se mettre d'accord : elle n'a entendu en aucun cas employer la coercition. Elle a émis une opinion, elle ne s'engage pas à l'imposer; mais c'est là précisément qu'éclate une dangereuse inconséquence. D'un côté, les puissances, la France au premier rang, ne cessent de répéter qu'elles ne tireront pas un coup de canon, pas plus dans l'affaire grecque que dans l'affaire du Monténégro; d'un autre côté, elles mettent des armes et des titres dans les mains des Grecs, elles enflamment leurs espérances, elles sanctionnent d'avance leurs revendications territoriales au détriment des Turcs, dont elles distribuent arbitrairement les provinces. Qu'en est-il résulté? C'était bien facile à prévoir. De tout ce qu'on leur disait les Grecs n'ont pris que les promesses qui flattaient leurs ambitions nationales; ils se sont jetés avec passion sur ce programme d'agrandissement qui leur a été offert. Depuis quelques mois, ils ne cessent de rassembler des soldats, d'augmenter leur armée, qui, malheureusement, serait encore loin de suffire dans une lutte sérieuse. Ils surchargent leur budget, leur dette, au point que, s'ils avaient un mécompte, ils tomberaient dans l'inévitable banqueroute. Ils vivent dans l'illusion, dans la surexcitation, et si on cherche à les calmer, si le nouveau représentant de la France, M. de Mouy, parle au chef de l'état, aux ministres, de patience, de modération, le souverain, qui exprime en cela le sentiment de son peuple, le roi George, répond qu'il tient les décisions de la conférence de Berlin pour « définitives et irrévocables. » Il invoque le titre qui lui a été imprudemment donné.

On parle ainsi à Athènes et, d'un autre côté, à Constantinople, on réplique, non sans raison, par ce que dit une circulaire récente : « La Porte ne s'attendait pas, à propos d'un vœu concernant la rectification de la frontière hellénique en Épire et en Thessalie, à recevoir des puissances médiatrices une proposition ayant pour but la cession d'une contrée appartenant à l'Albanie, ainsi que de la Thessalie tout entière; cession qui aurait pour effet d'annexer au royaume hellénique un territoire presque égal à la moitié de la superficie actuelle du royaume... » En fait de rectification de frontières, c'est, on en conviendra, procéder assez largement. Et qu'on le remarque bien, c'est la Turquie qui est ici dans le droit, dans la régularité, dans l'interprétation correcte du traité

de Berlin. Lorsqu'on a voulu récemment imposer à la Porte la cession en faveur du Montenegro, on était fondé, on avait contre elle un titre; on agissait au nom du traité de Berlin, et d'ailleurs, ainsi que le disait il y a quelques jours M. de Freycinet dans une discussion du sénat, le gouvernement ottoman n'a jamais contesté les droits du Montenegro. Il n'a jamais dénié les engagemens qu'il avait pris, il ne s'est jamais refusé à les remplir. Il en est tout autrement dans l'affaire grecque. Le traité de Berlin n'a rien précisé ; la Porte ne s'est engagée à rien, elle a accepté de négocier sur une rectification de limites, non de céder des provinces entières. Elle n'aspire qu'à se défendre, elle décline d'avance, par une circulaire de ces jours derniers, toute pensée d'agression.

Entre la Porte armée de son droit et la Grèce armée d'une ambition qu'on s'est trop complu à enflammer, que va faire maintenant l'Europe? On propose, dit-on, un arbitrage dont le principe serait déjà accepté à Londres comme à Saint-Pétersbourg, à Berlin, comme à Vienne et à Rome. Le principe serait accepté partout sous certaines conditions dont l'une, la plus essentielle, serait, à ce qu'il semble, que l'arbitrage devrait être accepté d'avance par les principaux intéressés, par les Turcs et par les Grecs, qui s'engageraient à se soumettre à l'arrêt du tribunal européen. Or malheureusement ici, c'est trop évident, on risque de tomber dans de véritables impossibilités. Si l'on prétend prendre pour point de départ le tracé sanctionné cet été par la diplomatie à Berlin, comment veut-on que la Porte puisse souscrire à un programme contre lequel elle n'a cessé de protester, qui mutile son territoire et la livre sans défense à des agressions nouvelles? Si l'on abandonne ces conditions que le roi George a appelées « définitives et irrévocables, » c'est la Grèce qui refusera vraisemblablement son adhésion, en rappelant à l'Europe qu'il y a de sa part chose jugée. La faute a été de s'engager avec un peu trop de solennité sur de telles questions, et c'est ainsi que la dernière conférence de Berlin, en allant trop loin, en prenant parti pour un tracé, n'a fait qu'aggraver la situation.

Plusieurs fois, dans ces derniers temps, au sénat et devant la chambre des députés, M. le ministre des affaires étrangères a eu à répondre à des interpellations pressantes sur la politique extérieure de la France. Il a parlé avec toute la loyauté d'un esprit droit et d'un cœur honnête. Il a tenu à défendre la France d'avoir voulu prendre une initiative particulière et jouer un rôle spécial qui pourrait l'engager aujourd'hui; il s'est efforcé de maintenir aux négociations relatives à la Grèce le caractère d'une affaire d'ordre européen. M. Barthélemy Saint-Hilaire a parlé sagement, en homme éclairé, de la nécessité de la paix, de la garantie qu'offre au repos universel le concert européen. Rien de mieux. Le plus sûr moyen de maintenir ce concert européen et cette paix, on le sent bien aux réserves, à l'attitude des divers cabinets, c'est de ne pas laisser à la Grèce cette illusion qu'en se jetant dans une aventure, sous prétexte

de réaliser les « conditions définitives et irrévocables,» elle pourrait compter sur quelques secours. L'arbitrage dont on parle aujourd'hui, cet arbitrage, pour être sans danger, ne peut être fondé que sur les prévisions inscrites au traité de Berlin, c'est-à-dire sur une rectification de frontière, et une rectification de frontière n'est pas une conquête de provinces. Les sympathies pour la Grèce sont universelles sans doute ; elles sont particulièrement une des traditions de la politique française, personne ne les répudie. Pour le moment, c'est de toute évidence, elles ne sauraient aller jusqu'à se prêter à un démembrement trop visible de la Turquie et jusqu'à seconder des agrandissemens un peu chimériques, au risque de provoquer de nouvelles et plus redoutables crises en Orient. M. le ministre des affaires étrangères, si bienveillant qu'il soit pour la Grèce en souvenir de Platon et d'Aristote, n'est pas pour les aventures. Les chambres ne seraient guère disposées à encourager et à sanctionner cette politique ; le pays la désavouerait plus énergiquement encore, et le meilleur souhait dont on puisse saluer l'année nouvelle, c'est que rien ne soit fait qui puisse altérer une paix jusqu'ici maintenue ou défendue par l'accord de toutes les volontés françaises.

Aussi bien, l'Angleterre elle-même, malgré les velléités de M. Gladstone, l'Angleterre est peut-être depuis quelque temps un peu moins portée à encourager les entreprises hasardeuses qui pourraient rouvrir la grande crise en Orient et rompre l'entente européenne. Elle est assez occupée de ce qui l'intéresse plus directement. Après la guerre des Zoulous à laquelle elle a eu à faire face dans les colonies de l'Afrique australe, elle vient d'être surprise tout à coup par un incident nouveau qui s'est passé dans ces mêmes régions. Il s'agit d'un mouvement des Boërs du Transvaal, qui se sont constitués en république, d'une insurrection assez sérieuse pour avoir déjà infligé un échec pénible à des troupes anglaises. Parmi ces populations du Transvaal qui sont d'origine hollandaise et qui ont été assez récemment annexées à la colonie britannique, il est resté un sentiment d'indépendance dont on n'a pas assez tenu compte, et aujourd'hui c'est une guerre nouvelle à soutenir. L'Angleterre est obligée d'expédier en toute hâte des régimens de la métropole, de Gibraltar ou même des Indes vers le Cap. La question est de savoir si, avant l'arrivée de ces forces, l'insurrection des Boërs n'aura pas pris plus de consistance et ne sera pas devenue plus difficile à vaincre; mais, en dehors de ces incidens lointains dont on finit toujours par avoir raison, l'Angleterre a chez elle, dans son propre foyer ou à ses portes, une affaire bien autrement grave, bien autrement dangereuse : c'est l'Irlande, dont l'état ne fait que s'aggraver, dont les troubles croissans semblent remplir de perplexité le ministre spécial, M. Forster, et le cabinet tout entier.

Le ministère anglais a temporisé et s'est borné à des demi-mesures ;

il a envoyé quelques constables, quelques troupes, fait quelques procès, et pendant ce temps tout s'est compliqué, tout s'est aggravé en Irlande. Depuis le meurtre de lord Mountmoress, qui a été comme le signal de ce mouvement nouveau, l'agitation n'a fait que se développer et s'envenimer. Ce malheureux pays a échappé par degrés en quelque sorte à tout gouvernement régulier pour passer sous un gouvernement occulte qui dispose de tout. La ligue agraire a pris en quelques mois une extension formidable, et elle a acquis une telle puissance que rien ne lui résiste, que ses mots d'ordre sont partout obéis. Elle enlace la population tout entière dans un réseau de révolte et d'insurrection. Vainement quelques propriétaires ont essayé de résister; ils ont été presque tous obligés de s'enfuir. Ceux qui sont restés sont parfois assaillis dans leurs maisons, où ils sont mis en interdit. Les marchands, les fournisseurs refusent de traiter avec eux; leurs gens de service les quittent. Ils demeurent seuls dans d'immenses exploitations abandonnées. Sécurité des personnes, droits de propriété, rapports d'affaires et d'industrie, tout est en suspens. Que faire contre un tel état de choses? Le gouvernement a mis en cause quelques-uns des chefs de la ligue, M. Parnell, M. Dillon, M. Sexton, qui paraissent en ce moment même devant le jury à Dublin. L'acquittement récent d'un des secrétaires de la ligue indique ce que peut être la justice. D'ailleurs un procès, quelle qu'en soit l'issue, ne remédie pas à toute une situation sociale profondément altérée. Le ministère, dit-on, entend proposer au parlement, avec des lois nouvelles sur les fermiers, une série de mesures de coercition, la suppression de l'*habeas corpus*, l'état de siège, etc.; mais ici s'élève une autre question. Les radicaux du cabinet, M. Bright, M. Chamberlain, accepteront-ils la responsabilité de la politique de répression, et ces mesures ne seront-elles pas une cause d'ébranlement dans le ministère? D'un autre côté, les députés irlandais vont se porter en nombre au parlement et en certains cas ils peuvent fournir un dangereux contingent d'opposition. Le ministère Gladstone s'est créé une situation critique; il aura sans doute plus d'une lutte sérieuse à soutenir et il s'est exposé à s'entendre dire que, s'il eût montré plus de prévoyance avant le développement de l'agitation irlandaise, il ne serait pas réduit à réclamer des moyens, peut-être inefficaces, pour une pacification qui devient de jour en jour plus difficile.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cᵉ, rue St-Benoît.

pro-
vé en
me la
opper
elque
ment
mois
rien
ce la
Va-
été
rfois
ands,
e les
don-
es ou
oses?
igue,
nême
es de
uelle
ofon-
nent,
coer-
is ici
ham-
sion,
ns la
er en
ange-
é une
tenir
pré-
serait
paci-